



HAL
open science

L'itinéraire de Louis XVI: mai 1774-juin 1791

Karima Mazingarbe

► **To cite this version:**

| Karima Mazingarbe. L'itinéraire de Louis XVI: mai 1774-juin 1791. Histoire. 2014. dumas-02899714

HAL Id: dumas-02899714

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02899714>

Submitted on 10 Feb 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

MAZINGARBE
Karima

L'itinéraire de Louis XVI : mai 1774 – juin 1791
Mémoire de master 2 d'histoire réalisé sous la direction de
Madame le Professeur Mireille Touzery
2014

Faculté des Lettres et des Sciences Humaines
Université Paris 12 – Paris Est, Val de Marne

Remerciements

Je tenais à remercier les personnes qui m'ont aidé dans la réalisation de ce mémoire.

En premier lieu, je remercie madame Mireille Touzery pour son aide et pour le temps qu'elle m'a consacré. Je remercie également monsieur Jean-François Dubost pour ses conseils.

Pour finir, je tiens également à remercier le personnel de la Bibliothèque National de France, celui de l'Institut de France ainsi que celui des Archives nationales pour leur accueil et leur aide.

Introduction

« Le roi de France n'a qu'un royaume, il y vit, le parcourt et y meurt », ainsi commence le chapitre de Léonard Dauphant consacré à l'espace du roi dans *Le royaume des quatre rivières*¹. Avec cet ouvrage, traitant de l'espace politique français entre 1380 et 1515, publié en 2012 l'auteur renoue avec un genre qui rencontre moins de succès ces derniers temps auprès des historiens, l'itinéraire royal. Nous avons pensé qu'il pourrait être intéressant d'appliquer le modèle de l'itinéraire à un souverain du XVIII^e siècle et notre choix s'est arrêté sur Louis XVI, dernier roi de l'Ancien Régime. Notre sujet d'étude s'intitule donc : « Itinéraire de Louis XVI : mai 1774 – juin 1791 ».

Lorsque l'on consulte les différentes définitions du terme « itinéraire », nous constatons qu'il est essentiellement lié aux routes, aux chemins. Il peut être défini comme étant « la route à suivre ou suivie pour aller d'un lieu à un autre². » Au regard de notre sujet, les termes « itinérance » et « itinérant » semblent pertinents pour sa compréhension. Le premier fait référence à « ce qui est itinérant, à quelqu'un qui se déplace souvent³ » et le second fait référence aux déplacements. En effet, itinérant : « se dit d'une fonction, d'un métier ou d'une activité qui n'est pas sédentaire, qui exige des déplacements, des voyages » selon la définition donnée dans *Grand Larousse universel*⁴. Pour la définition du terme itinérant il est précisé, dans le *Dictionnaire Hachette*, que les déplacements sont effectués par les hommes pour accomplir leurs fonctions.

Notre objectif sera donc d'établir jour par jour les déplacements de Louis XVI et de voir où ce dernier passait ses nuits. Alors que la définition du *Grand Larousse universel* insiste sur la « fonction » comme moteur du déplacement, nous essayerons de vérifier si elle était bien le moteur des déplacements de Louis XVI. Nous tenterons également de savoir ce que le roi faisait au cours de ses déplacements ainsi que les raisons qui le motivaient à partir.

Le choix des bornes chronologiques s'est avéré complexe à définir. Pour le commencement, le 10 mai 1774 s'est logiquement imposé, il s'agit en effet du jour de la mort de Louis XV et donc du début du règne de Louis XVI suivant le principe de continuité exposé

¹Dauphant (Léonard), *Le royaume des quatre rivières*, Champ Vallon, Paris, 2012, p. 273.

²*Dictionnaire Hachette édition 2011*, « Itinéraire », Paris, 2010, p. 846.

³*Ibid.*

⁴*Grand Larousse universel* [1983], tome 8, « Itinérant », Paris, 1995, p. 5761.

dans les lois fondamentales⁵. Nous pouvons d'ailleurs préciser qu'à partir du XIII^e siècle, le roi de France n'avait plus besoin d'attendre d'être sacré pour être pleinement roi. En revanche, en ce qui concerne la date de fin de notre itinéraire, le choix s'est révélé plus ardu. Notre première idée a été de nous arrêter aux journées du mois d'octobre 1789, qui marquent l'installation forcée de la famille royale à Paris. Cette date semblait symboliser une rupture entre une période de déplacements voulus par le roi et une période où ce dernier n'était plus le maître de ses déplacements. On le décrit d'ailleurs comme étant prisonnier des Tuileries où il avait été installé avec la famille royale⁶. Pourtant, les séjours au château de Saint-Cloud au cours de l'été 1790 et l'arrestation à Varennes-en-Argonne en juin 1791 nous invitent à nous intéresser à la mobilité du roi après son arrivée à Paris. Nous avons donc choisi de prolonger notre étude jusqu'au samedi 25 juin 1791, date à laquelle la famille royale est ramenée au château des Tuileries après avoir été arrêtée à Varennes le mardi 21 juin à 23 heures. Aller au-delà de cette date semble inutile étant donné que le roi restera enfermé au palais des Tuileries jusqu'à son arrestation et son enfermement à la prison du Temple qui surviendra un an plus tard.

La définition des bornes géographiques c'est, quant à elle, révélée être plus facile. Cette étude aura pour bornes géographiques le royaume de France, Louis XVI n'allant jamais au-delà des frontières de son royaume. Nous nous concentrerons principalement sur le Bassin parisien qui était le théâtre de deux principaux types de déplacement du souverain. Nous avons d'abord les déplacements journaliers, ceux en lien avec les sorties à la chasse ou les sorties liées au domaine politique ou familial. Nous avons ensuite les déplacements plus ponctuels, ceux concernant les petits et les grands séjours que le roi faisait dans les diverses résidences royales du Bassin parisien.

Ces déplacements habituels de Louis XVI occuperont une grande partie de notre propos car seuls trois grands voyages amenèrent le roi à quitter les limites du Bassin parisien. Le premier voyage conduisit le roi à Reims pour la cérémonie du sacre, le second dans le Nord-est du royaume en 1786 pour voir l'avancée de l'aménagement du port de Cherbourg et le dernier, à Varennes en 1791. Ces trois voyages furent effectués pour des raisons politiques en effet, à cette époque, seuls des événements exceptionnels semblaient justifier la sortie du roi du Bassin parisien. Cela est commun aux règnes de ces deux prédécesseurs car l'installation à Versailles, en 1682, a rendu la cour définitivement sédentaire.

⁵Appellation qui regroupe, depuis le XVI^e siècle, les principes directeurs de la monarchie d'Ancien Régime.

⁶Tourzel (Pauline de), *Souvenir de quarante ans*, Jacques Lecoffre, Paris, 1861, p. 59.

Cette référence aux précédents règnes est importante. Le règne de Louis XVI doit impérativement se lire au regard des règnes de Louis XIV et de Louis XV et ne pas le comprendre totalement serait contre-productif pour notre étude. En effet, le règne de Louis XIV ayant fait évoluer les concepts de cour et de pouvoir personnel, il est important de savoir si les règnes de ses successeurs se sont inscrits ou non dans sa continuité. Le règne de Louis XV doit donc être pris en compte dans la mesure où il nous permet de voir s'il rompt avec le modèle imposé par Louis XIV ou si cette rupture se fait plus tard, lors du règne de Louis XVI, ou tout simplement si cette rupture a réellement eu lieu.

Notre étude est à inscrire dans un contexte particulier, celui du siècle des Lumières et de la fin de la société d'Ancien Régime. Nous constatons au regard de la définition donnée au siècle des lumières, à savoir l'émergence de l'activité intellectuelle, politique et sociale chez l'homme dorénavant gouverné par la raison⁷, un changement dans les mentalités. Ce changement est visible dès la fin du XVII^e siècle lorsque des auteurs comme Fénelon avec sa *lettre à Louis XIV* de 1693 ou encore La Bruyère avec *Les caractères* n'hésitèrent pas à critiquer ouvertement la politique menée par le roi Soleil.

Pourtant, rien ne changea réellement avant la mort de Louis XIV et le début de la Régence en 1715. La mort de Louis XIV fut perçue par les français comme une libéralisation après cinquante-quatre années de règne personnel et un amour démesuré pour la guerre qui ne fut pas toujours synonyme de victoire. Nous devons toutefois nuancer cette idée de libéralisation en précisant que toutes les fins de règne étaient accompagnées de ce sentiment. Le régent répondit de manière positive à ces espoirs de changement, nous constatons notamment une sorte d'assouplissement sur les questions politiques, avec par exemple la restitution du droit de remontrances du Parlement, et religieuses avec l'association de grandes figures du jansénisme au pouvoir, nous pensons notamment à la nomination du cardinal de Noailles à la direction du Conseil de conscience. Ces changements furent également visibles dans l'art et dans la mode, où nous remarquons une certaine liberté des corps et des formes. Ces changements touchèrent principalement Paris comme en témoigne l'apparition des premiers salons aristocratiques, à savoir des lieux de discussions et de débats politiques qui participaient à l'ouverture de l'opinion publique à un plus grand nombre.

Paris supplanta donc Versailles à partir de la Régence et même si Versailles tenta de s'imposer de nouveau face à la capitale, à partir de la réinstallation de Louis XV à Versailles,

⁷Bély (Lucien) dir., *Dictionnaire de l'Ancien Régime* [1996], « Lumières », Paris, Presses Universitaires de France, 2006, p. 767.

se fut un échec comme en témoigne ce passage du *Tableau de Paris* de Louis-Sébastien Mercier datant du règne de Louis XVI :

Le mot de cour n'en impose plus parmi nous, comme au temps de Louis XIV. On ne reçoit plus de la cour les opinions régnautes [...] La cour a donc perdu cet ascendant qu'elle avait sur les beaux-arts, sur les lettres, et sur tout ce qui est aujourd'hui de leur ressort⁸.

Le règne de Louis XV fut long et les sujets en attendaient beaucoup de ce roi qui fut qualifié de « bien-aimé » au début de son règne. A partir des années 1750, les sentiments des français changèrent à son égard comme en témoigne de nombreux libelles. On lui reprocha notamment la paix d'Aix-la-Chapelle de 1748 qui annulait les victoires françaises ou encore l'influence des coteries sur le choix des conseillers proches du roi. Mais les critiques allèrent au-delà de la sphère purement politique, on l'accusa notamment d'être le responsable d'enlèvements d'enfants dans la capitale. Le point culminant de ces attaques contre le roi se situe au cours de l'année 1757, qui correspond à l'attentat de Damiens, où le roi fut blessé à l'arme blanche. Nous devons toutefois préciser que des raisons politiques semblent expliquer cet événement, en effet Robert François Damiens aurait été au service de magistrats hostiles à la politique royale⁹. La politique du roi fut encore montrée du doigt dans les années 1760 notamment lors de la tentative de libéralisation du commerce des grains. En effet, le roi fut accusé de spéculer sur le prix des grains et de s'enrichir en affamant son peuple lors de la tentative de libéralisation du commerce des grains.

Alors qu'on assimile à la personne du roi les différentes figures de roi paternel, justicier et protecteur, les différents événements évoqués plus haut nous permettent d'affirmer que Louis XV ne représentaient plus ces valeurs pour le peuple de Paris. A sa mort, en 1774, les français aspiraient à mieux comme en témoigne les Mémoires du comte de Ségur :

Cette fois tout semblait justifier une telle espérance : on voyait monter au trône un jeune prince qui s'était déjà fait connaître généralement par la bonté de son cœur, la justesse de son esprit et la simplicité de ses mœurs. Il paraissait n'éprouver d'autres passions que celle de

⁸Mercier (Louis-Sébastien), *Tableau de Paris*, T. IV, p. 261-264 cité par Chartier (Roger), *Les origines culturelles de la Révolution française*, Seuil, Paris, 1990, p. 217.

⁹Chaline (Olivier), *La France au XVIIIe siècle (1715-1787)*, Belin, Paris, 2012, p. 299.

remplir ses devoirs et de rendre ses sujets heureux. Ennemi du faste, du luxe, de l'orgueil, de la flatterie, on eut dit que le ciel avait formé ce roi non pour sa cour, mais pour son peuple¹⁰.

L'âge de Louis XVI et de Marie-Antoinette, respectivement de 20 et 19 ans, n'était pas pour rien dans ces espoirs de changement. La cour espérait qu'un vent de modernité serait insufflé à Versailles. Louis XVI fut rapidement associé au « bon roi Henri » IV et à Louis XII, qui symbolise la figure du « père du peuple »¹¹. Notre étude pourra nous permettre de saisir le moment où l'image de Louis XVI sera écornée par les différentes critiques et où il ne sera plus associé à ces représentations traditionnelles de la figure du roi.

Etablir un itinéraire royal n'est pas un angle nouveau d'approche en histoire comme nous l'avons déjà évoqué, Léonard Dauphant qualifie d'ailleurs la compilation d'itinéraires royaux de : « vieille tradition érudite¹². » Il faut savoir que les historiens se sont surtout intéressés aux souverains de l'époque médiévale pour ce genre d'étude. Nous pensons notamment aux itinéraires de Charles VI¹³ et Charles VIII¹⁴ rédigés par Ernest Petit, ou encore à l'itinéraire de Louis XI proposé par Mlle Dupont¹⁵. La particularité de ces trois ouvrages est qu'ils ont été publiés entre la fin du XIX^e et le début du XX^e siècle. D'autres itinéraires ont été proposés plus récemment, nous pouvons citer l'exemple de l'itinéraire de Louis XII¹⁶ établie en 1972 par François Maillard, celui qu'Elisabeth Lalou¹⁷ établie en 2007 concernant Philippe IV le Bel ou encore celui de Charles VII proposé en 2012 par Léonard Dauphant¹⁸. Ce dernier insiste d'ailleurs sur le fait que Charles VII était le seul roi du Moyen-âge sans itinéraire publié.

L'établissement d'itinéraire est donc souvent attaché aux rois de l'époque médiévale. Cela est justifié, dans *le royaume des quatre rivières*, par la grande place qu'occupait l'itinérance dans la vie des rois à cette époque. Plusieurs motifs justifient l'itinérance des souverains, tout d'abord, le roi de l'époque médiévale se déplaçait pour se « donner à voir ». En effet, seule la capitale avait la chance de posséder des représentations du roi dans les places publiques. C'est

¹⁰Ségur, *Mémoires ou Souvenirs*, T. I, p. 38 cité par Brayard (Florent) Maurepas (Arnaud, de), *Les français vus par eux-mêmes, le XVIII^e siècle*, Laffont, Paris, 1996, p. 1189-1190.

¹¹Duprat (Annie), *Les rois de papier*, Belin, Paris, 2002, p. 150.

¹²Dauphant (Léonard), *Le royaume des quatre rivières*, Champ Vallon, Paris, 2012, p. 273.

¹³Petit (Ernest), *Séjours de Charles VI* (1380-1400), Leroux, Paris, 1894.

¹⁴Petit (Ernest), *Séjours de Charles VIII* (1483-1498), Imprimerie Nationale, Paris, 1896.

¹⁵Dupont, « Itinéraire » in *Louis XI, Lettres*, T. XI, Joseph Vaesen, Paris, 1909, p. 3-236.

¹⁶Maillard (François), « Itinéraire de Louis XII, roi de France (1498-1515) », *Bulletin philologique et historique du Comité des travaux historiques*, 1972, p. 171-206.

¹⁷Lalou (Elisabeth), *Itinéraire de Philippe IV le Bel*, Boccard, Paris, 2007.

¹⁸Dauphant (Léonard), *Le royaume des quatre rivières*, Champ Vallon, Paris, 2012.

seulement à partir du règne de Louis XI, qui gouverna de 1461 à 1483, que les premiers portraits royaux furent envoyés dans les provinces du royaume¹⁹. Les déplacements du roi étaient également soumis à « l'urgence politique », à savoir le roi devait être présent sur ses terres ou aux frontières en cas de trouble dans le but de restaurer la paix.

Le passage à l'époque moderne marque une évolution dans les modes de gouvernement et cela se ressent notamment dans la mobilité du roi. A l'époque moderne, et surtout pour la période qui nous concerne, le roi n'avait plus besoin de se déplacer pour se faire connaître de son peuple. La plupart des sujets du royaume savaient qui était le roi et ce à quoi il ressemblait grâce aux diverses politiques qui avaient mis l'art au service de la monarchie. Il existait en effet au XVIII^e siècle de nombreux supports qui permettaient aux sujets de reconnaître le roi, nous pensons notamment aux pièces de monnaie, aux œuvres picturales ou encore aux statues équestres qui étaient visibles dans l'ensemble du royaume. En outre, avec un royaume de France en paix et un pouvoir centralisé entre les mains du roi, ce dernier n'était plus obligé de faire le tour de ses provinces pour apaiser les troubles et affirmer son pouvoir.

Malgré tout, les déplacements du roi perdurèrent tout au long l'époque moderne, même après la sédentarisation de la cour avec son installation à Versailles. Certains déplacements royaux sont encore associés à des faits d'ordres politiques comme nous l'avons vu. Pourtant, contrairement aux règnes de ses prédécesseurs Louis XVI ne dut pas quitter le royaume pour mener ses troupes au champ de bataille, ce qui limita ses déplacements à l'intérieur du royaume. Toutefois, comme les rois du Moyen-âge et ceux de l'époque moderne Louis XVI, dans une moindre mesure, effectuait des voyages de plaisance dans les différentes résidences royales du Bassin parisien. Ces voyages peuvent sembler communs mais de nombreux historiens les assimilèrent, dans le cadre des règnes de Louis XIV et de Louis XV, à des tentatives pour s'éloigner de la cour²⁰. Ils sont donc à relier à l'idée selon laquelle l'héritage de Louis XIV était trop lourd à porter pour ces deux successeurs. Ce dernier point nous amène à nous intéresser l'image que les historiens ont donnée de Louis XVI dans leurs travaux.

Pour rendre compte de l'image de Louis XVI dans l'historiographie, nous nous baserons principalement sur l'article d'Aurore Chery, « Histoire d'un non-objet historiographique : le

¹⁹Cassagnes-Brouquet (Sophie), *Louis XI ou le mécénat bien tempéré*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2007.

²⁰Chaline (Olivier), *La France au XVIII^e siècle (1715-1787)*, Belin, Paris, 2012, p. 302-303.

cas Louis XVI²¹. » Tout d'abord, l'auteur part du constat que Louis XVI ne fut pas l'objet d'un grand nombre d'étude. Ensuite, elle constate une évolution dans la manière des historiens de traiter du dernier roi de l'Ancien Régime. On remarque deux tendances au XIX^e siècle, la première, pendant la phase jacobine de la révolution française, donna l'image d'un tyran, d'un traître à la patrie, qui joua un double jeu. En effet, on considérait qu'il faisait semblant d'accepter les mesures de la Révolution française mais qu'il souhaitait en réalité que ses soutiens à l'étranger déclare la guerre au royaume de France. La seconde tendance, le courant royaliste contre révolutionnaire, était à l'opposé et dressait le portrait d'un roi martyr, conservateur, très catholique qui aimait son peuple.

Au début du XX^e siècle, les historiens de la Révolution française conservaient l'idée d'une trahison de Louis XVI vis-à-vis du royaume de France. Les monarchistes, quant à eux, étaient de plus en plus embarrassés par la figure de Louis XVI. En effet, l'auteur affirme qu'ils « ne trouvaient pas en lui le héros qu'ils désiraient²². » Dès lors, ils continuèrent à louer ses qualités morales tout en commençant à le décrire comme étant un monarque faible.

Pour l'auteur, il faut attendre les travaux de Pierrette et Paul Girault de Coursac pour remarquer un renouvellement du traitement de la figure Louis XVI. C'est eux qui remirent au goût du jour l'étude de ce roi notamment avec la publication en 1976 de *Louis XVI, roi martyr*²³. Aurore Chery insiste sur le fait qu'ils s'inscrivent, avec cet ouvrage, dans une droite qui se veut traditionnelle. En effet, dans leurs écrits les Girault de Coursac se montrent « très critiques à l'égard de la restauration et très sévères envers les frères de Louis XVI²⁴. » Quoiqu'il en soit, ils ont permis un nouvel intérêt sur l'étude de Louis XVI. En 1985, Evelyne Lever publia une biographie de *Louis XVI*. L'auteur de l'article se montre critique en disant que cette biographie est une œuvre psychologisante où E. Lever insiste trop sur l'idée qui fait de Louis XVI un « vilain petit canard » et sur le fait qu'il « n'était pas fait pour régner²⁵. »

Parmi les écrits plus récents, nous pouvons citer la biographie de Jean-Christian Petitfils paru en 2005²⁶. A. Chery reproche à l'historien de s'être fortement inspiré des travaux du britannique John Hardman publiés dans les années 1990 et affirme que cette biographie, qui était : « censée être une étude novatrice », n'est finalement que du : « Girault de Coursac

²¹Chery (Aurore), « Histoire d'un non-objet historiographique : le cas Louis xvi », *L'Atelier du Centre de recherches historiques*, 2011.

²²*Ibid.*, p. 7.

²³Girault de Coursac (Paul et Pierrette), *Louis xvi, roi martyr ?*, Paris, Téqui, 1976.

²⁴Chery (Aurore), « Histoire d'un non-objet historiographique : le cas Louis xvi », *L'Atelier du Centre de recherches historiques*, 2011, p. 9.

²⁵*Ibid.*, p. 10.

²⁶Petitfils (Jean-Christian), *Louis XVI*, Paris, Perrin, 2005.

bonifié par le temps et un voyage outre-manche²⁷.» Louis XVI apparaît, chez Petitfils, comme étant une personne faible, influençable et en dépression depuis l'échec de l'Assemblée des notables. Cette étude apporte toutefois une nouvelle idée, celle que Louis XVI avait une opinion différente que celle des émigrés pendant la Révolution, en effet, il est jugé comme étant plus enclin au changement.

Pour finir, l'auteure se montre très positive vis-à-vis de l'ouvrage de Joël Félix sur Louis XVI et Marie-Antoinette publié en 2006²⁸. L'historien réussit à replacer Louis XVI dans son époque et à aller au-delà des lieux communs.

Notre sujet pourrait se révéler n'être qu'un simple catalogue des endroits visités par Louis XVI et encore des différentes résidences où il passait la nuit mais l'intérêt de constituer un itinéraire royal va au-delà du simple catalogue.

Nous remarquons que les historiens se sont souvent intéressés à la mobilité de Louis XV et de Marie-Antoinette. Nous retrouvons souvent l'idée que : « fatigué par le cérémonial, il [Louis XV] aimait à vivre en particulier²⁹ » ou encore qu'il préférait les charmes des escapades répétées dans diverses résidences qui lui permettaient de : « dérober sa vie personnelle à la cour, de distendre vie publique et vie privée³⁰. » On évoque également les escapades de Marie-Antoinette qui : « achèvent de vider Versailles les jours de semaine³¹. » A l'inverse aucune référence n'est faite sur la mobilité de Louis XVI dans ces mêmes ouvrages, leurs auteurs admettent simplement que Louis XVI, cherchant à s'échapper de la pesanteur de l'étiquette, avait adopté le comportement de son grand-père. Etablir l'itinéraire de Louis XVI peut donc se révéler utile pour attester de la véracité, ou non, de ces présupposés.

Ensuite, le marquis de Bombelles affirme dans son *Journal* qu'on ne parvenait à faire sa cour au roi et à la famille royale que les dimanches, les jours de grandes fêtes et quelques fois le mardi alors que sous le règne précédent, cela était possible à peu près tous les jours³². Cela laisse supposer une absence de Louis XVI du château de Versailles, et c'est bien cette supposition qui fait l'un des principaux intérêts de notre sujet et qui nous permet d'aller plus loin encore qu'une simple succession de lieux. En effet, si cette absence de Louis XVI est

²⁷Chery (Aurore), « Histoire d'un non-objet historiographique : le cas Louis xvi », *L'Atelier du Centre de recherches historiques*, 2011, p. 12.

²⁸Félix (Joël), *Louis XVI et Marie Antoinette, un couple en politique*, Paris, Payot, 2006.

²⁹Solnon (Jean-François), *La Cour de France*, Fayard, Paris, 1987, p.429.

³⁰Bély (Lucien) dir., *Dictionnaire de l'Ancien Régime* [1996], « Cour », Paris, Presses Universitaires de France, 2006, p. 357.

³¹*Ibid.*

³²Bombelles (Marc-Marie, marquis de), *Journal* cité par Maral (Alexandre), *Le roi, la cour et Versailles*, Paris, Perrin, 2013, p. 283-284.

avérée, la question de la vacance du pouvoir et de la fonction de roi pourrait alors se poser. Si l'établissement de l'itinéraire arrivait à infirmer cette idée, se poserait alors la question de la mutation de la cour à l'époque de Louis XVI. On pourrait en effet se demander comment ce dernier tenait sa cour et quelle attitude adoptait-t-il à Versailles pour donner l'image d'un roi absent de sa cour.

Maintenant que l'intérêt de ce sujet a été précisé, intéressons-nous aux sources qui peuvent nous aider à établir l'itinéraire de Louis XVI. Il s'avère que de nombreux documents de diverses formes peuvent nous permettre de le constituer. Nous avons classés ces sources en cinq catégories, les textes de lois, les journaux de l'époque, les sources des mémorialistes, les correspondances et pour finir le *Journal* de Louis XVI lui-même.

Deux principaux corpus nous permettent d'accéder aux divers textes de lois émis lors du règne de Louis XVI, à savoir le tome VI des *Actes Royaux* et le *Recueil général des anciennes lois françaises*. Ces textes nous ont principalement permis de collecter les dates et les lieux indiqués sur les actes. Ils nous ont également permis de nous interroger sur les pratiques politiques et administratives et sur l'idée d'une certaine vacance du pouvoir lorsque certains lieux annotés ne correspondaient pas avec le lieu où séjournait le roi.

Nous avons ensuite utilisés les journaux de l'époque, principalement le *Mercur de France* et la *Gazette de France*. On y trouve mention des déplacements de la cour pour les grands séjours mais aussi des éléments concernant le quotidien du roi. A la fin de chaque exemplaire du *Mercur de France*, nous trouvons une liste des noms des personnes présentées au roi, des personnes qui ont eut le droit de se présenter devant lui pour le remercier après qu'il leur ait accordé une faveur, l'attribution d'un poste ou une promotion, et pour finir le nom des personnes pour qui le roi a consenti à signer un contrat de mariage. Dans la *Gazette de France*, nous retrouvons le nom des personnes qui ont eu l'honneur de présenter leurs travaux, des écrits en général, au roi et à la famille royale. Ces audiences se déroulaient le weekend, notamment le dimanche.

Parmi les principaux journaux et mémoires laissés par les contemporains de Louis XVI, nous avons principalement étudiés les écrits de Félix de France d'Hézecques, du marquis de Bombelles, de Madame la duchesse de Tourzel et sa fille, Pauline de Tourzel. Les *Souvenirs d'un page de la cour de Louis XVI* rédigés par Hézecques représentent une source intéressante car elle émane d'un proche du roi, en effet en tant que page de la chambre du roi il était présent au grand lever du roi, il l'accompagnait à la messe, il était présent au retour de la

chasse et il assistait au coucher du roi. Rentrant au service du roi en 1786, ses écrits ne concernent que la fin de la période versaillaise et le début de la période parisienne. Vient ensuite le *Journal* du Marquis de Bombelles, dont le principal intérêt est qu'il couvre toute la période du règne de Louis XVI. Ses écrits se présentent sous forme de journal, ce qui nous permet d'avoir accès à des événements du quotidien précisément datés. L'inconvénient tient du statut du rédacteur, en effet ce dernier menant une carrière dans la diplomatie, il n'était que très rarement à Versailles. Les *Mémoires* de la duchesse de Tourzel gouvernante des Enfants de France à partir de juillet 1789 constituent un récit intéressant car elle a vécu, auprès de la famille royale, les journées d'octobre 1789, leur arrivée aux Tuileries et elle a également suivi la famille royale lors de la fuite vers Montmédy. Au même titre, les *Souvenirs* de sa fille sont intéressants car ils nous donnent à voir le quotidien de la famille royale aux Tuileries mais également à Saint-Cloud lors de l'été 1790.

Mis à part les écrits du marquis de Bombelles, nous sommes face à des récits rédigés en fin de vie, ou du moins bien après les événements relatés, les auteurs peuvent donc chercher au travers de leurs écrits à justifier leurs actions passées. C'est notamment le cas de la duchesse de Tourzel qui infirme la rumeur qui laissait entendre qu'elle s'était imposée pour prendre part à la fuite des Tuileries en 1791. Ces mémorialistes pouvaient également être motivés par la volonté de réhabiliter la mémoire de Louis XVI. On remarque cela dans les écrits du comte de France qui commença à rédiger ses *Souvenirs* en 1804 et qui rajouta certains éléments lors de la restauration. Il tente notamment de mettre fin aux rumeurs qui faisait de Louis XVI un alcoolique. L'étude de ces mémoires doit également prendre en compte le fait que contrairement à un journal, les mémoires ne sont pas rédigés au jour et jour et que donc l'auteur doit se baser, la plupart du temps, uniquement sur sa mémoire. Cela rend donc la datation des événements un peu flous. Cela n'étant pas l'idéal pour un mémoire qui se donne pour objectif d'étudier les déplacements de Louis XVI jour par jour, il nous a fallu trouver des sources avec une datation précise, nous nous sommes notamment tourné vers les diverses correspondances publiées à l'époque.

Il faut savoir qu'il n'y a pas d'ouvrage qui regroupe intégralement la correspondance de Louis XVI. Nous avons pu toutefois nous appuyer sur un recueil de lettres échangées entre Louis XVI et le comte de Vergennes sur la période 1774 - 1787 publié en 1998 par John Hardman et Munro Price³³. Même si cette *Correspondance* est restrictive, elle nous permet malgré tout de

³³Hardman (John), Price (Munro), *Louis xvi and the Comte de Vergennes : Correspondence 1774-1787*, Oxford, Voltaire Foundation, 1998.

savoir dans quelle résidence se trouvait le roi au moment de la rédaction de sa lettre. Nous avons ensuite le recueil de lettre de Louis XVI, Marie-Antoinette et de Madame Elisabeth publié au XIX^e siècle par Feuillet de Conches. Même si on y trouve relativement peu de lettre du roi, ce recueil s'avère intéressant pour étudier la façon dont la famille royale a vécu son arrivée dans la capitale en 1789. Nous devons cependant préciser que l'auteur a été victime d'attaques au XIX^e siècle, on lui reprochait notamment d'être un faussaire, mais Joël Félix assure dans la bibliographie de son ouvrage sur le couple royal que nous pouvons relativement faire confiance à cet auteur³⁴.

Ces lettres nous révélant que fort peu d'informations intéressantes pour notre sujet, nous nous sommes concentrés sur deux autres correspondances. La première, celle de Marie-Antoinette publiée par Evelyne Lever, contient des lettres qui vont de 1770 à 1793. Cet ouvrage réunit toutes les lettres de la reine et leurs réponses si elles existent ainsi que des lettres du comte de Mercy-Argenteau adressées à la mère de la reine, Marie-Thérèse. Cette correspondance est intéressante car elle nous permet de voir comment un proche de la reine jugeait son comportement à la cour, elle nous permet également d'obtenir des informations sur la vie de la famille royale à Paris après les journées d'octobre 1789. Le problème vis-à-vis de notre itinéraire étant que ces lettres nous donnent que peu d'informations sur les voyages de Louis XVI étant donné que la reine n'accompagnait pas systématiquement le roi lors de ces voyages en lien avec la chasse et que ce dernier ne séjournait pas avec la reine à Trianon. Nous nous sommes également appuyés sur la *Correspondance secrète* publiée par Lescure au XIX^e siècle. Elle regroupe des lettres écrites par un parisien et destinées à un lecteur habitant à l'étranger. L'auteur s'intéresse particulièrement aux événements politiques mais nous y trouvons également des informations sur la cour de Louis XVI et notamment sur ses déplacements.

Même si ces diverses sources nous aident à établir une bonne partie de l'itinéraire, un document produit par la main de Louis XVI sur toute la période de son règne tel que son *Journal* nous est indispensable pour pouvoir constituer son itinéraire. Ce *Journal* est basé sur des notes que le roi prenait au jour le jour et qu'il reportait ensuite sur les divers carnets qui constituent ce que nous appelons le *Journal* de Louis XVI. Le caractère quotidien de ces prises de note fait de ce *Journal* une source fiable concernant les déplacements de ce monarque. Toutefois, même s'il constitue notre principale source, nous devons prendre en

³⁴Félix (Joël), *Louis XVI et Marie-Antoinette, un couple en politique*, Payot, Paris, 2006, p. 640.

compte les faiblesses du *Journal*. Il faut savoir que le roi n'y mentionnait pas en détails tous les moments de sa journée. Il se montrait très bref, un mois correspondait à une page et une journée à une ligne. Seules les deux premières couches de la reine dérogeant à cette règle. De plus, nous devons préciser qu'il s'agit avant tout d'un carnet de chasse où le roi indiquait consciencieusement les jours où il était sorti pour aller à la chasse, les lieux où ces parties se déroulaient et le nombre d'animaux tués. Ceci explique notamment le fait que l'on trouve la mention « rien » à la date du 14 juillet 1789, cela signifie simplement que le roi n'était pas sorti chasser à cette date. Malgré tout, Louis XVI y transcrivait des informations qui n'avaient rien à voir avec la chasse, nous pensons notamment à ses promenades, à ses visites aux membres de sa famille en dehors de Versailles ou encore aux grands déplacements de la cour. Le roi se montrait d'ailleurs très méticuleux lorsqu'il s'agissait de ses déplacements journaliers ou exceptionnels, ce qui est à la base de notre étude. Nous retrouvons par ailleurs mention d'événements politiques comme des audiences accordées à des députations de parlements ou à des visiteurs étrangers, des conseils et des lits de justice, mais également d'événements du quotidien comme la mention de bals, de soupers avec les chasseurs etc. Alors que les principaux événements politiques étaient notés consciencieusement, ceux qui relevaient du quotidien étaient inscrits de manière non-exhaustive.

Grâce à ces différentes sources, nous avons pu établir un tableau où nous présentons diverses informations :

- La date
- Le lieu : on mentionne ici le lieu où Louis XVI a passé la nuit.
- La ou les source(s) qui nous ont permis d'obtenir la précédente information
- Le motif : on indique ici les déplacements journaliers du roi (chasse, visite aux membres de sa famille...) mais également des éléments en rapport avec la vie de cour (fêtes, audiences...)

De nombreux auteurs se sont appuyés sur le *Journal* de Louis XVI pour leurs études, on pense notamment à Jean-Dominique Bourzat³⁵ ou à Philippe Salvadori³⁶ qui l'ont utilisé pour comptabiliser les sorties à la chasse de Louis XVI. Pourtant, au fil de nos recherches, nous avons pu constater qu'aucun chercheur n'a pris le temps d'étudier l'intégralité des informations conservées par le roi dans ses carnets. Cette compilation de données nous amène à traiter de l'itinéraire de Louis XVI avec une approche statistique. On se demandera donc,

³⁵Bourzat (Jean-Dominique), *Les après-midi de Louis XVI*, Paris, La compagnie littéraire, 2008.

³⁶Salvadori (Philippe), *La chasse sous l'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 1996.

dans un premier temps, où Louis XVI passait-il son temps ? Est-ce que son règne marque une rupture avec les règnes de ses prédécesseurs ? Une fois que les données statistiques auront établies que les déplacements de Louis XVI ne différaient pas de ceux de ces aïeux, nous nous interrogerons sur les relations entre la cour et le roi. Alors que les contemporains de Louis XVI affirmaient qu'il n'y avait pas plus ennuyeux que Versailles³⁷ et que les historiens affirment que la cour est vide en semaine³⁸, nous pouvons nous interroger sur la réalité d'un château de Versailles qui serait alors une machine qui tourne à vide sous le règne de Louis XVI. De même, alors que l'installation du roi et de la famille royale à Paris en octobre 1789 pourrait être vue comme une rupture, elle ne fait que démontrer l'importance de la présence physique du roi en temps de crise. On se demandera alors est-ce que la fonction de roi a encore sa place dans un système qui se veut en évolution ?

Pour répondre à ces questions, nous verrons dans un premier temps les lieux de la présence de Louis XVI entre 1774 et 1789. Ce premier chapitre s'intéressera à toutes les facettes des déplacements de Louis XVI, à savoir les déplacements à portée politique avec le sacre à Reims ou le voyage à Cherbourg, mais également aux déplacements liés aux divertissements, avec les parties de chasse ou les différents petits séjours, et ceux liés à la famille. Après avoir établi que Louis XVI ne se tenait pas plus éloigné de la cour Versaillaise que ses prédécesseurs, nous consacrerons un second chapitre à la place qu'occupait Louis XVI auprès de la cour. Même si cette partie s'intéressera principalement à Versailles, nous laisserons une place à l'étude des grands séjours. En effet, ils étaient l'occasion pour le roi et la cour de se délier quelque peu des contraintes liées à l'étiquette. Le dernier chapitre sera consacré à l'installation de la famille royale à Paris. Alors qu'elle est capitale, cette ville est à peine évoquée dans les précédentes parties, ce constat à toute son importance. Alors que pour un roi sa vie est un enjeu politique, les parisiens, en se saisissant de la personne du roi en octobre 1789, eurent un grand ascendant sur la fin du règne du roi. Cette partie nous permet d'ailleurs de comprendre l'importance de la mobilité du roi avec l'étude des séjours à Saint-Cloud et la fuite vers Montmédy.

³⁷Genlis (Félicité, de), *De l'esprit des étiquettes de l'ancienne cour et des usages du monde de ce temps*, Mercure de France, 1996, p. 84.

³⁸Bély (Lucien) dir., *Dictionnaire de l'Ancien Régime* [1996], « Cour », Paris, Presses Universitaires de France, 2006, p. 357.

Chapitre 1 : Les lieux de la présence de Louis XVI

Au cours de ce chapitre concernant les lieux de la présence de Louis XVI nous évoquerons uniquement les lieux où sa présence était « extra-ordinaire ». Nous parlerons donc des résidences royales qui accueillait le roi, ainsi que sa cour, le temps d'un séjour mais pas de Versailles ni des Tuileries. En effet, le château de Versailles étant la principale résidence des rois de France entre 1682 et 1789, la présence du roi y était habituelle. Il en va de même pour le palais des Tuileries, qui devint la principale résidence de Louis XVI après les journées des 5 et 6 octobre 1789.

I. Lieux de séjour du roi

Cette partie sur les lieux de séjours de Louis XVI traitera des résidences royales où le roi passa au moins une nuit. Nous remarquons que le roi se rendait uniquement dans ses résidences du bassin parisien. Cette préférence pour le bassin parisien remonte au XVI^e siècle. Elle est à lier avec la sédentarisation à Paris de la cour et de l'administration. Entre le XVI^e et le XVIII^e siècle, un grand nombre de château vint compléter la liste des résidences royales grâce à d'intensives politiques de constructions menées par différents rois bâtisseurs à l'image de François Ier, Louis XIV ou encore Louis XV. Une étude sur la présence de Louis XVI dans les différentes résidences royales entre 1774 et 1789 nous permet de diviser les résidences en trois catégories. Nous parlerons, dans un premier temps, des résidences qui gardèrent la faveur de Louis XVI tout au long de son règne puis nous parlerons des résidences qui furent peu à peu délaissées par le roi et nous terminerons avec les châteaux qui furent achetés par le roi dans les années 1780.

1. Perpétuation de la présence royale dans certaines résidences du Bassin parisien

- **Fontainebleau**

Les origines et la date de construction du château de Fontainebleau, situé dans le département de la Seine-et-Marne, restent floues. Toutefois, nous savons qu'il existait déjà au milieu du XII^e siècle un vieux manoir féodal avec ses tours à l'emplacement du futur

château³⁹. Nous savons également que Louis VII, qui régna de 1137 à 1180, séjournait à Fontainebleau en compagnie de la cour⁴⁰. Il semblerait que le manoir féodal fit rapidement place à un château fort qui fut rasé sous le règne de François I^{er} en 1527 pour laisser place à un nouveau palais. Le château fut l'objet d'agrandissement sous le règne d'Henri IV, avec notamment la construction de la cour des offices et la cour des Princes. Louis XIV, préférant s'atteler aux jardins, les fit transformer par son jardinier attitré, André le Nôtre. Le château fut encore le théâtre de travaux d'agrandissement sous le règne de Louis XV. Le château de Fontainebleau attirait les souverains chaque année pour leur séjour de plaisance grâce à sa forêt réputée giboyeuse. Toutefois, cette résidence de plaisance fut également le théâtre d'importants faits politiques à l'instar de la signature de la révocation de l'édit de Nantes en 1685.

A l'image de ses aïeux, Louis XVI maintint les voyages de la Cour à Fontainebleau. Ce palais est d'ailleurs la résidence royale qui a accueilli le plus souvent la cour sous le règne de Louis XVI. En effet, le roi s'y rendit 18 fois, que ce soit pour des petits ou des grands séjours. Ce palais fut le seul à accueillir Louis XVI chaque année entre 1774 et 1787, et ce malgré les problèmes financiers que rencontrait le royaume. En effet, les séjours du roi à Fontainebleau auraient pu être affectés par ces problèmes, comme nous le laisse à penser la *Correspondance secrète*. Dans une lettre du 1^{er} juin 1785, l'auteur fait part de propos qui auraient été tenus par le roi au sujet des dépenses occasionnées par un voyage de Mesdames tantes aux eaux de Vichy : « eh bien, reprit-il, il n'y a qu'à économiser celui de Fontainebleau⁴¹. » Cependant, le séjour de la cour à Fontainebleau ne fut pas annulé comme nous pouvons le voir dans le *Journal de Louis XVI*, le roi y passa 38 nuits du 10 octobre au 16 novembre. Cela s'explique notamment par le fait que le roi, comme la cour, était très attaché aux séjours à Fontainebleau. Le roi profitait de ces séjours pour se détendre et pour profiter des loisirs qu'offrait Fontainebleau.

Louis XVI, comme ses prédécesseurs, aimait ce séjour pour les avantages que sa forêt de 17 000 hectares offrait⁴². Cet espace pouvait pleinement satisfaire la passion que Louis XVI portait à la chasse. La chasse apparaît comme étant l'une des principales raisons qui incitait le

³⁹ *Anciennes résidences royales, châteaux, maisons de plaisance, forêts, parcs et jardins*, « Fontainebleau », 1851.

⁴⁰ *Ibid.*

⁴¹ Lescure (Mathurin, de), *Correspondance secrète inédite sur Louis xvi, Marie-Antoinette, la cour et la ville de 1777 à 1792*, Paris, Plon, 1866, t. I, p. 567.

⁴² *Anciennes résidences royales, châteaux, maisons de plaisance, forêts, parcs et jardins*, « Fontainebleau », 1851.

roi à se rendre à Fontainebleau. Nous remarquons que tous les déplacements effectués par le roi dans cette résidence se faisaient uniquement entre octobre et novembre, période qui correspondait à la saison de la chasse dans la forêt de Fontainebleau.

Nous retrouvons à de nombreuses reprises, dans la *Correspondance Secrète*, l'idée que Marie-Antoinette n'aimait pas les séjours à Fontainebleau⁴³. Il apparait, en écho à cette idée, qu'entre 1778 et 1781 les grands séjours automnaux de la cour se déroulèrent non pas à Fontainebleau mais à Marly. Ce château donnait l'image un séjour plus intime qu'à Fontainebleau et la reine y vivait plus librement. Toutefois, le seul désamour de Marie-Antoinette ne peut expliquer le délaissement de Fontainebleau par la cour. Il faut rappeler ici qu'à cette période la France était engagée dans la guerre pour l'indépendance américaine et que le royaume était financièrement accablé. Un séjour de la cour à Marly, qui possédait de plus faibles capacités d'accueil que le palais de Fontainebleau, pouvait être synonyme d'économie pour le roi. L'argument financier apparait comme étant valide vu que nous constatons que le roi continuait à se rendre à Fontainebleau entre 1778 et 1782. Cependant, les séjours entre cette période n'excédaient pas les trois jours et mobilisaient une suite réduite pour réduire les coûts du séjour. Lors de ces petits séjours, qui se déroulaient au début du mois de novembre, le roi se consacrait uniquement à la chasse.

- Compiègne

Comme Fontainebleau, le château de Compiègne, situé dans l'Oise avait le statut de résidence royale depuis le Moyen-âge. Les mérovingiens furent les premiers à construire une résidence royale à Compiègne⁴⁴. Ce château fut l'objet de nombreux travaux de reconstruction, nous pouvons notamment citer les travaux de reconstruction ordonnés par Charles II le Chauve au IX^e siècle ou encore ceux ordonnés par Charles V au XIV^e siècle. Compiègne était apprécié par les rois au Moyen-âge et à l'Epoque Moderne pour son importante forêt de 15 000 hectares⁴⁵. Cet intérêt pour la forêt de Compiègne entraîna de nombreux travaux d'aménagement. Louis XIV prit grand soin de la faire réaménager. Il ordonna, notamment, de faire construire cinquante-quatre nouvelles routes ainsi que des ponts

⁴³Lescure (Mathurin, de), *Correspondance secrète inédite sur Louis xvi, Marie-Antoinette, la cour et la ville de 1777 à 1792*, Paris, Plon, 1866, t. I, p. 567 et p. 574.

⁴⁴*Le Robert encyclopédique des noms propres [1974]*, « Fontainebleau », Paris, Le Robert, 2010, p. 816.

⁴⁵*Anciennes résidences royales, châteaux, maisons de plaisance, forêts, parcs et jardins*, « Compiègne », 1851.

de pierre sur les ruisseaux⁴⁶. A l'inverse, le château lui-même ne fit l'objet d'aucuns travaux de rénovation lors de ce règne. Cela est à lier au fait que Compiègne était avant tout considéré, par Louis XIV, comme étant un lieu de détente et de repos et que cette détente passait notamment par la pratique de la chasse. Nous devons préciser que le roi tenait quand même conseil à Compiègne, comme à Fontainebleau.

Louis XV fit son premier séjour à Compiègne à l'âge de dix-huit ans. La forêt le séduisit à tel point qu'il renouvela ce séjour presque tous les étés⁴⁷. Louis XV dut cependant faire face à un problème logistique. En effet, le château pouvait seulement accueillir la famille royale et leur service ce qui implique que les courtisans étaient logés en ville au frais du roi alors que les séjours s'étendaient sur un à deux mois. Pour pallier à ces problèmes, Louis XV et son premier architecte, Jacques Gabriel, engagèrent une première phase d'agrandissement entre 1736 et 1740. Après ces travaux d'agrandissements, Louis XV opta pour une reconstruction complète du château. La phase de reconstruction commença en 1751 après que le roi eut validé les plans d'Ange-Jacques Gabriel. Malgré un château continuellement en chantier, Louis XV s'y rendait chaque année pour profiter de la chasse.

Louis XVI honora de sa présence le château de Compiègne dès la première année de son règne pour un séjour de 31 nuits au mois d'août. Il s'y rendit encore en 1775 pour 6 nuits, trois nuits passées avant le départ pour la cathédrale de Reims et trois nuits à son retour. Le premier séjour s'inscrit dans le long périple effectué par le roi et la cour dans les différentes résidences royales. En effet, la cour vint à Versailles de mai à novembre 1774 pour éviter tout risque de contamination par la variole, maladie qui avait eu raison de Louis XV. Quant au second séjour de 1775, il s'inscrit dans la tradition. En effet, le voyage du sacre était précédé et suivi d'un arrêt à Compiègne⁴⁸.

Louis XVI décida, en 1776, de poursuivre les travaux entrepris à Compiègne par son grand-père. Il confia cette tâche à Louis le Dreux de la Châtre, élève devenu collaborateur d'Ange-Jacques Gabriel. Entre 1776 et 1779, nous constatons que Compiègne fut délaissé par Louis XVI. Il retrouva le chemin de Compiègne à partir de 1780, et ce jusqu'en 1786. Louis XVI venait pour des petits séjours de trois jours, entre la fin du mois d'août et le mois de septembre, uniquement dans le but de profiter de la forêt pour y chasser. Il effectuait ces petits

⁴⁶Moulin (Jean-Marie), *Le château de Compiègne, son histoire, sa construction*, Musée nationale du château de Compiègne, 1991, p. 7.

⁴⁷*Ibid.*, p.9.

⁴⁸*Ibid.*, p. 13.

séjours uniquement avec les membres de sa maison qui étaient indispensables à ce voyage et un petit nombre de noble qui avaient vu leur demande d'accompagnement acceptée par le roi. Les travaux s'achevèrent en 1788 mais les événements politiques qui ébranlaient le royaume à la même époque firent que le roi et la cour ne purent profiter du château rénové.

- Choisy

Contrairement aux deux châteaux précédemment cités, la fréquentation du le château de Choisy-le-Roi ne remontait pas à l'époque médiévale. Au XVII^e siècle, Anne-Marie-Louise d'Orléans, dite la Grande Mademoiselle, cousine de Louis XIV, achète aux héritiers de Jean-Baptiste Gontier une maison de plaisance à Choisy. A sa mort, en 1693, elle légua cette maison au Grand Dauphin. Dès lors, le château de Choisy fut considéré par Louis XIV comme une résidence royale pour en simplifier l'entretien. Jugé trop petit pour accueillir Monseigneur et sa suite, le château de Choisy fut échangé contre le château de Meudon de la marquise de Louvois⁴⁹. Il sera ensuite vendu en 1716 à Marie-Anne de Bourbon, Princesse de Conti. A la mort de cette dernière, en 1739, Louis XV procède à l'achat du château et du terrain avoisinant pour 300 000 livres. Situé sur les bords de Seine et à proximité de la forêt de Sénart, le château de Choisy apparaît comme étant une résidence de premier choix pour profiter de la chasse et des promenades.

Sa proximité avec Versailles, deux heures et demie suffirent pour effectuer le trajet entre les deux châteaux, entraîna la multiplication des séjours de Louis XV dans ce château. Le roi effectuait des séjours de trois jours, une à trois fois par mois⁵⁰. Très rapidement, Choisy devient l'équivalent du Marly du règne précédent. Pour les courtisans, être autorisé à venir séjourner à Choisy était le signe d'une grande faveur royale. Les demandeurs devaient s'inscrire sur une liste, comme pour les voyages de Marly et de La Muette⁵¹. Les sources contemporaines au règne de Louis XV constataient, lors de ces séjours, un certain relâchement de l'étiquette. Luynes, par exemple, écrit que le roi :

⁴⁹Castelluccio (Stéphane), « La vie au château de Choisy, 1678-1789 », *Versalia. Revue de la Société des Amis de Versailles*, n°9, 2006, p.59.

⁵⁰*Ibid.*, p. 65.

⁵¹*Ibid.*, p. 65.

Parle familièrement à ceux qui ont l'honneur de lui faire leur cour. On est souvent tenté d'oublier qui est le maître, et j'ai vu quelquefois même qu'on l'oubliait et qu'il ne faisait pas semblant de l'avoir remarqué⁵².

Louis XV n'en oubliait pas pour autant sa fonction. Il veillait, à Choisy, au respect du cérémonial, notamment en perpétuant les cérémonies du lever et du coucher et les soupers en public. Nous savons aussi que Louis XV recevait ses ministres à Choisy et qu'il lui arrivait de tenir le conseil d'Etat.

A la mort du roi, le 10 mai 1774, Louis XVI se rendit au château de Choisy-le-Roi en compagnie de la famille royale. Le choix de Choisy-le-Roi fut arrêté le 6 mai, alors que l'état de Louis XV empirait⁵³. On ne mentionne pas la raison qui poussa la famille royale à opter pour Choisy mais sa proximité avec Versailles pourrait expliquer ce choix. La famille royale dut quitter Choisy dès le 18 mai car Madame Adélaïde, tante du roi, avait contracté la petite vérole après être restée au chevet de Louis XV.

A la lecture du *Journal* de Louis XVI nous apprenons que ce dernier, alors qu'il était dauphin, accompagnait Louis XV à Choisy. Cela se perçoit dans son utilisation du château de Choisy-le-Roi. En effet, la présence de Louis XVI à Choisy n'excéda jamais les dix jours à la suite et il y venait principalement pour profiter de la chasse, mais pas seulement. A la différence de Louis XV, Louis XVI était quelques fois accompagné de la reine comme en témoigne la correspondance de cette dernière⁵⁴. Lorsque Marie-Antoinette était présente à Choisy, le roi faisait venir des troupes de théâtre pour jouer des pièces comme en témoigne la mention : « comédie avant et après souper » dans le *Journal* du roi à la date du 26 septembre 1778. Grâce au *Journal* de Louis XVI nous apprenons que ce dernier se rendait parfois à Choisy pour y souper en compagnie de souverains étrangers. Ce fut le cas en mai 1777 lorsque le roi donna un souper en particulier à son beau-frère, Joseph II. Cela était synonyme de faveur et de proximité vis-à-vis de quelqu'un de son rang.

Nous remarquons un changement de comportement de Louis XVI vis-à-vis de Choisy à partir des années 1780. On observe tout d'abord une préférence pour des séjours plus courts. En effet, le dernier séjour du roi à Choisy qui dura plus de cinq jours eut lieu en octobre 1780.

⁵²*Mémoires du duc de Luynes sur la cour de Louis XV*, cité par Castellucio (Stéphane), « La vie au château de Choisy, 1678-1789 », p. 67

⁵³Lever (Evelyne), *Marie-Antoinette*, Paris, Fayard, 1991, p. 116.

⁵⁴Lever (Evelyne), *Correspondance de Marie-Antoinette*, Paris, Tallandier, 2005, p. 337.

Après ce séjour, le roi se rendit à trois reprises au château de Choisy pour des séjours de trois jours ou moins. Ces trois derniers séjours au château de Choisy nous permettent d'affirmer que le château devint une étape avant ou après le séjour de la cour à Fontainebleau. De plus, ces séjours ne se résumaient plus qu'à la pratique de la chasse. D'ailleurs certaines années, comme en 1785 et 1788, la présence de Louis XVI à Choisy ne se résume qu'à un dîner lors d'une partie de chasse.

Eric Thialon, dans son mémoire de maîtrise sur Choisy, avance deux idées qui pourraient expliquer le désintérêt de Louis XVI vis-à-vis du Château de Choisy. La première idée avancée est que Choisy fut victime de la hausse de la fréquentation du Petit Trianon par le roi. La seconde idée serait que Choisy fut abandonné à cause des problèmes financiers que rencontrait le royaume. En effet, le château Choisy demandait des réparations importantes à un moment où les finances royales étaient au plus mal⁵⁵. L'argument sur le Petit Trianon n'est pas probant. En effet, le château de Choisy était un lieu de séjour pour Louis XVI dans le sens où le roi, suivi de sa suite, passait quelques nuits à Choisy pour jouir des divertissements offerts par cette résidence. Trianon, quant à lui, était une résidence où le roi venait rendre visite à Marie-Antoinette et à ses invités. Comme le souligne le terme « visite », Louis XVI y passait uniquement la journée. En effet, le roi ne coucha jamais au Petit-Trianon. Mettre ces deux résidences sur la même échelle d'analyse paraît alors peu convaincant.

Le désintérêt du roi pour Choisy est à lier avec la concurrence des autres résidences royales où le roi pouvait jouir, comme il l'entendait, de la chasse. Nous parlons ici de Fontainebleau mais aussi, et surtout, Compiègne. Comme nous l'avons vu à partir des années 1780, Louis XVI utilisa ces deux résidences pour des séjours d'environ trois jours uniquement dédiés à la chasse.

En 1787, alors que Louis XVI tentait de résoudre les problèmes financiers du royaume, il fit publier le 9 août 1787 un règlement *du roi sur quelques dépenses de sa maison et celle de la reine*. Dans ce règlement, le roi faisait part de sa volonté de faire des économies :

7. En acquérant de nouvelles habitations, S.M. a toujours eu intention de se défaire de plusieurs maisons qui avoient été la demeure des rois prédécesseurs, et qui en conséquence étoient à la charge des bâtiments. En conséquence elle a ordonné la démolition ou la vente des châteaux de Choisy, la Muette, Madrid, Vincennes, Blois⁵⁶.

⁵⁵Thialon (Eric), *Choisy et le Roi : Caractéristiques et effets de la présence royale sur Choisy (1739-1789)*, p. 17-18.

⁵⁶Decrusy, Isambert, Jourdan, *Recueil général des anciennes lois françaises, depuis 420 jusqu'à la révolution de 1789*, t. 28, p. 419.

Le château de Choisy-le-Roi ne fut pas, sous le règne de Louis XVI, en proie à de telles mesures. Toutefois, le château fut démeublé et vidé de serviteurs en 1787 et le roi permit aux gardes du corps de s'établir dans le château en 1788⁵⁷.

Dans les trois résidences royales évoquées, les châteaux de Compiègne et de Choisy apparaissent comme étant à la charnière entre la continuité et l'abandon progressif. Cela s'explique notamment par l'augmentation des petits séjours au détriment des longs séjours. La prise de distance de Louis XVI avec certaines résidences est beaucoup plus perceptible dans certains cas comme nous allons maintenant le voir.

2. Un désintérêt progressif du roi envers certaines résidences

▪ La Muette

Au XVI^e siècle, la Muette n'était qu'un simple rendez-vous de chasse dans le bois de Boulogne. Lorsque Charles IX en fit cadeau à Marguerite de Valois, des travaux ont été effectués pour transformer ce rendez-vous de chasse en petit château. A sa mort, la reine Margot fit don de ce petit château à Louis XIII⁵⁸. Au XVII^e siècle, le château fut occupé par Catelan, le capitaine des chasses du bois de Boulogne et puis par Joseph-Jean-Baptiste Fleuriau d'Armenonville, conseiller d'Etat et directeur général des finances. Le Régent acheta le château en 1716 pour sa fille, la duchesse de Berry et lorsque cette dernière mourut en 1719, le château revint à Louis XV. Entre 1741 et 1747, le château fut l'objet de travaux d'agrandissement. En effet, Louis XV avait chargé son architecte Ange-Jacques Gabriel d'agrandir le château d'un étage⁵⁹. Louis XV, qui venait souvent au château de la Muette en compagnie de ses maitresses, le délaissa progressivement à la mort de la Madame de Pompadour⁶⁰.

Louis XVI s'installera à la Muette pendant un mois entre mai et juin 1774. En effet, après la mort de Louis XV, la famille royale partit pour le château de Choisy mais au bout de huit jours, les symptômes de la petite vérole touchèrent madame Adélaïde. La famille royale quitta

⁵⁷Thialon (Eric), *Choisy et le Roi : Caractéristiques et effets de la présence royale sur Choisy (1739-1789)*, p. 23

⁵⁸ *Dictionnaire de Paris*, « Muette », Paris, Larousse, 1964, p. 358.

⁵⁹*Ibid.*

⁶⁰Lavigerie (Olivier,de), *Le château de la Muette*, Paris, Morel, 1890, p. 47.

Choisy au profit de la Muette. Le roi y passa encore une nuit en 1774, celle du 11 novembre, avant de se rendre à Paris pour tenir un lit de justice.

Louis XVI resta ensuite quatre années sans passer une nuit au château de la Muette. Il y retourna en 1779 pour y passer deux nuits, les 7 et 8 février. Là encore, le roi s'arrête à la Muette avant d'aller à Paris pour se rendre à Notre-Dame et Sainte-Geneviève à l'occasion de la naissance de son premier enfant.

Le roi fit encore un séjour à la Muette en 1780 et en 1781 et deux séjours en 1782. Le séjour de la cour à la Muette en 1780 est à lier avec la présence de la comtesse Jules de Polignac, une proche du couple royal, dans sa maison de Passy. En effet, dans une de ces lettres à Marie-Thérèse, le comte de Mercy-Argenteau affirme que :

Les couches de la comtesse Jules de Polignac en étaient l'objet [du séjour] et en avaient décidé le moment. La reine, se trouvant à portée de sa favorite, a été la voir régulièrement tous les jours⁶¹.

Selon l'auteur de la lettre du 24 août 1781 la cour se rendit à la Muette en septembre 1781 à cause de la volonté de la reine de se rapprocher de Passy :

La cour se rendra lundi au château de la Muette : la reine a désiré se rapprocher de madame de Polignac, qui doit bientôt faire ses couches à Passy⁶².

Le lundi en question est le 27 août mais il apparaît, dans le *Journal* de Louis XVI, que la cour se rendit à la Muette qu'à partir du 5 septembre. De plus, le motif de la grossesse de Madame de Polignac semble étrange. En effet, cette dernière était bien de nouveau enceinte en 1781 mais elle n'accoucha qu'au mois de décembre.

Le roi passa ensuite trois nuits à la Muette entre le 20 et le 22 janvier 1782. Ce séjour est à lier aux festivités données à Paris pour la naissance du dauphin. Le second séjour du roi au château de la Muette en 1782 eut lieu entre septembre et octobre. Dans le *Mercure de France* du samedi 21 septembre 1782, nous apprenons que la famille royale se rendit au château de la Muette pour l'inoculation de Madame, fille du roi.

⁶¹Lever (Evelyne), *Correspondance de Marie-Antoinette*, Paris, Tallandier, 2005, p. 384.

⁶²Lescure (Mathurin, de), *Correspondance secrète inédite sur Louis xvi, Marie-Antoinette, la cour et la ville de 1777 à 1792*, Paris, Plon, 1866, t. I, p. 425.

Nous ne retrouvons plus aucune mention de séjour de la cour à la Muette après le dernier séjour de 1782. La seule raison qui semble pousser le roi à effectuer ses derniers séjours au château de la Muette est le côté pratique du château. En effet, Louis XVI privilégia la Muette en raison de sa proximité avec Paris et Passy. Nous pouvons supposer que l'abandon du château de la Muette à partir de 1783 est lié au désintérêt du roi pour ce château. Il apparaît d'ailleurs dans la liste des châteaux à détruire ou à vendre de 1787.

- Marly

Le château de Marly-le-Roi, situé dans l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye, fut érigé sous le règne de Louis XIV entre 1679 et 1683 selon les plans de Jules Hardouin-Mansart. Au centre du château nous trouvons le grand pavillon royal qui était destiné à Louis XIV et à sa famille. Tout autour de ce pavillon étaient disposés douze petits pavillons destinés aux invités du roi. Selon Jean-François Solnon, les douze pavillons semblent symboliser les douze signes du zodiaque⁶³. Le pavillon central pourrait donc symboliser le soleil, l'un des emblèmes favori de Louis XIV. Nous pensons que cela pourrait également représenter la position centrale de Louis XIV au sein de la cour.

Selon la formule de Stéphane Castelluccio, si : « Marly est une résidence de détente non officielle, elle est avant tout un instrument politique de contrôle de la noblesse⁶⁴. ». Cette instrumentalisation de la demeure royale se manifestait notamment dans la façon dont les invités étaient choisis. Il faut savoir que Marly n'accueillait, au temps de Louis XIV, qu'une cinquantaine de personnes. Les courtisans devaient donc s'inscrire sur une liste pour pouvoir venir à Marly. Après avoir pris connaissance de cette liste, Louis XIV rayait le nom des personnes qu'il ne voulait pas voir à Marly⁶⁵. Dès lors, les personnes qui n'étaient pas acceptées ne pouvaient se montrer sans avoir obtenu une permission du roi. L'obtention d'une invitation au château de Marly était alors vue comme l'un des signes de la faveur royale. En effet, Louis XIV ne respectait en rien les principes de hiérarchie et choisissait uniquement les personnes qu'il voulait honorer de sa faveur. Ainsi, les princes du sang devaient, eux aussi, attendre une invitation du monarque. Ces invitations étaient utilisées pour « récompenser », selon le terme utilisé par Jean-François Solnon, une personne à un moment donné⁶⁶.

⁶³Bluche (François) dir., *Dictionnaire du Grand Siècle* [1990], « Marly », Paris, Fayard, 2005.

⁶⁴Castelluccio (Stéphane), *Le château de Marly sous le règne de Louis XVI*, Paris, Réunion des Musées Nationaux, 1996, p. 12.

⁶⁵*Ibid.*

⁶⁶Bluche (François) dir., *Dictionnaire du Grand Siècle* [1990], « Marly », Paris, Fayard, 2005.

Louis XV, après un premier séjour au château de Marly en 1724, décida de s'y rendre presque tous les ans. Toutefois, le séjour à Marly perdit de son caractère intime. En effet, au début des années 1730, Louis XV fit mettre en place le système des « polissons ». Ce système accordait, aux personnes qui n'avaient pas obtenu un logement à Marly, la permission de venir jouer au salon du roi⁶⁷. De plus, en 1761, Louis XV autorisa les courtisans à venir à Marly sans avoir obtenu au préalable sa permission, s'ils souhaitaient venir pour faire leur cour au roi ou s'ils avaient des affaires à régler.

Les séjours de la cour à Marly perdurèrent encore au début du règne de Louis XVI. Toutefois, nous devons souligner la disparité de ces séjours. En effet, entre 1774 et 1777, le roi ne fit que deux séjours à Marly. Le premier, en 1774, dura 45 nuits. La longueur de ce séjour est à lier avec l'entreprise d'assainissement du château de Versailles après la maladie de Louis XV. Le second en 1776, qui dura 33 jours, est à lier avec l'épidémie de rougeole qui toucha Versailles à cette époque. Ces deux voyages ne sont donc pas représentatifs de la fréquentation du château de Marly lors du règne de Louis XVI.

Entre 1778 et 1781, Louis XVI et la cour effectuèrent six séjours au château, à raison de deux séjours en 1778 et en 1779. Les séjours à Marly avaient généralement lieu au mois de mai et les deux séjours supplémentaires eurent lieu entre octobre et novembre, en remplacement des séjours à Fontainebleau. Ces séjours duraient en moyenne vingt-deux jours.

Louis XVI préserva le système des « polissons » comme l'indiqua Madame Campan dans ses écrits :

Les hommes présentés, qui n'avaient point été invités à résider à Marly, y venaient cependant comme à Versailles et retournaient ensuite à Paris ; il était alors convenu qu'on était à Marly qu'en polisson⁶⁸.

Dans son article sur Marly, Stéphane Castelluccio affirme que plus de cent quarante personnes furent acceptés à Marly lors du séjour qui se déroula entre avril et mai 1779. Face à de tels chiffres, nous ne pouvons que constater que le Marly de Louis XVI était loin de ressembler au petit château de détente de Louis XIV et de ses intimes. En outre, Marly perdit

⁶⁷Castelluccio (Stéphane), *Le château de Marly sous le règne de Louis XVI*, Paris, Réunion des Musées Nationaux, 1996, p. 13.

⁶⁸Campan (Madame, née Jeanne-Louise-Henriette Genet), *Mémoire de Madame Campan*, Paris, Mercure de France, 1988, p. 148, citée par Castelluccio (Stéphane), *Le château de Marly sous le règne de Louis XVI*, Paris, Réunion des Musées Nationaux, 1996, p. 16.

son « aspect fermé » au public selon la formule utilisée par S. Castelluccio. En effet, Louis XVI autorisa l'accès des jardins au public même lorsque la cour était présente.

Après le séjour de 1781, le roi ne se rendit plus au château de Marly jusqu'en juin 1789. Ce dernier voyage fut entrepris par le couple royal après la mort de son fils aîné. Pour expliquer cette soudaine absence du roi à Marly, Stéphane Castelluccio avance deux arguments⁶⁹. Le premier argument présenté est d'ordre financier. Nous savons que le service de la Bouche du roi prenait en charge le roi mais aussi la famille royale et une partie de la cour. De plus, les invités étaient nourris au frais de la couronne⁷⁰. Donc, les séjours de la cour auraient été supprimés en raison des lourdes dépenses qu'ils entraînaient pour la couronne. Pourtant, nous constatons que les séjours de Marly furent remplacés par des séjours à la Muette et à Fontainebleau. Ce qui nous amène à nous intéresser au second argument. Le second argument avancé est le manque de divertissement adapté à Louis XVI à Marly. La principale activité à laquelle s'adonnaient les personnes présentes à Marly était le jeu. Depuis le règne de Louis XV, Marly attirait un grand nombre de joueurs. Les tables de Marly étaient réputées pour les fortes sommes mises en jeu. Mais, contrairement à la reine et ses frères, Louis XVI était un petit joueur et avait une aversion pour les jeux d'argent. Le roi venait donc principalement à Marly pour profiter de la chasse. Pourtant, le roi n'avait pas besoin d'être au château pour profiter de la forêt de Marly. Grâce à son *Journal*, nous savons que Louis XVI avait l'habitude de chasser à Marly alors qu'il résidait à Versailles. Le second argument semble donc plus probant.

Nous pouvons aussi supposer que le château de Marly ne correspondait plus aux attentes et au goût du roi. En effet, à partir des années 1780, nous constatons que Louis XVI commença à affirmer ses préférences résidentielles. En outre, nous pouvons constater qu'il commençait à prendre de la distance avec les résidences qui avaient la faveur royale lors des règnes précédents. Cette volonté d'affirmation le conduisit à entreprendre de nouvelles acquisitions.

3. Les nouvelles résidences royales

⁶⁹Castelluccio (Stéphane), *Le château de Marly sous le règne de Louis XVI*, Paris, Réunion des Musées Nationaux, 1996, p. 32-33.

⁷⁰*Ibid.*, p. 17.

La crise financière que connut le royaume de France sous le règne de Louis XVI fut l'un des thèmes qui intéressa le plus les sujets du roi. Avec les pressions économiques qui étaient exercées sur le peuple mais aussi la volonté de réduire les dépenses de la cour, les contemporains du règne de Louis XVI portaient un intérêt d'autant plus grand à la gestion de cette crise financière et aux moyens mis en place pour tenter de faire des économies. Pourtant, il ne s'agissait pas de la première crise financière que connut le Trésor royal. De plus, le royaume était endetté depuis la fin du règne de Louis XIV. Ces deux derniers constats nous permettent de comprendre les raisons qui ont fait que la situation financière n'eut pas un grand impact, du moins avant l'assemblée des notables de 1787, sur l'itinérance du roi. En outre, Louis XVI, comme ses aïeux, accorda de nombreux soins aux résidences royales. Nous avons pu voir qu'il entreprit des travaux de rénovation pour certaines résidences, comme ce fut le cas pour le château de Compiègne. Pour finir, Louis XVI comme ses prédécesseurs, agrandit la liste des résidences royales avec l'acquisition de Rambouillet en 1783 et Saint-Cloud en 1784.

- Rambouillet

A la fin du XVIIIe siècle Joseph-Jean-Baptiste Fleuriau d'Armenonville se porta acquéreur du château de Rambouillet. Le château devint ensuite, en 1706, la propriété du comte de Toulouse, fils naturel de Louis XIV et de Madame de Montespan pour la somme de 450 000 livres⁷¹. Lorsque le comte de Toulouse mourut en 1737, c'est son fils, Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre qui hérita du domaine.

Rambouillet, connu pour sa forêt giboyeuse, attira beaucoup les prédécesseurs de Louis XVI. Louis XIV appréciait la chasse dans le domaine de son fils. Ce dernier avait d'ailleurs réservé un appartement au roi dans son château mais Louis XIV y venait rarement. Louis XV appréciait aussi les joies de la chasse à Rambouillet à tel point qu'il demanda au duc de Penthièvre de lui céder le château, mais ce dernier refusa⁷². Louis XV, ne pouvant disposer du château, décida en 1755 de faire construire aux confins de la forêt de Rambouillet le pavillon de Pourras, qui devint le château de Saint-Hubert après les premiers travaux d'agrandissements⁷³.

⁷¹Moutié (Auguste), *Notice historique sur le domaine de Rambouillet*, Raynal, Paris, 1850, p. 34-35.

⁷²Salvadori (Philippe), *La chasse sous l'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 1996, p. 211.

⁷³Maillard (Jules), *Le château royal de Saint-Hubert*, Paris, Aubert, 1905, p.1.

Comme son grand-père, Louis XVI témoignait un grand intérêt pour la forêt et le château de Rambouillet. Jusqu'en 1783, il vint assidûment au château de Saint-Hubert pour profiter de ces pièces à vivres. Grâce au *Journal* du roi, nous savons qu'il était venu 34 fois à Saint-Hubert en 1783. Il y prenait ses repas, en compagnie de sa suite, lors de ses parties de chasse à Rambouillet. Pourtant, il ne cessa de manifester son intérêt pour le château au duc de Penthièvre et lui demanda à maintes reprises de lui vendre le domaine. Face à l'insistance du roi le duc lui céda, à contre cœur, le domaine de Rambouillet pour 16 millions de livres⁷⁴. Le contrat de vente à titre privé fut passé en l'étude de M^e Monnet, notaire à Paris, le 29 décembre 1783. Après la vente, le duc de Penthièvre emporta avec lui une grande partie du mobilier. Pour meubler le château, Louis XVI dut en partie démeubler le château de Saint-Hubert. L'achat du château entraîna la raréfaction de la venue de Louis XVI à Saint-Hubert, en effet, le roi ne s'y rendit que six fois en 1784.

Louis XVI nourrissait de grands projets de rénovation pour le château de Rambouillet. Il fit appel, peu de temps après l'acquisition, à l'architecte Jean Augustin Baptiste Regnard pour qu'il lui soumette des projets de reconstruction du château. L'architecte lui en remit trois et Louis XVI en valida un⁷⁵. Cette reconstruction avait pour but de faire de Rambouillet le lieu de retranchement de la cour pendant les travaux de rénovation de Versailles. Toutefois les travaux de Rambouillet et de Versailles ne furent jamais lancés en raison des problèmes financiers que rencontrait le Trésor royal.

Louis XVI passa sa première nuit au château de Rambouillet le 23 mai 1785 et retourna à Versailles dès le 24 mai. La chasse était la principale raison de ce déplacement. Le roi retourna au château pour y passer la nuit le 20 juin 1786, la veille de son départ pour la Normandie. Le troisième, et dernier, voyage de Louis XVI à Rambouillet date de 1788 et le roi y passa en tout vingt-et-une nuits. Toutefois, il faut préciser que ces vingt-et-une nuits à Rambouillet ne se sont pas faites de manière continue. En effet, le roi et la cour étaient à Saint-Cloud depuis le 14 mai lorsque le roi et sa suite ont commencé à se rendre au château de Rambouillet, à partir di 27 mai, pour des séjours d'une nuit seulement. Le roi partait de Saint-Cloud en journée pour profiter de la chasse dans la forêt de Rambouillet et pour y passer la nuit. Il rentrait le lendemain et restait entre deux et trois jours à Saint-Cloud avant de repartir pour une nuit à Rambouillet. Le retour de la cour à Versailles, le 15 juin 1788, n'alla pas de pair avec l'arrêt des voyages du roi à Rambouillet. En effet, jusqu'au 23 août le roi procéda de

⁷⁴Liot (Thierry), *Rambouillet au XVIIIe siècle*, PARR, Paris, 2010, p. 73.

⁷⁵*Ibid.*, p. 73-74.

la même manière, à savoir il passait entre deux et trois jours à Versailles et partait pour une journée et une nuit à Rambouillet.

Louis XVI passa donc vingt-trois nuits dans ce domaine acheté seize millions de livres entre 1783, date d'achat du domaine, et 1788, date du dernier voyage du roi à Rambouillet. Selon la formule de Pierre de Janti, le château de Rambouillet peut être comparé à « une garçonnière de vénerie⁷⁶. » En effet, Rambouillet n'a jamais accueilli la cour à l'occasion des séjours de mi-saison. Ceci pourrait s'expliquer par le fait que Marie-Antoinette ne semblait pas apprécier le château de Rambouillet. Elle aurait même dit au roi : « qu'irais-je faire dans cette crapaudière ? » lorsque ce dernier lui proposait de passer du temps à Rambouillet⁷⁷. Pourtant, dans le désir de rendre agréable le château à la reine, Louis XVI avait fait aménager à Rambouillet une laitière. La reine la découvrit en juin 1787 mais les efforts du roi n'arrivèrent pas à venir à bout de l'aversion de la reine pour ce château.

Le manque d'intérêt de la reine pour le château de Rambouillet peut expliquer l'achat du château de Saint-Cloud par le roi seulement une année après l'achat du château de Rambouillet.

- Saint-Cloud

Au XVI^e siècle le domaine de Saint-Cloud appartenait aux Gondi, une famille de financiers florentins. Après être passé entre les mains de Jean de Bueil au début du XVII^e siècle et entre celles de Barthélemy Hervard, contrôleur général des finances, le domaine fut racheté par Louis XIV en octobre 1658⁷⁸. Le roi acheta le palais de Saint-Cloud pour son frère, le duc d'Orléans. Saint-Cloud servait, aux Orléans, de maison de plaisance étant donné qu'ils utilisaient déjà le Palais-Royal comme résidence politique. Pourtant, Monsieur accordait beaucoup de soin à ce palais, nous savons par exemple qu'il avait fait appel à André le Notre, jardinier de Louis XIV depuis 1645, pour s'occuper des jardins de Saint-Cloud.

Louis XIV et sa cour venaient fréquemment se promener dans les jardins de Saint-Cloud⁷⁹. De plus, nous savons que Saint-Cloud accueillait de nombreuses fêtes au sein de son palais lorsque Louis XIV était encore en vie. Nous pouvons notamment citer les fêtes données en

⁷⁶Janti (Pierre, de), *Forêt, chasse et château de Rambouillet*, La Chapelle-Montligeon, 1947, p. 155 cité par Liot (Thierry), *Rambouillet au XVIII^e siècle*, PARR, Paris, 2010, p. 74.

⁷⁷Moutié (Auguste), *Notice historique sur le domaine de Rambouillet*, Raynal, Paris, 1850, p. 89.

⁷⁸Vatout (Jean), *Le palais de Saint-Cloud*, Paris, Didier, 1852, p. 120-12.

⁷⁹*Ibid.*, p. 125

l'honneur du roi par son frère entre le 10 et le 13 octobre 1678 pour inaugurer le nouveau château.

Après 1715, au moment de la Régence, le palais reçut de nombreux étrangers. Le Régent invita le tsar Pierre le Grand à dîner à Saint-Cloud en mai 1717 alors que ce dernier était arrivé à Paris depuis quelques jours. Fut reçu également en 1721 Mehmet Effendi, ambassadeur du sultan ottoman Ahmet III⁸⁰. Nous ne trouvons aucune mention de la présence de la famille royale au château de Saint-Cloud avant les années 1780.

Le 5 novembre 1784 Marie-Antoinette adressa à son frère Joseph II une lettre évoquant l'achat du palais de Saint-Cloud. Le contrat de vente du palais fut rédigé le 24 octobre 1784 et la vente fut ratifiée en présence de la reine le 20 février 1785. Le nom de la reine apparaît sur les documents officiels car elle était la propriétaire du château comme indiqué dans la lettre à Joseph II :

Le roi est convenu qu'il sera en mon nom et que je le pourrais donner à celui de mes enfants que je voudrais. Ils y passeront les étés⁸¹.

Selon madame de Campan, c'est la reine qui encouragea le roi à acheter le château de Saint-Cloud. L'auteur nous apprend que Marie-Antoinette eut un coup de cœur pour le château après être passée devant au cours d'une promenade. Le roi, soucieux de ne pas dépenser trop, proposa au duc de lui échanger deux résidences contre le palais de Saint-Cloud mais le duc refusa cet arrangement au profit d'une importante somme d'argent⁸².

Nous retrouvons mention de cet achat dans une lettre du 24 février 1785 issue de la *Correspondance secrète*, l'auteur anonyme rapportait que :

Sa Majesté, ayant voulu donner une marque de tendresse à la Reine, vient d'envoyer enregistrer à la chambre des comptes le don de six millions employés à l'acquisition du château de Saint-Cloud, qui sera propre à la Reine, mais dont elle ne pourra disposer qu'en faveur de ses enfants⁸³.

⁸⁰Vatout (Jean), *Le palais de Saint-Cloud*, Paris, Didier, 1852, p.188

⁸¹Lever (Evelyne), *Correspondance de Marie-Antoinette*, Paris, Tallandier, 2005, p. 413.

⁸²Lever (Evelyne), *Marie-Antoinette*, Paris, Fayard, 1991, p. 358.

⁸³Lescure (Mathurin, de), *Correspondance secrète inédite sur Louis xvi, Marie-Antoinette, la cour et la ville de 1777 à 1792*, Paris, Plon, 1866, t. I, p. 537.

Evelyne Lever soutient que l'achat d'une résidence au nom d'une reine est un : « fait unique dans les annales de la monarchie française⁸⁴. » Toutefois, elle précise que la reine obtenait Saint-Cloud sous condition d'en disposer seulement en faveur de ses enfants. Cela n'empêcha pas la cour de séjourner au palais de Saint-Cloud dès 1785. Avant de pouvoir accueillir la cour, le château fut l'objet de travaux comme en atteste le passage d'une lettre datée du 20 juillet 1785 de la *Correspondance secrète* : « une infinité d'ouvriers de toute espèce est actuellement employé à mettre ce château en état de recevoir la cour. » Peu de temps après, le 23 août 1785, nous retrouvons mention dans le *Journal* du roi d'une visite du roi et de la reine au château de Saint-Cloud. Il s'agissait sûrement pour le couple royal de juger la remise en état du château qui devait accueillir la cour au début du mois de septembre pour une trentaine de jours. Si le séjour à Saint-Cloud plut à la famille royale, ce ne fut pas le cas pour les courtisans. En effet, le manque de place dans le palais obligea une grande partie des courtisans à loger chez l'habitant. Evelyne Lever précise qu'un grand nombre de plaintes a été formulé du côté des habitants de Saint-Cloud⁸⁵. Après ce séjour, la cour ne se déplaça plus à Saint-Cloud pendant deux ans. Cette absence peut notamment s'expliquer par le fait Marie-Antoinette voulut procéder à certains travaux dans le château. Elle ordonna à son architecte, Richard Mique, non pas d'agrandir le château pour pouvoir accueillir plus de monde mais de « l'approprier à ses goûts⁸⁶. » La cour retourna à Saint-Cloud en 1788 pour un séjour d'un mois entre mai et juin. Ce fut là le dernier séjour effectué par la cour avant la Révolution. En effet, le palais de Saint-Cloud est surtout connu pour avoir accueilli le roi et sa famille lors de l'été 1790.

Au terme de cette partie nous avons pu constater que Louis XVI multipliait les séjours dans les diverses résidences royales du Bassin parisien. Pourtant, lorsque nous établissons un tableau représentant les divers lieux où le roi passa ses nuits entre 1774 et 1791, nous nous rendons compte que Louis XVI passait les trois quarts de ses nuits au château de Versailles entre 1775 et 1789. Entre 1775 et 1788, Louis XVI passa en moyenne 315 nuits à Versailles. Grâce au *Journal* de Louis XVI, nous avons pu effectuer l'itinéraire de Louis XV sur l'année 1770. Il apparaît que le défunt roi n'avait passé, au cours de cette année là, que 220 nuits au château de Versailles. Les rappels sur la manière dont Louis XV utilisait les différentes résidences royales tout au long de notre partie nous permettent de supposer qu'il passait

⁸⁴Lever (Evelyne), *Marie-Antoinette*, Paris, Fayard, 1991, p. 358.

⁸⁵Lever (Evelyne), *Marie-Antoinette*, Paris, Fayard, 1991, p. 380.

⁸⁶Vatout (Jean), *Le palais de Saint-Cloud*, Paris, Didier, 1852, p.209.

effectivement moins de nuits à Versailles que son successeur et que l'année 1770 n'est pas seulement une exception. Face à ce constat, nous pouvons nous interroger sur la présence de Louis XVI en journée à Versailles. En effet, les critiques faites à l'encontre de la présence du roi à Versailles pourraient très bien porter sur le fait que Louis XVI passait constamment ses journées hors de Versailles et donc hors de la vue des courtisans.

Représentation graphique du nombre de nuits passées par Louis XVI dans les différentes villes du royaume

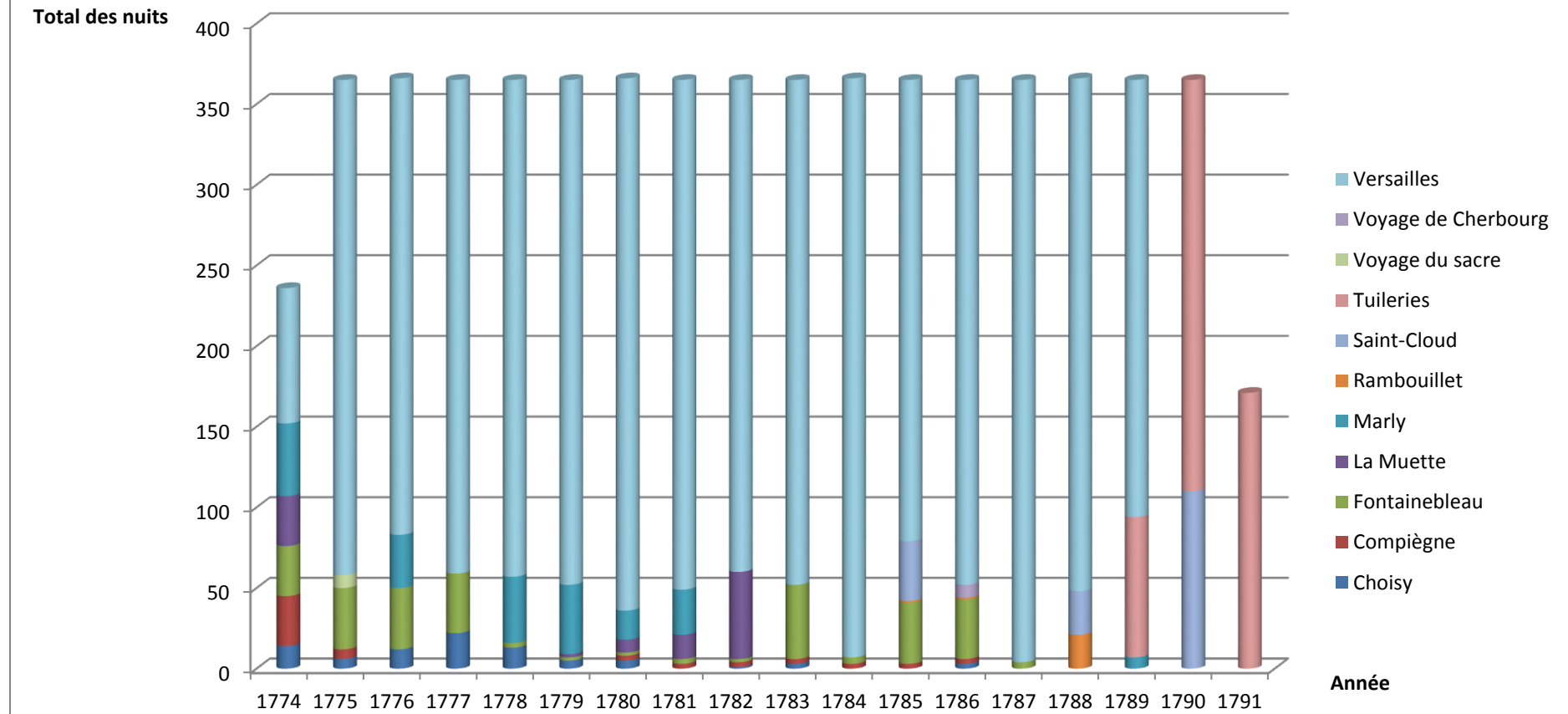


Figure 1 Représentation graphique du nombre de nuits passées par Louis XVI dans les différentes villes du royaume

II. Les raisons du déplacement

L'itinérance royale fut l'objet de nombreuses transformations à partir de la fin du Moyen-âge. En effet, c'est à cette période que les rois de France et leur cour commencèrent à se fixer près de Paris, devenue capitale politique. Le règne de Louis XIV entraîna la fixation de la cour au château de Versailles à partir de 1682 et ce jusqu'à la Révolution française. Nous constatons que les souverains étaient de moins en moins amenés à quitter leur résidence officielle. Nous remarquons que lors des règnes des trois derniers rois Bourbons, seuls les séjours de plaisance et les contraintes de la guerre les obligeaient à quitter Versailles. Le dernier point ne concerne pas Louis XVI, car même s'il était engagé dans la guerre d'indépendance américaine, il ne partit jamais au front. Cela nous amène à penser que le roi était journalièrement auprès de la cour. Pourtant, ses contemporains lui reprochaient le fait d'être souvent absent de Versailles.

A partir de ces éléments, nous pouvons nous demander de quelle nature étaient les déplacements du roi. Nous avons établi trois catégories de déplacements : les déplacements de plaisances, les déplacements liés à la famille et pour finir les déplacements d'ordre politique.

1. Les déplacements de plaisance

- Promenade

Louis XVI avait l'habitude de mentionner, dans son *Journal*, les jours où il se promenait. Il s'agissait pour le roi de faire un peu d'exercice les jours où il ne pouvait se rendre à la chasse. Ces promenades ne se cantonnaient pas exclusivement au jardin du château de Versailles. Il lui arrivait de se rendre à pied jusqu'à Trianon par exemple. Ces promenades pouvaient s'effectuer à pied ou à cheval. Le roi entreprenait alors des promenades plus ou moins longues. Il lui arrivait aussi de chasser lors de ces promenades. En effet, à la date du 24 janvier 1784, le roi indique avoir « tué 71 pièces » de gibiers.

Plusieurs anecdotes concernant les promenades du roi furent rapportées dans les journaux de l'époque. Ces anecdotes, datant du début du règne, avaient pour but de nous montrer un roi soucieux des problèmes de son peuple, un roi « bienfaisant ». En juin 1774, le *Mercure historique et politique* publie une de ces petites histoires :

Parmi nombres d'autres anecdotes, qui ne sont pas toutes également avérées, on raconte la suivante : Sa Majesté se promenant avec trois Seigneurs, à pied autour de Choisy [...], rencontra un Meunier portant un sac de blé ; il l'arrêta et lui demanda ce qu'il portait. Du blé, répondit le Meunier, qui ne le connaissait pas... et combien coût-il ? ... Tant le septier... Mais combien coûte la livre de pain ?... 3 sols... « Cela est trop, a dit le Roi, avant peu il faut que les Français mangent du pain à meilleur marché⁸⁷. »

Ce type d'anecdote était donc très répandu au début du règne de Louis XVI mais toutes n'étaient pas forcément authentiques comme l'auteur de l'article le précisait. L'auteur poursuit en faisant le parallèle entre cette anecdote et l'attitude d'Henri IV. Il écrit que la dernière phrase prononcée par le roi était une : « expression paternelle, qui en rappelle une à peu près semblable de Henri IV. » Cette anecdote présente clairement les intentions politiques du souverain. En effet, l'article est suivi d'un paragraphe qui énumérait les différentes économies que le roi voulait entreprendre au sein de la cour. En outre, l'auteur évoquait la suppression des Menus et des spectacles à la cour, mais il n'en fut rien. Ces anecdotes avaient pour but de donner une bonne image du roi et de ses actions politiques.

Le Mercure de France, du mois de juillet 1776 racontait que lors d'une de ces courses, le roi était tombé sur un enfant qui demandait l'aumône. Après lui avoir demandé ses raisons et avoir vérifié par lui-même les dires de l'enfant, le roi accorda l'aumône à ce petit et à son père. Cette anecdote fait partie d'une longue série d'anecdote mettant en scène le roi donnant l'aumône aux pauvres. Aurore Chery, dans un article sur Louis XVI, soutient que ces sorties dites incognito, ne l'étaient pas vraiment. Pour l'auteur, ces sorties étaient un moyen pour Louis XVI de : « mesurer et entretenir sa popularité. »⁸⁸. Ces sorties ne restaient donc jamais secrètes et se retrouvaient souvent relayées dans la presse de l'époque, ici dans une revue « dédiée au roi » comme l'indique le titre du Mercure de France.

L'utilisation politique des sorties du roi n'en concernait qu'une minorité. La plupart des promenades évoquées dans le *Journal* du roi étaient faites dans le but de faire de l'exercice et de profiter des espaces forestiers comme le faisaient ses aïeux. Nous retrouvons cette idée dans les sorties pour aller à la chasse, qui entrent aussi dans la catégorie des déplacements de plaisances.

⁸⁷ *Mercure historique et politique*, juin 1774, cité dans Sgard (Jean), *Histoire de France à travers les journaux du temps passé, lumière et lueurs du XVIIIe siècle*, Paris, A l'enseigne de l'Arbre verdoyant, 1986, p. 229.

⁸⁸ Aurore Chery, « Histoire d'un non-objet historiographique : le cas Louis XVI », *L'Atelier du Centre de recherches historiques*, 2011.

- Chasse

A partir de 1396, sous le règne de Charles VI, le droit de chasse fut considéré comme un privilège réservé à la noblesse et aux ayants droits. La chasse devint, à cette époque, l'activité noble par excellence. Il est donc normal de constater que, tout au long du Moyen-âge et de l'époque moderne, la chasse était l'un des exercices favoris des rois de France.

Ce succès se perpétua jusqu'au règne de Louis XVI comme en témoignent les sources contemporaines de ce roi. Dans son *Journal*, le duc de Croÿ fait de nombreuses références à la passion de Louis XVI pour la chasse. Il affirma que le roi fit abrégé le service des chevaliers morts de l'Ordre du Saint-Esprit le 2 janvier 1776 pour aller tirer⁸⁹. Nous retrouvons bien, dans le *Journal* de Louis XVI, mention d'une chasse à tire à Pissaloup le 2 janvier. Après avoir assisté au coucher du roi le 11 février 1776, le duc de Croÿ rapporta que le roi aurait confié lors de cette cérémonie : « n'aimer que la chasse⁹⁰. ». Même si le duc affirma à plusieurs reprises dans son *Journal* que la chasse était la principale passion du roi, il reconnut lui-même que le roi savait faire preuve de tempérance lorsque le travail le demandait. Cette tempérance transparait dans une anecdote montrant le roi au travail :

Nous apprîmes là qu'il y avait encore quatre ou cinq grands travaux à avoir (*sic*) ; le Roi paraissait si bien s'y porter qu'il revenait exprès de la chasse, ce que le feu Roi n'aurait pas fait⁹¹.

Dans son *Journal*, l'abbé de Véri livra aussi son jugement à l'égard de la passion du roi pour la chasse:

On le croyait ennemi du travail et transporté de la passion de la chasse. La chasse l'occupe médiocrement, et le Cabinet l'occupe peut-être un peu trop⁹².

Le carnet de chasse du roi apparaît donc comme étant un outil essentiel pour savoir à quelle fréquence Louis XVI se rendait à la chasse. Grâce aux données trouvées dans le journal nous avons pu établir un graphique où figure le nombre de sorties du roi dédiées à la chasse :

⁸⁹Croÿ (Emmanuel, duc de), *Journal de Cour*, Tome V, Paris, Paléo, 2005, p. 188.

⁹⁰*Ibid.*, p. 198.

⁹¹*Ibid.*, p. 215.

⁹² Witte (Jehan, de), *Journal de l'abbé de Véri*, Paris, Jules Tallandier, 1928, p. 108.

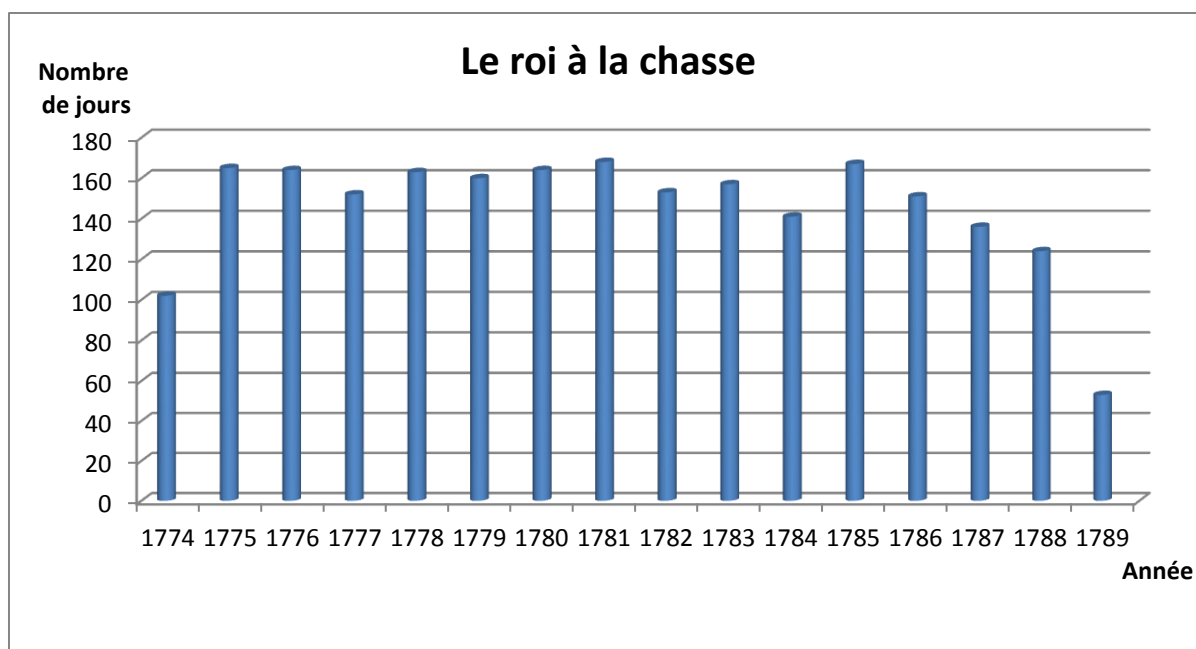


Figure 2 Le roi à la chasse

Le total de chaque année correspond au nombre de sortie de chasse effectuée par le roi. Nous avons donc additionné toutes les chasses indiquées dans le *Journal* de Louis XVI, que ce soit les « chasses » mais aussi les « tirées » et les « hourailleries⁹³ ». Entre 1775 et 1788, Louis XVI chassa en moyenne 154 jours par an. Cette moyenne est relativement similaire à celle des deux précédents rois, Louis XIV et Louis XV. Le premier chassait entre 110 et 140 jours par an à la fin de son règne, ce qui représentait un jour de chasse sur trois environ⁹⁴. Louis XV, quant à lui, chassait trois fois par semaine, ce qui donne une moyenne d'environ 156 jours de chasse par an⁹⁵.

Louis XVI chassait principalement dans les capitaineries royales de chasse, zones où seul le roi, sa famille et ses invités étaient autorisés à chasser⁹⁶. On trouvait dans le bassin parisien douze capitaineries et parcs royaux qui recouvraient une superficie de 3 436 km²⁹⁷. Parmi ces capitaineries nous pouvons notamment citer celles de Compiègne ou de Fontainebleau. Le roi ne se rendait pas uniquement dans ses propres capitaineries pour chasser. En effet, Il lui arrivait de se rendre parfois dans la capitainerie de Sénart. Cette capitainerie, qui fut créée en novembre 1774 à partir de la capitainerie royale de Corbeil, était à l'usage de son frère, le

⁹³ Terme qui désigne la chasse avec des hourets, à savoir des mauvais chiens.

⁹⁴ Salvadori (Philippe), *La chasse sous l'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 1996, p. 202-203.

⁹⁵ *Ibid.*, p. 203.

⁹⁶ Hluszko (Alexis), *Le terrain de chasse du roi*, Paris, Montbel, 2009, p. 33.

⁹⁷ *Ibid.*, p. 46.

comte de Provence⁹⁸. Il arrivait aussi au roi de profiter de l'hospitalité des nobles du bassin parisien pour pouvoir chasser à son gré. Nous pouvons donner ici l'exemple du duc de Tresmes, propriétaire du château de Saint-Ouen, qui accueillait le roi sur ses terres une à deux fois par an. Le roi chassait à tir au parc de Saint-Ouen ou dans la plaine de Saint-Denis et allait ensuite dîner chez le duc. Il faut tout de même préciser que le roi ne chassait pas vraiment où il le voulait quand il le voulait. Il existait un parcours annuel des chasses royales qui programmait les déplacements des équipages d'une capitainerie à une autre⁹⁹. Nous constatons, notamment, que la capitainerie royale de Fontainebleau accueillait le roi et ses équipages entre octobre et novembre, que la capitainerie royale de Saint-Germain, qui abritait Versailles, les accueillait entre la fin du mois de décembre et le mois de mai et que la capitainerie royale de Compiègne les accueillait entre la fin du mois de mai et le mois d'août. Louis XVI pratiquait généralement trois types de chasses, la chasse à courre, la chasse à tir et l'houraillerie. La chasse à courre, la plus fréquente, consiste à poursuivre, à forcer et à prendre un animal, à cheval ou à pied, avec l'aide d'une meute de chien et sans l'usage d'armes à feu¹⁰⁰.

La chasse à tir correspond à une chasse au fusil ou à la carabine. Cette forme de chasse était appréciée du roi car elle mobilisait peu de personnel et elle prenait moins de temps que la chasse à courre. Pour finir, l'houraillerie correspond à la chasse pratiquée avec des hourets, une meute de chien composée de chien sans race reconnue.

Même si les sources, à l'image du *Journal* du duc de Croÿ, s'accordent à dire que la chasse était un loisir et une passion pour Louis XVI, il ne faut pas s'imaginer que le roi s'adonnait à ce plaisir en tant que particulier. C'est bien le roi qui se rendait à la chasse comme en atteste le cérémonial qui entourait ces parties de chasse. Il faut savoir qu'accompagner le roi à la chasse était vu comme un honneur pour les courtisans. D'ailleurs, il s'agissait d'une des premières étapes à passer pour pouvoir ensuite approcher le roi. En effet, Madame de Genlis rapporte que : « la présentation des hommes à la Cour consistait à chasser avec le Roi. »¹⁰¹ Cette phrase peut porter à confusion car nous apprenons, dans les *Mémoires* de François de Chateaubriand, que l'auteur accompagna Louis XVI à la chasse seulement après lui avoir été

⁹⁸Hluszko (Alexis), *Le terrain de chasse du roi*, Paris, Montbel, 2009, p. 35.

⁹⁹*Ibid.*, p. 69.

¹⁰⁰Bord (Lucien-Jean), Mugg (Jean-pierre), *Dictionnaire cynégétique*, « chasse à courre », Paris, Geuthner, 2004, p. 57.

¹⁰¹Genlis (Félicité, de), *De l'esprit des étiquettes de l'ancienne cour et des usages du monde de ce temps*, Mercure de France, 1996 [1885], p. 24.

présenté. La présentation de Chateaubriand fut mentionnée dans la Gazette de France de février 1787 :

Le comte de Charles d'Hautefeuille, le baron de Saint-Marsault, le baron de Saint-Marsault-Chatelaillon et le chevalier de Chateaubriand, qui précédemment avaient eu l'honneur d'être présentés au Roi, ont eu, le 19 [février], celui de monter dans les voitures de Sa Majesté, et de la suivre à la chasse.

Chateaubriand donne, dans ses *Mémoires*, de nombreux détails sur la façon dont se déroulait la première chasse des « débutants ». Les nouveaux présentés devaient, pour leur première chasse avec le roi, porter l'uniforme « de débutant » à savoir un habit gris avec une veste et une culotte rouges, des manchettes de bottes, des bottes à l'écuyère, un couteau de chasse sur le côté et un petit chapeau français à galon d'or. Chateaubriand et les « débutants » montèrent ensuite dans l'un des carrosses du roi et le suivirent jusqu'au Val, dans la forêt de Saint-Germain, où commençait la chasse. Nous apprenons ensuite que les débutants ne pouvaient chasser que la première bête. En effet, une fois que la première bête fut attrapée par le roi, les débutants retournèrent au Val attendre le retour du roi. Après la chasse, les courtisans pouvaient assister au débotté du roi. Chateaubriand ne voulut pas assister à cette cérémonie qui était considérée par les autres courtisans comme un : « moment de triomphe et de faveur¹⁰². ».

Dans le *Journal* de Louis XVI, les promenades et les parties de chasse sont les uniques déplacements de plaisance qui reviennent chaque année. Nous avons pu voir que dans un cas comme dans l'autre la fonction royale transparaisait et pour ce qui est des parties de chasse, un petit nombre de courtisans était autorisé à accompagner le roi comme lors des règnes précédents. Nous allons voir maintenant les déplacements liés à la famille. Lors de ces moments plus personnels peu de personnes accompagnaient le roi et donc ce dernier était vraiment hors de portée des courtisans.

2. Les déplacements liés à la famille

Dans cette partie sur les déplacements du roi liés à la famille nous parlerons des visites que Louis XVI faisait à ses frères, à ses tantes et son fils lorsque ces derniers ne logeaient pas à

¹⁰²Chateaubriand (François, de), *Mémoire d'outre-tombe* [1849], t. I, Paris, Bordas, 1989, p. 335.

Versailles. Nous parlerons également des visites que Louis XVI faisait à Marie-Antoinette lorsque cette dernière séjournait au Petit-Trianon.

- Les frères du roi

Louis XVI indiquait, à chaque reprise, dans son *Journal* les visites qu'il rendait à ses deux frères, Louis Stanislas Xavier, comte de Provence, et Charles-Philippe, comte d'Artois.

Le comte de Provence possédait plusieurs châteaux en Ile-de-France mais Louis XVI en mentionne seulement trois dans son *Journal*. Le premier, le château de Brunoy, acquis en 1774, le deuxième, le château de Grosbois, acquis en 1776 et le troisième, le palais de Luxembourg que le roi accorda à son frère en décembre 1778. Cette dernière demeure ne fit l'objet que d'une seule visite de Louis XVI, le 16 septembre 1782.

Le château de Brunoy accueillit Louis XVI à quarante-quatre reprises entre 1776 et 1787. Ces visites du roi avaient lieu lorsque la cour était à Versailles. A une exception près, Louis XVI se rendait à Brunoy seulement à partir du mois de septembre et cela est à lier au parcours annuel des chasses. En effet, le roi ne chassait dans les capitaineries de Sénart et Corbeil qu'entre le 20 août et la fin septembre¹⁰³. Cela nous permet d'affirmer que le monarque se rendait, la plupart du temps, à Brunoy dans le but de profiter des forêts de Corbeil et de Sénart qui étaient attenantes. Le *Journal* de Louis XVI nous indique qu'en général le roi chassait dans les bois et qu'il profitait ensuite de l'hospitalité de son frère à l'heure du déjeuner, vingt-deux déjeuner à Brunoy ont été répertoriés, ou à l'heure du dîner, vingt-deux dîner ont également été répertoriés. Certaines visites du roi pouvaient s'étaler sur une journée entière. Nous pouvons donner l'exemple de la journée du 23 novembre 1780 où le roi après avoir chassé à tir dans la forêt de Sénart, dîna et assista à une comédie à Brunoy. Mais ce cas de figure s'avérait rare car Louis XVI assista à seulement trois comédies au château de Brunoy. De même, le roi ne soupa qu'une seule fois et assista qu'à une seule fête au château du comte de Provence. Nous pouvons donc affirmer que la présence de Louis XVI à Brunoy était principalement liée à la chasse.

Concernant le château de Grosbois, Louis XVI s'y rendit 11 fois pour dîner entre 1776 et 1788, excepté en 1781 et 1787. Encore une fois, la présence du roi dans la résidence de son frère est à lier à la chasse puisque chacun des dîners pris à Grosbois était précédé d'une chasse à tir dans le parc du château.

¹⁰³Hluszko (Alexis), *Le terrain de chasse du roi*, Paris, Montbel, 2009, p. 69.

Le comte d'Artois acquit le château de Bagatelle, dans le bois de Boulogne, en 1775 dans un certain état de délabrement. Il entreprit les travaux de reconstruction en 1777 mais Louis XVI ne s'y rendit qu'à partir de 1779. En huit ans, entre 1779 et 1786, Louis XVI ne se rendit que huit fois à Bagatelle. Les deux premières années, le roi se rendit cinq fois à Bagatelle mais après les visites du roi commencèrent à s'espacer pour devenir seulement anecdotiques. Les visites du roi à Bagatelle sont à lier à ses parties de chasse. En effet, le roi venait dîner à Bagatelle lorsqu'il chassait à la Muette ou dans la Plaine de Nanterre. Comme à Brunoy, le roi profitait rarement des festivités proposées par le comte d'Artois car il n'assista qu'à un seul bal donné par son frère, le 23 mai 1780.

- Voir ses tantes

Louis XVI avait quatre tantes dont une religieuse qui séjournait à Paris. La plus jeune des tantes de Louis XVI, Louise-Marie de France, dite Madame Louise, entra au couvent des Carmélites de Saint-Denis en 1770. Pauline de Tourzel, fille de la duchesse de Tourzel, rapporte que le roi, la reine et Madame Elisabeth rendaient souvent visite à Louise de France. Elle affirme même que le roi pensait que les prières de la religieuse avaient permis à la reine d'être enceinte d'un garçon. D'ailleurs le roi serait personnellement venu annoncer à Madame Louise la grossesse de Marie-Antoinette¹⁰⁴.

D'après les informations recueillies dans le *Journal*, le roi rendait visite, en moyenne, une fois par an à sa tante. Lors des années 1775, 1778, 1779 et 1782, le roi a rendu par deux fois visite à sa tante. Il s'agissait le plus souvent de simple visite mais nous pouvons noter que le roi a dîné avec sa tante lors de sa seconde visite en 1775. De plus, chaque visite à partir de 1781 est précédée d'un Salut dans le couvent de Saint-Denis. Nous remarquons aussi que les visites à Saint-Denis s'effectuaient, à partir de 1781, les jours où le roi partait pour Compiègne. Il faut noter que la tante du roi est décédée en décembre 1787 mais que la dernière visite du roi à sa tante remontait elle, au 10 septembre 1786.

Louis XVI avait pris l'habitude de rendre visite à Mesdames tantes, restées célibataires, lorsqu'elles ne séjournait pas au château de Versailles. Nous parlons ici de Mesdames Sophie, morte en 1782, Victoire et Adélaïde. Le roi leur céda, dès 1774, le château de Bellevue qui appartenait anciennement à Madame de Pompadour.

¹⁰⁴Tourzel (Pauline de), *Souvenir de quarante ans*, Jacques Lecoffre, Paris, 1861, p. 19.

La première visite du roi à ses tantes au château de Bellevue date du 19 juin 1776. Il était venu au château pour souper avec ses tantes alors qu'il séjournait à Marly avec la cour. Il revint souper avec ses tantes trois mois plus tard, le 19 septembre. Ces deux dates correspondent aux deux seuls soupers que le roi prit à Bellevue. En effet, Louis XVI venait à Bellevue le plus souvent pour dîner avec ses tantes. Sur une période de treize ans, à savoir entre 1776 et 1788, le roi s'est rendu soixante-et-onze fois à Bellevue. Sur ces soixante-et-onze visites, le roi dîna cinquante-deux fois en compagnie de ses tantes. Le reste du temps, il venait simplement leur rendre visite.

Si nous réfléchissons en terme de moyenne, soixante-et-onze visites en treize ans nous donne une moyenne approximative de 5,4 visites par an. Ce chiffre ne révèle en rien la réalité de la venue de Louis XVI à Bellevue. En effet, on constate qu'avant 1784, le roi ne venait que deux à quatre fois par an à Bellevue. Il faut rappeler que le château de Bellevue n'était qu'une résidence de plaisance pour les tantes du roi car elles vivaient la plus grande partie de l'année au château de Versailles. Entre 1784 et 1788, le roi se rendit entre cinq et seize fois par an à Bellevue. Les seize visites à Meudon datent de 1788 et sont donc à lier avec la présence du Dauphin à Meudon pour cause de maladie. En effet, les châteaux de Bellevue et Meudon étaient géographiquement proches et le roi profitait de la proximité des deux châteaux pour rendre visite à ses tantes et à son fils les mêmes jours.

Malgré tout, les chiffres attestent bien une augmentation des visites du roi à ses tantes à Bellevue entre 1784 et 1787. En enlevant l'année 1788, qui fausserait les résultats, le roi rendit visite en moyenne 6,75 fois à ses tantes entre 1784 et 1787. Sur les 27 visites du roi à Bellevue entre 1784 et 1787, seules trois visites eurent lieu au moment où la cour était dans une des résidences royales périphériques. Cela nous laisse penser que la multiplication des visites du roi à ses tantes à cette période est peut-être à lier à un éloignement de Mesdames tantes de Versailles.

- Voir son fils

A partir des années 1780 nous constatons dans le *Journal* du roi une multiplication de ses sorties pour rendre visite au dauphin Louis Joseph Xavier François de France, né le 22 octobre 1781. En effet, ce deuxième enfant né de l'union entre Louis XVI et de Marie-Antoinette, rencontra très jeune de nombreux problèmes de santé. Dès 1784, le dauphin est envoyé au château de la Muette pour guérir de ce qui s'apparentait à un rhume. Le *Journal* du roi indique que Louis XVI rendit, entre juillet et septembre 1784, sept visites à son fils au

château de la Muette. De constitution fragile, l'état de santé du dauphin se détériore un peu plus chaque année à tel point que la reine apprend à son frère Joseph II dans une lettre datée du 22 février 1788 que : « mon fils aîné me donne bien de l'inquiétude [...] Quoiqu'il ait toujours été faible et délicat, je ne m'attendais pas à la crise qu'il éprouve¹⁰⁵. » Le dauphin faisait face à de nombreux problèmes de santé depuis sa petite enfance. Dans cette lettre à son frère, la reine décrit les maux de son fils :

Sa taille s'est dérangée, et pour une hanche qui est plus haute que l'autre, et pour le dos, dont les vertèbres sont un peu déplacées et en saillie. Depuis quelques temps il a tous les jours de la fièvre, et est fort maigri et affaibli¹⁰⁶.

L'état du dauphin se dégradait à tel point qu'il fut envoyé au château de Meudon le 22 mars 1788. Ce château, situé non loin du château de Bellevue, était réputé pour son air « salubre » selon les mots de Marie-Antoinette¹⁰⁷.

Louis XVI rendit visite à son fils dès le 24 mars à 12h30 après avoir fait ses pâques à la paroisse du château de Versailles. La reine, dans une lettre du 24 avril 1788, remarque de l'amélioration dans l'état de son fils :

Mon fils aîné, qui est depuis un mois établi à Meudon, se remet à vue d'œil. Il n'a plus guère que de légères bouffées de fièvre ; la gaieté et l'appétit sont revenus, ses forces augmentent, et l'on espère qu'avec elles sa taille se remettra¹⁰⁸.

Malgré tout, le dauphin resta à Meudon pendant plusieurs mois. Grâce au *Journal* du roi, nous savons que Louis XVI rendit quarante-et-une visites à son fils entre le 24 mars et le 6 octobre 1788. Il s'y rendait, en général, dans le courant de l'après-midi, avant ou après une sortie à la chasse. On remarque aussi que le roi ne notait certaines fois que « visite à Meudon », ceci implique le fait que le roi sortait de Versailles uniquement pour rendre visite à son fils.

On constate dans le *Journal* l'utilisation de deux mentions différentes : « visite à Meudon » et « retour par Meudon ». La mention « visite » comporte l'idée que le roi passait un certain

¹⁰⁵Lever (Evelyne), *Correspondance de Marie-Antoinette*, Paris, Tallandier, 2005, p.457.

¹⁰⁶*Ibid.*

¹⁰⁷*Ibid.*, p. 458.

¹⁰⁸*Ibid.*, p. 459.

moment avec son fils. La mention « retour par Meudon » laisse penser que le roi se rendait brièvement au château de Meudon.

Le dauphin quitta Meudon pour revenir à Versailles le 13 octobre 1788. Il renoua aussitôt avec les us et coutumes de la cour Versaillaise. En effet nous trouvons la mention, dans la *Correspondance secrète*, d'un dîner en public du dauphin à la date du 31 octobre 1788. Pourtant, la cour se montra très pessimiste vis-à-vis de la santé de l'enfant. Philippe Delorme, dans son ouvrage sur les enfants du couple royal, nous apprend que : « beaucoup de courtisans chuchotent qu'il [le dauphin] ne passera pas l'hiver¹⁰⁹. » Les courtisans avaient vu juste, l'état du dauphin se dégrada rapidement comme l'indique Mercy dans une lettre du 22 février 1789 à Joseph II :

Depuis trois semaines, l'état de M. le dauphin n'a cessé d'empirer. Les articulations des pieds et des mains perdent leur flexibilité, on y remarque des tumeurs qui annoncent un rachitisme décidé. Les médecins ne savent plus quel remède à y apporter, et à moins que la nature ne produise d'elle-même quelque crise heureuse, il n'y aura pas moyen de sauver le jeune prince¹¹⁰.

Moins de deux mois plus tard, le 16 avril 1789, le roi indiqua dans son *Journal* : « départ de mon fils pour Meudon. » Là encore, on constate que le roi se rendait très souvent au chevet de son fils. Louis XVI lui rendit visite la première fois le 21 avril et la dernière le 3 juin 1789, la veille de la mort de l'enfant. En un peu plus d'un mois, le roi aura rendu vingt visites à son enfant. Le roi apprit la nouvelle de la mort de son fils le 4 juin à six heures du matin de la bouche du duc d'Harcourt, gouverneur du dauphin. L'enfant fut enterré le 13 juin mais le couple royal n'assista pas à la cérémonie comme le voulait la tradition¹¹¹.

- Voir sa femme

Parler de Marie-Antoinette dans une partie qui traite des déplacements de Louis XVI pour aller voir les membres de sa famille pourrait sembler étrange. En effet, on pourrait s'attendre à ce que cette dernière passe toutes ses nuits dans les mêmes résidences que son époux mais ce ne fut pas toujours le cas. Tout d'abord, la reine n'accompagnait pas constamment le roi lors

¹⁰⁹Delorme (Philippe), *Les princes du malheur*, Paris, Perrin, 2008, p. 159.

¹¹⁰Lever (Evelyne), *Correspondance de Marie-Antoinette*, Paris, Tallandier, 2005, p.478.

¹¹¹Delorme (Philippe), *Les princes du malheur*, Paris, Perrin, 2008, p. 188.

de ses séjours de chasse. Ensuite, et c'est ce point qui nous intéresse, la reine prit l'habitude de quitter Versailles pour aller passer quelques nuits dans son château du Petit-Trianon. Dans son *Journal*, Louis XVI livre un récapitulatif des voyages que Marie-Antoinette a fait entre 1779 et 1788 :

« Voyage de la reine à Trianon »			
1779	Du 12 au 21 avril		
1780	Du 10 au 22 septembre	Du 8 au 13 octobre	
1781	Du 24 au 30 juin	Du 22 au 27 juillet	
1782	Du 12 au 19 mai	Du 11 au 14 juillet	Du 15 au 25 août
1783	Du 1 ^{er} au 7 juin		
1784	Du 20 juillet au 7 août	Du 29 août au 18 septembre	
1785	Du 19 juin au 3 juillet	Du 1 ^{er} au 14 août	
1786	Du 27 août au 24 septembre		
1787	Du 1 ^{er} au 25 août		
1788	Du 15 juillet au 14 août		

Tableau 1 Voyage de Marie-Antoinette au Petit-Trianon

Le Petit-Trianon, érigé sous l'impulsion de Louis XV entre 1762 et 1768, était destiné à Madame de Pompadour, maîtresse en titre de Louis XV. Cette dernière mourut en 1764 et n'eut pas la possibilité de le voir achevé. Le Petit-Trianon profita donc à Louis XV et à sa nouvelle favorite, Madame du Barry. Louis XVI n'utilisa pas le Petit-Trianon de la même manière. En effet, il offrit le petit château en cadeau à sa femme, Marie-Antoinette, dès 15 août 1774.

Entre 1774 et 1779, le roi passa très peu de temps au Petit-Trianon. Il s'y rendait en moyenne deux fois par an pour souper ou pour assister à une comédie au château. La présence du roi au Petit-Trianon augmenta lorsque la reine commença à y séjourner. Entre 1780 et 1788, le roi s'est rendu en moyenne 19 fois par an au château du Petit-Trianon. Nous remarquons d'ailleurs que la présence du roi au Petit-Trianon était plus soutenue lorsque la reine était absente de Versailles. Louis XVI mentionnait, dans son *Journal*, 24 visites au Petit-Trianon pour l'année 1786. Sur ces 24 visites, seules trois visites s'effectuèrent alors que la reine ne séjournait pas au château.

Le roi venait dans le domaine de la reine pour profiter des dîners et des soupers qu'elle offrait à ses invités ou encore pour assister à des comédies. On constate que Louis XVI venait au Petit-Trianon seulement pour la journée. Christian Duvernois, dans son ouvrage sur Trianon, avance l'idée qu'en retournant dormir à Versailles, le roi épargnait : « dépenses et complications¹¹². » En effet, le roi devait être accompagné de sa Maison lors de ses déplacements et le château de la reine ne disposait pas d'assez de ressources et de place pour accueillir la suite du roi.

Les déplacements de plaisances et ceux liés à la famille se faisaient uniquement dans la journée. En effet, nous avons pu constater que le roi ne dormait jamais chez un membre de sa famille ou dans ses pavillons de chasse. Seules les 21 nuits passées au château de Rambouillet lors de l'année 1788 font figures d'exception. Pourtant, les déplacements de Louis XVI d'ordre politiques impliquaient que le roi s'éloigna de la cour pendant un temps. Toutefois, nous devons préciser que ces déplacements n'excédèrent jamais les huit jours et que des membres de la cour eurent le droit d'accompagner le souverain.

3. Les déplacements d'ordre politique

- Le sacre

Le premier voyage d'ordre politique qu'effectua Louis XVI fut le voyage pour son sacre à Reims en 1775. Louis XVI, majeur au moment de son avènement, se préoccupa des préparatifs du sacre dès son arrivée au pouvoir. Moins de quinze jours après la mort de Louis XV, Papillon de La Ferté, intendant des Menus-Plaisirs du roi, fit remettre au roi une lettre concernant les principales choses qui devaient être faites pour le sacre¹¹³. Les préparatifs avançaient rapidement et le 7 décembre de la même année, La Ferté écrivait :

M. le duc de Duras a fait voir, dimanche, en présence des sieurs Girault et de moi, à M. de Maurepas, les plans et devis du sacre dont ce ministre, qui avait vu celui de Louis XV, a été très satisfait. Le lendemain, nous avons eu l'honneur de les mettre sous les yeux du Roi, qui les a examinés avec attention et a bien voulu en témoigner sa satisfaction ; après quoi nous nous sommes retirés.

¹¹²Duvernois (Christian), *Trianon, le domaine de Marie-Antoinette*, Paris, Acte Sud, 2008, p. 65.

¹¹³Papillon de la Ferté (Denis Pierre Jean), *Journal des Menus-plaisirs du Roi 1756-1780*, Paris, Paleo, 2002, p. 260.

Même si l'organisation du sacre avançait rapidement, certaines questions restèrent, pendant un temps, en suspend. Turgot, contrôleur général des finances, a longtemps insisté auprès du roi pour que la cérémonie du sacre ait lieu à Paris et non à Reims. Le ministre voulait, en choisissant Paris, faire des économies et espérait que la ville attirerait de nombreux visiteurs étrangers. Selon Jean-Christian Petitfils, Louis XVI hésita beaucoup avant de répondre par la négative à la proposition de son contrôleur général des finances¹¹⁴. Louis XVI voulait perpétuer la tradition de ses aïeux puisque tous les Bourbons, à l'exception d'Henri IV, avaient été sacrés en la cathédrale de Reims.

Le principe même de la cérémonie du sacre fut remis en cause, non pas par Louis XVI mais par certains hommes de lettres. A partir du Moyen-âge, le sacre devint une « cérémonie religieuse qui ne faisait pas le roi, mais qui lui conférait un caractère sacré¹¹⁵ ». Le roi de France ne devait pas attendre cette cérémonie pour acquérir ses pouvoirs royaux. En effet, dans les lois fondamentales du royaume de France, le principe de la « continuité de la couronne » était admis depuis le XIII^e siècle. Ce principe exprimait l'idée que la qualité du défunt passait immédiatement à son successeur. La formule : « le mort saisit le vif » souligne le fait que le roi de France n'avait pas besoin d'être sacré pour être pleinement roi. Néanmoins, les rois de France continuaient à se plier à cette cérémonie. Louis XIV écrit, à propos du sacre, dans ses *Mémoires* : « le sacre, encore qu'il ne nous donne pas la royauté [...] la rend plus auguste, plus inviolable et plus sainte¹¹⁶. »

Le XVIII^e siècle marque une rupture avec l'idée du caractère saint de la royauté comme en atteste la tentative d'assassinat de Damiens, en 1757, sur la personne de Louis XV. Les idées des philosophes des lumières secouèrent les opinions sur la cérémonie du sacre. Les contemporains de Louis XVI ne comprenaient plus « les gestes et la symbolique » de cette cérémonie¹¹⁷. Parmi ces gestes, nous pouvons citer le toucher des écrouelles qui était un rituel qui ne pouvait être accompli par le roi qu'une fois après son sacre. Certains espéraient que la cérémonie du sacre serait abolie ou du moins modernisée avec une réduction de l'aspect religieux en faveur d'une revalorisation des serments politiques prononcés par le roi. La

¹¹⁴Petitfils (Jean-Christian), *Louis XVI*, Paris, Perrin, 2005, p. 210.

¹¹⁵Cabourdin (Guy), Viard (Georges), *Lexique historique de la France d'Ancien Régime* [2005], « Sacre », Paris, Armand Colin, 2006.

¹¹⁶*Mémoires de Louis XIV pour l'instruction du Dauphin*, cité par Bély (Lucien) dir., *Dictionnaire de l'Ancien Régime* [1996], Paris, Presses Universitaires de France, 2006, p. 1109.

¹¹⁷Bély (Lucien) dir., *Dictionnaire de l'Ancien Régime* [1996], « Sacre », Paris, Presses Universitaires de France, 2006, p. 1109.

cérémonie du sacre aurait alors scellé, d'une certaine manière, un pacte social entre le roi et son peuple¹¹⁸.

Le voyage à Reims, dans son entièreté, respecta la tradition des aïeuls du roi. Louis XVI, accompagné de la cour, partit le 5 juin 1775 de Versailles pour aller passer trois nuits au château de Compiègne. Il profita de ce petit séjour pour aller chasser le sanglier dans la forêt de Compiègne. Le roi quitta le château le 8 juin pour la ville de Fismes, chef lieu de canton du département de la Marne, situé à 27 km de Reims. Le duc de Croÿ, qui suivait le roi dans son voyage pour Reims, écrit à propos de Fismes :

Fismes est très laid, et je fus étonné que le roi y eût choisi son coucher dans une maison des plus médiocres, mais c'était où le feu roi avait logé, et cela est à une bonne distance [de Reims]¹¹⁹.

Le roi soupa et coucha à Fismes sans la reine, qui avait directement rejoint Reims après le séjour de Compiègne. Le lendemain, le 9 juin, le roi entra, vers 16 heures, dans la ville de Reims à bord d'un somptueux carrosse de cérémonie spécialement conçu pour l'événement. Dans leurs journaux respectifs, Papillon de La Ferté et le duc de Croÿ s'accordent à dire que l'entrée de Louis XVI était réussie. A 17 heures, le roi alla à l'église et se rendit ensuite à l'archevêché pour prendre possession de ses appartements. Les ayant vu la veille, le duc de Croÿ écrit laconiquement à propos de ces appartements qu'ils : « sont médiocres¹²⁰. »

Le 10 juin, le roi assista aux vêpres solennelles du sacre et au sermon de l'archevêque d'Aix, Jean-de-Dieu-Raymond de Boisgelin. Dans son sermon, l'archevêque insista notamment sur l'abolition des impôts, la sagesse, la modération des rois, la soumissions qu'ils doivent aux vérités de la religion et à la loi¹²¹. Le duc de Croÿ précise dans son *Journal* qu'il trouva ce discours « trop politique¹²². »

La cérémonie du sacre débuta dès 7 heures du matin le dimanche 11 juin. Elle commença par le rituel du roi dormant, qui avait été inauguré en 1561 lors du sacre de Charles IX. Lors de ce rituel, l'évêque de Laon vient chercher : « Louis XVI, que Dieu nous a donné pour roi » selon la formule qu'il prononça. Le roi se rendit ensuite à la cathédrale pour y recevoir

¹¹⁸Bély (Lucien) dir., *Dictionnaire de l'Ancien Régime* [1996], « Sacre », Paris, Presses Universitaires de France, 2006, p. 1109.

¹¹⁹Croÿ (Emmanuel, duc de), *Journal de Cour*, Tome V, Paris, Paléo, 2005, p.121.

¹²⁰*Ibid.*, p. 125.

¹²¹Petitfils (Jean-Christian), *Louis XVI*, Paris, Perrin, 2005, p. 204.

¹²²Croÿ (Emmanuel, duc de), *Journal de Cour*, Tome V, Paris, Paléo, 2005, p.132.

l'adoubement, qui fait de lui un chevalier, l'onction, les insignes royaux et pour être couronné. Le peuple n'est autorisé à entrer dans la cathédrale qu'au moment de l'intronisation. La cérémonie dura toute la matinée et le roi ne put profiter du repas qu'à 13 heures 30. A la fin de la journée, Louis XVI et la reine allèrent se promener dans les abords de la cathédrale de Reims et ils reçurent de nombreux témoignages d'affection du peuple. Après une journée de repos le roi présida, le 13 juin, la cérémonie de l'ordre du Saint-Esprit. Le lendemain, le 14, le roi se rendit à cheval avec les princes et de nombreux seigneurs à l'église de Saint-Rémi. C'est dans le parc de l'abbaye, que Louis XVI, en sa qualité de roi thaumaturge, toucha les écrouelles de plus de 2 400 malades. Il s'agit là de la dernière cérémonie à laquelle le roi participa et il repartit pour Compiègne le 16 juin.

Selon la formule de Jean Barbey, Louis XVI : « voulut que le sacre se déroula comme à l'accoutumée et y vit un moment privilégié pour renouer avec l'esprit traditionnel de la monarchie¹²³. »

- Le voyage à Cherbourg

Sans compter le voyage à Reims, le voyage à Cherbourg est le premier véritable voyage de Louis XVI dans son royaume. En effet, avant 1786, Louis XVI avait l'habitude d'envoyer ses deux frères parcourir ses provinces. D'ailleurs, c'est le voyage du comte d'Artois à Cherbourg au mois de mai 1786 qui résolut Louis XVI à faire ce voyage.

Georges Lacour-Gayet, dans un ouvrage consacré au voyage à Cherbourg, affirme que ce voyage était une nouveauté et que les proches prédécesseurs de Louis XVI n'en n'avaient pas fait de tels. L'auteur alla plus loin en affirmant que ce voyage était : « peu conforme aux traditions des règnes précédents et de son propre règne¹²⁴. » Cette idée fut remise en cause par Jeanne-Marie Gaudillot qui démontra que les villes portuaires du Nord-Ouest avaient fait l'objet de soins particuliers lors des règnes de Louis XIV et de Louis XV. Ces deux monarques s'étaient d'ailleurs rendus respectivement à Dunkerque en 1662 et au Havre en 1749¹²⁵.

¹²³Bély (Lucien) dir., *Dictionnaire de l'Ancien Régime* [1996], « Sacre », Paris, Presses Universitaires de France, 2006, p. 1109.

¹²⁴Lacour-Gayet (Georges), *Voyage de Louis XVI à Cherbourg*, Paris, Alphonse Picard et fils, 1906, p. 2.

¹²⁵Gaudillot (Jeanne-Marie), *Le voyage de Louis XVI en Normandie*, Caen, Caron et C^{le}, 1967, p. XV.

Ce voyage s'inscrivait dans la volonté des monarques français de moderniser leur force marine dans le but de contrecarrer la puissance britannique dans ce domaine. Pour ce faire, des travaux de modernisation des villes portuaires avaient été lancés. En ce qui concerne Cherbourg Louis XVI avait manifesté, pendant la guerre contre les britanniques, la volonté de faire construire une rade artificielle qui aurait pour but de renforcer Cherbourg militairement parlant face à la Grande-Bretagne. Ce projet commença à prendre forme en 1781 lorsque le prince de Condé et les ministres de la Guerre et de la Marine se rendirent à Cherbourg pour prendre les dernières décisions concernant le lancement des travaux. Les travaux commencèrent le 6 juin 1784, date à laquelle le premier caisson de la rade artificielle fut coulé.

C'est donc bien dans un but politique et militaire que s'inscrit ce voyage. Louis XVI entreprit ce voyage dans le but d'inspecter la bonne avancée des travaux du port et pour assister à l'immersion du neuvième caisson. Ce point est important car nous retrouvons dans une source contemporaine au règne de Louis XVI qui traitait de ce voyage l'idée que :

La guerre ou les plaisirs n'ont que trop souvent déterminé les voyages de nos rois ; c'est à l'utilité de son royaume, c'est à l'amour de son peuple que Louis XVI a consacré celui qu'il vient d'entreprendre¹²⁶.

Ces quelques lignes attribuées à Letellier, maire d'Harfleur, nourrissent certainement le but de calmer les populations vis-à-vis des dépenses occasionnées par ce voyage. Il faut rappeler que seulement trois ans auparavant le Trésor royal sortait ruinée de la guerre d'indépendance des Etats-Unis. Il était donc logique de vouloir cacher les vraies motivations de ce voyage au profit d'une raison plus disposée à toucher le cœur des français.

Comme nous l'avons déjà dit, c'est le voyage du comte d'Artois à Cherbourg qui semble avoir décidé Louis XVI à faire ce voyage. Nous retrouvons cette idée dans une lettre de la Correspondance secrète datée du 9 juin 1786 dans:

M. le comte d'Artois est revenu de Cherbourg. D'après le récit qu'il a fait au roi des travaux de ce port, Sa Majesté s'est décidée à jouir de ce beau spectacle. Il est probable que son voyage aura lieu dans le courant de ce mois¹²⁷.

¹²⁶Letellier, *Voyage de Louis XVI dans sa province de Normandie*, 1787, cité par Gaudillot (Jeanne-Marie), *Le voyage de Louis XVI en Normandie...*, p. 33.

En plus d'avoir rapidement été décidé, l'auteur de la lettre du 21 juin 1786, publié dans la *Correspondance secrète*, affirme que ce voyage : « a été résolu en secret. » Dans cette même lettre, l'auteur souligne le fait que :

Le roi a été inexorable pour toutes les demandes que les gens qui l'entourent lui ont faites pour le suivre. Versailles serait presque parti pour la Normandie¹²⁸.

Une lettre du bailli de Suffren, adressée à la comtesse d'Alais, rejoint cette idée :

Le roi part pour le 21 pour Cherbourg, ma chère amie, et je ne suis pas du voyage. Si je suis fâché d'une part, j'en suis bien aise d'une autre. Le roi a refusé tout le monde, je n'ai pas voulu augmenter le nombre de refusés. Le roi ne mène que quatre personnes à son service, point de courtisans¹²⁹.

Ces refus témoignent de la volonté qu'avait Louis XVI de faire un voyage dépouillé dans l'optique de réduire au maximum le coût de ce voyage dans un contexte de crise financière. Louis XVI quitta Rambouillet, après y avoir passé une nuit, le 21 juin à 5h15 du matin. Il était accompagné du prince de Poix, capitaine des gardes du corps, par le duc de Villequier, premier gentilhomme de la chambre et par le duc de Coigny, premier écuyer du roi¹³⁰. Il coucha la première nuit en Normandie dans le château d'Harcourt. Il repartit le lendemain à 8h15, accompagné du duc d'Harcourt, gouverneur général et commandant de la province de Normandie. Il arriva le 22 juin à Cherbourg à 23h et en repartit le 26 à 5h15 du matin. Dès le 23, après la messe, le roi se rendit sur le chantier pour assister à l'immersion du neuvième cône. Il soupa ensuite sur un des cônes en compagnie de Madame la duchesse d'Harcourt, la marquise de Guerchy et de plusieurs seigneurs de sa suite. Il occupa ses journées du 24 et du 25 juin à la visite des chantiers. Il passa une partie de la journée du 25 en mer et monta à bord d'un canot pour se rendre à Querqueville afin de visiter le fort et de découvrir l'emplacement de la citadelle en construction. Louis XVI dîna, les 25 et 26 juin, à bord du vaisseau *Le Patriote* commandé par M. d'Albert de Rions. Le 26 juin, après avoir entendu la messe, le roi monta en carrosse et partit en direction de Caen.

¹²⁷Lescure (Mathurin, de), *Correspondance secrète inédite sur Louis xvi, Marie-Antoinette, la cour et la ville de 1777 à 1792*, Paris, Plon, 1866, t. II, p. 44.

¹²⁸*Ibid.*, p. 47.

¹²⁹Ortolan (Théodore), *Lettres inédites du bailli de Suffren*, Paris, 1859, cité dans Lacour-Gayet (Georges), *Voyage de Louis XVI à Cherbourg*, Paris, Alphonse Picard et fils, Editeurs, 1906, p. 12.

¹³⁰*Gazette de France*, 4 juillet 1786.

Tout au long de ces neuf jours de voyage le roi n'oublia pas sa fonction. Il reçut le 24 juin, à Cherbourg, les hommages du clergé et des différentes juridictions. Le 28, il profita d'une pause à Rouen pour recevoir le Baillage, l'Hôtel des Monnaies et le bureau des finances. Il profita aussi de ce voyage pour se montrer à la foule. En effet, que ce soit à Cherbourg, à l'Hôtel d'Harcourt à Caen ou au château de Gaillon, le roi mangea toujours en public devant un très grand nombre de curieux. Dans ses *Souvenirs*, Philippe Lamare évoque la venue du roi à l'Hôtel d'Harcourt à Caen le 26 juin :

Il y avait dans ce jardin un salon, qui avait été construit pour y recevoir le Roi afin que le peuple eut la facilité d'y voir Sa Majesté pendant son souper; mais peu de personnes purent se procurer cet avantage, à cause de la foule du peuple qui ne permettait pas d'aborder aux portes sans danger d'être écrasé¹³¹.

Cette anecdote reflète bien l'état d'esprit dans lequel se trouvait la population face à la venue de leur roi. Nous retrouvons de multiples témoignages d'affection de ce genre dans les écrits contemporains à ce voyage. Il faut rappeler ici qu'il s'agissait du premier contact entre le roi et son peuple des provinces après celui établi en 1775 lors de son sacre.

Après être passé par Caen, le Havre, Rouen et Gaillon, le roi arriva à Versailles le 29 juin à 15h15. Après avoir reçu de nombreux témoignages d'affection de son peuple, le roi ressortit enthousiaste de son voyage. A tel point que, dans une lettre du 30 juin 1786 extrait de la *Correspondance secrète*, l'auteur affirmait que le roi se proposait « d'en faire [des voyages] de semblables en différentes provinces¹³². » Pourtant, le voyage à Cherbourg fut le seul et unique voyage que le roi fit avant son départ pour Montmédy en 1791. Nous pouvons supposer que le roi ne put entreprendre de nouveaux voyages en raison des problèmes financiers qui touchaient le royaume. En effet, alors que ce voyage ce voulait le moins cher possible, il en fut autrement¹³³. De plus, avec les nombreux événements politiques qui troublèrent la fin de son règne à partir de l'assemblée des notables de 1787, la présence du roi était indispensable dans le cœur de son royaume, Versailles.

¹³¹Vanel (Gabriel), *Mémorial de Philippe Lamare*, cité par Gaudillot (Jeanne-Marie), *Le voyage de Louis XVI en Normandie*, Caen, Caron et C^{le}. 1967, p.83.

¹³²Lescure (Mathurin, de), *Correspondance secrète inédite sur Louis xvi, Marie-Antoinette, la cour et la ville de 1777 à 1792*, Paris, Plon, 1866, t. II, p. 52.

¹³³Gaudillot (J.-M.), *Le voyage de Louis XVI en Normandie*, Caen, Caron et C^{le}. 1967, p.xviii.

Comme nous l'avons vu seuls deux voyages entraîneront Louis XVI en dehors du Bassin parisien. Nous allons donc maintenant nous intéresser aux voyages entrepris par le roi en Ile de France.

III. Les différents voyages

Dans cette partie sur les voyages effectués par Louis XVI, nous nous intéresserons aux voyages effectués entre le mois de mai 1774 et le mois d'octobre 1789, date à laquelle le roi s'installa à Paris. Les déplacements liés au retour du roi à Paris et ceux qui ont eu lieu après son installation aux Tuileries seront étudiés ultérieurement. Ce choix s'explique notamment par la supposée limitation de la liberté de déplacement du roi après son installation à Paris. Cette question sera l'un des objets du troisième chapitre. En outre, nous n'étudierons pas les grands voyages auxquels était conviée toute la cour dans cette partie. En effet, nous préférons garder cette étude pour le deuxième chapitre car la vie de la cour lors des grands séjours était similaire à celle à Versailles.

1. Les « voyages »

Louis XVI, dans son *Journal*, qualifie certains déplacements de « voyage ». Un voyage correspond à un déplacement que l'on fait, généralement sur une longue distance, hors de son domicile ou encore à un déplacement que l'on fait dans un but précis¹³⁴. Dans le *Journal*, ce terme est utilisé pour parler de déplacements de courte durée. Dans certains cas, le roi emploie ce terme pour parler de ses déplacements à Paris ou à Saint-Denis. Généralement, ces voyages n'excédaient pas la journée. Les voyages à Saint-Denis ayant déjà été traités précédemment, nous parlerons uniquement des voyages de Louis XVI à Paris et dans ses environs. En étudiant le *Journal* du roi, nous constatons que Louis XVI se rendait très peu à Paris et dans ses environs. En effet, le roi s'est rendu en moyenne trois fois dans les abords de la capitale entre mai 1774 et octobre 1789. Nous avons pu dénombrer quatre principaux motifs qui incitaient Louis XVI à faire ces voyages.

Nous pouvons citer, tout d'abord, les visites faites par le roi à l'Ecole de chirurgie de Paris et aux Invalides. Le premier voyage, à l'Ecole de chirurgie, eut lieu le 14 décembre 1774. Ce

¹³⁴Quemada (B) dir., *Trésor de la langue française*, « voyage », t.16, Paris, Gallimard, 1994, p. 1345.

fut l'occasion pour le roi de poser la première pierre du nouveau bâtiment de l'école construite sous le règne de Louis XV par l'architecte Jacques Gondouin.

A la date du 13 juin 1788, nous trouvons mention, dans le *Journal* du roi, d'une visite aux Invalides. Ce terme désigne l'Hôtel des Invalides, fondé sous le règne de Louis XIV pour accueillir les soldats mutilés. Le *Mercure de France* du samedi 5 juillet 1788 nous apprend que lors de cette visite le roi était accompagné, en outre, de ses frères, de l'Archevêque de Sens, et du comte de Brienne, Secrétaire d'Etat de la Guerre. Le roi a pu rencontrer les invalides mais aussi visiter l'édifice et entendre la messe.

Ce sont les deux seules visites de ce type que Louis XVI évoque dans son *Journal* dans la période étudiée dans cette partie.

Ensuite, nous retrouvons, dans le *Journal* de Louis XVI, mention de visites à des particuliers. En 1780, le roi mentionne trois visites à M. de Maurepas, son ministre d'Etat, les 12, 18 et 27 octobre. La première eut lieu alors que la cour était à Versailles et les deux suivantes alors qu'elle était à Marly. Le roi n'indique pas les raisons qui le poussèrent à rendre visite à son ministre mais nous pouvons supposer que c'est le travail qui motivait ces visites. Le roi mentionne également deux visites à Madame de Guéméné, gouvernante des enfants du roi de 1778 à 1782. La première eut lieu le 19 juillet 1780 et la seconde le 31 mai 1781. Le roi se rendit dans la maison de la princesse à Montreuil pour assister à une fête dans le premier cas et pour assister à une comédie dans le second. Pour finir, le roi mentionne deux visites à Madame la comtesse de Polignac, future gouvernante des enfants du couple royal. La première visite eut lieu le 23 mai 1780 alors que la cour était à la Muette et la seconde eut lieu le 23 septembre 1781 alors que le roi partait de la Muette pour se rendre à Versailles.

Le roi de France rendant visite à des particuliers est un fait vraiment marquant, à tel point que l'ambassadeur Mercy évoque, dans une lettre à Marie-Thérèse, la première visite du roi à la comtesse Jules de Polignac :

Pendant le séjour à la Muette, le roi a été voir la comtesse de Polignac. C'est la seule maison particulière où le monarque soit entré depuis qu'il règne, et une distinction si marquée a presque fait plus de sensation dans le public que toutes les grâces utiles accordées à la favorite¹³⁵.

Cet extrait de la correspondance de l'ambassadeur nous montre bien qu'une visite du roi chez un particulier est quelque chose d'exceptionnel, lié à la faveur. Nous constatons que

¹³⁵Lever (Evelyne), *Correspondance de Marie-Antoinette*, Paris, Tallandier, 2005, p. 384

seulement trois particuliers, en dehors de membres de la famille royale et des personnes qui accueillait le roi pour ses parties de chasses, eurent l'honneur de recevoir le roi chez eux. Ces voyages restaient donc exceptionnels.

Puis, nous pouvons citer les voyages effectués par le roi pour célébrer la naissance de ses enfants. Marie Thérèse Charlotte de France, dite Madame Royale, fut la première née de l'union entre Louis XVI et Marie-Antoinette. Pour célébrer la naissance de sa fille, qui eut lieu le 19 décembre 1778, le roi se rendit à la Cathédrale de Notre-Dame et à l'abbaye de Sainte-Geneviève le 08 février 1779 pour : « remercier Dieu de la couche de la reine¹³⁶ ». Le duc de Croÿ rapporte, dans son *Journal*, à propos de cette venue à Paris :

On profita de l'occasion pour lui faire sa première entrée de cérémonie dans Paris. Depuis son avènement à la couronne, il n'y était venu qu'une fois pour un lit de justice, et sans grand appareil. On mit, pour cette fois tout ce qu'il fallait pour rendre cette entrée brillante, à l'exception qu'il retourna dîner à la Muette¹³⁷.

Il est inexact d'affirmer que Louis XVI n'est venu qu'une seule fois à Paris, d'ailleurs le duc se corrige en disant que le roi était déjà venu une fois à Paris pour assister en « très grand incognito » à un bal de l'opéra¹³⁸. En réalité, nous retrouvons deux mentions de spectacle à la ville, une en 1777 et l'autre en 1778. De plus, nous avons vu que le roi avait déjà eu l'occasion de se rendre à Paris pour poser la première pierre de l'Ecole de chirurgie. Toutefois, ces visites ne se faisaient jamais en grand appareil. Dans le cas des spectacles à la ville, le roi venait accompagné de la reine et de ses frères. Le fait que la première entrée de Louis XVI ait eu lieu en 1779, soit près de cinq ans après son accession au pouvoir, nous montre bien que Louis XVI, comme ses deux prédécesseurs, ne se rendait qu'à de rares occasions dans sa : « capitale politique »¹³⁹. Ceci est à lier avec l'installation permanente des derniers rois de France à Versailles. Louis XVI profita de cet événement pour rester deux jours à Paris. Il s'installa au château de la Muette et non pas au château des Tuileries, qui était inhabité depuis l'installation de Louis XV à Versailles en 1722.

Louis Joseph Xavier François de France, premier garçon du couple royal, vint au monde le 22 octobre 1781. Le roi indique, dans son *Journal*, qu'il se rendit le 26 octobre à Notre-Dame

¹³⁶ *Journal* de Louis XVI.

¹³⁷ Croÿ (Emmanuel, duc de), *Journal de Cour*, t. VI, Paléo, Paris, 2006, p. 119.

¹³⁸ *Ibid.*, p. 124.

¹³⁹ Viguerie (Jean, de), « Le roi et le « public » l'exemple de Louis XV », *Revue historique*, n°. 278, 1987, p. 31.

pour entendre le *Te Deum*. Le roi et la reine se virent offrir une grande fête en leur honneur à Paris pour la naissance du dauphin. Ils assistèrent à un dîner, à un jeu et au lancement d'un feu d'artifice à l'Hôtel de ville de Paris le 21 janvier 1782. Le lendemain, le 21, ils se rendirent de nouveau à l'Hôtel de ville. Pour finir, le 23 janvier, ils assistèrent à un bal masqué donné à Paris. Dans le cadre de ces festivités qui s'étaient étalées sur plusieurs jours, le roi et la reine préférèrent, encore une fois, s'établir à la Muette.

Pour la naissance du duc de Normandie, Louis-Charles de France en mars 1785, le roi fit l'aller-retour entre Versailles et Paris dans la journée du 1^{er} avril pour entendre le *Te Deum* chanté en l'honneur de l'enfant à Notre-Dame de Paris. On ne retrouve mention d'aucune visite du roi à Paris pour honorer la naissance de Madame Sophie, née en 1786.

Les déplacements politico-militaires représentaient la plus grande part des voyages du roi à Paris. Nous pouvons tout d'abord parler des voyages effectués par le roi dans les environs de Paris pour passer en revue les hommes de sa maison militaire. Le roi se rendait à deux endroits différents pour passer en revue ses hommes. La Plaine des Sablons, située aux portes de Paris, accueillait les Gardes françaises et suisses et le Trou d'Enfer, qui était une dépendance du château de Marly, accueillait les Gardes du corps et les troupes de l'Infanterie. Les Gardes françaises et suisses étaient passées chaque année en revue par le roi, à la différence des autres corps militaires. En effet, les troupes d'infanteries ont fait l'objet que d'une revue lors du règne de Louis XVI, le régiment des Gardes était passé en revue une fois tous les cinq ans et une fois tous les quatre ans pour les Gardes du Corps. Hezecques, page à la cour de Louis XVI, rapporte que ces revues se faisaient sous le regard de la cour et d'une foule de spectateurs¹⁴⁰. Ceci était déjà le cas sous le règne de Louis XV comme l'affirme Jean de Viguierie. En effet, les revues militaires représentaient un des seuls moments où les parisiens avaient l'occasion de voir le roi¹⁴¹.

Pour finir, nous pouvons voir que Louis XVI consigne dans son *Journal* trois voyages à Paris en lien avec ses obligations politiques entre mai 1774 et début octobre 1789. Le premier déplacement eut lieu le 12 novembre 1774 au Parlement de Paris. Louis XVI se rendit au Parlement pour y tenir un lit de justice dans l'intention de rétablir le Parlement, qui avait été dissout durant le règne de Louis XV en 1771. En effet, conformément à la politique menée

¹⁴⁰Hezecques (Félix, Comte de France d'), *Souvenirs d'un page de la cour de Louis XVI*, Paris, Didier, 1895, p. 131.

¹⁴¹Viguierie (Jean, de), « Le roi et le « public » l'exemple de Louis XV », *Revue historique*, n°. 278, 1987, p. 32.

par le Garde des sceaux Maupeou, les magistrats parisiens avaient été arrêtés et exilés et leurs charges leurs ont été confisquées et rachetées par l'Etat. Encore une fois, Louis XVI préféra le château de la Muette à tout autre château, pour l'accueillir avec sa suite pour la nuit.

Ensuite, le 19 novembre 1787, le roi se rendit au Parlement de Paris pour une séance solennelle. La présence du roi lors de cette séance était une surprise pour les parisiens et les magistrats¹⁴². En effet, ces derniers eurent connaissance de leur convocation au palais le 18 novembre au soir. La présence du roi et de ses ministres avait pour but de faire enregistrer un nouvel emprunt¹⁴³. Une lettre de la *Correspondance secrète* nous livre certains détails à propos de cette séance :

Le Roi est venu hier siéger au Parlement dans tout l'appareil de la royauté. La séance a duré près de neuf heures. Il a été permis à chaque membre de parler, et la discussion a été vive. Le Roi a annoncé toutes les réformes et l'espoir de rétablir en quatre ans l'ordre des finances. Il a déclaré qu'il venait faire enregistrer un emprunt de quatre cent vingt millions qui s'effectueraient en quatre ans.

C'est lors de ce voyage que le roi fixa les prochains Etats-Généraux à l'année 1792. Le roi quitta la séance à 17 heures et rentra directement à Versailles.

Le troisième voyage à Paris entrepris par le roi eut lieu le 17 juillet 1789. Ce voyage survint donc trois jours après la prise de la Bastille par le peuple parisien. Dans son *Journal*, Louis XVI indique s'être rendu à la salle des Etats le 15 juillet. Cette visite du roi aux députés avait pour but de les informer que le roi demanderait aux troupes de rester éloigner de Versailles et de Paris¹⁴⁴. Il affirmait aussi ne pas vouloir réprimer le peuple de Paris et demanda aux députés d'informer les parisiens de ses intentions. Aucune source, à ce moment, ne parle d'une éventuelle visite du roi à Paris pour tenter d'apaiser le peuple alors que ce dernier, vivant dans la hantise d'une répression, avait élevé des barricades dans la ville¹⁴⁵. Louis XVI laissa donc la charge d'apaiser son propre peuple à une délégation composée de 88 représentants de l'Assemblée. Le lendemain, le 16 juillet, le roi tint conseil en présence de ses ministres, de ses deux frères et de la reine. Il prit, notamment, la décision de dissoudre son ministère et de faire de nouveau appel à Jacques Necker, disgracié quelques jours plus tôt. En le rappelant, Louis XVI espérait apaiser une foule acquise aux idées du ministre. L'Assemblée

¹⁴²Lescure (Mathurin, de), *Correspondance secrète inédite sur Louis xvi, Marie-Antoinette, la cour et la ville de 1777 à 1792*, Paris, Plon, 1866, t. II, p. 201.

¹⁴³Lever (Evelyne), *Louis XVI*, Paris, Fayard, 1985, p. 560.

¹⁴⁴*Ibid.*, p. 512.

¹⁴⁵*Ibid.*, p. 512.

et le peuple parisien approuvèrent les mesures du roi mais le peuple réclama la venue du roi à Paris. Le voyage survint le 17 juillet et les témoignages des serviteurs du couple royal nous décrivent un roi inquiet à l'idée de faire ce voyage. Dans ses *Souvenirs*, Hezecques livre une scène, datant du 17 juillet au matin, qui nous montre un Louis XVI soucieux :

En me rendant, de bon matin, au lever, je l'aperçus, par une fenêtre opposée à son cabinet, se promenant, tout agité, entre le maréchal de Duras et le duc de Villequier¹⁴⁶.

Dans ses écrits, Madame de Campan, première femme de chambre de Marie-Antoinette, nous décrit une famille effrayée par ce voyage du roi à Paris :

Elle envoya chercher plusieurs personnes de sa Cour ; on trouva des cadenas à leurs portes. La terreur les avait éloignées. Le silence et la mort régnaient dans tout le palais, les craintes étaient extrêmes ; à peine espérait-on le retour du roi¹⁴⁷.

Nous pouvons penser, légitimement, que les deux auteurs noircissent les événements dans le but de souligner le courage de Louis XVI vis-à-vis du danger incarné par le peuple parisien. Toutefois, nous pouvons remarquer que contrairement aux précédents voyages, Louis XVI ne résida pas à la Muette. De plus, Evelyne Lever affirme que le roi, craignant pour sa vie, donna le titre de lieutenant général du royaume à Monsieur avant de quitter le château de Versailles¹⁴⁸. Le roi partit donc à 10 heures du matin en direction de Paris. Une délégation de la municipalité de Paris conduite par le maire de Paris, Jean-Sylvain Bailly, remit au roi les clés de la ville à Chaillot. Le roi se rendit ensuite à l'Hôtel de Ville en compagnie du maire de la ville, qui lui remit la cocarde tricolore. Après s'être montré à la foule de parisien venue le voir, Louis XVI quitta Paris et arriva à Versailles à 10 heures du soir.

Les voyages avaient, dans la majorité des cas, un lien avec la fonction de roi et nous avons pu voir qu'ils n'éloignaient pas forcément le roi de Versailles. En effet, seuls les voyages pour célébrer la naissance des deux premiers enfants du roi nécessitèrent l'installation du roi au château de la Muette. A l'inverse les petits séjours, qui étaient des déplacements de plaisances, éloignèrent à de nombreuses reprises le roi de la cour.

¹⁴⁶Hezecques (Félix, Comte de France d'), *Souvenirs d'un page de la cour de Louis XVI*, Paris, Didier, 1895, p. 301.

¹⁴⁷Campan (Jeanne Louise Genet, Madame), *Mémoire sur la vie privée de Marie-Antoinette* citée par Lever (Evelyne), *Louis XVI*, Paris, Fayard, 1985, p. 515.

¹⁴⁸Lever (Evelyne), *Louis XVI*, Paris, Fayard, 1985, p. 514.

2. Les petits séjours

Dans la période qui va du début du règne de Louis XVI jusqu'à celle qui précéda l'installation de la cour à Paris, nous dénombrons 68 petits séjours du roi en dehors du lieu de résidence de la cour. Nous pouvons diviser ces petits séjours en deux catégories : les séjours qui duraient entre une et trois nuits et ceux qui duraient environ une semaine.

- Séjour d'une nuit ou deux

Sur les 69 petits séjours dénombrés, nous retrouvons 53 séjours n'excédant pas plus de trois nuits. Nous constatons que ces déplacements étaient très fréquents au cours du règne de Louis XVI. En effet, à part en 1787 et 1789, le roi effectuait chaque année des petits séjours dans les résidences royales. En moyenne, entre 1774 et 1786, le roi effectuait deux séjours de moins de trois jours par an. Le roi se rendait en général dans ses résidences de Fontainebleau, Compiègne, Choisy, Saint-Cloud mais aussi de la Muette. Nous constatons tout de même que les châteaux de Compiègne et de Fontainebleau avaient la faveur du roi pour ces courts séjours. Cela s'explique notamment par le fait que ces petits séjours étaient effectués dans le but de satisfaire la passion du roi pour la chasse. D'ailleurs, nous remarquons que ces séjours avaient lieu uniquement lors de la belle saison, période propice à la chasse. Les trois petits séjours du roi à la Muette, en 1774, 1779 et 1782, font office d'exceptions. En effet, ces trois séjours sont à lier aux différents déplacements de Louis XVI à Paris comme nous l'avons vu.

L'année 1788 marque un changement d'attitude du monarque vis-à-vis de ces petits séjours. Alors qu'on en comptait deux en moyenne, le roi effectua 21 séjours d'une nuit en 1788. De plus, au lieu de multiplier les résidences comme il l'avait fait jusqu'à là, le roi séjourna uniquement à Rambouillet. Comme nous l'avons déjà dit, Louis XVI acquit Rambouillet en décembre 1783 et commença à s'y rendre pour ses journées de chasse dès 1784. Jusqu'en 1788, il utilisa le château de Rambouillet comme il utilisait avant lui le château de Saint-Hubert. Il y passait la journée lorsqu'il était à la chasse et il pouvait y dîner ou y souper avec sa suite mais il n'y couchait jamais, à une exception près en mai 1785.

Les choses changèrent donc au cours de l'année 1788 lors d'un séjour de la cour à Saint-Cloud entre le 14 mai et le 15 juin. Entre le 27 mai et le 14 juin le roi, accompagné de sa suite, partit cinq fois en direction du château de Rambouillet. C'était l'occasion pour lui de profiter de la forêt du château pour chasser. Il poursuivit ces séjours d'une nuit à Rambouillet après le

retour de la cour à Versailles. En effet, entre le 15 juin et le 22 août, le roi délaissa 16 fois Versailles au profit de Rambouillet. Encore une fois, le descriptif que le roi fait de ses journées dans son *Journal* nous montre bien que ces voyages avaient pour principale motivation la chasse.

Il est intéressant de souligner que ces petits séjours éloignaient le roi des courtisans. En effet, le roi ne partait accompagné que d'un faible nombre d'homme pour ces parties de chasses. Le fait qu'il parte alors qu'il était en séjour avec la cour est encore plus surprenant. En effet, ces séjours avec la cour étaient, notamment, un moyen pour les courtisans d'approcher le roi pour pouvoir lui faire leur cour et pour pouvoir obtenir des faveurs.

- Séjour d'une semaine environ

Nous comptabilisons 15 voyages ayant une durée de quatre à huit jours entre 1774 et 1789. A l'inverse des séjours évoqués plus haut, ces séjours d'une semaine environ ne furent pas réguliers tout au long du règne de Louis XVI. Alors que nous constatons une certaine régularité entre 1774 et 1781, ces séjours se raréfièrent lors de la seconde partie règne. En effet, entre 1782 et 1789, nous comptabilisons seulement trois séjours de ce type. Comme pour tous les déplacements de la cour dans les résidences royales, ces séjours avaient lieux lors de la belle saison. Dans ses *Mémoires*, M. de Séguret, qui était le secrétaire de la cassette du roi et le premier commis de ses petits appartements, nous livre certaines informations sur ces séjours :

Le roi y allait seul et n'y passait que huit à dix jours. Aussitôt que l'époque en était fixée et annoncée, les courtisans qui désiraient en faire partie se faisaient inscrire chez le capitaine des gardes de service, et c'est sur cette liste que le roi désignait ceux qu'il voulait; il en choisissait ordinairement une vingtaine, y compris les grandes charges qui en étaient de droit. Le roi ne se faisait accompagner que par son service personnel, ses équipages de chasse et ses petits appartements [...] Après avoir chassé ces huit jours de suite, le roi revenait à Versailles¹⁴⁹.

Nous pouvons apporter quelques précisions sur les informations données par Séguret. Tout d'abord, ces petits séjours ne duraient pas forcément entre huit et dix jours. En effet, le *Journal* du roi nous apprend que ces séjours duraient entre quatre et huit jours. De plus, le roi

¹⁴⁹Seguret, *Les mémoires de M. de Séguret*, Lyon, E. Vitte, 1897, p. 24.

ne revenait pas forcément à Versailles après ces séjours. En effet, sur les 15 séjours évoqués, six d'entre eux constituaient une étape dans les déplacements de la cour. En général, le roi passait quelques jours au château de Choisy-le-Roi avant de se rendre à Fontainebleau. Comme le précise Séguret, ces séjours étaient l'occasion pour le roi de profiter pleinement de la chasse mais aussi de rendre visite à son frère, le comte de Provence, au château de Brunoy qui était proche de la forêt de Sénart. Pour finir, contrairement à ce que semble laisser penser Séguret, le roi ne partait pas toujours seul lors de ces séjours. En effet, la correspondance de Marie-Antoinette nous permet d'attester de la présence de la reine lors de six petits séjours sur 15. La reine était présente lors des séjours d'étapes mais aussi lors des petits séjours dédiés à la chasse.

Le *Journal* du roi nous permet d'affirmer que six séjours étaient effectués avec pour principale motivation les parties de chasses. Cela transparait dans une lettre de Marie-Antoinette à sa mère :

Nous partons cet après-dîner pour Choisy jusqu'au 16 [septembre 1777]. Il n'y aura pas beaucoup de monde, car le roi compte y chasser tous les jours¹⁵⁰.

Il est question dans cette lettre de la reine d'un séjour au château de Choisy-le-Roi. Le *Journal* du roi nous permet d'affirmer que le château de Choisy avait la préférence de Louis XVI dans les premières années de son règne pour ce type de séjour. Nous remarquons que la reine souligne le fait que le roi comptait chasser tous les jours. Même si il est vrai que le roi multipliait les sorties cynégétiques, nous constatons que le roi tenta de maintenir une vie de cour lors de ces séjours. En effet, alors que la cour passa sept nuits au château de Choisy-le-Roi entre le 27 août et le 2 septembre 1777, le roi mentionne dans son *Journal* trois sorties à la chasse mais aussi deux comédies et un conseil. Marie-Antoinette dans une lettre, datée du 14 août 1778 destinée à Marie-Thérèse, indique que deux spectacles étaient toujours donnés lors de ces petits séjours. Ces petits séjours apparaissent comme étant un bon moyen pour le roi d'allier sa passion pour la chasse et les contraintes de la vie de cour.

Il apparait que Louis XVI préféra favoriser les séjours d'une à trois nuits aux séjours un peu plus long à partir des années 1780. Cette multiplication des petits séjours en effectifs réduits rendait le roi moins visible aux yeux des courtisans. Ce manque de visibilité pose problème dans cette société régie par la faveur. En effet, nous avons pu voir que depuis le

¹⁵⁰Lever (Evelyne), *Correspondance de Marie-Antoinette*, Paris, Tallandier, 2005, p. 294.

règne de Louis XIV et les listes du château de Marly, accompagner le roi lors de ses déplacements est un indice de faveur continuellement recherché. Ces séjours étaient recherchés car ils permettaient aux courtisans d'approcher du roi et par la même occasion d'entrer dans ses bonnes grâces. Ainsi, la multiplication de ses petits séjours de chasse va de pairs avec la diminution du nombre de courtisans présent lors de ces séjours d'une semaine. Ces derniers, pour approcher le roi, préféraient tenter leur chance lors des grands séjours de la cour dans les différentes résidences royales comme nous allons le voir dans notre dernier point.

Ce chapitre nous a permis de démontrer que Louis XVI ne s'éloignait pas plus de Versailles que ses deux prédécesseurs et l'inverse serait même plus exact au regard de l'itinéraire de Louis XV pour l'année 1770. Ce constat est valable pour les nuits passées en dehors de Versailles mais aussi pour les déplacements en journée. En effet les sorties de Louis XVI à la chasse, qui correspondent à la plus grande part de ses sorties, sont égales à celles de son grand-père. La multiplication des petits séjours dans les années 1780 pourrait expliquer les reproches que l'on faisait quant à son absence de Versailles. En effet, Louis XVI « s'isolait » avec un petit nombre de privilégié lors de ces séjours. Pourtant, Louis XIV et Louis XV faisaient de même dans les châteaux de Marly et de Choisy.

Cela nous amène à penser que le véritable problème n'est pas cette supposée absence de Louis XVI du château de Versailles mais bien le mode de vie qu'il avait adopté. En effet, nous avons pu constater au cours de ce chapitre que Louis XVI délaissait Versailles en journée pour profiter de moment avec sa famille et des plaisirs de la chasse. Il serait donc intéressant d'étudier la façon dont se comportait Louis XVI au château de Versailles, en prenant compte ses satellites, pour voir si le mode de vie du roi pouvait justifier le fait qu'on lui reprochait son absence.

Chapitre 2 : De l'usage de Versailles et des satellites par Louis XVI

Comme nous l'avons déjà spécifié, le *Journal* de Louis XVI est avant tout un carnet de chasse. Même si le roi y notait certains éléments qui ne concernaient pas la chasse, comme ses sorties, des faits personnels ou politiques, le *Journal* ne permet pas de nous faire une idée de la « journée type » du roi à Versailles. En effet, on remarque à la lecture du *Journal*, que le roi avait prit l'habitude de noter « rien » lorsqu'il restait toute la journée à Versailles. En moyenne, nous retrouvons cette formule 108 fois par an entre le 10 mai 1774 et le début du mois d'octobre 1789. Pour tenter de reconstituer l'emploi du temps du roi lorsqu'il était à Versailles, nous devons passer par les écrits laissés par ses contemporains. M. de Séguret, qui était secrétaire de la cassette et premier commis des petits appartements de Louis XVI, nous laisse dans ses *Mémoires* une vue d'ensemble de la journée type du souverain :

De midi à sept, vie de famille, lectures, audiences, forge, serrurerie, travail avec les ministres, promenade, quand il faisait beau, dans les jardins de Versailles et de Trianon. A sept heures, le Conseil jusqu'à neuf heures. A neuf heures, le roi, passant dans la chambre de Louis XIV donnait le mot d'ordre aux chefs militaires, et, suivi de tout son service, se rendait chez Madame, femme de Monsieur, où la journée se terminait par un repas de famille, chacun des princes apportant son souper¹⁵¹.

Dans ce rapide descriptif nous retrouvons plusieurs éléments, le roi au travail avec la référence aux audiences, au travail avec les ministres et au conseil mais également le roi dans un cadre plus privé avec la référence au temps accordé à la lecture, à la forge, à la serrurerie mais également aux repas de famille. Mise à part la référence aux promenades qui pouvaient se faire aux yeux des courtisans, les journées du roi semblaient se dérouler hors de la vue de la cour. Cela pose problème dans une société d'Ancien Régime où les hommes avaient besoin d'être vu par le roi pour exister comme le soulignait La Bruyère dans *Les Caractères* :

Se dérober à la cour un seul moment, c'est y renoncer : le courtisan qui l'a vue le matin la voit le soir pour la reconnaître le lendemain, ou afin que lui-même y soit connu¹⁵².

¹⁵¹Seguret, *Les mémoires de M. de Séguret* cité par Bled (Victor, du), *La société française du XVIe au XXe siècle : XVIIIe siècle*, Paris, Didier, Perrin et Cie, 1905, p. 274.

¹⁵²La Bruyère (Jean, de), *Les caractères ou mœurs du siècle* cité par Leferme-Falguières (Frédérique), *Les courtisans, une société de spectacle sous l'Ancien Régime*, Paris, PUF, 2007, p. 226.

Nous allons tenter dans ce chapitre de reconstituer la vie du roi à Versailles mais également dans les résidences satellites lors des grands séjours. En effet nous assistons lors de ces séjours, à quelques détails près, à une transposition du mode de vie versaillais avec une certaine souplesse de l'étiquette. Nous aborderons tout d'abord trois différents axes de la vie quotidienne de Louis XVI à savoir le roi au travail, le roi qui tient à la cour et le roi qui reçoit les visiteurs étrangers. Nous nous intéresserons ensuite, dans le contexte d'un roi qui se donne de moins en moins à voir à sa cour, à la pratique d'une vie privée à Versailles.

I. Exercer le métier de roi

Le *Dictionnaire historique de la Révolution française*, paru en 1989 à l'occasion du bicentenaire de la Révolution, nous présente Louis XVI comme étant un roi qui :

N'avait reçu de madame de Marsan, gouvernante des enfants de France et de La Vauguyon, son gouverneur, qu'une préparation insuffisante à son métier de roi qui d'ailleurs l'ennuyait¹⁵³.

On a souvent écrit de Louis XVI qu'il ne voulait pas devenir roi, qu'il aurait aimé fuir ses responsabilités et vivre comme un monsieur tout le monde. Nous retrouvons d'ailleurs une anecdote dans l'article « Louis XVI » du *Dictionnaire* qui va dans ce sens : « en réponse à Malesherbes qui lui présentait sa démission : « Que vous êtes heureux ! Que ne puis-je aussi quitter ma place¹⁵⁴ ! »

Pourtant, avec la mort de son frère aîné qui survint en 1761 et celle de son père en 1765, le futur Louis XVI prit conscience dès l'âge de onze ans qu'il serait amené à gouverner le royaume de France. Il est donc faux de penser que Louis XVI n'avait reçu qu'une faible préparation théorique à son futur métier de roi. A l'âge de vingt-ans, le dauphin commença à siéger au Conseil des dépêches pour s'initier aux affaires du royaume¹⁵⁵. Alors que la pratique prenait le pas sur la théorie pour le dauphin, Louis XV mourut emporté par la variole. Malgré son relatif jeune âge, Louis XVI était apte à prendre la suite de son grand-père. Nous verrons dans cette partie que loin de vouloir fuir face à ses responsabilités, Louis XVI s'engagea sérieusement dans la « carrière » de roi.

¹⁵³Soboul (Albert), *Dictionnaire historique de la Révolution française*, « Louis XVI », Paris, PUF, 1989, p. 684.

¹⁵⁴*Ibid.*

¹⁵⁵Félix (Joël), *Louis XVI et Marie-Antoinette, un couple en politique*, Payot, Paris, 2006, p. 99.

1. Le travail du roi

A la mort de son grand-père, Louis XVI chercha rapidement à s'entourer d'un « mentor ». Trois noms retinrent l'attention du roi, celui du cardinal de Bernis, celui de Machault d'Arnouville et celui de Maurepas, et c'est à ce dernier que le roi adressa la lettre suivante :

Monsieur, dans la juste douleur qui m'accable et que je partage avec tout le royaume, j'ai pourtant des devoirs à remplir. Je suis roi : ce seul mot renferme bien des obligations, mais je n'ai que vingt ans. Je ne pense pas avoir acquis toutes les connaissances nécessaires [...] J'ai toujours entendu parler de votre probité et de la réputation que votre connaissance profonde des affaires vous a si justement acquise. C'est ce qui m'engage à vous prier de vouloir bien m'aider de vos conseils et de vos lumières¹⁵⁶.

Cette lettre nous donne à voir un homme conscient de son inexpérience et de la fonction qui était la sienne. Loin d'être passif politiquement parlant, Louis XVI eut à cœur de s'entourer de nombreux hommes pour réformer son royaume, nous pensons notamment à la réforme des grains menée par Turgot en 1775, ou encore à celles entreprises par Necker pour permettre au royaume de faire des économies. L'histoire a donc conservé la mémoire de ces réformes tout en occultant les heures de travail, de concertation, qui avaient permis l'élaboration de ces projets. Pire encore, le *Dictionnaire* d'Albert Soboul nous présente Louis XVI comme étant un homme qui: « ne se plaisait qu'à table, à la chasse, à la courre, à la forge et à l'atelier du serrurier Gamain¹⁵⁷. » Le premier chapitre de notre étude nous a permis de démontrer que le roi n'allait pas plus à la chasse que ses prédécesseurs et certains de ses contemporains ont souligné le fait qu'il ne faisait pas passer ses distractions avant les affaires du royaume¹⁵⁸.

A. Les conseils

Dans le *Journal* du roi, entre la période de son ascension au pouvoir et les journées d'octobre 1789, on ne trouve mention que de dix conseils royaux. Sur ce nombre, huit eurent lieu à Choisy ou à La Muette lors de petits séjours. Les conseils étant récurrent dans la vie du roi à Versailles, on suppose qu'il ne voyait pas l'utilité de les mentionner dans son carnet.

¹⁵⁶Witte (Jehan, de), *Journal de l'abbé de Véri*, Paris, Jules Tallandier, 1928, p. 93.

¹⁵⁷Soboul (Albert), *Dictionnaire historique de la Révolution française*, « Louis XVI », Paris, PUF, 1989, p. 684.

¹⁵⁸Witte (Jehan, de), *Journal de l'abbé de Véri*, Paris, Jules Tallandier, 1928, p. 108.

Pour trouver des éléments concernant le roi au travail, nous devons donc nous tourner vers les sources contemporaines à son règne.

Nous trouvons dans les almanachs royaux les différents conseils et les jours auxquels ils se tenaient. L'almanach royal de 1775 nous apprend que quatre conseils se tenaient en présence du roi : le Conseil d'Etat qui se tenait le dimanche et le mercredi, le Conseil des dépêches qui se tenait le samedi, le Conseil royal des finances qui se tenait le mardi et pour finir le Conseil royal de commerce qui se tenait tous les quinze jours¹⁵⁹. Ils se déroulaient entre 19 et 21 heures dans le cabinet du Conseil, situé dans le grand appartement du roi. Aucun changement n'est à signaler jusqu'en 1788, année qui vit la fusion du Conseil royal des finances et du Conseil royal de commerce en un Conseil royal des finances et de commerce. L'almanach royal de 1788 ne précise ni le jour ni la fréquence à laquelle se tenait ce conseil. On assiste, la même année, à la création du comité intime de la guerre. Le but étant, comme l'indique le terme « intime », de créer un organe décisionnel à l'effectif réduit. En effet, n'était présent au sein de ce comité que l'Archevêque de Toulouse en sa qualité de principal ministre d'Etat, le comte de Montmorin, ministre des Affaires Etrangères et le comte de Brienne, secrétaire d'Etat au département de la Guerre. Des ministres d'Etat et des membres du conseil de la Guerre pouvaient être ponctuellement appelés à participer à ce comité¹⁶⁰.

Certains conseils eurent du mal à se mettre en place au début du règne, à l'image du conseil royal des finances. En effet l'abbé de Véri rapporte que ce conseil ne se tenait plus depuis longtemps en raison de : « leur inutilité » car le chef des finances avait l'habitude, dès le règne de Louis XV, de s'entretenir seul avec le roi¹⁶¹. Après la guerre contre les anglais le roi décida, à la fin du mois de février 1783, de créer un Comité royal des finances. Louis XVI présidait personnellement ce comité au moins une fois par semaine en présence du chancelier, du chef du Conseil royal des finances et du ministre des Finances¹⁶². Avec ce conseil, le roi avait l'intention de :

¹⁵⁹ Almanach royal de l'année 1775, p. 176-178.

¹⁶⁰ Almanach royal de l'année 1788, p. 216.

¹⁶¹ Witte (Jehan, de), *Journal de l'abbé de Véri*, Paris, Jules Tallandier, 1928, p. 96.

¹⁶² Félix (Joël), *Louis XVI et Marie-Antoinette, un couple en politique*, Payot, Paris, 2006, p. 287.

Parvenir à la libération des dettes exigibles, au soulagement des contribuables et aux changements qui pourraient être nécessaires dans la nature et la forme actuelle des impositions¹⁶³.

Les recherches Arnaud Dietrich, dans le cadre de son mémoire sur le comité royal des finances, nous permettent d'affirmer que les séances de ce comité n'étaient pas aussi régulières que ce qui avait été souhaité au départ. Alors qu'il s'est appuyé sur les procès-verbaux du contrôleur général Henry d'Ormesson qui vont de mars à octobre 1783, nous comptabilisons, entre le 14 mars et 4 octobre 1783, 19 séances de travail au lieu des 29 séances qui auraient dues se tenir si le comité s'était tenu une fois par semaine.

De plus, la création du comité royal des finances laisse supposer que Louis XVI préférait travailler avec des petits groupes de personnes en dehors des conseils. Nous savons également qu'il arrivait au roi de préparer les conseils à venir seul ou en compagnie d'un ministre en particulier selon le thème étudié.

B. Le travail en dehors des conseils

Lors de la première entrevue entre le roi et Maurepas à Choisy le 13 mai 1774, il fut convenu entre les deux hommes qu'ils se réuniraient en particulier une à deux fois par semaine pour qu'ils puissent s'entretenir à propos d'affaires qui seraient traitées lors des conseils. Maurepas, lors de ces entretiens, avaient pour mission d'aider le roi face à des affaires qui n'étaient pas courantes ou qu'il aurait du mal à saisir du fait de son inexpérience¹⁶⁴. Cela illustre bien le rôle de mentor, et non de premier ministre, que Maurepas jouait auprès du jeune roi.

Au début de son règne, alors qu'il n'avait pas encore fini de nommer tous ses ministres, le roi décida de donner des audiences individuelles à ceux qui étaient déjà en fonction. L'abbé de Véri nous apprend que le roi laissait, lors de ces audiences individuelles, la charge aux ministres de prendre les décisions au sujet des affaires courantes¹⁶⁵. L'abbé insiste également

¹⁶³Félix (Joël), *Louis XVI et Marie-Antoinette, un couple en politique*, Payot, Paris, 2006, p. 287.

¹⁶⁴*Ibid.*, p.103.

¹⁶⁵Witte (Jehan, de), *Journal de l'abbé de Véri*, Paris, Jules Tallandier, 1928, p. 97.

sur l'assiduité du roi, sur sa droiture d'âme et sur sa volonté générale et sincère de bien faire¹⁶⁶.

Alors que les années passaient et que le roi gagnait en expérience, nous constatons que les réunions avec Maurepas perduraient. Louis XVI, qui avait fait installer Maurepas au-dessus de ses appartements dès le mois juillet 1774, n'hésitait pas à se rendre chez le ministre pour parler avec lui des affaires du royaume. Maurepas n'étant pas le seul à bénéficier de ces réunions en particulier, on remarque ici une nouvelle façon de gouverner. Ces séances se déroulaient dans un cabinet proche de la cour de marbre et la cour royale, elles pouvaient se tenir le matin, avant la cérémonie du lever, comme en témoigne le marquis de Bombelles qui a vu le garde des sceaux se rendre chez le roi avant la cérémonie le 14 septembre 1788¹⁶⁷ ou le soir avant le souper les jours où il n'y avait pas de conseil. Au cours de ces entretiens, le ministre faisait le point au sujet des affaires en cours et exposait les nouvelles¹⁶⁸. Alors que les affaires minimales étaient réglées au cours de ces réunions, celles qui demandaient plus de réflexion donnaient lieu à l'écriture, par le ministre, d'un rapport qui pouvait être transmis au roi au cours de ces réunions. Le roi, lors de ces séances de travail individuel, lisait ces rapports et s'occupait de sa correspondance avec les ministres ou les puissances étrangères. Pour ce faire, le roi travaillait dans son cabinet de travail plusieurs heures par jour¹⁶⁹. Cela nous donne à voir un roi qui se tenait au courant des affaires de son royaume et qui ne se reposait pas entièrement sur ses ministres.

Nous avons vu jusque là des moments où le roi se donnait à voir qu'à un nombre réduit de personnes. Nous allons donc nous intéresser maintenant aux différentes réceptions qui permettaient aux gens de la cour de rencontrer le roi pour des raisons bien précises.

C. Les différentes réceptions

Certaines réceptions, comme celles des personnes de la cour, étaient régulières et ne sont donc mentionnées qu'à de très rares reprises dans le *Journal* du roi. Nous parlons ici des rencontres qui avaient lieu le dimanche après-midi devant le roi et la famille royale. Tous les dimanches, la cour pouvait voir le roi avant son départ à la messe avec la reine en début d'après-midi. Après la messe, le couple royal prenait le temps de s'arrêter en chemin pour

¹⁶⁶Witte (Jehan, de), *Journal de l'abbé de Véri*, Paris, Jules Tallandier, 1928, p. 97.

¹⁶⁷Bombelles (Marc-Marie, marquis de), *Journal*, t. II, Genève, Librairie Droz, 1982, p. 234.

¹⁶⁸Félix (Joël), *Louis XVI et Marie Antoinette, un couple en politique*, Paris, Payot, 2006, p. 137.

¹⁶⁹Cornette (Joël) (dir.), *Versailles, Le pouvoir de la pierre*, Paris, Tallandier, 2006, p. 162.

parler aux sollicitateurs¹⁷⁰. C'est également le jour où se déroulaient les présentations des femmes ou encore la signature des contrats de mariage de la noblesse. Nous connaissons ces audiences grâce au *Mercur de France*. La présentation des femmes se faisait tous les dimanches après les vêpres du roi dans le cabinet de ce dernier. Alors que la signature des contrats de mariage se faisait la plupart du temps le dimanche, nous relevons toutefois certaines exceptions comme la signature du contrat du marquis de Raullin de Belval qui se déroula le mercredi 28 décembre 1774.

Des événements plus ponctuels, à l'image des députations de parlement, des cérémonies de l'Ordre ou des lits de justice, étaient fréquemment consignés dans le *Journal* du roi.

Nous trouvons mention de 51 députations de parlements au château de Versailles dans les carnets du roi. Le fait que ces députations aient toujours lieu à Versailles est à souligner, cela témoigne de l'importance politique que le pouvoir voulait conférer à la principale demeure du roi. On remarque que le roi ne donne aucune information sur les députations, ni le nom des personnes qui la formait, ni sur les motifs de leur venue à Versailles. On retrouve mention de certaines de ces députations dans les mémoires de l'époque, notamment dans ceux du marquis de Bombelles qui précise que les représentants du parlement d'Aix vinrent à la cour en avril 1789 pour : « demander que le Roi daigne mettre ordre à tout ce qui se passe en Provence¹⁷¹. »

Concernant les cérémonies de l'Ordre, nous constatons qu'elles se déroulaient chaque année au début du mois de janvier, et dans certains cas nous retrouvons mention de cérémonies qui s'étaient également déroulées aux mois de février et juin. Toutefois, ces cérémonies n'étaient pas forcément suivies de grands divertissements comme le montre cet extrait du *Journal* du marquis de Bombelles concernant la cérémonie du 31 mai 1789 :

Il n'y a pas eu de promotion dans l'ordre du Saint-Esprit et la cérémonie du jour de la Pentecôte n'a été remarquable que par la réception de M. le duc de Berry [...] Il n'y a eu ce soir ni jeu ni grand couvert, ce qui a un peu contrarié des femmes de Paris qui étaient venues pour voir la cérémonie des Cordons bleus¹⁷².

Il faut tout de même remettre cette cérémonie dans le contexte de la maladie du dauphin. Nous avons déjà eu l'occasion de préciser que ces grandes cérémonies étaient toujours

¹⁷⁰Solnon (Jean-François), *La Cour de France*, Fayard, Paris, 1987, p.444.

¹⁷¹Bombelles (Marc-Marie, marquis de), *Journal*, t. II, Genève, Librairie Droz, 1982, p. 293.

¹⁷²*Ibid.*, p. 325.

suivies d'un repas à grand couvert. Cette citation nous permet d'ailleurs d'affirmer que les parisiens venaient à la cour lors d'événements particuliers comme ces cérémonies ponctuelles.

Alors que nous avons jusque là évoqués des événements qui se déroulaient chaque année, certaines réceptions sortaient de l'ordinaire de part leur exceptionnalité, nous pensons ici aux lits de justice. Sur cinq lits de justice au cours du règne de Louis XVI, quatre se déroulèrent au château de Versailles. Les deux premiers lits de justice qui se déroulèrent à Versailles eurent lieu à un an d'intervalle. Le 5 mai 1775, en pleine « Guerre des farines », le roi déclara que les prévôts de maréchaussées étaient les seuls juges en dernier ressort des crimes de rébellions. Le 12 mars 1776, le roi recourra au lit de justice pour enregistrer les édits de Turgot qui fut disgracié deux mois plus tard, le 12 mai. Ensuite, nous ne retrouvons pas mention de lit de justice à Versailles jusqu'au 6 août 1787, date à laquelle le roi et Loménie de Brienne voulurent faire enregistrer par le parlement la subvention territoriale qui était un impôt sur le revenu foncier qui se voulait uniforme et qui était censé toucher tous les sujets. Ce lit de justice se tint après l'assemblée des Notables, qui avait déjà pour objectif de discuter de cette réforme pensée par Calonne qui visait à endiguer la crise financière que le royaume connaissait. Le 7 août, le Parlement déclara que l'enregistrement était nul et illégal. Suite à cela, le roi cassa cette décision et condamna à l'exil les principaux frondeurs mais le contexte politique fit que la réforme fut abandonnée. Le dernier lit de justice se déroula le 8 mai 1788 et concernait le retrait du droit de remontrance aux parlementaires et l'établissement d'une cour plénière qui aurait pour fonction l'enregistrement des lois.

Ces différents lits de justice permettent de montrer à quel point les relations entre le gouvernement et le Parlement de Paris se dégradèrent. Pourtant, le premier lit de justice de novembre 1774 à Paris où Louis XVI avait décidé de rappeler les magistrats exilés après la réforme de Maupeou, aurait dû apaiser les relations entre les deux parties mais sans succès puisque les réformes de Louis XVI, notamment dans le domaine fiscal, se heurtèrent fréquemment au refus des parlementaires. Le roi, en convoquant les parlementaires à Versailles pour ces lits de justice, tentait de réaffirmer son autorité mais cela était vain. La situation se dégrada tellement qu'il fut décidé d'avancer la convocation des Etats Généraux au début du mois de mai 1789 alors qu'ils devaient initialement se tenir en 1792.

Louis XVI fait quelques références aux Etats Généraux dans son *Journal*. On apprend notamment qu'il reçut le 2 mai à Versailles les représentants du clergé à 11 heures, ceux de la noblesse à 13 heures et ceux du Tiers-Etats à 17 heures. Se tint ensuite, le 5 mai, la séance

d'ouverture des Etats-Généraux où il fut amené à prononcer un discours. Nous ne trouvons plus aucune référence aux Etats avant la date du 24 mai où le roi reçut la révérence des derniers arrivés des trois ordres. Une séance fut accordée le 29 mai à 24 députés de la Noblesse, et cette séance est la dernière entrevue évoquée dans le *Journal* entre Louis XVI et les députés. Bombelles affirme qu'à la date du 3 juin le doyen du Tiers-Etat :

Voulait à toute force parler au Roi. Ne pouvant forcer la porte de son cabinet, il le guettait sur son passage. L'œil-de-bœuf, la chambre du lever et la galerie étaient pleins de députés du Tiers Etat. Ils n'ont désemparé que lorsque l'on a annoncé que, vu l'état de Mgr de Dauphin, qui touche à sa dernière heure, le Roi ne recevrait personne à son coucher¹⁷³.

Le lendemain, le roi apprenait le décès de son jeune fils. Le marquis écrit dans son journal que le roi mandat à son garde des Sceaux qu'il ne pourrait pas recevoir le doyen du Tiers, Bailly, ni le 4 ni le 5 juin¹⁷⁴. Bombelles affirme ensuite que le roi malgré :

Le chagrin qui l'affecte, et voulant donner le plus tôt possible une marque de bonté à l'ordre du Tiers Etat et recevoir les marques de son respect, trouve bon que demain, entre onze heures et midi, vingt de ses membres se présentent devant elle¹⁷⁵.

L'audience eut lieu le 6 juin dans le cabinet du roi et elle se déroula sans cérémonie et uniquement en présence du roi et des ministres. Cela prouve que malgré la mort de son fils, le roi était obligé d'honorer les tâches liées à sa fonction surtout dans une situation aussi délicate que l'était les Etats Généraux.

Après une partie qui portait sur le roi au travail, moment où il était souvent hors de la vue des courtisans sauf lors des différentes réceptions, intéressons nous à une autre facette du métier de roi, celle du roi qui tenait la cour.

2. Tenir la Cour

Nous nous intéresserons ici aux moments où le roi devait se montrer en représentation, à la vue et à la portée de tous. Dans cette partie nous tenterons de partir du commun, à savoir des

¹⁷³Bombelles (Marc-Marie, marquis de), *Journal*, t. II, Genève, Librairie Droz, 1982, p.327.

¹⁷⁴*Ibid.*, p.328.

¹⁷⁵*Ibid.*, p. 329.

procédés utilisés pour montrer le roi ou encore les activités proposées à Versailles pour occuper la cour, vers le particulier à savoir les grands séjours de la cour dans les résidences royales qui avaient lieu lors de la belle saison.

A. Montrer le roi

Dans son ouvrage consacré à la vie privée, Georges Duby évoque la vie menée par Louis XIV :

Dans le cadre fastueux de la chambre d'apparat, des salons et du parc, des lieux ouverts à tous, le roi vit en public, impénétrable, maître de lui-même comme du royaume. Peu d'intimité, encore moins de vie familiale, mais une représentation presque constante¹⁷⁶.

L'idée principale ici est la représentation presque constante. Nous avons pu voir que le roi, de part ses activités politiques et ses agréments, ne vivait pas constamment sous les yeux de la cour. D'ailleurs, il apparaît que c'est l'étiquette, en sa qualité d'organisatrice du quotidien de la cour, qui lui assure des moments où elle pourra voir le roi. Nous pensons notamment aux cérémonies du lever et du coucher, à la messe mais également aux heures de repas.

Journellement, le roi se soumettait au regard de la cour à la cérémonie du lever. Elle se déroulait, depuis le règne de Louis XV, dans la chambre de Parade qui était l'ancienne chambre de Louis XIV. Alors que Louis XVI quittait son lit entre sept et huit heures du matin, la cérémonie ne se déroulait qu'à onze heures et demie sauf si un événement particulier, tel que la chasse, n'obligeait le roi à avancer l'heure de la cérémonie¹⁷⁷. La cérémonie commençait lorsque le roi se mettait dans le lit dans son costume de nuit. Dès lors les hommes, qui attendaient dans l'œil-de-bœuf, pouvaient entrer graduellement en respectant l'ordre préétabli. Les premiers à entrer étaient les « grandes entrées », il s'agissait des princes de sang, des grands officiers de la garde-robe et des courtisans dont la demande avait été acceptée. Ces hommes étaient mis à contribution dans la préparation du roi, l'un lui ôtait sa robe de chambre, l'autre lui passait sa chemise et un troisième ses souliers. Comme les différentes vagues d'entrées, cette mise à contribution était vue comme un honneur et c'était un moyen pour procéder à une différenciation, à une distinction entre les hommes.

¹⁷⁶Duby (Georges), *Histoire de la vie privée*, t.3, Paris, Seuil, 1999, p. 428.

¹⁷⁷Hezecques (Félix, Comte de France d'), *Souvenirs d'un page de la cour de Louis XVI*, Paris, Didier, 1895, p. 161-162.

Ensuite, venait la première entrée, qui était composée des médecins du roi, de son premier chirurgien, des valets de garde-robe et du porte-chaise d'affaire. Alors que la toilette du roi se poursuivait, on faisait entrer « la chambre », à savoir les officiers de la chambre, les pages, leur gouverneur, les écuyers, les aumôniers mais également tous les courtisans qui attendaient dans l'œil-de-Bœuf. Le roi, devant tous ces hommes, revêtait un habit de drap brun les jours ordinaires et ses plus beaux vêtements de soie et de velours le dimanche et les jours de fête. Une fois habillé, le roi se rendait dans le Cabinet du conseil et il était suivi par ceux qui avaient les entrées de la chambre. Il écoutait alors les requêtes qu'on lui adressait et accordait ses faveurs¹⁷⁸. La cérémonie du coucher, également conçue dans l'idée d'une hiérarchisation entre les hommes, se déroulait plus simplement que celle du lever. En effet, seules les grandes et les premières entrées assistaient, dans la chambre de parade, à la mise en scène de la préparation du roi pour sa nuit de sommeil. Ces cérémonies permettaient au roi de se présenter comme étant le centre, comme celui qui était au sommet de la hiérarchie.

Il est intéressant de souligner le fait que les cérémonies du lever et du coucher se déroulaient dans la chambre de parade depuis 1738 car cela accentue leur côté mise en scène. Le roi, qui était censé se donner à voir dans un moment intime, se donne simplement en représentation dans le sens théâtral du terme. Pour Norbert Elias, cette cérémonie qui ne correspondait plus à aucune réalité n'était qu'un simulacre, un « cérémonial sans âme » et vidé de tout son sens¹⁷⁹. Dans les faits même si la cour est écartée de la chambre du roi, lieu qui symbolise le mieux l'intimité d'une personne, cela n'avait que peu d'importance. En effet, l'important est que des hommes, au travers de cette cérémonie, puissent être distingués parmi d'autres et qu'ils puissent accéder au roi et lui parler. Toutefois cela n'était pas toujours facile pour les courtisans comme en témoigne Bombelles :

Le roi, qui depuis son avènement à la couronne ne m'avait pas adressé une seule fois la parole, m'a parlé fort longtemps ce soir à son coucher. Ses questions ont porté sur le Portugal, son climat, ses usages, la fécondité des femmes et le mariage du duc de Bragance¹⁸⁰.

Il paraît important de souligner le fait que ce témoignage date du mois de juin 1788. Le marquis précise que c'est la première fois que le roi lui adressait la parole alors que nous

¹⁷⁸Bourzat (Jean-Dominique), *Les après-midi de Louis XVI*, Paris, La compagnie littéraire, 2008, p. 18.

¹⁷⁹Norbert Elias, *La société de cour* [1969], Paris, Calmann-Lévy, 1974, p. 73 cité par Leferme-Falguières (Frédérique), *Les courtisans, une société de spectacle sous l'Ancien Régime*, Paris, PUF, 2007, p. 238.

¹⁸⁰Bombelles (Marc-Marie, marquis de), *Journal*, t. II, Genève, Librairie Droz, 1982, p. 208.

savons que la femme du marquis était une proche de la sœur du roi. Cela nous montre à quel point le roi pouvait se montrer inaccessible vis-à-vis des gens de sa cour.

Ces cérémonies pouvaient également être le lieu de rencontre entre le roi et sa cour comme en témoigne ce passage des Mémoires de Chateaubriand :

Lorsqu'on annonça le lever du Roi, les personnes non présentées se retirèrent [...] La chambre à coucher du Roi s'ouvrit : je vis le Roi, selon l'usage, achever sa toilette, c'est-à-dire prendre son chapeau de la main du premier gentilhomme de service. Le Roi s'avança allant à la messe; je m'inclinai; le maréchal de Duras me nomma: «Sire, le chevalier de Chateaubriand.» Le Roi me regarda, me rendit mon salut, hésita, eut l'air de vouloir s'arrêter pour m'adresser la parole [...] Le Roi, plus embarrassé que moi, ne trouvant rien à me dire, passa outre¹⁸¹.

Encore une fois nous sommes face à un témoignage qui nous montre un roi qui n'était pas enclin à la discussion. Les termes employés par l'auteur nous laissent à penser que le roi pouvait se montrer mal à l'aise lorsqu'ils ne connaissent pas les gens qui étaient en face de lui. Toutefois, Hezecques nous donne l'image d'un roi qui pouvait se montrer loquace : « suivant le plaisir qu'il y trouvait, et qui souvent, se prolongeait trop au gré de notre sommeil et de nos jambes¹⁸².

Les heures de repas constituaient également des moments où le roi se donnait à voir à la cour. Il faut savoir que très peu de sources évoquent, de façon précise les différents soupers du roi. Seul Mercy le fait en novembre 1775 dans une lettre adressée à Marie-Thérèse :

Après quoi succédait le souper, dimanche au grand couvert public. Le lundi et le samedi, le roi soupait chez la reine en présence des entrées de la chambre ; mardi et jeudi, le souper était dans les cabinets, avec du monde en hommes et en femmes ; mercredi et vendredi, leurs Majestés faisaient porter leur souper chez Madame¹⁸³.

Même si cette lettre concerne le mode de vie du roi à la cour de Fontainebleau, les sources nous laissent à penser que cela était également le cas pour Versailles. Toutefois, après lecture

¹⁸¹Chateaubriand (François, de), *Mémoire d'outre-tombe*, t. I, Paris, Bordas, 1989, p. 331.

¹⁸²Hezecques (Félix, Comte de France d'), *Souvenirs d'un page de la cour de Louis XVI*, Paris, Didier, 1895, p. 166.

¹⁸³Lever (Evelyne), *Correspondance de Marie-Antoinette*, Paris, Tallandier, 2005, p. 233.

des *Souvenirs* d'Hezecques, nous devons préciser que le roi dînait bien en public tous les dimanches avec la reine dans l'antichambre de l'appartement de cette dernière mais que le grand couvert n'avait lieu que les jours de cérémonie¹⁸⁴. En effet, dans la majorité des cas ces soupers étaient organisés les jours des grandes cérémonies religieuses comme la grande messe du 25 août en l'honneur de Saint-Louis. Il était également de mise après la cérémonie de l'Ordre du Saint-Esprit. Nous trouvons mention de 42 grands couverts dans le *Journal* du roi. Alors que dans les premières années du règne ces soupers n'avaient rien de réguliers, ils le devinrent à partir de 1778 avec en moyenne quatre grands couverts par an. Nous savons que ces soupers se déroulaient chez la reine, que seule la famille royale était admise, en effet les princes du sang n'y prenaient part que le jour de leur mariage¹⁸⁵. Le fait qu'une : « musique brillante se faisait entendre pendant le repas, servi dans la plus belle vaisselle de la couronne »¹⁸⁶ donnait à cette cérémonie un caractère somptueux. On associait donc rareté et qualité pour impressionner les personnes qui avaient l'honneur d'assister à ces grands couverts.

Ces longueurs sur les diverses cérémonies nous permettent d'affirmer que seul un nombre restreint de personnes était habilité à approcher le roi de près. Ces personnes sont celles qui étaient choisies par le roi en raison de leur place dans la cour. En cela, Louis XVI ne faisait que suivre les procédés mis en place par ses aïeux.

Même si le roi continuait à tenir la cour en semaine, le fait qu'il ne se montrait pas aux yeux de tous faisait que les journées à Versailles étaient vides d'intérêt pour les courtisans. Les historiens affirment, à l'image de Jean-François Solnon, que la cour était vide en semaine et qu'elle ne retrouvait des couleurs que le week-end¹⁸⁷. En effet, même si les dimanches n'apportaient aucun changement dans le mode de vie du roi, ils apportaient : « un peu plus de grandeur, de solennité et pour ainsi dire de publicité¹⁸⁸. » Le dimanche était le jour par excellence où le roi tenait cour, rencontrait notamment les nouveaux présentés de la cour, signait les contrats de mariage et se mettait en scène lors du grand couvert. Rien d'extraordinaire, tous ces éléments étaient liés à la fonction royale mais ces cérémonies se déroulaient en public. Le dimanche était donc la journée où le roi se donnait le plus à voir aux

¹⁸⁴Hezecques (Félix, Comte de France d'), *Souvenirs d'un page de la cour de Louis XVI*, Paris, Didier, 1895, p. 197.

¹⁸⁵*Ibid.*

¹⁸⁶*Ibid.*

¹⁸⁷Solnon (Jean-François), *La Cour de France*, Fayard, Paris, 1987, p.497.

¹⁸⁸Seguret, *Les mémoires de M. de Séguret*, Lyon, E. Vitte, 1897, p.19.

courtisans et l'inverse était également vrai, les courtisans choisissaient le weekend pour se montrer au roi avant de retrouver Paris et ses divertissements.

Pour Madame de Boigne : « le samedi soir et le dimanche, c'était tout à fait la cour, avec toute sa représentation. La foule y abondait¹⁸⁹. » Les ministres et les personnes qui occupaient une haute position à la cour étaient en partie responsable du succès de la cour le weekend, en effet c'est eux qui donnaient à souper le samedi et à dîner le dimanche aux courtisans¹⁹⁰.

L'étiquette, pour Madame de Genlis a : « perdu l'aura de sacré que lui conférait le Roi-Soleil, [elle] ne serait plus alors qu'une suite de prescription pénibles, un carcan¹⁹¹. » En effet, l'étiquette perdit de son sacré dès le règne de Louis XV lorsque ce dernier refusa de se soumettre à la régularité qu'elle imposait, nous pensons notamment ici aux heures de tenues de la cérémonie du lever. Même si Louis XVI renoua, sauf événement particulier, avec la régularité de Louis XIV, on constate que l'envie n'y était pas toujours. Alors qu'Hezecques assure qu'une foule de courtisans venait de Versailles, ou de Paris, pour assister aux cérémonies du lever et du coucher du roi dans le but de se faire remarquer¹⁹², on constate que le roi ne se montrait pas très bavard comme en témoigne le marquis de Bombelles. Nous pouvons également faire référence au caractère quelque peu expéditif de certaines cérémonies comme la procession de l'ordre du Saint-Esprit du 2 janvier 1776 qui choqua de nombreux courtisans. La reine, comme le roi, fut victime de critique vis-à-vis de son comportement lors des cérémonies. Hezecques assure que la reine ne prenait pas réellement part aux grands repas, qu'elle n'était là que pour la « représentation » et qu'elle dinait ensuite chez elle¹⁹³. Cette critique nous montre qu'aux yeux de la cour, la reine avait également un rôle à jouer quotidiennement à Versailles et qu'on attendait également de sa part qu'elle se pliait à l'étiquette.

Malgré ces critiques, plusieurs études récentes ont prouvées que le château n'était pas tant déserté que cela¹⁹⁴. Notre prochaine sous-partie s'intéresse donc aux divers moyens mis en place par la couronne pour occuper la cour.

¹⁸⁹Boigne (Adèle d'Osmond, comtesse de), *Mémoires*, t.I, Paris, 1979, cité par Solnon (Jean-François), *La Cour de France*, Fayard, Paris, 1987, p.497.

¹⁹⁰Solnon (Jean-François), *La Cour de France*, Fayard, Paris, 1987, p.497.

¹⁹¹Genlis (Félicité, de), *De l'esprit des étiquettes de l'ancienne cour et des usages du monde de ce temps*, Mercure de France, 1996, p. 12.

¹⁹²Hezecques (Félix, Comte de France d'), *Souvenirs d'un page de la cour de Louis XVI*, Paris, Didier, 1895, p. 162.

¹⁹³*Ibid.*, p. 197.

¹⁹⁴Maral (Alexandre), *Le roi, la cour et Versailles*, Paris, Perrin, 2013, p. 431.

B. Occuper la cour

En choisissant de s'établir définitivement à Versailles, Louis XIV mit fin à l'itinérance de la cour. Pour s'assurer de la présence des courtisans au château, le roi misait sur deux points : l'attractivité de sa personne et l'abondance des divertissements proposés à la cour.

Dans une cour désertée en journée sous le règne de Louis XVI, les heures consacrées aux divertissements semblent être, avec les cérémonies journalières, les moments où la cour était la plus nombreuse en semaine pendant la période hivernale. Nous nous intéresserons donc ici aux occupations proposées à la cour et à la place que le roi occupait dans ces activités.

Louis XVI, dans son *Journal*, fait quelques fois références aux divertissements proposés au château de Versailles. Il indique notamment, de manière non exhaustive, les bals donnés à Versailles. Entre 1774 et 1789, il mentionne 50 bals dont 45 se sont déroulés à Versailles. Pour l'année 1778, Papillon de la Ferté affirme que les bals avaient lieu trois fois par semaine et qu'ils réunissaient beaucoup de monde¹⁹⁵. Le *Journal* de Louis XVI ne donne pas matière à affirmer ou non ces propos car il y notait surtout les bals qui se déroulaient chez les officiers de la couronne à l'image de ceux organisés chez Monsieur de Véry ou encore chez Madame de Lamballe. Nous remarquons toutefois qu'il fait référence aux premiers bals organisés pour Marie-Antoinette dans l'année et certains bals qui se déroulaient dans le salon d'Hercule ou dans la petite salle. Le *Journal* de Papillon de la Ferté nous donne à voir un couple royal qui n'était pas préoccupé par les dépenses occasionnés par les fêtes qu'ils organisaient pour la cour :

M. le duc de Duras [...] m'a dit qu'il avait montré au Roi, à la Reine et à M. le contrôleur général, le bordereau des dépenses des bals que je lui avais envoyé ; que Leurs Majestés, ainsi que le ministre, n'avaient point trouvé cette dépense considérable pour avoir amusé toute la Cour pendant l'hiver entier¹⁹⁶.

¹⁹⁵Papillon de la Ferté (Denis Pierre Jean), *Journal des Menus-plaisirs du Roi 1756-1780*, Paris, Paleo, 2002, p. 416.

¹⁹⁶*Ibid.*, p. 380.

Concernant les bals organisés par le roi, nous ne possédons que fort peu d'information. Seul Hezecques fait référence aux bals que le roi donnait à la reine chaque mercredi de la semaine sur la période allant du début de l'année jusqu'au carême¹⁹⁷.

Il semblerait que le roi se rendait systématiquement qu'aux grands bals qui étaient organisés pour célébrer la venue de princes ou pour un événement qui sortait de l'ordinaire comme le mariage de sa sœur Clothilde. On suppose que le roi se rendait aux bals qu'il mentionnait dans son *Journal* même s'il n'y faisait qu'une courte apparition comme en témoigne le marquis de Bombelles à la date du 19 février 1789 :

A quatre heures et demie nous les avons conduits [les enfants] tous trois chez M. le duc de Normandie, qui dansait avec sa sœur et des enfants de son âge. La Reine a assisté à une partie du bal. Le Roi y est venu, ainsi que M. le comte d'Artois et en sont sortis, l'un pour aller assister à de tristes conseils, l'autre pour aller rire des sottises du Vicomte de Jodelet¹⁹⁸.

Les bals ne se déroulant pas tous les soirs de la semaine, il fallait mettre en place d'autres divertissements pour occuper la cour. Nous savons que des spectacles étaient donnés en hiver à la cour. En effet, entre décembre et avril de nombreuses troupes de la capitale venaient pour divertir la cour. Le mardi était consacré à la tragédie, le jeudi à la Comédie-Française et le vendredi à l'Opéra-comique. Nous savons également que le grand Opéra ne jouait que cinq à six fois par hiver, le mercredi¹⁹⁹. Dans ses *Souvenirs* Hezecques précise que Louis XVI préférait la tragédie à la comédie et qu'il se montrait très assidu à ces représentations²⁰⁰. Le roi était tout de même présent lors des spectacles qu'il aimait moins, à l'image de l'opéra mais il ne : « pouvait s'empêcher de bailler²⁰¹. » Ces représentations théâtrales étant données en fin de journée et finissant juste avant l'heure du repas, elles risquaient donc de chevaucher les séances de conseils. On suppose donc que le roi ne se rendait pas toujours à ces spectacles.

Les sources se révèlent pauvres en information concernant les jeux organisés à la cour de Versailles. Louis XVI apparaît, dans les écrits des mémorialistes de son temps, comme un

¹⁹⁷Hezecques (Félix, Comte de France d'), *Souvenirs d'un page de la cour de Louis XVI*, Paris, Didier, 1895, p. 224.

¹⁹⁸Bombelles (Marc-Marie, marquis de), *Journal*, t. II, Genève, Librairie Droz, 1982, p. 285.

¹⁹⁹Hezecques (Félix, Comte de France d'), *Souvenirs d'un page de la cour de Louis XVI*, Paris, Didier, 1895, p. 216.

²⁰⁰*Ibid.*, p. 216.

²⁰¹*Ibid.*, p. 216 – 217.

« ami des mœurs » qui n'aimaient guère les jeux d'argent et de hasard²⁰². Le roi jouait fort peu d'argent, et la plupart du temps il ne participait pas aux jeux de la cour car il était en réunion avec ses ministres ou en Conseil comme nous pouvons le voir dans le *Journal* du marquis de Bombelles à la date du 8 mars 1789²⁰³. Les courtisans se rendaient donc à la table de la reine car c'est elle qui semble, lors du règne de Louis XVI, en charge des divertissements étant donné que le roi était occupé aux affaires d'Etat. Mercy d'Argenteau évoque, dans une lettre destinée à la mère de Marie-Antoinette, le jeu de cette dernière :

Pendant le jeu, on voyait toujours quelques étourdis voltiger autour de la table de la reine, qui ne cessait de s'entretenir avec eux, tandis que les personnes les plus considérables de la Cour se tenaient respectueusement en cercle sans que la parole ne leur fût presque jamais adressée²⁰⁴.

Cette citation nous permet de rappeler que les anciens de la cour reprochaient souvent au couple royal, et surtout à la reine, de favoriser les jeunes gens plutôt que les personnes honorables. La cour pouvait se consoler de ce manque d'attention de la reine au cours des petits soupers que Louis XVI organisait le mardi et le jeudi dans les cabinets. Ces soupers avaient été démocratisés sous le règne de Louis XV dans le but de d'attacher les courtisans à la cour en leur faisant miroiter la possibilité d'entrer dans la société du roi. Alors qu'à leur début, en 1732, ces soupers étaient réservés à certains hommes qui avaient accompagnés le roi à la chasse, les choses changèrent peu à peu au cours du règne comme le montre le duc de Luynes : « pour donner plus de facilité aux courtisans d'avoir l'honneur de souper avec Sa Majesté, elle veut bien nommer ceux qu'elle juge à propos de faire entrer²⁰⁵. »

Les choses évoluèrent à tel point que des femmes de la cour furent également admises aux soupers de Louis XV, au même titre que les maitresses royales. Alexandre Maral précise que même si le roi avait tendance à privilégier toujours les mêmes convives courtisans, il s'astreignait à un certain renouvellement²⁰⁶.

Pour le règne de son successeur, nous connaissons ces soupers grâce aux *Mémoires* de M. de Séguret et au Comte de Beauchamp qui publia, au début du XX^{ème} siècle, les comptes du roi. Nous y trouvons notamment les « cartes à jouer » qui furent rédigées par le roi entre octobre

²⁰²Hezecques (Félix, Comte de France d'), *Souvenirs d'un page de la cour de Louis XVI*, Paris, Didier, 1895, p. 227.

²⁰³Bombelles (Marc-Marie, marquis de), *Journal*, t. II, Genève, Librairie Droz, 1982, p. 288.

²⁰⁴Lever (Evelyne), *Correspondance de Marie-Antoinette*, Paris, Tallandier, 2005, p. 266.

²⁰⁵Maral (Alexandre), *Le roi, la cour et Versailles*, Paris, Perrin, 2013, p. 290.

²⁰⁶*Ibid.*

1786 et juin 1789. C'est sur ces cartes que le roi inscrivait le nom des personnes admises à son souper particulier. Séguret précise qu'il existait deux sortes de petits soupers : ceux qui réunissaient uniquement les chasseurs et ceux qui réunissaient les hommes et les femmes de la cour choisis au préalable par le roi²⁰⁷. Pour les soupers des chasseurs, ces derniers devaient se réunir à 21 heures, après le retour de la chasse, dans le salon de l'œil-de-Bœuf pour attendre la décision du roi. Cette sélection était une grande gratification, en effet ces soupers particuliers ne réunissaient que quinze à vingt personnes en moyenne²⁰⁸. Étaient invités de manière récurrente Monsieur, frère du roi, et quelques grands dignitaires de la couronne comme le souligne Séguret²⁰⁹. Cela laisse donc peu de place à de nouveaux entrants dans le cercle du roi, contrairement aux efforts mis en place par Louis XV pour renouveler les effectifs présents aux soupers. Le souper durait entre une heure et une heure trente, les convives profitaient ensuite de la compagnie du roi au cours de différents jeux comme le trictrac ou le billard.

Pour les soupers réunissant également les femmes vu que la reine était régulièrement conviée depuis le début du règne de Louis XVI, cela marque d'ailleurs une rupture avec le règne précédent. En effet, alors que le roi pouvait profiter de ces soupers pour occuper une place centrale à la cour et leur conférer une dimension politique, ils étaient finalement que le lieu de réunion de la jeunesse de la cour. Le choix des convives était effectué par le couple royal et le nombre d'invités pouvait monter jusqu'à 50 personnes²¹⁰. Toutes les femmes, ainsi que la reine, étaient placées à la table du roi, où ce dernier et le comte de Provence étaient les seuls représentants masculins. Une autre table était donc placée dans la pièce pour les hommes. Les soupers particuliers de Louis XVI furent l'objet de nombreuses critiques, la plus marquante étant celle de Mercy dans une lettre de novembre 1776 adressée à Marie-Thérèse. Il souligne notamment l'exclusion de ces soupers des gens d'un certain âge qui auraient dû jouir de cet honneur de part leur rang²¹¹. Le couple royal tentait donc de maintenir les héritages de Louis XV tout en oubliant l'essence même de ces soupers, à savoir valoriser les actions et le comportement de personnes en particulier. En effet, comment s'assurer la fidélité et le dévouement des personnes de la cour si à chaque fois les mêmes personnes étaient récompensées sans avoir à se distinguer ?

²⁰⁷ Séguret, *Les mémoires de M. de Séguret*, Lyon, E. Vitte, 1897, p. 32.

²⁰⁸ Séguret, *Les mémoires de M. de Séguret*, Lyon, E. Vitte, 1897, p. 33.

²⁰⁹ *Ibid.*

²¹⁰ *Ibid.*, p. 37-38.

²¹¹ Maral (Alexandre), *Le roi, la cour et Versailles*, Paris, Perrin, 2013, p. 292.

On constate donc que le roi n'était pas toujours présent aux divertissements de la cour, notamment en raison des affaires d'Etat. Il apparaît clairement que seul un petit nombre de courtisans étaient amenés à le rencontrer au cours de cérémonies particulières, comme celles du lever ou du coucher, ou encore au cours des soupers particuliers. Dans un système où les courtisans recherchent la faveur du roi, nous pouvons comprendre les critiques qu'ils émettaient à l'encontre du couple royal. En effet, il apparaît que le couple royal avait tendance à favoriser les jeunes gens par affinité en dépit des considérations de hiérarchie qui pourtant était au cœur du système de la cour versaillaise. Pouvait donc se poser la question de la fréquentation du château de Versailles alors que les dîners semblaient déjà pipés par l'affectif.

Les choses pouvaient être différentes lors des grands séjours de la cour qui permettaient la création de nouvelles sociabilités entre les hommes du fait de l'assouplissement de l'étiquette. Ils étaient vus comme un moment de détente pour le roi et la cour. Il serait intéressant de voir la manière dont ils se déroulaient et de voir si le roi se montrait plus accessible à sa cour.

C. Les grands séjours

Entre 1774 et 1789 la cour entreprit 18 grands séjours dans les différentes résidences royales du bassin parisien. Nous avons délibérément soustrait les séjours passés à la Muette, Marly et à Compiègne en 1774 et nous comptons uniquement le voyage à Fontainebleau qui se déroula après le retour de la cour à Versailles le 1^{er} septembre. Il apparaît que la cour n'effectuait jamais plus de deux grands séjours par an. Certaines années, comme en 1784, 1787 et 1789, la cour n'effectua aucun grand séjour. Ces séjours étaient très hétérogènes, en effet le séjour le plus court dura 11 nuits et le plus long dura 51 nuits mais il apparaît que la cour passait en moyenne trente jours dans les différentes résidences. Les châteaux de Fontainebleau et de Marly, avec sept séjours chacun, recueillaient la préférence du roi. Suivaient ensuite les châteaux de la Muette et Saint-Cloud, qui accueillirent à deux reprises chacun la cour lors de grand séjour. Les châteaux de la Muette et de Marly étaient préférés au château de Fontainebleau au moment de la participation de la France à la guerre pour l'indépendance américaine car ils permettaient à la couronne de faire des économies. En effet, ces deux châteaux disposaient de plus faible capacité d'accueil que le château de Fontainebleau. Nous remarquons que le roi préférait, en temps de conflit, opter pour des séjours moins longs et plus proche de Versailles. En effet, entre 1778 et 1781, les séjours de la cour duraient entre 11 et 28 jours. Pourtant, le *Journal* du roi nous permet d'affirmer que la

cour effectua deux séjours, d'environ vingt jours, au cours des années 1778, 1779 et 1781. Même si le roi avait conscience de la nécessité de faire des économies en temps de guerre il avait tout autant conscience de la symbolique des grands séjours de la cour. La cour attendait ces séjours car ils étaient placés sous le signe du divertissement et de l'assouplissement de l'étiquette. De plus, la suppression de ces séjours aurait alarmée les courtisans sur l'état des finances de la cour.

M. de Séguret, qui fut en poste à Versailles entre 1782 et 1788, eut l'occasion de suivre la cour lors de différents grands séjours. Ses *Mémoires* apportent quelques informations sur les séjours de la cour à Fontainebleau :

Dans les grands voyages, toute la cour se rendait à Fontainebleau, Versailles s'y transportait en masse; tout le monde suivait le roi : ministres, bureaux, administrations, service de toutes espèces; on s'y établissait et tout y marchait comme à Versailles²¹².

Comme : « tout y marchait comme à Versailles », le roi ne pouvait oublier sa fonction comme en témoigne les divers textes de lois signés dans les résidences de plaisance. C'est d'ailleurs à Fontainebleau, le 10 novembre 1786, que fut ratifié le traité de libre-échange entre l'Angleterre et la France. Pourtant, M. de Séguret constate que lors de ces séjours on ne : « travaillait guère, on ne pensait qu'à se divertir²¹³. » En effet, même si le mode de vie de Versailles se transposait dans les différentes résidences de plaisance, il serait inexact de penser que la vie lors de ces séjours se déroulait comme à Versailles. La journée, le roi s'adonnait le plus souvent à sa passion pour la chasse comme nous pouvons le voir dans les *Mémoires* d'Hezecques et dans les lettres de la reine²¹⁴. En fin de journée, comme à Versailles, le roi tenait conseil et recevait ses ministres.

Pourtant, nous savons que la cour était plus nombreuse et plus assidue lors de ces séjours qu'à Versailles. Les sources contemporaines au règne de Louis XVI nous apportent quelques éléments d'explication. Tout d'abord, il apparaît que le roi et la reine se montraient plus accessibles lors de ces séjours. Séguret nous apprend que le couple royal : « recevait plus fréquemment, admettait plus souvent à leur table »²¹⁵. Les sources s'accordent également à dire que l'étiquette était moins pesante lors de ces voyages, autant pour la famille royale que

²¹²Seguret, *Les mémoires de M. de Séguret*, Lyon, E. Vitte, 1897, p. 21.

²¹³*Ibid.*, p. 23.

²¹⁴Lever (Evelyne), *Correspondance de Marie-Antoinette*, Paris, Tallandier, 2005, p. 264.

²¹⁵Seguret, *Les mémoires de M. de Séguret*, Lyon, E. Vitte, 1897, p. 23.

pour la cour. La reine, pendant le séjour de la cour à Fontainebleau en 1786, mit fin à la règle qui imposait à la cour de garder le silence en présence du couple royal lors des représentations²¹⁶. Les divertissements proposés lors de ces séjours constituent un autre élément d'explication. Madame de Genlis écrit que : « ces voyages étaient charmants par les fêtes, les spectacles, la bonne humeur générale et l'esprit de société qui y régnaient²¹⁷. » Dans ses *Mémoires*, M. de Séguret évoque les spectacles donnés à Fontainebleau :

Trois fois la semaine, les théâtres de Paris venaient jouer tour à tour, devant cette réunion si auguste et si choisie, la comédie le mardi, l'opéra-comique le jeudi et la tragédie le vendredi. L'opéra venait aussi deux ou trois fois pendant le voyage²¹⁸.

Comme à Versailles, les troupes de spectacles parisiennes profitaient de ces séjours pour présenter au roi et à la cour les spectacles qui seraient joués à Paris au cours de l'hiver²¹⁹. En 1783, lors d'un voyage à Fontainebleau, la cour eut l'occasion de voir jouer certaines œuvres de Piccinni, comme *Didon* ou *Le dormeur éveillé* mais aussi des œuvres de Sacchini comme *Le cid*²²⁰. Les tables de jeu faisaient également parties des divertissements préférés de la cour. Les joueurs venaient en grand nombre pour pouvoir profiter des tables de jeu du roi. Il était de notoriété que l'on y misait beaucoup d'argent, notamment lors des séjours à Marly. Même si le roi préférait les parties de billard aux jeux impliquant de forte sommes d'argent, ces séjours étaient l'occasion pour le roi de lâcher prise comme lors du grand séjour à Fontainebleau d'octobre 1776. En effet, le roi donna son accord à la reine pour faire venir des banquiers de Paris pour une partie de pharaon. Cette partie de pharaon, jeu de carte impliquant de grosses sommes d'argent, dura deux jours. Lors du voyage à Marly en 1779, le roi se laissa tenter par une partie de pharaon durant laquelle il perdit 60 000 livres²²¹. Nous retrouvons cette anecdote dans la *Correspondance secrète* où l'auteur affirme qu'après avoir perdu tant d'argent, Louis XVI se serait exclamé : « jouer est une sottise, j'y renonce²²². »

²¹⁶Hebert (Jean-François), Sarmant (Thierry), *Fontainebleau, mille ans d'histoire de France*, Paris, Tallandier, 2013, p. 236.

²¹⁷Genlis (Félicité, de), *De l'esprit des étiquettes de l'ancienne cour et des usages du monde de ce temps*, Mercure de France, 1996, p. 45.

²¹⁸Séguret, *Les mémoires de M. de Séguret*, Lyon, E. Vitte, 1897, p. 23.

²¹⁹Julien (Adolphe), *La cour et l'opéra sous Louis XVI*, Paris, Didier, 1878, p. 62.

²²⁰*Ibid.*

²²¹Félix (Joël), *Louis XVI et Marie Antoinette, un couple en politique*, Paris, Payot, 2006, p. 235.

²²²Lescure (Mathrin, de), *Correspondance secrète inédite sur Louis xvi, Marie-Antoinette, la cour et la ville de 1777 à 1792*, Paris, Plon, 1866, t. I, p. 282.

Malgré les efforts mis en place par les Menus-Plaisirs du roi pour satisfaire la cour lors de ces séjours, nous constatons que l'assiduité de la cour ne durait qu'un temps. Le duc de Croÿ, après s'être rendu au salon le soir du 29 mai 1778, écrivit dans son Journal que le : « salon [...] n'était plus si nombreux n'y ayant que la table du grand jeu²²³. » La cour était à Marly depuis le 17 mai lorsque le duc fit cette constatation. Ceci nous laisse penser que la cour était nombreuse au début des séjours mais qu'elle se désemplassait au fur et à mesure que le séjour avançait. On suppose que la cour préférait les divertissements offerts par Paris ce qui atteste de la rupture qui existe entre les résidences royales et la capitale. Cette rupture n'est pourtant pas le fait du règne de Louis XVI vu qu'elle subsiste depuis le début du XVIII^e.

L'attitude du roi lors de ces séjours pourrait aussi expliquer la défection des résidences de plaisance par la cour. Dans la *Correspondance secrète*, l'auteur évoque le séjour de la cour à Fontainebleau en 1785 en ces termes :

Il a été si peu expédié d'affaire à Fontainebleau, que ce n'étoit pas, dit-on, la peine de faire le voyage ni aux ministres ni aux membres du Conseil. La chasse et les spectacles ont entièrement consommé le temps et occupé les personnes de la cour²²⁴.

Entre le 10 octobre et le 15 novembre 1785, nous comptabilisons 20 sorties du roi et de sa suite pour aller à la chasse. Ces fréquentes sorties et l'absence du roi aux jeux de la cour participaient au retrait du roi de la vie de cour et donc de la vue des courtisans.

Les problèmes financiers rencontrés par le Trésor lors du règne de Louis XVI participèrent également au détachement de la cour vis-à-vis de ces voyages. De nombreux passages évoquent, dans le *Journal* de Papillon de La Ferté, les craintes de l'intendant vis-à-vis des dépenses accumuler lors de ces voyages :

Je commence à avoir qu'après le règlement des mémoires, la dépense du voyage de Fontainebleau sera d'environ 260 000 livres. J'ai craint, pendant plusieurs jours, qu'elle ne montât beaucoup plus haut, à raison de la quantité de spectacles et ballets qui ont été donnés²²⁵.

²²³Croÿ (Emmanuel, duc de), *Journal de Cour*, t. VI, Paléo, Paris, 2006, p. 76.

²²⁴Lescure (Mathurin, de), *Correspondance secrète inédite sur Louis xvi, Marie-Antoinette, la cour et la ville de 1777 à 1792*, Paris, Plon, 1866, t. I, p. 606-607.

²²⁵Papillon de la Ferté (Denis Pierre Jean), *Journal des Menus-plaisirs du Roi 1756-1780*, Paris, Paleo, 2002, p. 297.

En 1775, après le sacre, Papillon de La Ferté tenta de réduire les dépenses liées aux divertissements de la cour lors de ses séjours :

J'ai saisi cette occasion pour l'exhorter à diminuer le plus possible la dépense du prochain voyage de Fontainebleau. Il a en conséquence retranché trois ballets, en ne laissant subsister que ceux de la Reine²²⁶.

Toutefois, nous devons préciser que l'intendant fait part tout au long de son *Journal* de sa volonté de faire des économies.

Les dernières années du règne de Louis XVI étant marquées par les problèmes financiers, de nombreuses réformes furent mises en place pour permettre à la couronne de faire des économies. Ces tentatives d'économies touchèrent les séjours comme en témoigne ce passage d'une lettre du 1^{er} juin 1785 issue de la *Correspondance secrète* :

M. Thierry, premier valet de chambre du Roi et intendant du garde-meuble, vient de proposer un arrangement qui rendra les voyages de la cour beaucoup moins couteux. Le transport des meubles formait un objet énorme de dépenses. Il a fait signer au Roi un état des logements des seigneurs et dames qui suivent la cour et qui seront fixés à l'avenir²²⁷.

Cet arrangement eut l'approbation du roi qui dès le voyage de la cour à Fontainebleau en octobre 1785 ne paya plus les frais d'ameublements d'une grande partie de la cour. Cette mesure contraria une partie de la cour qui renonça au voyage de Fontainebleau :

Le voyage de Fontainebleau n'est pas gai [...] l'arrangement économique qu'à fait M. Thierry, intendant du garde-meuble, [...] a écarté beaucoup de grands seigneurs. Il ne s'est trouvé de meublés que les appartements destinés aux personnes de service, dont l'état avait été arrêté par Sa Majesté. Cette économie forme un objet de 1, 500,000 livres par an; mais elle a déplu à une infinité de gens, qui n'ont pas cru devoir aller s'établir à Fontainebleau à leurs dépens²²⁸.

²²⁶Papillon de la Ferté (Denis Pierre Jean), *Journal des Menus-plaisirs du Roi 1756-1780*, Paris, Paleo, 2002, p. 277.

²²⁷Lescure (Mathurin, de), *Correspondance secrète inédite sur Louis xvi, Marie-Antoinette, la cour et la ville de 1777 à 1792*, Paris, Plon, 1866, t. I, p. 567.

²²⁸*Ibid.*, p. 603.

Deux grands voyages suivirent, celui de 1786 à Fontainebleau et le voyage de 1789 à Marly. Certains passages de la *Correspondance secrète* évoquent le voyage à Fontainebleau. Nous apprenons notamment que le roi interdit, lors de ce séjour, les jeux d'argent. Cette interdiction eut des répercussions sur la fréquentation du château :

Le Roi a désiré que ces jeux n'eussent pas lieu pendant le voyage, ce qui éloigna les gros joueurs, qui accouraient en foule. Ceux qui se sont trouvés à Fontainebleau dans le commencement du voyage se sont dédommagés par des assemblées particulières où l'on a déjà perdu des sommes considérables²²⁹.

Les jeux de la cour ayant lieu le soir à partir de 21 heures, cela nous laisse imaginer que la cour se désemplissait le soir venu. Les courtisans ne sont pas les seuls à ne pas apprécier le séjour comme en témoigne ce passage de la *Correspondance secrète* : « Les hôtes de Fontainebleau, chassés par l'ennui, ne tarderont pas à quitter ce triste séjour [...] Les affaires, les spectacles ont également mal réussi dans ce voyage²³⁰. »

Alors que ces grands séjours devaient être l'occasion rêvée d'occuper la cour et de la rendre plus assidue, il apparaît que les difficultés financières ajoutées à l'absence du roi en journée ont eu un ascendant négatif sur ces séjours. Même si les jeux du soir avaient du succès auprès des courtisans, cela ne semblait pas les déterminer à venir chaque soir faire leur cour chaque soir. En effet, alors que le roi était censé tenir la cour, ce qui veut dire être en son centre, la diriger mais également la maintenir, il ne réussissait que partiellement à le faire en raison de son absence physique en journée et de son manque d'implication lors des cérémonies officielles.

Nous constatons que seuls certains événements ponctuels semblaient motiver les courtisans à se rendre au château. Nous pensons notamment à la curiosité de ces derniers face à la venue d'étranger au château de Versailles. En effet, Louis XVI accueillait les étrangers uniquement dans sa demeure principale, ce qui nous permet de souligner la symbolique que dégageait ce château aux yeux des étrangers.

3. Versailles, lieu de politique étrangère

²²⁹Lescure (Mathurin, de), *Correspondance secrète inédite sur Louis xvi, Marie-Antoinette, la cour et la ville de 1777 à 1792*, Paris, Plon, 1866, t. II, p. 79.

²³⁰*Ibid.* p. 80.

En tant que souverain d'un puissant royaume, Louis XVI fut amené à recevoir toutes sortes de visiteurs étrangers : des ambassadeurs, des souverains ou encore des membres de diverses familles régnantes européennes. Nous remarquons que toutes ces réceptions se déroulaient au château de Versailles. Cela permet d'insister sur le caractère central de la demeure principale du roi au XVIII^e siècle, qui était aux yeux des étrangers, l'un des symboles de la grandeur du roi de France. Ces visites étaient l'occasion de renouer avec la splendeur passée de Versailles.

A. Visite des ambassadeurs

Les affaires étrangères, à l'époque moderne, étaient au centre de l'attention des souverains européens. Les ambassades permanentes apparurent au XVI^e siècle et elles concernaient surtout les puissances européennes telles que l'Espagne ou les Etats italiens²³¹. Au XVIII^e siècle, le système d'ambassade était bien installé et on pouvait distinguer deux types d'ambassadeurs à la cour, les ambassadeurs ordinaires qui résidaient à Paris et les ambassadeurs extraordinaires qui étaient envoyés à la cour pour une mission particulière ou pour un événement important.

Grâce au *Journal* de Louis XVI, nous avons pu répertorier 20 visites d'ambassadeurs à Versailles et parmi elles, 13 ne sortaient pas de l'ordinaire. Louis XVI fait mention de cinq visites d'ambassadrices à la cour de Versailles entre 1776 et 1787, deux originaires d'Angleterre, une de Suède, une de Naples et enfin une d'Espagne. Les femmes d'ambassadeurs étaient présentées au roi et à la famille royale à leur arrivée à la cour comme en témoigne le *Mercur de France*. La cérémonie de présentation se déroulait toujours de la même manière. L'ambassadrice était conduite à la salle des ambassadeurs par l'introduit des ambassadeurs pour être présentée à leurs majestés et à la famille royale. Le jour même, elles étaient conviées à la table d'un officier de la cour comme ce fut le cas pour la duchesse de Manchester le 22 juillet 1783 qui fut reçue à la table du marquis de Talaru, premier maître d'hôtel de la Reine. Cette présentation suivait, en général, la présentation des ambassadeurs mais nous ne trouvons pas mention de ces présentations dans le *Journal* sauf dans le dernier cas, celui de 1787 où la comtesse de Fernand-Nunnès fut présentée à la famille royale le 30 octobre 1787 après que son mari fut présenté au roi le 14 octobre.

Le roi mentionne également les audiences qu'il eut avec les ambassadeurs lorsque ces derniers prenaient ou quittaient leur fonction. A la date du 27 décembre 1785, le roi fait

²³¹Bély (Lucien) dir., *Dictionnaire de l'Ancien Régime* [1996], « Ambassadeurs », Paris, Presses Universitaires de France, 2006, p. 54.

référence aux audiences des ambassadeurs de Venise. Il s'agit en fait de l'audience de congé du chevalier Delfino qui fut suivie par la première audience du chevalier Capello, nouvel ambassadeur de la République de Venise. Il put, selon les règles, remettre au roi ses lettres de créances et rencontrer la famille royale. Les audiences de congé et de remise de lettres de créances ne se faisaient pas forcément le même jour. En effet, alors que M. d'Aranda, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du roi d'Espagne prit congé de Louis XVI le 23 septembre 1787, son successeur, le comte Fernand-Nunnès, n'eut sa première audience avec le roi que le 14 octobre suivant.

Pour finir le roi mentionne, aux dates du 26 décembre 1780 et 27 septembre 1785, des audiences en rapport avec la mort de souveraines étrangères. La première citée eut lieu à Versailles et se déroula en publique :

Le 26, le prince Doria Pamphili, archevêque de Séleucie, Nonce ordinaire du Pape, à la tête des ambassadeurs, des envoyés des ministres Plénipotentiaires, tous en manteau de deuil, eut une audience publique du roi, dans laquelle il fit son compliment de condoléance à S.M. sur la mort de l'impératrice – reine de Hongrie et de Bohême²³².

A l'inverse la seconde audience, qui s'est tenue en particulier entre le roi et le comte de Scamafis, ambassadeur de Sardaigne, se déroula au château de Saint-Cloud à l'occasion de l'annonce de la mort de la reine de Sardaigne. Il s'agit ici de la seule référence à une audience au sein d'une autre résidence royale que Versailles dans le cadre d'une ambassade ordinaire. Il semblerait que c'est le caractère urgent de cette nouvelle qui a motivé la visite d'un ambassadeur dans une autre résidence que Versailles.

Deux références à des audiences qui sortent de l'ordinaire par leur caractère non récurrent peuvent être mentionnées ici. La première se déroula le 8 août 1775 entre le roi et l'ambassadeur de Sardaigne, le comte de Viry. Cette audience avait pour but de finaliser le contrat de mariage entre le prince de Piémont et Clotilde de France, sœur de Louis XVI.

Pour la seconde Louis XVI reçut, le 7 janvier 1783, en audience le prince Doria Pamphili, nonce extraordinaire du Pape. Ce dernier présenta au roi les langes bénis par le pape à l'occasion de la naissance du Dauphin. Le *Mercure de France* nous en apprend un peu plus sur cette audience :

²³²*Mercure de France*, janvier 1781, p. 27

Le prince de Vaudemont, prince de la maison de Lorraine, M. de la Live de la Briffe, introducteur des ambassadeurs et M. de Sequeville, secrétaire ordinaire du roi pour la conduite des ambassadeurs, allèrent à Paris dans les carrosse du roi et de la reine prendre le Nonce dans son Hôtel et le conduisirent à Versailles, où il eut une audience publique de S.M.²³³.

Nous avons pu voir rapidement les principaux motifs de rencontre entre le roi et les ambassadeurs ordinaires à Versailles. Comme nous l'avons montré, Louis XVI ne se montre par exhaustif dans son *Journal* quant aux audiences avec les ambassadeurs et le *Mercure de France* se révèle être d'une grande aide pour déterminer les raisons qui justifiaient ces audiences. Toutefois, il arrive que certaines rencontres entre le roi et des ambassadeurs ordinaires ne soient pas mentionnés dans le mensuel, comme ce fut le cas pour la rencontre entre Louis XVI et l'ambassadeur de Sardaigne qui eut lieu le 8 septembre 1789.

Parmi les 20 audiences citées au départ, six d'entre elles sont à étudier en tant qu'événement ponctuel. Parmi elles, nous pouvons citer les deux audiences qui se déroulèrent dans le cadre de la guerre d'Amérique. Le 20 mars 1778, Louis XVI mentionne la présentation des députés d'Amérique. C'est à cette date que Benjamin Franklin, Silas Deane et Arthur Lee furent présentés au roi par le comte de Vergennes, ministre et secrétaire d'Etat au département des affaires étrangères, mais également à la reine et à la famille royale²³⁴. Le roi ne fit plus aucune référence aux députés ou à la guerre d'Amérique dans son *Journal* jusqu'au 20 janvier 1783, date à laquelle furent signées les préliminaires de la paix.

Nous retrouvons également mention de quatre audiences exceptionnelles d'envoyés étrangers non européens. Il faut souligner la nuance entre ambassadeur et « envoyé » puisque ce dernier représentait des souverains d'Etats lointains qui n'appartenaient pas à la chrétienté et qui ne jouissaient pas d'une représentation permanente en France.

Pour la première, qui eut lieu le 27 mai 1775, nous ne disposons que de peu d'information, le roi ne mentionne qu'une audience donnée à l'envoyé de Tripoli. Il s'agit en fait d'Ahmed-Bey, neveu et gendre du Pacha de Tripoli, qui fut présenté au roi par l'intermédiaire de Monsieur de Sartine, Ministre et secrétaire d'Etat de la Marine. Au vue de la date, nous pouvons supposer que le neveu du Pacha avait été envoyé pour présenter les hommages du souverain au « nouveau » roi de France et pour entretenir leur entente cordiale.

²³³*Mercure de France*, janvier 1783, p. 73.

²³⁴*Mercure de France*, avril 1778, p. 275.

La seconde ambassade exceptionnelle se déroula à Versailles le 10 mars 1777, le roi accorda une audience à Suleiman Aga, l'envoyé du Bey de Tunis. D'après le *Mercure de France* du mois d'avril 1777, la présence de l'envoyé à Versailles est due à la volonté du Bey Ali de féliciter le roi quant à son avènement au trône. Louis XVI lui avait notifié cette nouvelle le 12 mai 1774 et le 3 juin de la même année, M. de Saizieu, consul de France à Tunis, fit renouveler le traité de paix et de commercer conclu entre Louis XVI et le Bey Ali en septembre 1770²³⁵. Pourtant, dès 1775 le Bey Ali témoigna son envie d'envoyer un représentant à la cour de Versailles²³⁶. Sa demande fut longtemps repoussée en raison de la volonté française de faire des économies. Il faut préciser ici que c'est la France qui était en charge des dépenses de l'envoyé sur son territoire. Cette ambassade fut finalement accordée en 1777. Lors de sa rencontre avec le roi, l'envoyé insista sur la force des liens qui unissait les deux royaumes et il put remettre aux officiers du roi les différents présents que le Bey lui avait parvenir. Après l'audience du roi, l'envoyé se rendit dans la Galerie où il rencontra la reine et pour terminer, il rencontra le duc de Provence au cours d'une audience particulière²³⁷. Cet envoyé étant à Paris au même moment que Joseph II, nous ne trouvons que peu d'informations sur cette délégation. Ce à quoi il faut ajouter que cette visite était de moindre importance comme en témoigne l'absence de fête à Versailles organisée en son honneur ou du moins de fête où il aurait pu être convié. Nous savons seulement que pour distraire l'envoyé, on le conduisit à la comédie française où il assista, dans la loge du roi, à la représentation d'*Adélaïde Duguesclin*, une tragédie de Voltaire²³⁸.

Il apparaît que la demande du Bey fut acceptée dans la perspective de le rassurer suite aux rumeurs concernant une possible alliance entre les royaumes de France et d'Espagne pour s'emparer des régences turques, à savoir l'Algérie et la Tunisie actuelles. En effet, recevoir cette ambassade était un bon moyen pour assurer la pérennité de leur alliance et pour témoigner des bonnes relations entre deux royaumes comme en témoigne cette lettre adressée au Bey après le départ de l'envoyé :

²³⁵Conor (Marthe), Grandchamp (Pierre), *Journal de l'ambassade de Suleiman Aga à la cour de France rédigé par Ruffin, interprète du roi*, Tunis, Imprimerie rapide, 1917, p. III.

²³⁶*Ibid.*

²³⁷*Mercure de France*, avril 1777, p. 286-287.

²³⁸Conor (Marthe), Grandchamp (Pierre), *Journal de l'ambassade de Suleiman Aga à la cour de France rédigé par Ruffin, interprète du roi*, Tunis, Imprimerie rapide, 1917, p. IX.

Vous devez éloigner de votre personne tout ce qui pourrait vous inspirer de la méfiance sur nos dispositions. Les vues du Conseil impérial de sa majesté sont droites et grandes. La justice en est la base. Rien ne pourra altérer la bonne harmonie qui règne entre nous²³⁹.

La troisième ambassade exceptionnelle est celle qui eut lieu à Versailles en janvier 1778. Le roi du Maroc a envoyé le général de l'artillerie, Sidi Tahar Fenis, pour mener à bien cette mission. Le 22 janvier l'envoyé rencontra Louis XVI au cours d'une audience dans la chambre de ce dernier. Il put le féliciter, au nom du roi, de son avènement au trône de France. Comme pour le cas tunisien cette ambassade était le moyen, pour le roi du Maroc, d'affirmer sa volonté de maintenir un traité qui avait été conclu entre la France et le Maroc lors du précédent règne²⁴⁰. Pour prouver son amitié envers Louis XVI, le roi du Maroc ordonna à son envoyé de ramener avec lui les membres d'un équipage français qui avait fait naufrage et qui avaient été réduit en esclavage par des peuples qui habitaient le Sahara. Cette « bonne action » n'était pas désintéressée comme en témoigne la suite du discours du général marocain :

La lettre de l'Empereur mon maître, que je viens de remettre à votre majesté impériale, contiens encore quelques autres objets qui intéressent l'avantage respectif des deux empires. Je supplie votre majesté impériale de les prendre en considération et de me faire connaître ensuite ses intentions²⁴¹.

Le Mercure de France ne nous en apprend pas plus sur les affaires évoquées dans cette lettre. Nous savons seulement que l'ambassadeur eut sa première audience avec le ministre de la Marine le 18 février 1778 et qu'il partit pour Toulon dès le 23 pour retourner au Maroc.

La quatrième, et dernière, ambassade exceptionnelle qui se tint à Versailles en août 1788 fut différente de toutes celles évoquées. Tipoo Saïb, sultan du Bahadour, envoya à Versailles une ambassade composée de trois hommes, Mouhammed-Derviche-Khan, beau-frère du sultan et chef de la religion, Mouhammed-Osman-Khan et Akbar-Ali-Khan, général de la cavalerie²⁴². Alors que Louis XVI avait reçu les précédentes ambassades dans la chambre de parade, et non dans le Salon d'Hercule comme cela était de coutume lors du règne précédent, il avait été

²³⁹Conor (Marthe), Grandchamp (Pierre), *Journal de l'ambassade de Suleiman Aga à la cour de France rédigé par Ruffin, interprète du roi*, Tunis, Imprimerie rapide, 1917, p. 73.

²⁴⁰*Mercure de France*, février 1778, p. 167.

²⁴¹*Mercure de France*, février 1778, p. 167.

²⁴²Hezecques (Félix, Comte de France d'), *Souvenirs d'un page de la cour de Louis XVI*, Paris, Didier, 1895, p. 230.

décidé de recevoir les ambassadeurs indiens dans ledit salon. Selon Stéphane Castelluccio, dans un article sur les réceptions d'ambassades, cela était un moyen pour le roi de souligner l'importance de cette audience. D'ailleurs, il fut question pendant un temps de recevoir les ambassadeurs dans la Galerie des Glaces mais les grandes dépenses qu'auraient entraînées la décoration de la Galerie alors que la couronne traversait une mauvaise passe financière freinèrent les envies du roi²⁴³. Il faut préciser ici qu'une réception des ambassadeurs dans la Galerie des Glaces était un privilège que Louis XIV n'avait accordé que trois fois au cours de son règne : en 1685 au doge de Gênes, en 1686 aux envoyés du roi de Siam et en 1715 à l'envoyé du shah de Perse. Il apparaît clairement que Louis XVI voulait mettre en valeur cette ambassade des indiens qui venaient dans le but de solliciter l'aide du royaume de France face à l'Angleterre pour lutter contre leur expansion dans les Indes. Cela montre à la fois l'importance du roi de France dans l'échiquier international et le prestige que la France a retiré de sa participation à la guerre d'Amérique alors que les retombées pour le royaume n'avaient pas été si avantageuses.

L'article de S. Castelluccio nous donne une idée précise de la façon dont se déroulait une ambassade à la cour de France. Louis XVI reçut les trois ambassadeurs le 10 août au cours d'une audience publique. Le trône avait été dressé, pour l'occasion, dans le salon d'Hercule et on avait disposé autour des fauteuils pour la famille royale. Après la messe, le roi se plaça sur le trône tandis que les envoyés montèrent l'Escalier des Princes, qui remplaçait l'Escalier des ambassadeurs détruit en 1752. Ils traversèrent ensuite la grande salle des gardes du corps du Roi, qui étaient en haie et sous les armes, l'Appartement de la Reine, la Galerie et les Grands Appartement sous les yeux d'une foule de curieux²⁴⁴. Une fois dans le salon d'Hercule, l'étiquette fut solennellement respectée. Les trois envoyés firent trois révérences, une à l'entrée du salon, l'autre au milieu, et la troisième au bas de l'estrade qui était placée devant le trône. Louis XVI respecta également les usages du pays des envoyés en acceptant de prendre une pièce d'or à chaque envoyé, ce qui était vue comme une démonstration du respect qu'ils portaient à Louis XVI²⁴⁵. Le protocole fut respecté dans les moindres détails comme en témoigne la scène d'échange de la lettre de créance. En effet, alors que l'un des envoyés avait remis la lettre au roi, ce dernier l'a remis au comte de la Luzerne et elle fut déposée sur une petite table couverte de drap d'or, et placée à cet effet sur l'estrade²⁴⁶. Après le discours du

²⁴³Castelluccio (Stéphane), «La galerie des Glaces, les réceptions d'ambassadeurs », *Versalia. Revue de la Société des Amis de Versailles*, n°17, 2014, p. 50.

²⁴⁴*Ibid.*

²⁴⁵*Ibid.*

²⁴⁶*Ibid.*

roi, les Ambassadeurs, soutenus par messieurs Delaunay, Pivron et Dubois, descendirent en arrière jusqu'à la dernière marche de l'estrade, où ils firent une révérence. Pour ne pas tourner le dos au roi, ils quittèrent le salon à reculons en prenant soin de faire de nouveau une révérence au roi à mi-parcours et avant de sortir.

Contrairement aux ambassades évoquées, les trois envoyés ne reprirent pas directement la route vers leur pays puisqu'ils furent installés au Grand-Trianon et qu'ils eurent l'occasion de voir de nouveau le roi au cours d'une partie de chasse le 17 septembre 1788. Le *Mercur de France* rapporte que Louis XVI ordonnait de leur fournir les voitures et les chevaux de son écurie pour que les envoyés puissent se joindre à lui²⁴⁷. Ces marques d'attentions soulignent encore une fois l'importance donnée à la dernière ambassade que le roi reçut à Versailles.

Nous constatons que cette dernière ambassade, même privée de l'Escalier des ambassadeurs ou de la Galerie des glaces, respectait la tradition versaillaise. On suppose que par le respect de l'étiquette, le pouvoir espérait montrer le faste de la cour et le pouvoir du roi qui en découlait.

Il était de coutume de recevoir à la cour les représentants des cours étrangères. C'était pour le roi un moyen de rendre compte de sa puissance au travers de la magnificence de sa résidence principale. Lors de ces réceptions le château était en ébullition, Hezecques assure d'ailleurs que la cour se remplissait considérablement de curieux qui espéraient voir ces représentants de contrées lointaines²⁴⁸. On remarque toutefois que cette curiosité n'était pas motivée par la possibilité d'assister à des divertissements en l'honneur des ambassadeurs car rien ne fut organisé en leur honneur à Versailles, contrairement à ce qui se passait lors des visites de monarques étrangers.

B. Visite des monarques étrangers

L'époque moderne vit la démocratisation des voyages en « incognito » des souverains dans leur royaume et dans les royaumes voisins cela leur permettait de mieux connaître ces différents Etats²⁴⁹. Ces voyages au XVIII^e siècle étaient le fait des despotes éclairés et ils étaient, dans la plupart des cas, réalisés dans le cadre des Grands tours de l'Europe²⁵⁰.

²⁴⁷ *Mercur de France*, Samedi 27 septembre 1788, p. 321.

²⁴⁸ Hezecques (Félix, Comte de France d'), *Souvenirs d'un page de la cour de Louis XVI*, Paris, Didier, 1895, p.229.

²⁴⁹ Bély (Lucien), *La société des princes*, Paris, Fayard, 1999, p. 496.

²⁵⁰ *Ibid.*, p. 510.

De nombreux souverains souhaitèrent découvrir les grandes villes françaises : Strasbourg, Lyon mais Paris était le point culminant de ces voyages. Un passage à Paris impliquait nécessairement une visite à Louis XVI à Versailles. Le *Journal* de ce dernier nous permet de dénombrer huit visites de souverains étrangers au château. Certains souverains restèrent quelques semaines à Paris et furent amenés à passer du temps avec le roi comme en témoigne le *Journal* du roi et les mémorialistes. L'intérêt de ces derniers pour ces visites est du au fait qu'elles étaient l'occasion pour la cour de sortir de la pesante routine qui s'était installée à Versailles.

Dans son *Journal*, le marquis de Bombelles écrit le 12 mai 1786 que : « la reine joint à tous les agréments de sa position celui de recevoir successivement tous les princes de sa Maison²⁵¹. » Cette remarque survint lors de la visite de Ferdinand de Habsbourg, frère de la reine, et de sa femme Béatrice d'Este. Il s'agissait là de la quatrième visite de membres de la famille de la reine. La première survient en 1775 avec la visite de l'archiduc Maximilien, qui prit pour l'occasion le nom de comte de Burgau²⁵². Vint ensuite Joseph II en 1777 et 1781 sous le nom de comte de Falkenstein²⁵³, l'archiduc Ferdinand, sous le nom de comte de Nellenbourg, et sa femme en 1786 et, la même année, Marie-Christine de Habsbourg, gouvernante des Pays-Bas autrichiens, sœur de Marie-Antoinette et son mari, Albert prince de Saxe. Marie-Christine se fit appeler pour l'occasion madame la comtesse de Bellié²⁵⁴.

Concernant Joseph II et Ferdinand de Habsbourg cette visite à Paris constituait une étape dans le grand tour qu'ils effectuaient. Nous savons que Joseph II avait déjà parcouru certaines villes comme Strasbourg et Metz²⁵⁵. Dans le second cas, nous savons que l'archiduc Ferdinand avait déjà visité certaines villes d'Allemagne et d'Italie²⁵⁶.

Ces princes voyageaient sous « incognito », pour faciliter leurs déplacements au quotidien mais aussi, et surtout, pour se délier du protocole lorsqu'ils se rendaient à Versailles. Nous devons préciser ici que les souverains ne profitèrent pas de l'hospitalité offerte par le roi et la reine à Versailles comme en témoigne de nombreux écrits. Lors de sa venue à Paris en 1777, Joseph II refusa d'être logé dans l'appartement préparé à son attention et préféra coucher dans

²⁵¹Bombelles (Marc-Marie, marquis de), *Journal*, t. II, Genève, Librairie Droz, 1982, p. 136.

²⁵²Bély (Lucien), *La société des princes*, Paris, Fayard, 1999, p. 511.

²⁵³Croÿ (Emmanuel, duc de), *Journal de Cour*, Tome V, Paris, Paléo, 2005,

²⁵⁴Bombelles (Marc-Marie, marquis de), *Journal*, t. II, Genève, Librairie Droz, 1982, p. 157.

²⁵⁵Croÿ (Emmanuel, duc de), *Journal de Cour*, Tome V, Paris, Paléo, 2005, p. 284-285.

²⁵⁶Bombelles (Marc-Marie, marquis de), *Journal*, t. II, Genève, Librairie Droz, 1982, p. 136.

l'auberge de Touchet le Baigneur, rue du Vieux-Versailles²⁵⁷. Dans le cas de l'archiduc et sa femme, des raisons financières expliquent leur absence du château de Versailles. En effet, peu de temps avant leur arrivée, il était convenu que couple logerait au château où on leur attribua plusieurs pièces²⁵⁸. Toutefois, d'après les informations obtenues dans le *Journal* du marquis de Bombelles, l'archiduc préféra se tourner vers l'auberge de Touchet le Baigneur lorsqu'il apprit qu'il lui en coûterait 50 000 livres s'il logeait au château de Versailles²⁵⁹. Cette visite s'effectuant en 1786, nous supposons que ces mesures financières sont à lier aux réformes entreprises alors.

Le *Journal* de Louis XVI et les mémorialistes nous donnent certaines informations quant aux visites effectuées par les différents souverains à Versailles. Le *Journal* du roi nous permet d'affirmer que les souverains se rendaient en général à Versailles pour profiter des divertissements donnés en leur honneur ou pour partager la table du roi. Dans ce dernier cas, « l'incognito » des différents souverains s'avérait très arrangeant comme en témoigne cet extrait du *Journal* du duc de Cröy concernant le premier repas que partagèrent le roi, l'empereur et la reine dans la chambre de cette dernière :

Tous les trois, même la reine chez elle, étaient généralement assis, ou perchés, mal à leur aise sur des pliants égaux, et les même ordinaires de la chambre. Le roi et la reine, du même côté, le dos au lit, et l'empereur seul, au milieu, vis-à-vis [...] Par là, on évitait la question des fauteuils, car, si c'était en grande cérémonie générale, comme, par exemple, un concile, les Empereurs y prétendent un fauteuil, quand les Rois n'y ont que des chaises²⁶⁰.

« L'incognito » impliquait que le prince renonçait, en quelque sorte, à son rang pour voyager plus librement. Même si ces derniers étaient sous le couvert de l'incognito, il faut savoir que la cour apprenait très rapidement leur véritable identité. Les premières visites, notamment celles de Maximilien et Joseph II firent couler beaucoup d'encre. Les témoignages nous permettent de voir que les deux frères ne vécurent pas leur anonymat de la même manière. Maximilien qui voyageait en 1775 sous l'identité d'un simple comte ne crut pas de son devoir de se rendre en premier chez les princes du sang, ce qui créa une querelle entre ce prince et les

²⁵⁷Croÿ (Emmanuel, duc de), *Journal de Cour*, Tome V, Paris, Paléo, 2005, p. 291.

²⁵⁸Bombelles (Marc-Marie, marquis de), *Journal*, t. II, Genève, Librairie Droz, 1982, p. 137.

²⁵⁹*Ibid.*

²⁶⁰Croÿ (Emmanuel, duc de), *Journal de Cour*, Tome V, Paris, Paléo, 2005, p. 289.

princes de sang²⁶¹. Il apparaît clairement que Maximilien voulait profiter des avantages de « l'incognito » tout en cherchant à conserver le respect lié à son rang. Les écrits évoquant le séjour parisien de Joseph II en 1777 nous apprennent que ce dernier se pliait de bon gré aux règles de l'anonymat. Lorsqu'il n'était pas en visite à Paris, il était amené à passer beaucoup de temps à la cour de Versailles. Un grand nombre de témoignage du duc de Croÿ nous révèle que l'empereur se plaisait à oublier son rang pour jouer au simple courtisan face au roi comme nous le montre cette réflexion du duc suite à la présence de Joseph II à un repas prit par le roi en grand couvert :

Le soir, au grand couvert, l'Empereur vint faire sa cour à l'ordinaire, et réellement il y était comme le courtisan le plus habitué, répondant au roi (toujours Sire) avec un air de respect et des façons de courtisan étonnantes et presque trop fortes²⁶².

Même si l'empereur se pliait aux devoirs des courtisans, la cour n'en n'oubliait pas pour autant le rang de ce dernier. Les premiers jours suivant la venue du prince à Versailles, le duc de Croÿ insiste sur le fait que l'empereur voyageait : « sans se gêner, ni se cacher²⁶³ ». Le duc se montra d'ailleurs très étonné de la façon dont le prince vivait son anonymat :

La gazette de France fut très réservée et laconique, sur ce qu'elle en disait, mais toutes les autres gazettes et nouvelles disaient toujours « l'Empereur », et on n'en parlait que sur ce pied là, jamais incognito n'ayant été, comme je l'ai dit, plus à tête levée²⁶⁴.

Le duc de Croÿ précise toutefois dans son *Journal* que même si tout le monde à Versailles avait connaissance de la véritable identité du comte de Falkenstein, la cour tournait comme à l'ordinaire. On constate que le duc de Croÿ était très sensible à la simplicité affichée par l'empereur au cours du séjour de 1777. Il ne fut pas le seul à avoir été conquis par son attitude comme en témoigne les nombreuses références à la couche de l'empereur. En effet, le bruit courait à Paris que le prince se contentait d'une simple paille sur le sol de sa chambre à l'auberge pour dormir. Toutefois, quelques éléments nous permettent de constater que le prince n'oublia pas totalement son rang au cours de ce séjour comme le montre cette observation du duc de Croÿ :

²⁶¹Bély (Lucien), *La société des princes*, Paris, Fayard, 1999, p. 511.

²⁶²Croÿ (Emmanuel, duc de), *Journal de Cour*, Tome V, Paris, Paléo, 2005, p. 324.

²⁶³Croÿ (Emmanuel, duc de), *Journal de Cour*, Tome V, Paris, Paléo, 2005, p. 284.

²⁶⁴*Ibid.*, p. 294.

De là, l'Empereur s'en alla dîner seul à son auberge, et on observa que, malgré sa grande simplicité, il ne mangeait jamais qu'avec le roi ou la reine²⁶⁵.

En effet nous remarquons que lorsqu'il assistait à un repas donné à Versailles, que ce soit chez le roi, la reine ou un ministre, Joseph II n'y prenait jamais part. Ce dernier restait debout et allait de personne en personne pour faire la conversation. Les seules fois où il mangea à Versailles, ce fut uniquement en compagnie du roi et de la reine au cours de repas en particulier.

Il serait intéressant de parler maintenant des raisons qui poussèrent les différents membres de la famille de Marie-Antoinette à venir passer du temps à Paris et à Versailles. Dans certains cas, il s'agit surtout de découvrir le royaume de France et de profiter des plaisirs qu'offrait sa capitale comme nous l'apprend le marquis de Bombelles qui écrit, à la date du 5 août 1786, que l'archiduchesse Marie-Christine : « met à profit son séjour à Paris pour voir tout ce que cette capitale et ses environs offrent d'intéressant²⁶⁶. » Les princes et princesses profitaient également des distractions qu'offrait Paris. Le marquis de Bombelles note à la date du 02 août 1786 que l'archiduchesse Marie-Christine avait profité depuis son arrivée des spectacles de l'Opéra, de la Comédie-Italienne, et de la Comédie-Française²⁶⁷.

Lucien Bély, dans un chapitre consacré à l'incognito des princes à l'époque moderne, explique que plusieurs raisons motivèrent la venue de Joseph II à Versailles en 1781²⁶⁸. Parmi elles, nous retrouvons l'aspect familial, en effet l'historien explique que: « l'attachement que Joseph avait pour sa sœur et son désir de mieux connaître son beau-frère » poussèrent l'empereur à venir à Versailles. Dans son *Journal*, Louis XVI fit d'ailleurs référence à des moments qu'il passa avec l'empereur. Tout d'abord, le 06 mai où ils dinèrent ensemble à la Muette, puis le 09 mai où ils chassèrent ensemble et enfin 15 mai où le roi soupa en particulier au château de Choisy-le-Roi avec l'empereur. Il évoque aussi un déjeuner et un souper le 26 mai à Saint-Hubert avec l'empereur et la reine. Il faut savoir que cette liste n'est pas exhaustive puisque le *Journal* du duc de Croÿ évoque certaines entrevues entre le roi et l'empereur, en présence ou non de la reine, qui n'apparaissent pas dans le *Journal* du roi. Nous avons évoqué le dîner du samedi 19 avril, nous pouvons également parler de la journée du 29 mai 1777. Le duc rapporte que :

²⁶⁵Croÿ (Emmanuel, duc de), *Journal de Cour*, Tome V, Paris, Paléo, 2005, p. 304.

²⁶⁶Bombelles (Marc-Marie, marquis de), *Journal*, t. II, Genève, Librairie Droz, 1982, p. 157.

²⁶⁷*Ibid.*, p. 155.

²⁶⁸Bély (Lucien), *La société des princes*, Paris, Fayard, 1999, p.514-515.

Le roi, qui le mena faire le tour des jardins et lui fit accomplir un chemin prodigieux, lui montrant qu'il était dur à la fatigue et qu'il aimait à aller sans faste comme lui. Quoiqu'ils furent beaucoup seuls, on sut qu'ils ne s'étaient jamais dit un mot d'affaires [...] Ils dinèrent et soupèrent ensemble, personne n'y étant²⁶⁹.

Lucien Bély affirme que Joseph II effectuait également ce voyage pour : « mieux juger la situation du couple royal et le conseiller puisque Louis XVI n'avait toujours pas d'héritier²⁷⁰. » Cette idée est confirmée par les lettres de Joseph II à son frère Maximilien dans lesquelles nous retrouvons beaucoup de détails concernant la vie sexuelle du couple. Ces entrevues entre les deux hommes permirent à l'empereur de faire le portrait moral de Louis XVI. Il faut préciser que Joseph II est l'unique membre de la famille de la reine à avoir passé autant de moment avec le roi. En effet, le *Journal* du roi et les sources de l'époque n'évoquent pas de telles rencontres entre le roi et les autres membres de la famille royale. Les deux parties se rencontraient principalement lors des fêtes données en leur honneur à Versailles. Le *Journal* du roi nous permet d'affirmer que ce dernier donna au minimum deux dîners et trois spectacles en l'honneur de Ferdinand de Habsbourg et sa femme, Béatrice d'Este. Ces chiffres peuvent sembler faibles lorsque nous savons que le couple resta un peu plus d'un mois à Paris. Il faut toutefois préciser que les souverains étrangers profitaient également de l'hospitalité des ministres et des officiers de la cour. Le marquis de Bombelles nous apprend que le baron de Breteuil accueillit, le 22 mai 1786, Ferdinand et Béatrice d'Este pour la soirée²⁷¹. Il accueillit également Marie-Christine et le prince Albert le 05 août 1786 :

Tous deux ont honoré ce soir M. le baron de Breteuil de leur visite à son pavillon du Mail. M. le baron de Breteuil avait invité une quarantaine de personnes pour faire compagnie à Leurs Altesses Royales, qui sont arrivées à 7h30 du soir. Elles ont encore joui de la beauté de la vue, se sont promenées sur la terrasse. L'archiduchesse [...] s'est mise à jouer au loto. Le comte de Béllié a fait une partie de billard avec le marquis de La Vaupalière. Leurs Altesses Royales sont parties à 10h30 du soir comme on allait se mettre à table²⁷².

Au premier abord, la politique n'intervenait pas dans ces visites des membres de la famille royale. Le duc de Croÿ, par exemple, affirme au sujet de la promenade du roi et de l'empereur

²⁶⁹Bombelles (Marc-Marie, marquis de), *Journal*, t. II, Genève, Librairie Droz, 1982.

²⁷⁰Bély (Lucien), *La société des princes*, Paris, Fayard, 1999, p.515.

²⁷¹Bombelles (Marc-Marie, marquis de), *Journal*, t. II, Genève, Librairie Droz, 1982, p. 140.

²⁷²*Ibid.*, p. 140.

dans les jardins du château de Versailles le 29 mai 1777 que: « Quoiqu'ils furent beaucoup seuls, on sut qu'ils ne s'étaient jamais dit un mot d'affaires. » Pourtant Lucien Bély affirme que, lors de ce séjour à Paris, l'empereur avait déjà la succession de Bavière en tête²⁷³. Ce dernier s'étant marié à Marie-Josèphe de Bavière en secondes noces en 1765, il espérait faire valoir ses droits sur le territoire de la Bavière. Etant prêt à échanger les Pays-Bas autrichiens contre la Bavière, il voulait s'assurer du soutien de Louis XVI.

Louis XVI reçut trois autres princes qui n'avaient aucuns liens familiaux avec la reine. La cour accueillit, en 1782, le fils de Catherine II, Paul de Russie et sa femme, Sophie-Dorothee de Wurtemberg qui voyageait sous le nom de comte et comtesse du Nord. Leur passage à Paris s'inscrivait dans leur tour européen comme le précise le duc de Croÿ²⁷⁴. Ils visitèrent Lyon, Mâcon et Dijon avant de se rendre à Versailles²⁷⁵. Même s'ils étaient logés à l'Hôtel de l'ambassade de Russie, le couple se rendit à de nombreuses reprises à Versailles comme en témoigne le *Journal* de Louis XVI et les *Mémoires* de la baronne d'Oberkirch. Cette dernière, connaissant Sophie-Dorothee depuis longtemps, eut l'honneur d'accompagner le couple à Versailles et livra de nombreux détails sur ces visites dans ses *Mémoires*. Le *Journal* du roi nous apprend que les comtes du Nord arrivèrent à Versailles le 20 mai 1782 et qu'ils restèrent jusqu'au 19 juin de la même année. Dès leur arrivée, ils purent rencontrer le roi et la famille royale et partager un dîner avec le couple royal. Le roi partagea dix repas avec les comtes du Nord. Quatre de ces repas se déroulèrent chez la reine au château de Versailles et un cinquième fut donné à Trianon. Le Trianon de la reine étant apprécié des étrangers, elle consentait à en ouvrir les portes aux invités prestigieux. La baronne d'Oberkirch nous apprend que lors de la visite des comtes à Trianon, le 06 juin, la reine fit donner deux spectacles pour la comtesse du Nord. Le premier fut un opéra de M. de Gétry, *Zémire et Azor* et le second un ballet de Gardel, *La jeune française au sérail*²⁷⁶. La reine donna ensuite un souper en l'honneur des comtes, la baronne précise que trois tables de cent couverts chacune furent dressées²⁷⁷ et la soirée s'acheva dans les jardins du petit château avec une illumination. Le roi reçut à trois reprises les comtes du Nord chez lui pour partager un repas avec eux et il les reçut une quatrième fois au château de Choisy-le-Roi pour leur offrir un dernier déjeuner

²⁷³Bély (Lucien), *La société des princes*, Paris, Fayard, 1999, p.515.

²⁷⁴Croÿ (Emmanuel, duc de), *Journal de Cour*, t. VI, Paléo, Paris, 2006, p. 223.

²⁷⁵Bély (Lucien), *La société des princes*, Paris, Fayard, 1999, p.525.

²⁷⁶Oberkirch (Henriette-Louise, baronne d'), *Mémoires sur la cour de Louis XVI et la société française avant 1789*, Paris, Mercure de France, 2000, p. 265.

²⁷⁷*Ibid.*, p. 265.

avant leur départ. La baronne d'Oberkirch nous apprend que toute la famille royale se rendit à Choisy pour faire leurs adieux au couple. Un « charmant repas » fut servi pour l'occasion, auquel seul les voyageurs prirent part, la famille royale resta debout tout du long et se déplaça autour de la table pour faire la conversation avec les voyageurs²⁷⁸. Pour finir, le comte d'Artois reçut également les comtes du Nord chez lui à deux reprises pour leur offrir à dîner. En plus de ces repas, on organisa à Versailles de nombreux divertissements en l'honneur des comtes du Nord. Dès leur arrivée, la reine fit donner en leur honneur un concert chez elle. On donna deux opéras lors de leurs visites au château de Versailles, le premier *Aline ou la reine des Golconde* fut donné le 23 mai dans la grande salle du palais et le second eut lieu le 29 mai dans la grande salle également. Un grand bal paré fut également organisé en l'honneur des comtes du Nord le 08 juin. Il se déroula dans la grande salle avant le souper du soir. Même si le bal accueillit un grand nombre de curieux, la baronne le critiqua dans ses *Mémoires* : « la fête ne se prolongea pas très tard. Ces réunions d'étiquette ne sont point amusantes, quand chacun a vu, il brûle de se retirer²⁷⁹. »

Les comtes du Nord profitèrent également de l'hospitalité des membres de la cour. Après le bal paré du 8 juin, les voyageurs se rendirent chez madame la princesse de Lamballe pour le souper. Ils profitèrent du repas et purent, également, jouer au loto et danser. La baronne se montra plus enthousiasmée par cette soirée comme nous pouvons le voir dans ses *Mémoires* : « ce petit bal fut bien plus gai que l'autre, sans comparaison. Le roi ne fit qu'y paraître, et se retira. Après son départ, le respect ne gêna pas le plaisir²⁸⁰. »

La baronne étant plus habituée aux petites cours, nous ressentons dans ses écrits la gêne et la pesanteur de l'étiquette. Les écrits de la baronne nous permettent d'inscrire pleinement ce séjour dans l'optique de la découverte de Paris et de ses plaisirs. D'autres raisons motivaient les deux princes qui vinrent à Versailles en 1784.

Gustave III de Suède vint à Paris, entre juin et juillet 1784, sous le nom de comte de Haga. Lorsque Lucien Bély évoque la venue de Gustave à Paris, il souligne le fait que ce roi consacra du temps aux arts et aux lettres²⁸¹. Gustave III profita seulement de deux fêtes données à Versailles et d'une fête donnée à Trianon. Toutefois, nous devons préciser qu'il eut l'occasion de passer de nombreux moments avec le roi. En effet, le *Journal* de Louis XVI

²⁷⁸Oberkirch (Henriette-Louise, baronne d'), *Mémoires sur la cour de Louis XVI et la société française avant 1789*, Paris, Mercure de France, 2000, p. 301.

²⁷⁹*Ibid.*, p. 268.

²⁸⁰*Ibid.*, p. 271.

²⁸¹Bély (Lucien), *La société des princes*, Paris, Fayard, 1999, p.531.

nous permet de certifier que les deux souverains prirent ensemble sept dîners et huit soupers. Même si le roi ne précise que très rarement les lieux où se déroulaient ces repas, nous savons que certains furent pris chez le roi et chez madame, femme du comte de Provence. Le roi convia également Gustave III à partager un repas à Bellevue et à Rambouillet. Le souverain étranger eut aussi l'occasion, le 23 juin, d'assister au départ du ballon de Rosier. Même si Gustave III profita des nombreux attraits de la capitale et de la compagnie de Louis XVI, avec qui il entretenait une amitié épistolaire, ce souverain était avant tout à Versailles pour des raisons politiques. En effet, il était venu principalement à Paris pour négocier un nouveau traité de commerce avec Louis XVI²⁸². Un premier traité avait été signé entre les deux couronnes en 1741, mais les deux souverains souhaitaient y ajouter de nouvelles clauses. Ce traité signé le 1^{er} juillet 1784 avait donc pour but, selon les différentes parties, de :

Resserrer [...] l'union qui subsiste depuis si longtemps entre les couronnes de France et de Suède, ainsi que d'ouvrir de nouvelles sources de prospérité pour le commerce des deux nations²⁸³.

Ce traité reprenait les termes de celui de 1741 à ceci près que la France obtient, en 1784, le droit perpétuel d'entreposer des marchandises dans le port de Göteborg sans avoir à payer des frais de péage²⁸⁴. En échange, et pour compenser les : « avantages résultants de l'établissement et de la concession de l'entrepôt de Göteborg pour le commerce et la navigation de la France », le roi devait céder à la couronne suédoise l'île de Saint-Barthélemy²⁸⁵.

Le prince Henri, frère de Frédéric II, se rendit également à la cour de Versailles au cours de l'année 1784 sous le nom de comte d'Oels. Contrairement aux précédents princes évoqués, le prince Henri ne rencontra Louis XVI que trois fois. La première rencontre eut lieu le 22 août, sous la forme d'une audience. Pour la seconde, qui eut lieu le 27 octobre, le roi invita le prince à souper dans ses cabinets. Pour finir, le prince prit congé du roi le 31 octobre. A première vue, ces rencontres semblaient être le fruit des règles protocolaires. Le prince se serait rendu à Versailles par courtoisie pour se présenter au roi puisqu'il allait rester dans le

²⁸²Bély (Lucien), *La société des princes*, Paris, Fayard, 1999, p.531.

²⁸³Decrusy, Isambert, Jourdan, *Recueil général des anciennes lois françaises, depuis 420 jusqu'à la révolution de 1789*, t. 27, p. 425.

²⁸⁴*Ibid.*, p. 426.

²⁸⁵*Ibid.*, p. 427.

royaume pour plusieurs semaines. En effet, avant Paris, le prince était passé par Lyon où il avait pu découvrir la ville et notamment les manufactures, les hôpitaux et les monuments de la ville²⁸⁶. D'ailleurs Vergennes, le ministre des affaires étrangères, dans une lettre au maréchal de Ségur qui était chargé de l'administration des provinces frontalières, mentionnait le fait que le : « prince voyage pour satisfaire sa curiosité, voir ce qu'il y a de remarquable et connaître les personnes de considération²⁸⁷. » Il en fut de même à Paris, où le prince Henri de Prusse assista notamment à l'ouverture de l'Académie des sciences à Paris le 4 septembre 1784. Toutefois, le souper que partagèrent les deux hommes dans le cabinet du roi laisse à penser qu'il fut encore question de politique. Comme le rappelle Lucien Bély, une crise avait éclaté en 1784 entre Joseph II et les Etats généraux de Provinces-Unies et on comptait sur la fonction médiatrice du roi de France pour apaiser les tensions²⁸⁸. Louis XVI soutint, officieusement, la Prusse car il n'était pas dans son intérêt de voir ce territoire menacé²⁸⁹.

La visite de princes étrangers à Versailles allait de pair, comme nous avons pu le voir, avec l'organisation de somptueux bals. Ces bals attiraient de nombreux curieux pourtant nous pouvons remarquer que ce n'est pas tant les divertissements qui attirent les courtisans mais bien les invités comme le note la baronne d'Oberkirch pour le bal paré du 8 juin : « la foule, curieuse de le voir [le comte du Nord], se portait du côté où il était avec le roi²⁹⁰. » La foule n'accourait pas uniquement les jours de fêtes comme nous pouvons le voir lors du séjour de Joseph II à Paris en 1777. En effet, alors qu'une seule fête fut donnée en l'honneur de l'empereur, le 5 mai, on constate que toutes les occasions étaient bonnes pour voir ce prince. Ce fut notamment le cas le samedi 26 avril à la Plaine des Sablons, où se déroulait une course. Le duc de Croÿ explique que : « l'affluence était belle, mais moins pour la course que pour l'empereur²⁹¹. » Ces vagues d'affluences s'expliquent par le fait que ces souverains étrangers attisaient la curiosité des courtisans mais aussi par le fait qu'ils leur permettaient de rompre avec le quotidien monotone d'une cour étouffée par l'étiquette.

Les visiteurs étaient les premiers à se rendre compte des limites que l'étiquette occasionnait. Les comtes du Nord, et la baronne d'Oberkirch, furent conviés le 10 juin 1782 au château de

²⁸⁶Bély (Lucien), *La société des princes*, Paris, Fayard, 1999, p.532.

²⁸⁷*Ibid.*

²⁸⁸Bély (Lucien), *La société des princes*, Paris, Fayard, 1999, p.532.

²⁸⁹*Ibid.*, p.534.

²⁹⁰Oberkirch (Henriette-Louise, baronne d'), *Mémoires sur la cour de Louis XVI et la société française avant 1789*, Paris, Mercure de France, 2000, p. 268.

²⁹¹Croÿ (Emmanuel, duc de), *Journal de Cour*, Tome V, Paris, Paléo, 2005, p.302.

Chantilly par le prince de Condé, pour prendre un souper et assister à un bal. La baronne évoqua la soirée passée à Chantilly en ces termes : « ce fut d'une gaîté, d'un entrain qu'on ne rencontre point ordinairement à la cour²⁹². » Elle ajoute ensuite avoir appris après coup que la reine aurait aimé se rendre à cette fête mais que le roi ne l'aurait pas permis. Ce dernier point lui fit écrire que : « le trône de France est entouré d'un rempart d'étiquette bien difficile à franchir. On le dit nécessaire, c'est possible, mais il est bien rigoureux²⁹³. » Ces remarques nous permettent de comprendre que les fêtes à Versailles attiraient moins de monde car elles étaient dénuées d'intérêt et d'amusement notamment en raison de l'étiquette qui était passé d'époque pour une grande partie de la cour. En effet, la jeunesse préférait de loin la liberté offerte par Paris ou par la noblesse comme ici avec le prince de Condé.

Le mode de vie du couple royal fut également l'objet de critique de la part des souverains étrangers, avec à leur tête Joseph II. Comme nous l'avons vu, le voyage de Joseph II fut motivé par des raisons familiales, notamment pour mettre en garde sa sœur. En effet, de nombreuses critiques furent émises par Mercy à l'égard de la reine au cours de l'année 1776, soit moins d'un an avant la venue de l'empereur. L'ambassadeur attaqua notamment le jeu de la reine :

Son jeu est devenu fort cher ; elle ne joue plus aux jeux de commerce, dont la perte est nécessairement bornée : le lansquenet est devenu son jeu ordinaire et parfois le pharaon, lorsque son jeu n'est pas entièrement public. Les dames et les courtisans sont effrayés et affligés des pertes auxquelles ils s'exposent pour faire leur cour à la reine²⁹⁴.

Au sujet du roi, l'empereur critiqua notamment le fait que Louis XVI ne connaissait pas suffisamment son royaume. Avant d'arriver à Paris, Joseph II passa par quelques villes françaises et notamment par Metz, où il eut l'occasion de visiter l'Ecole d'artillerie. Le duc de Croÿ rapporte que l'empereur aurait dit en sortant de l'Ecole : « cela est admirable et mériterait bien une visite plus importante que la mienne, et il ajoute, désignant le roi²⁹⁵. » Le duc ne fut pas témoin de cette scène, il explique que cette phrase lui a été rapportée. Que cette phrase ait été, ou non, prononcée par l'empereur, il est intéressant de voir que l'on reprochait à Louis XVI, dès 1777, le fait de ne pas parcourir son royaume. Le duc de Croÿ fait

²⁹²Oberkirch (Henriette-Louise, baronne d'), *Mémoires sur la cour de Louis XVI et la société française avant 1789*, Paris, Mercure de France, 2000, p. 275.

²⁹³*Ibid.*

²⁹⁴Bély (Lucien), *La société des princes*, Paris, Fayard, 1999, p.519.

²⁹⁵Croÿ (Emmanuel, duc de), *Journal de Cour*, Tome V, Paris, Paléo, 2005, p.285.

notamment part d'une observation faite, à l'époque du voyage de Joseph II, au sujet des rois de France : « On observa, à ce sujet, que jamais roi de France n'avait voyagé ni n'était sorti de son royaume, hors à la tête de ses armées²⁹⁶. » On constate que la venue des princes étrangers à Versailles donne l'occasion à la cour de comparer le roi de France et les autres souverains. Il apparaît qu'elle la est défavorable à Louis XVI. Toutefois, on ne blâme pas forcément l'homme mais l'étiquette pesante comme le montre cet extrait du *Journal* de l'abbé Duval-Pyrau, qui écrivit un journal au sujet des voyages en Europe de Joseph II : « Cet empereur connaissait mieux le royaume de France que le roi lui-même, qui n'avait pas même pu, pour des raisons de protocole, visiter les Invalides²⁹⁷. »

Le sédentarisme du roi ne fut pas le seul sujet à faire l'objet des critiques de Joseph II, la passion du roi pour la chasse fut également évoquée. Lorsqu'on demanda à Joseph II s'il aimait la chasse, ce dernier aurait répondu selon l'abbé Duval-Pyrau : « Non, cet amusement nuit trop souvent aux sujets, et dissipe trop le maître des occupations qu'il leur doit²⁹⁸. »

La présence des ambassades exceptionnelles et des souverains étrangers souligne le rôle politique que Louis XVI occupait à l'échelle européenne. En effet, son succès dans la guerre américaine lui a permis de retrouver une position de médiateur comme le montre l'ambassade indienne ou encore la venue du prince Henri. Cela permettait également à la cour de renouer avec le faste et les réjouissances. Alors que la cour tentait de réduire au maximum les dépenses comme en témoigne le peu de festivité pour le mariage de Clothilde, sœur du roi en 1775²⁹⁹, on constate que le château se remplissait de nouveau lors de ces événements exceptionnels.

Dans le cadre de l'itinéraire du roi, nous avons tout d'abord pensé que le délaissement du château de Versailles par les courtisans était insufflé par une désertion de Louis XVI. Pourtant, notre étude nous a permis d'affirmer que Louis XVI passait plus des trois quarts de son temps au château, ce qui représente plus de temps que Louis XV. D'ailleurs, nous savons aussi que la présence des courtisans à Versailles était de moins en moins régulière sous le

²⁹⁶Croÿ (Emmanuel, duc de), *Journal de Cour*, Tome V, Paris, Paléo, 2005, p.308.

²⁹⁷Duval-Pyrau, *Journal et anecdotes intéressante du voyage de Monsieur le comte de Falkenstein*, Francfort et Leipzig 1777, cité par Bély (Lucien), *La société des princes*, Paris, Fayard, 1999, p.519.

²⁹⁸*Ibid.*, p.518 - 519.

²⁹⁹Papillon de la Ferté (Denis Pierre Jean), *Journal des Menus-plaisirs du Roi 1756-1780*, Paris, Paleo, 2002, p. 385-386.

règne de Louis XV³⁰⁰. Pour le règne de Louis XV, cela est à mettre en lien avec la non-assiduité du roi vis-à-vis de l'étiquette. Nous savons par exemple que ce dernier, contrairement au roi soleil, se permettait quelques libertés avec les horaires du cérémonial de cour³⁰¹. Ce à quoi il faut ajouter que le roi pour fuir, en quelque sorte, un héritage trop lourd à porter, aimait passer des moments avec ses intimes dans les diverses résidences royales d'Ile de France. Contrairement à son grand-père, Louis XVI tenta de se montrer plus respectueux concernant le cérémonial de cour. Pourtant, on lui reproche également de trop s'absenter de la cour. Etant la plupart du temps à Versailles, ou dans les résidences satellites avec la cour, il apparaît clairement que c'est le mode de vie du roi à Versailles qui pose problème. Nous avons pu voir que ce dernier ne participait que très rarement aux divertissements proposés par la cour. A cela nous devons ajouter que le roi passait une très grande partie de sa journée hors de la vue des courtisans. Comme son grand-père avant lui, Louis XVI aimait se retirer de la vue de tous et passer du temps avec un petit groupe de personne. Nous allons nous intéresser maintenant à la recherche d'une vie privée par Louis XVI.

II. La pratique d'une vie privée

Avec l'installation de la cour au château de Versailles, Louis XIV adopta un mode de vie conforme à l'étiquette. Elle était tout autant de rigueur à Versailles que dans les autres résidences royales. Louis XIV avait repris, et amélioré, le modèle de cour qu'Henri III avait tenté d'imposer à ses contemporains. Dans une lettre adressée à son fils, Catherine de Médicis lui faisait part de trois principes qui étaient nécessaire pour bien tenir une cour, le premier était de vivre en public, le deuxième était de s'astreindre à une régularité sans faille et le dernier était d'introduire une distance nécessaire avec les courtisans³⁰². En s'astreignant à respecter l'étiquette et en acceptant que sa vie se déroule sous les yeux des courtisans, Louis XIV respecta les principes de Catherine de Médicis. A Versailles, et ailleurs, le roi soleil était sans cesse en représentation mais c'était la norme à une époque où la vie privée n'avait pas de sens.

A partir de la mort de Louis XIV, les choses changèrent dans la société française de l'époque. On constate en effet, au XVIII^e siècle, la montée de l'individualisme, l'adoption d'un mode de

³⁰⁰Bély (Lucien) dir., *Dictionnaire de l'Ancien Régime* [1996], « Cour », Paris, Presses Universitaires de France, 2006, p. 357.

³⁰¹*Ibid.*

³⁰²Leforme-Falguières (Frédérique), *Les courtisans, une société de spectacle sous l'Ancien Régime*, Paris, PUF, 2007, p. 227.

vie plus bourgeois mais surtout l'affirmation de la vie privée. Cela se ressentit notamment dans le mode de vie de Louis XV et encore plus dans ceux de Marie-Antoinette et Louis XVI. De nombreux contemporains de Louis XVI soulignèrent les libertés qui étaient prises à la cour lors du règne du dernier roi de l'Ancien Régime. On pense notamment au fait que les frères du roi pouvaient appeler ce dernier par son prénom ou au fait que les courtisans pouvaient parler en présence du couple royal lors des représentations. De manière plus générale, les historiens affirment que les successeurs du roi soleil eurent du mal à assumer l'héritage qu'il leur avait laissé³⁰³. Même si Louis XVI respectait ses devoirs de souverain, nous avons pu constater un relâchement dans la pratique de la vie en public. En effet, nous avons pu voir que Louis XVI multipliait les moments passés en solitaire ou avec un cercle très restreint. Nous nous intéresserons donc ici, pour comprendre la manière dont Louis XVI vivait sa recherche d'intimité, aux occupations de Louis XVI lorsqu'il n'était pas au cœur de la cour.

1. Les occupations « triviales »

Le *Journal* de Louis XVI ne donne que très peu d'informations concernant les occupations du roi en dehors de la chasse. A propos de ses délassements, le roi ne fit référence dans son journal qu'à certaines pièces de théâtre auxquelles il avait assisté. Les écrits post-révolutionnaires nous en apprennent un peu plus sur les occupations du roi. En effet, de nombreux écrits du XIX^e siècle nous dépeignent un roi qui préférait se consacrer à des activités du peuple, nous pouvons notamment faire référence à l'image du « roi serrurier » qui est évoquée à cette époque là.

Nous ne pouvons pas nier l'intérêt que Louis XVI portait à la serrurerie. Alors qu'il n'était que dauphin, le futur Louis XVI s'adonnait déjà aux exercices manuels avec Louis Gamin, un maître serrurier³⁰⁴. Il fabriquait des serrures ordinaires ou à secret, il limait des clés et des ferrures et réparait des horloges³⁰⁵. Cet intérêt ne se dément pas après son couronnement comme en atteste les nombreux mémoires des personnes qui ont connu le roi personnellement. Dans ses *Mémoires*, la baronne d'Oberkirch évoque le fait qu'elle ait pu voir, lors de sa visite à Versailles, les cabinets du roi et elle donne son avis quant à la pratique de la serrurerie :

³⁰³Verlet (Pierre), *Le château de Versailles*, Paris, Fayard, 1985, p. 511.

³⁰⁴Petitfils (Jean-Christian), *Louis XVI*, Paris, Perrin, 2005, p. 76.

³⁰⁵*Ibid.*

Elle [madame de Mackau] me conduisit aux appartements et petits cabinets du roi, que je ne connaissais point. Je les trouvai beaux et moins ornés que ceux de la reine. Louis XVI a des goûts simples, ils percent dans tout ce qui l'entoure. Nous montâmes par un escalier dérobé jusqu'à un réduit qu'il s'est crée dans les combles, et où il travaille à la serrurerie, ce qui l'amuse infiniment. Il a plusieurs pièces remplies des outils nécessaires, je fus tout impressionnée en y entrant. Un si grand roi s'occuper de si petites choses³⁰⁶.

Dans sa description des journées du roi, Séguret fait notamment référence à la serrurerie mais également à la forge que le roi pratiquait lors de ses temps libre. Comme on le voit dans le commentaire de la baronne d'Oberkirch, les contemporains de Louis XVI critiquaient la passion du roi pour les arts mécaniques. François Gamain, fils du maître-ouvrier qui Louis XVI avait également travaillé, écrit que :

Il aimait avec passion la serrurerie et se cachait de la reine et de la Cour pour limer et forger avec moi. Pour porter son enclume et la mienne, il nous fallut user de mille stratagèmes dont l'histoire ne finirait pas³⁰⁷.

Nous ne savons pas si Louis XVI usait réellement de divers stratagèmes pour cacher à la cour cette passion mais l'historien Jean-Christian Petitfils affirme que le roi était conscient des moqueries que son passe-temps suscitait à la cour et qu'il avait d'ailleurs renoncé durant plusieurs mois à la serrurerie³⁰⁸.

Pourtant, bien plus que la simple serrurerie ou la forge, c'est bien les arts mécaniques dans leur entièreté qui intéressait Louis XVI comme les *Mémoires* de Joseph Weber concernant Marie-Antoinette nous permettent de l'affirmer³⁰⁹. Cela se constate notamment au travers des différents cabinets que le roi fit installer dans ces appartements privés. On trouvait au deuxième étage les cabinets de menuiserie et du tour et une galerie d'électricité, au troisième, un cabinet de physique et un cabinet de chimie et au quatrième, les cabinets de serrurerie. L'intérêt de Louis XVI se porte donc sur les sciences dans leur ensemble comme c'est le cas

³⁰⁶Oberkirch (Henriette-Louise, baronne d'), *Mémoires sur la cour de Louis XVI et la société française avant 1789*, Paris, Mercure de France, 2000, p. 218.

³⁰⁷Soulavie (Jean-Louis), *Mémoire historiques et politiques du règne de Louis XVI*, T. II, p. 46, cité par Petitfils (Jean-Christian), *Louis XVI*, Paris, Perrin, 2005, p. 242.

³⁰⁸Petitfils (Jean-Christian), *Louis XVI*, Paris, Perrin, 2005, p. 242.

³⁰⁹Weber (Joseph), *Mémoire de Weber concernant Marie-Antoinette*, Tome premier, Paris, Baudouin frères, 1822, p. 59.

pour les hommes de son époque. Pierre Verlet, dans son ouvrage, consacré au château de Versailles, affirme d'ailleurs que le développement des Cabinets témoigne de l'esprit nouveau qui règne³¹⁰.

Malgré la passion du roi pour les arts mécaniques, il ne faut pas penser qu'il passait tout son temps libre à réaliser des serrures ou des horloges. En effet, Hezecques affirme s'être rendu dans les cabinets du roi après les journées d'octobre 1789 et avoir pu constater que les ouvrages réalisés par le roi n'étaient pas de si bonnes qualités et que François Gamain était souvent obligés de les reprendre³¹¹. Il apparaît donc que le roi considérait cela plus comme un passe-temps qu'une autre chose.

La pratique de ces arts mécaniques est à remettre dans un contexte scientifique. Louis XVI était un féru de science, comme son grand-père était un féru de botanique, comme en témoigne son intérêt pour les travaux des frères Montgolfier. La mécanique n'était pas la seule occupation du roi comme nous allons le voir dans une partie qui s'intéresse aux occupations « plus intellectuelles » de Louis XVI.

2. Les occupations intellectuelles

Dans les occupations citées par Séguret, nous retrouvons la lecture. François Bluche fait part d'un témoignage de Mallet du Pan, directeur du *Mercure*, concernant les ouvrages présents dans la bibliothèque du roi³¹². On apprend que celle-ci était composée de cinq mille volumes personnels de différents genres. Alors que certains ouvrages étaient entreposés dans des armoires à glaces, d'autres semblaient plus faciles d'accès. Il s'agit des livres qui étaient conservés dans le supplément de la bibliothèque installé dans les étages de l'appartement royal. Mallet du Pan affirme avoir vu, entre autres, des livres anglais ou encore des ouvrages sur l'histoire ou sur les sciences. Il aurait d'ailleurs lu l'*Histoire universelle anglaise*. On retrouve également une collection de plusieurs gazettes française et étrangères à l'image du *Journal de Paris*, de la *Gazette de France* mais également les gazettes d'*Amsterdam* ou du *Bas-Rhin*. Nous savons également que le roi était passionné par la géographie comme en témoigne son intérêt pour l'expédition de La Pérouse qu'il rencontra en 1785. Il aurait d'ailleurs impressionné le corps de marine à Cherbourg en 1786 avec ses connaissances en

³¹⁰ Verlet (Pierre), *Le château de Versailles*, Paris, Fayard, 1985, p. 517.

³¹¹ Hezecques (Félix, Comte de France d'), *Souvenirs d'un page de la cour de Louis XVI*, Paris, Didier, 1895, p. 156.

³¹² Bluche (François), *La vie quotidienne au temps de Louis XVI*, Paris, Hachette, 1980, p. 55-56.

matière de géographie et d'hydrographie³¹³. Cela n'est pas étonnant car le XVIII^e siècle est le siècle du développement des sciences comme en témoigne la création de l'Académie des sciences. C'est également à cette époque que la géographie s'affirme comme étant une science à part entière en France. Ces divers intérêts du roi nous donne simplement l'image d'un roi au fait des évolutions scientifiques de son époque.

Le roi passait ses matinées dans sa bibliothèque particulière pour lire ses ouvrages mais également pour étudier des dossiers concernant les affaires de l'Etat³¹⁴. Ces deux premières parties sur les occupations de Louis XVI nous donne donc à voir un homme qui est souvent seul. Evelyne Lever affirme qu'aucun seigneur de la cour n'a jamais été particulièrement distingué par le roi³¹⁵. L'auteur affirme ensuite que :

S'il recherche la compagnie du duc de Laval, du chevalier de Coigny, du marquis de Conflans ou de Belsunce, c'est uniquement pour chasser, souper après la chasse et parler encore de chasse. Il semble qu'il n'ait entretenu aucun de ses compagnons de quelque objet personnel. Louis XVI ne peut ou ne veut accorder son amitié à quiconque³¹⁶.

Même si nous avons du mal à clairement définir le cercle des proches du roi, étant donné que Louis XVI n'avait ni maitresse ni favoris clairement affiché, nous pouvons toutefois affirmer que cette idée d'Evelyne Lever est un peu poussive. Séguret affirme d'ailleurs dans ses *Mémoires* qu'il existait trois sociétés bien distinctes à la cour de Louis XVI, celle du roi, celle de la reine et celle des Mesdames³¹⁷. Nous savons toutefois que le roi avait noué des relations d'amitiés avec les Polignac ou encore avec Thierry de Ville d'Avray. Nous savons notamment que ce dernier avait notamment profité des largesses du roi et qu'il aurait exercé une « influence intime » assez forte sur le roi selon la formulation de Pierre Verlet³¹⁸.

Il apparait d'ailleurs que lorsqu'il n'était pas seul, Louis XVI était très souvent entouré des membres de sa famille lorsqu'il échappait aux regards des courtisans.

3. Une grande place accordée à la famille

³¹³ Bled (Victor, du), *La société française du XVI^e au XXI^e siècle : XVIII^e siècle*, Paris, Didier, Perrin et Cie, 1905, p. 55.

³¹⁴ Lever (Evelyne), *Louis XVI*, Paris, Fayard, 1985, p. 272.

³¹⁵ Cornette (Joël) (dir.), *Versailles, le pouvoir de la pierre*, Paris, Tallandier, 2006, p. 162.

³¹⁶ *Ibid.*

³¹⁷ Séguret, *Les mémoires de M. de Séguret*, Lyon, E. Vitte, 1897, p. 13.

³¹⁸ Verlet (Pierre), *Le château de Versailles*, Paris, Fayard, 1985, p. 512.

L'importance de la famille s'est vue dans les sorties du roi dans les différents lieux de résidences de ses frères mais elle se voit également dans l'enceinte du château de Versailles et de ses proches alentours. Séguret utilise la formule « vie de famille » lorsqu'il parle des occupations journalières du roi. Les aménagements effectués au château de Versailles ainsi que les sources nous permettent d'affirmer que le roi rendaient régulièrement visite à Marie-Antoinette et à ses enfants.

Le roi rendait visite à Marie-Antoinette à Trianon car en plus d'y passer ses nuits, la reine avait pris l'habitude de s'y rendre en journée pour passer du temps avec ses intimes. Toutefois le roi, au même titre que les autres invités, devait attendre de recevoir une invitation de la reine pour se rendre au Petit-Trianon. Ce château témoigne clairement de la volonté de Marie-Antoinette à s'aménager un espace privé où elle, et ses proches, pourraient jouir d'une intimité loin du regard de la cour et des courtisans. Entre 1776 et 1780 la reine, et non le roi, fit publier par le concierge du château, Bonnefoy du Plan, un ensemble de règles qui avaient pour fonction de protéger sa vie privée à Trianon³¹⁹. Lorsque la reine séjournait, ou était simplement en visite à Trianon, l'accès en était strictement réservé à ses invités. Contrairement aux autres résidences royales, les jardins du château n'étaient pas automatiquement ouverts en l'absence de la reine. En effet, des billets devaient nécessairement être présentés pour pouvoir les visiter et ces visites ne s'effectuaient qu'en compagnie d'un des membres du personnel de Trianon³²⁰. Le désir de la reine de protéger sa vie privée à Trianon était tel qu'elle fit installer par Mercklein et Courbin, respectivement mécanicien et serrurier de la couronne, un système de glaces qui recouvraient les fenêtres du boudoir de la reine. Lorsque ce système était actif, on ne pouvait voir ce qui se passait dans la pièce de l'extérieur. Louis XVI profitait des moments passés à Trianon pour se détendre, seul en lisant ou en profitant des divertissements proposés par la reine. Nous savons par exemple que certains membres de la famille royale, à l'image de la reine et du comte d'Artois, profitaient du théâtre du château pour se mettre en scène.

Pourtant, de nombreuses rumeurs éclatèrent au sujet de la vie de débauche que la reine mènerait au sein de son château. Nous pensons notamment aux critiques qui avaient été faites à la reine au printemps 1779 à la suite de sa maladie. Alors qu'elle était en quarantaine à Trianon, elle reçut plusieurs fois quatre hommes de son entourage et cela fut vivement discuté³²¹. Cela s'explique par le fait que la privatisation d'un espace royal était un fait

³¹⁹ Duvernois (Christian), *Le domaine privé de Marie-Antoinette*, Actes sud, Paris, 2008, p. 64.

³²⁰ *Ibid.*

³²¹ *Ibid.*, p. 65.

nouveau pour les membres de la cour. En effet, selon les principes de Catherine de Médicis, un roi, pour bien tenir sa cour devait se montrer à sa cour et ce principe concernait également la reine. Donc comment interpréter ce soudain besoin de se retirer, de se cacher ? Très vite la cour se mis à penser que la reine avait des choses à cacher car l'idée d'une vie intime, privé du couple royal n'allait pas de pair avec l'image que l'on se faisait de la vie que devait mener le couple royal.

Séguret fait également référence aux repas de famille. Il s'agissait des soupers que Louis XVI prenait le soir en compagnie des membres de la famille royale. Il décrit ces soupers de famille comme étant une « habitude » que les membres de la famille royale avaient pris. Ils se déroulaient le soir chez Madame la comtesse de Provence, lorsque le roi ne donnait pas à souper chez lui. On apprend qu'une grande table ovale était dressée dans la seconde antichambre de Madame et que chacun des membres, excepté le roi, devait apporter son souper³²². Toujours d'après Séguret, « personne n'entrait qu'il ne fut appelé par la petite sonnette placée près du roi³²³. » Le premier commis des appartements du roi insiste sur le fait que personne ne savait vraiment ce qui se disait ou ce qui se passait lors de ces soupers de famille mais il nous apprend tout de même que la famille royale s'y échangeait les petites anecdotes et les histoires scandaleuses de la cour jusqu'à onze heures du soir, heure à laquelle tout le monde regagnait ses appartements³²⁴. Dans une lettre de juin 1775 de Mercy adressée à Marie-Thérèse, l'ambassadeur affirme que :

Le roi met beaucoup de simplicité, d'amitié et d'aisance dans la façon d'être vis-à-vis de ses frères et de ses belles sœurs ; il leur a ordonné de supprimer le titre de majesté lorsqu'ils lui parlent³²⁵.

L'entente serait telle que Séguret, dans ses *Mémoires*, affirme que ces soupers de famille était poussé par le besoin de la famille royale à se retrouver ensemble :

Obligés à la représentation la plus gênante pendant toute la journée, isolés pour ainsi dire pendant vingt-quatre heures les uns des autres, ils sentaient le besoin de se retrouver comme de bons bourgeois autour de la même table³²⁶.

³²² Seguret, *Les mémoires de M. de Séguret*, Lyon, E. Vitte, 1897, p. 18.

³²³ *Ibid.*

³²⁴ *Ibid.*

³²⁵ Lever (Evelyne), *Correspondance de Marie-Antoinette*, Paris, Tallandier, 2005, p. 178.

Il faut nuancer les propos de Séguret mais également ceux de Mercy concernant l'entente entre les membres de la famille royale. Tout d'abord, ces repas n'avaient lieu que deux fois par semaines mais la famille royale trouvait d'autres occasions pour se voir, à Trianon ou encore dans les différentes résidences des frères du roi comme nous l'avons vu. Ensuite, les travaux de Joël Félix ont permis de démontrer que l'entente entre le roi et le comte de Provence et entre Marie-Antoinette et la comtesse n'était pas toujours effective. Nous apprenons notamment qu'à partir de 1780, le roi et la reine ne se rendaient plus aux soupers de Madame lorsque Monsieur était absent³²⁷. De plus, logiquement, ces soupers de famille ne pouvaient pas avoir lieu aussi souvent que l'écrivait Séguret car les frères du roi s'absentaient régulièrement de la capitale pour faire le tour des provinces.

Versailles est-elle devenue une coquille vide ? C'est la question que nous pouvons nous poser après cette étude sur la vie du roi à Versailles. Politiquement, nous sommes face à une monarchie administrative qui pouvait largement fonctionner sans le roi. En effet, seuls quatre conseils d'Etat demandaient la participation effective du roi. Même si nous avons vu que le roi travaillait en étroite collaboration avec les ministres au cours de séances particulières, nous savons que l'essentiel des affaires du royaume se jouaient dans les bureaux parisiens des ministres attachés à la couronne. Il faut toutefois rappeler que cette monarchie administrative n'était pas une nouveauté du règne de Louis XVI et que le monarque français avait d'autres prérogatives.

Le règne de Louis XVI fut l'objet d'un grand nombre de critique de la part de ses contemporains. Madame de Genlis écrivait par exemple que « rien n'est ennuyeux comme Versailles et la cour³²⁸. » Il faut peut-être rechercher les raisons de ces critiques dans la conduite du roi. Comme nous l'avons déjà vu le souverain se devait, comme l'écrit notamment Catherine de Médicis, respecter trois principes fondamentaux : s'astreindre à une régularité sans faille, vivre en public et introduire la distance nécessaire avec les courtisans. Nous avons vu que Louis XVI était revenu au principe de régularité après les écarts de son grand-père mais qu'il ne vivait pas totalement en public. Pourtant c'est bien le dernier point, celui de la distance, qui posa le plus de soucis lors du règne de Louis XVI. Nous supposons que ce terme de distance faisait référence au fait d'exprimer la supériorité du roi vis-à-vis du reste de la cour, celle-ci était censée s'exprimer au travers des cérémonies quotidiennes et

³²⁶ Seguret, *Les mémoires de M. de Séguret*, Lyon, E. Vitte, 1897, p. 17.

³²⁷ Félix (Joël), *Louis XVI et Marie-Antoinette, un couple en politique*, Paris, Payot, 2006, p. 231.

³²⁸ Genlis (Félicité, de), *De l'esprit des étiquettes de l'ancienne cour et des usages du monde de ce temps*, Mercure de France, 1996, p. 84.

exceptionnelles qui mettaient le roi au centre de la cour. Pourtant, nous avons pu constater que le roi paraissait se contraindre à respecter ces cérémonies et qu'elles semblaient vider de toute leur essence. Dans ses *Souvenirs Hezecques*, qui livre pourtant tout au long de ses écrits un portrait mélioratif du roi, nous laisse à voir une critique du système versaillais :

Les cérémonies sont un des plus forts remparts de l'autorité royale. Dépouillez le prince de l'éclat qui l'entourne, il ne sera plus, aux yeux de la multitude, qu'un homme ordinaire; car le peuple respecte son souverain moins pour ses vertus et son rang que pour l'or qui le couvre et la pompe qui l'entourne³²⁹.

Pour le page, le roi était censé gagner le respect de sa cour au travers de ces cérémonies, les sources nous montrent qu'il n'en était rien. Les gens de la cour reprochaient souvent à Louis XVI de ne pas avoir la majesté de son grand-père. On pense notamment à la comtesse de Boigne qui critique le comportement du roi lors de la cérémonie du coucher : « il restait nu jusqu'à la ceinture, se grattant et se frottant, comme s'il avait été seul, en présence de toute la cour et souvent de beaucoup d'étrangers de distinction³³⁰. » On nous évoque également un roi qui n'hésitait pas à faire le pitre lorsque venait le moment de mettre sa chemise de nuit³³¹. Tous ces éléments mettent à mal l'image de l'homme qui était supérieur à tous, le représentant de Dieu sur terre, celui à qui les gens de la cour devaient le respect. Un autre aspect de la distance pose également problème, celui de la distance physique. Alors que le roi et la reine étaient censés mener leur vie en représentation, nous constatons que le couple se renfermait dans ses appartements privés respectifs et qu'ils ne favorisaient qu'un petit nombre de privilégiés. Cette obsession pour le secret suscita de nombreuses rumeurs, notamment au sujet de la fidélité de la reine. Il s'agit d'une grave affirmation dans une monarchie absolue où la reine est garante de la lignée monarchique.

Ces manquements à la vie en public eurent certaines répercussions sur la fréquentation du château de Versailles. En 1905, Victor de Bled soutient que : « le prestige de la Cour, déjà entamé sous Louis XV, décline encore sous Louis XVI, les courtisans négligent Versailles,

³²⁹ Hezecques (Félix, Comte de France d'), *Souvenirs d'un page de la cour de Louis XVI*, Paris, Didier, 1895, p. 189-190.

³³⁰ Solnon (Jean-François), *La Cour de France*, Fayard, Paris, 1987, p. 433.

³³¹ Boigne (Adèle d'Osmond, comtesse de), *Mémoires*, t.I, Paris, Berchet, 1979, p. 56 cité par Solnon (Jean-François), *La Cour de France*, Fayard, Paris, 1987, p.433.

préfèrent les salons parisiens³³². » Il est vrai que Paris, depuis la régence, concurrençait fortement le château de Versailles. On a eu l'occasion de voir que courtisans venaient à Versailles surtout le weekend ou pour des événements particuliers mais que le reste du temps, ils préféraient les divertissements qu'offrait la capitale. Nous pouvons notamment citer l'exemple du comte Esterhazy, pourtant proche de la reine, qui ne se rendait à Versailles que tous les quinze jours³³³. Les hommes se rendaient à Versailles que lorsque des affaires les appelaient ou lorsqu'ils devaient obtenir des faveurs, cela se constate même dans la littérature de l'époque où sur les cinq mois d'intrigue des *Liaisons dangereuses*, le personnage du vicomte de Valmont ne se rend qu'une seule fois à Versailles pour la présentation du chevalier Danceny.

Paris attirait fortement les personnes qui habitaient dans ses alentours notamment grâce à ses salons ou ses divertissements comme les jeux ou le théâtre. Alors que Versailles insufflait la mode lors du règne de Louis XIV, on se rend compte de la nouvelle place de Paris en tant que nouveau centre culturel. En effet, certaines œuvres rencontraient le succès à Paris avant de conquérir Versailles. Paris était synonyme de nouveauté, de liberté et permettait aux hommes d'échapper à une étiquette jugée dépassée. Face à une vie de cour piégée entre respect de la tradition et désir de simplicité, Paris représentait une bonne alternative et permettait aux hommes d'être proche de la cour car même si celle-ci était moins fréquentée il ne faut pas la regarder comme un désert. En effet, les courtisans étaient toujours obligés de la fréquenter pour pouvoir accéder à certains avantages.

Même si le roi était victime des critiques de sa cour, et malgré les problèmes financiers que le royaume rencontrait, le roi restait toutefois populaire auprès de son peuple³³⁴. Cette popularité se remarque notamment lors des événements du mois d'octobre 1789 qui entraînèrent le retour de la cour à Paris.

³³² Bled (Victor, du), *La société française du XVIe au XXe siècle : XVIIIe siècle*, Paris, Didier, Perrin et Cie, 1905, p. 271.

³³³ Solnon (Jean-François), *La Cour de France*, Fayard, Paris, 1987, p. 475.

³³⁴ Chaline (Olivier), *La France au XVIIIe siècle*, Belin, Paris, 2012, p. 300.

Chapitre 3 : L'installation à Paris, ou la fin de la monarchie

La ville de Paris commença à acquérir son statut de capitale du royaume de France dès le Moyen-âge sous le règne de Philippe Auguste notamment avec la conservation du Trésor royal au Temple, le dépôt des archives de la monarchie dans le Palais de la cité et la construction du Louvre³³⁵. Pourtant, les rois de France ne souhaitèrent pas établir leur résidence principale dans la capitale. Cela s'explique notamment par des raisons de sécurité. En effet, après que Charles VII ait dû fuir la capitale en raison de la guerre civile, Paris fut abandonnée pendant un siècle. Les rapports entre le roi et Paris semblent évoluer lors du règne de François Ier comme le montre cette déclaration du roi à la municipalité de Paris publiée en mars 1528 :

Notre intention est, dorénavant, de faire notre demeure et séjour en notre bonne ville et cité de Paris et alentours plus qu'en autres lieux du royaume, connaissant notre château du Louvre être le lieu le plus commode et à propos pour nous loger³³⁶.

Cette déclaration est à inscrire dans le contexte de la libération de François Ier après la défaite de Pavie. En effet, une rançon avait été demandée pour sa libération et c'est la ville de Paris qui en avait financé une grande partie. Cette déclaration est à voir comme une marque de confiance que le souverain souhaitait donner à la capitale.

Toutefois, comme nous le savons, Paris ne resta pas le principal lieu de résidence royale jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Cela est à lier aux nombreux troubles politiques qui agitèrent la ville tout au long de l'époque moderne. Nous pensons notamment au règne d'Henri III, lorsque ce dernier dut investir Paris dans le but de neutraliser la Ligue. Ce dernier dut d'ailleurs quitter la ville après la journée des Barricades, le 12 mai 1588³³⁷. Nous pensons également à Henri IV qui dut assiéger la capitale avant de pouvoir y entrer. Les rapports entre Paris et le roi devinrent encore plus tendus au XVIIe siècle, notamment au moment de la Fronde. C'est d'ailleurs au XVIIe siècle, lors du règne de Louis XIV, que Paris fut définitivement abandonnée au profit de Versailles. Il est sûrement exagéré de penser que

³³⁵ Couty (Daniel), Sirinelli (Jean-François), *Dictionnaire de l'Histoire de France*, « Paris », Armand Colin, Paris, 1999, p. 1160.

³³⁶ *Ibid.*, p. 1160.

³³⁷ Couty (Daniel), Sirinelli (Jean-François), *Dictionnaire de l'Histoire de France*, « Henri III », Armand Colin, Paris, 1999, p. 733.

Louis XIV abandonna sa capitale au profit de Versailles uniquement en raison de la Fronde qu'il vécut pendant son enfance mais nous pouvons penser que cette crise a pu influencer son choix. Les derniers rois de l'Ancien Régime établirent tous leur cour à Versailles, seule exception, Louis XV et le Régent résidèrent à Paris au moment de la régence.

Les rapports entre le roi et Paris basculèrent lors du règne de Louis XVI. La ville fut le théâtre de nombreuses agitations et la situation ne cessa d'empirer jusqu'en 1789 avec la prise de la Bastille. Plus grave encore, Louis XVI se vit forcé de quitter le château de Versailles pour Paris en octobre 1789. Nous allons maintenant tenter de comprendre les raisons de cette installation mais aussi d'étudier les nouveaux rapports entre le roi et sa capitale.

I. Le roi à Paris avant les journées d'octobre 1789

1. Absence du roi

Comme nous l'avons déjà dit, Louis XVI ne passa aucune nuit à Paris avant les journées d'octobre 1789. Le *Tableau de Paris* de Mercier insiste sur l'absence du roi de sa capitale. L'auteur écrit notamment que : « le Louvre est vide, ne sera jamais achevé et le souverain, je crois, n'y est jamais demeuré vingt-quatre heures³³⁸. » Il est vrai que le roi ne fit aucune mention, dans son *Journal*, d'une visite au palais du Louvre, cela est également vrai pour le palais des Tuileries avant octobre 1789. Nous avons eu l'occasion de voir que lorsque le roi se rendait à Paris, que ce soit pour des raisons politiques ou pour célébrer un événement particulier, il passait la nuit au château de la Muette, en dehors de Paris à cette époque, ou rentrait directement à Versailles. Cela n'était pas le cas de Marie-Antoinette qui aimait profiter des divertissements qu'offrait Paris. Elle fit d'ailleurs rénover et remeubler quelques pièces du palais des Tuileries pour pouvoir y coucher après avoir assisté à des spectacles à Paris³³⁹.

Nous remarquons également, grâce au *Journal*, que Louis XVI se rendait très peu à Paris, Alors que le *Tableau* de Mercier est rédigé en 1788, l'auteur souligne le fait que les Invalides furent l'objet d'une visite : « que dernièrement par le Chef des armées³⁴⁰. » Toutefois, il

³³⁸ Mercier (Louis-Sébastien), *Tableau de Paris*, Amsterdam, 1788, p. 121.

³³⁹ Hezecques (Félix, Comte de France d'), *Souvenirs d'un page de la cour de Louis XVI*, Paris, Didier, 1895, p. 317-318.

³⁴⁰ Mercier (Louis-Sébastien), *Tableau de Paris*, Amsterdam, 1788, p. 122.

apparaît que cette absence de Louis XVI à Paris ne lui valut pas le désamour des parisiens comme en témoigne le tableau de Mercier :

Quand le Roi vient à Paris, c'est une commotion générale, un grand concours de peuple ; on se précipite pour voir son visage, comme si c'était le Roi de la Chine³⁴¹.

Le parallèle fait entre le roi de France et le roi de Chine nous laisse à penser que Louis XVI n'était pas un familier de sa propre capitale et à quelle point sa venue à Paris était exceptionnelle. Il existe une telle distance entre le roi de France et les parisiens que Mercier affirme que les souverains français : « sont les seuls souverains de l'Europe qui se tiennent ainsi à l'écart de leurs sujets³⁴². »

Mercier évoque également le fait que Louis XVI ne parcourait pas les différentes villes de son royaume. L'auteur pense que c'est la fonction même de roi qui l'empêche de se rendre dans les différentes villes de son royaume. En effet, la grandeur du monarque : « l'attache, l'enchaîne presque à son palais³⁴³. » Le roi étant le « point central » du royaume, il ne pouvait se déplacer à sa guise. Pourtant, Mercier semble penser qu'il est important pour un souverain de connaître son royaume et son peuple et il profite d'ailleurs de son *Tableau de Paris* pour se questionner sur le mode de vie et de gouvernement des souverains français :

De combien de grandes vérités un Monarque pourrait s'enrichir et parcourant ses Etats, et en troquant les plaisirs de la grandeur, dont il doit être plus que rassasié, contre ceux de l'humanité³⁴⁴ !

L'éloignement du souverain de Paris, et de son royaume en général, aurait donc pour conséquence d'éloigner le roi des réalités. En effet, en restant enfermé dans l'opulence de Versailles, Louis XVI ne pouvait : « voir et entendre ce que nous entendons, ce que nous voyons tous les jours³⁴⁵. » Une lettre datant du 6 juillet 1786, issue de la *Correspondance secrète*, laisse d'ailleurs à penser que certains membres de la cour ne voulaient pas que le roi parcourt son royaume après le voyage de Cherbourg :

³⁴¹ Mercier (Louis-Sébastien), *Tableau de Paris*, Amsterdam, 1788, p. 121.

³⁴² *Ibid.*, p. 123.

³⁴³ *Ibid.*, p. 122.

³⁴⁴ *Ibid.*

³⁴⁵ *Ibid.*

On s'aperçoit déjà des intrigues pour combattre le désir que le voyage de Normandie a donné à notre monarque de visiter les autres parties de son royaume. On ne veut lui laisser voir que la puissance et lui cacher le malheureux état de ses provinces de l'intérieur, où habite la misère, et où l'impôt dévore le pain du peuple³⁴⁶.

Le roi n'eut pas besoin de parcourir son royaume pour se rendre compte du fait que la crise financière que connaissait le royaume touchait de plein fouet son peuple comme en témoigne l'ouverture exceptionnelle des deux assemblées des Notables en 1787 et en 1788 et celle des Etats Généraux en 1789. Pourtant, la multiplication de ces rassemblements de nature exceptionnelle nous prouve que le gouvernement ne réussit pas à enrayer la crise financière qui ébranlait le royaume de France depuis de nombreuses années.

Les rapports entre le roi et la ville de Paris changèrent après la séance royale du 23 juin 1789. En effet, le 26 juin le roi ordonna la venue dans la capitale de trois régiments d'infanterie et de trois régiments de cavalerie³⁴⁷. Le 1^{er} juillet, le roi décida de faire venir dix nouveaux régiments dans la région parisienne, ce qui porta les effectifs à environ 30 000 hommes³⁴⁸. Ces mouvements de troupes rendirent les parisiens méfiants vis-à-vis des intentions du roi. C'est ce même sentiment qui motiva le roi à renforcer ses troupes aux abords de la capitale, en effet il semblerait que Louis XVI voulait se protéger contre une révolte de la capitale³⁴⁹. Cette méfiance du roi vis-à-vis de son peuple avait d'ailleurs poussée le roi à faire interdire, dans les rues de Versailles, les attroupements de personne³⁵⁰.

Pourtant, pour calmer les esprits, le roi affirma le 10 juillet que le renforcement des troupes avait pour unique but de protéger l'Assemblée³⁵¹. Malgré cela, l'inquiétude du peuple persista et une députation vint à Versailles le lundi 13 juillet pour demander le retrait immédiat des troupes, ce à quoi le roi répondit par la négative en affirmant que ce sont les désordres de Paris qui l'avaient forcé à prendre cette décision³⁵². Ce refus et la disgrâce de Necker formulée le 12 juillet mirent le feu aux poudres dans la capitale. La situation s'envenima à tel point que le 14 juillet les Invalides, où étaient entreposées un grand nombre de fusils et de

³⁴⁶ Lescure (Mathurin, de), *Correspondance secrète inédite sur Louis xvi, Marie-Antoinette, la cour et la ville de 1777 à 1792*, Paris, Plon, 1866, t. II, p. 54.

³⁴⁷ Godechot (Jacques), *La révolution française*, Perrin, Paris, 1988, p. 60.

³⁴⁸ *Ibid.*, p. 61.

³⁴⁹ Félix (Joël), *Louis XVI et Marie-Antoinette, un couple en politique*, Payot, Paris, 2006, p. 480.

³⁵⁰ *Ibid.*

³⁵¹ Godechot (Jacques), *La révolution française*, Perrin, Paris, 1988, p. 61.

³⁵² Félix (Joël), *Louis XVI et Marie-Antoinette, un couple en politique*, Payot, Paris, 2006, p. 486.

canons, furent envahis par les parisiens³⁵³. Le même jour, les parisiens réussirent à prendre la Bastille et le roi refusa d'accorder une audience à une députation de l'Assemblée nationale. A partir de cette date, la rupture entre Versailles et Paris semble nette. Le roi dut céder sur plusieurs points au peuple parisien après le 14 juillet. Le 15 juillet le roi se rendit aux Menus-Plaisirs, où se réunissaient les députés, pour annoncer qu'il donnait l'ordre aux troupes de se retirer de Paris³⁵⁴. Le 16 juillet, le roi tint conseil en présence de ses ministres, de ses deux frères et de la reine. Il prit, lors de ce conseil, la décision de dissoudre son ministère et de faire de nouveau appel à Jacques Necker, disgracié quelques jours plus tôt. En le rappelant, Louis XVI espérait apaiser une foule acquise aux idées du ministre. L'Assemblée et les parisiens approuvèrent les mesures du roi mais le peuple réclama la venue du roi à Paris. Ce dernier voyage du roi à Paris avant les journées d'octobre 1789 nous permet d'affirmer que les rapports entre le roi et sa capitale étaient tendus. En effet, les témoignages des serviteurs du couple royal nous décrivent un roi inquiet à l'idée de se rendre à Paris. Dans ses *Souvenirs*, Hezecques livre une scène, datant du 17 juillet au matin, qui nous montre un Louis XVI soucieux :

En me rendant, de bon matin, au lever, je l'aperçus, par une fenêtre opposée à son cabinet, se promenant, tout agité, entre le maréchal de Duras et le duc de Villequier³⁵⁵.

Dans ses écrits, Madame de Campan, première femme de chambre de Marie-Antoinette, nous rapporte que la famille royale était également effrayée par ce voyage du roi à Paris :

Elle [la reine] envoya chercher plusieurs personnes de sa Cour ; on trouva des cadenas à leurs portes. La terreur les avait éloignées. Le silence et la mort régnaient dans tout le palais, les craintes étaient extrêmes ; à peine espérait-on le retour du roi³⁵⁶.

Nous pouvons penser, légitimement, que les deux auteurs noircissent les événements dans le but de souligner le courage de Louis XVI vis-à-vis du danger incarné par le peuple parisien. Toutefois, nous pouvons remarquer que contrairement aux précédents voyages, Louis XVI ne résida pas à la Muette et qu'il rentra directement à Versailles. De plus, Evelyne Lever affirme

³⁵³ Félix (Joël), *Louis XVI et Marie-Antoinette, un couple en politique*, Payot, Paris, 2006, p. 487.

³⁵⁴ Lever (Evelyne), *Louis XVI*, Paris, Fayard, 1985, p. 512.

³⁵⁵ Hezecques (Félix, Comte de France d'), *Souvenirs d'un page de la cour de Louis XVI*, Paris, Didier, 1895, p. 301.

³⁵⁶ Campan (Jeanne Louise Genet, Madame), *Mémoire sur la vie privée de Marie-Antoinette* citée par Lever (Evelyne), *Louis XVI*, Paris, Fayard, 1985, p. 515.

que le roi, craignant pour sa vie, donna le titre de lieutenant général du royaume à Monsieur avant de quitter le château de Versailles³⁵⁷. Le roi partit donc le 17 juillet à 10 heures du matin en direction de Paris. Une délégation de la municipalité de Paris conduite par le maire de Paris, Jean-Sylvain Bailly, remit au roi les clés de la ville à Chaillot. Le roi se rendit ensuite à l'Hôtel de Ville en compagnie du maire de la ville, qui lui remit la cocarde tricolore. Après s'être montré à la foule de parisiens venue le voir, Louis XVI quitta Paris et arriva à Versailles à 10 heures du soir. Malgré l'engouement que suscita la venue du roi dans sa capitale, les choses ne s'arrangèrent pas à Paris. De nombreuses tensions se firent ressentir pendant tout l'été 1789 pour aboutir aux célèbres journées d'octobre 1789.

2. Les journées d'octobre 1789

Les journées des 5 et 6 octobre 1789, ou journées d'octobre, font référence à un célèbre affrontement entre le roi et le peuple de Paris. Elles se conclurent avec l'abandon de Versailles et le retour de la famille royale à Paris. Nous allons voir, dans un premier temps, les raisons qui entraînèrent ce retour à Paris et ensuite, la façon dont les événements se sont déroulés.

A. Les événements qui causèrent ce soulèvement

Alors que la Révolution se poursuivait dans les actes, avec notamment l'adoption de la Déclaration des droits de l'homme par l'Assemblée en août 1789, la tension ne s'apaisait pas dans les rues de Paris. Cela était notamment dû à la cherté du pain qui était causé par une pénurie de farine. Il faut savoir que les dernières récoltes avaient été très mauvaises en raison du mauvais temps. Pour endiguer la crise qui menaçait Paris, on fit venir de la farine de l'étranger et on assura au peuple que les prochaines récoltes seraient plus fructueuses³⁵⁸. Malgré tout, la situation ne s'arrangea pas à Paris, bien au contraire comme nous le montre Joël Félix dans son ouvrage sur Louis XVI et Marie-Antoinette. Tout d'abord les récoltes ne furent pas meilleures au cours de l'été 1789, notamment en raison de la sécheresse qui empêchait les moulins de produire rapidement la farine nécessaire à la production du pain³⁵⁹. Ce à quoi il faut ajouter les effets que la Grande Peur avait produit sur les campagnes au mois

³⁵⁷ Lever (Evelyne), *Louis XVI*, Paris, Fayard, 1985, p. 514.

³⁵⁸ Félix (Joël), *Louis XVI et Marie-Antoinette, un couple en politique*, Payot, Paris, 2006, p. 494.

³⁵⁹ Félix (Joël), *Louis XVI et Marie-Antoinette, un couple en politique*, Payot, Paris, 2006, p. 494.

de juillet de la même année et le manque d'organisation des services habituellement chargés d'assurer l'approvisionnement de la capitale³⁶⁰. Dans un contexte de bouleversement politique, on accusa rapidement le roi et l'aristocratie de comploter contre le peuple. Le roi, tout comme les boulangers, était accusé de vouloir s'enrichir sur le dos du peuple et l'aristocratie était accusée de vouloir affamer le peuple dans le but de le voir se révolter. Le but étant à terme pour les aristocrates de réprimer le peuple et de rétablir l'Ancien Régime³⁶¹. Cela se constate notamment dans la « grande peur » cité plus haut qui toucha les campagnes françaises en juillet 1789. Après l'annonce de la prise de la Bastille, les paysans s'inquiétèrent au sujet d'une éventuelle riposte des seigneurs dans les campagnes. La situation ne cessa de se dégrader jusqu'en octobre 1789. Les parisiens voyaient le prix du pain augmenter sans cesse, ou pire, certains jours les boulangers n'étaient même pas en mesure de fournir du pain à la population. La situation était telle que de nombreux boulangers furent victimes de violence émanant du peuple. Dans ses *Mémoires*, madame la duchesse de Tourzel évoque le cas d'un boulanger de Versailles qui fut agressé car les habitants pensaient qu'il produisait deux sortes de pain, le meilleur étant réservé aux plus riches³⁶². Selon elle, ces excès de violences poussèrent le roi et le comte d'Estaing, commandant de la garde nationale de Versailles, à faire venir le régiment de Flandre à Versailles³⁶³.

Les officiers du régiment de Flandres arrivèrent à Versailles le 23 septembre 1789. Dès lors, les soupçons des parisiens à l'égard du roi augmentèrent. En effet, la capitale craignait que le gouvernement fasse marche arrière vis-à-vis de la Révolution et qu'il rétablisse l'Ancien Régime par la force. Les gardes du corps offrirent aux nouveaux venus, ainsi qu'aux Gardes-Suisses et aux officiers des différents corps qui se trouvaient à Versailles, un banquet le 1^{er} octobre.

Les différents écrits des personnes présentes à Versailles en octobre nous en apprennent un peu plus sur ce banquet. Hezecques, le page de Louis XVI, insiste sur le fait que donner un banquet à de nouveaux arrivants faisait partie de la tradition³⁶⁴. Pauline de Tourzel, quant à elle, explique les raisons qui poussèrent le roi à se rendre à ce banquet :

³⁶⁰ Félix (Joël), *Louis XVI et Marie-Antoinette, un couple en politique*, Payot, Paris, 2006, p. 494.

³⁶¹ Félix (Joël), *Louis XVI et Marie-Antoinette, un couple en politique*, Payot, Paris, 2006, p. 495.

³⁶² Tourzel (Louise Félicité de Croÿ d'Havré, Marquise de) *Mémoire de Madame la duchesse de Tourzel, gouvernante des Enfants de France de 1789 à 1795*, Paris, Mercure de France, 1989, p. 21.

³⁶³ *Ibid.*

³⁶⁴ Hezecques (Félix, Comte de France d'), *Souvenirs d'un page de la cour de Louis XVI*, Paris, Didier, 1895, p. 305.

On conseilla au Roi de paraître à cette fête, à laquelle toutes les personnes de la cour, assises dans leurs loges, assistèrent. Il était impossible qu'il refusât de se rendre au désir de tant de braves gens prêt à mourir pour lui, il s'y rendit³⁶⁵.

Il faut savoir que la reine ; ses enfants ; leur gouvernante, Madame de Tourzel et la fille de cette dernière, Pauline de Tourzel, accompagnaient le roi. Il est précisé dans le *Mercur de France* que Louis XVI et sa famille n'arrivèrent qu'au moment du dessert³⁶⁶. La famille royale fit le tour des convives et présenta le dauphin à la foule. La présence de ce dernier, selon les termes de Pauline de Tourzel, « excita un vif enthousiasme³⁶⁷. » Le *Mercur de France* nous apprend ensuite que les convives burent à la santé de la famille royale et que l'on fit jouer un air de *Richard Cœur de Lion* :

O Richard, ô mon roi,
L'univers l'abandonne !
Sur la terre, il n'est donc que moi
Qui m'intéresse à la personne³⁶⁸?

Le *Mercur de France* se montre ensuite très flou concernant la suite des événements :

Au sortir du dîner, on alla danser et chanter sur la terrasse ; ensuite, on rentra dans la salle. On raconte que dans l'échauffement du vin, il se tint divers propos, et se commit quelques actes, très inconsidérés dans les conjonctures actuelles. Le vrai a été tellement mêlé au faux dans les diverses relations de ce festin, que nous devons suspendre d'en détailler les particularités³⁶⁹.

Les écrits du comte d'Hezecques et de Pauline de Tourzel nous en apprennent un peu plus sur ce qui s'est passé après le banquet. Le comte affirma que le roi s'était rapidement retiré dans ses appartements après avoir fait le tour des convives. Ces derniers se seraient ensuite rassemblés sous les fenêtres de l'appartement royal pour entonner des « vive le roi³⁷⁰. » Les

³⁶⁵ Tourzel (Pauline de), *Souvenir de quarante ans*, Jacques Lecoffre, Paris, 1861, p. 34.

³⁶⁶ *Mercur de France*, Samedi 10 octobre 1789, Tome II, p. 164.

³⁶⁷ Tourzel (Pauline de), *Souvenir de quarante ans*, Jacques Lecoffre, Paris, 1861, p. 35.

³⁶⁸ Destremau (Noëlle), *Trois journées pour détruire la monarchie*, Nouvelles Editions Latines, Paris, 1988, p. 57.

³⁶⁹ *Mercur de France*, Samedi 10 octobre 1789, Tome II, p. 164.

³⁶⁹ *Mercur de France*, Samedi 10 octobre 1789, Tome II, p. 164.

³⁷⁰ Hezecques (Félix, Comte de France d'), *Souvenirs d'un page de la cour de Louis XVI*, Paris, Didier, 1895, p. 306.

faits rapportés par la fille de la duchesse de Tourzel montrent une foule acquise au roi et à la famille royale :

Par un mouvement spontané, tous les convives se levèrent, et, tirant leur épée, jurèrent de verser pour la famille royale jusqu'à la dernière goutte de leur sang. L'émotion était à son comble, et tout le monde pleurait³⁷¹.

Après s'être montré au balcon le roi se retira et le page de Louis XVI affirme que : « chacun se dispersa et à neuf heures tout était calme dans les cours du château³⁷². »

Pourtant, ce banquet fit beaucoup de bruit à Paris comme en atteste le *Mercure de France* du 10 octobre 1789 qui place cette fête comme étant l'une des raisons qui poussèrent le peuple à se rendre aux portes du château de Versailles le 5 octobre. Il faut savoir que le bruit courait que les officiers avaient criés : « a bas l'Assemblée » et qu'ils s'étaient rendu sous les fenêtres de la Reine pour fouler du pied la cocarde tricolore³⁷³. On affirma également que la cocarde noire, couleur de la reine et de l'Autriche, avait été arborée dans l'enceinte du château de Versailles³⁷⁴.

Dans une ville déjà bouleversée par la révolution et la crise des grains, ce dernier événement fit basculer les rapports entre le peuple et le roi. Le peuple, voulant s'assurer de la bonne foi du roi vis-à-vis de la Révolution, décida de se rendre le 5 octobre au château de Versailles.

B. Description des événements survenus les 5 et 6 octobre

Louis XVI indiqua, dans son *Journal*, pour la journée du 5 octobre qu'il tira à la Porte de Châtillon et qu'il fut « interrompu par les événements. » Le roi, n'ayant pas été informé des troubles qui touchèrent sa capitale dès le matin, s'était rendu à la chasse. C'est un envoyé de

³⁷¹ Tourzel (Pauline de), *Souvenir de quarante ans*, Jacques Lecoffre, Paris, 1861, p. 35.

³⁷² Hezecques (Félix, Comte de France d'), *Souvenirs d'un page de la cour de Louis XVI*, Paris, Didier, 1895, p. 306.

³⁷³ Destremau (Noëlle), *Trois journées pour détruire la monarchie*, Nouvelles Editions Latines, Paris, 1988, p.58.

³⁷⁴ *Mercure de France*, Samedi 10 octobre 1789, Tome II, p. 164.

M. de Saint-Priest, le marquis de Courvières, qui fut chargé de prévenir le roi de l'intrusion d'un important groupe de parisiennes au château de Versailles³⁷⁵.

Il faut savoir que les troubles avaient commencés très tôt dans la matinée du 5 octobre. En effet, dès l'aube, une délégation des femmes de la Halle, poudrées, coiffées, vêtues de blanc, vint à l'Hôtel de Ville pour annoncer qu'elles partaient à Versailles³⁷⁶. *Le Mercure de France* du samedi 10 octobre affirma que les femmes s'étaient rendues à l'Hôtel de Ville pour se plaindre de la police des subsistances. Elles réussirent à rallier à leur cause des cuisinières, des domestiques, des ménagères et des curieuses. Elles profitèrent d'être dans la capitale, selon le *Mercure de France*, pour s'armer de piques, d'armes et d'un canon³⁷⁷. Noëlle Destremau affirme que sur les 192 personnes ayant fait une déposition à l'époque, tous s'accordèrent à dire qu'un grand nombre d'homme, déguisés ou non, était présent dans le cortège³⁷⁸. Malgré l'importance du rassemblement, il apparait que la décision de se rendre au devant du roi ne se prit pas immédiatement. Le groupe de « femmes » s'était en effet arrêté à l'Hôtel de Ville dans l'espoir de voir Jean-Sylvain Bailly, qui était maire de la ville depuis le début de la révolution. Ce dernier n'étant pas présent, elles prirent la route de Versailles pour se rendre en premier lieu à l'Assemblée³⁷⁹. Après avoir écouté les protestations de ces parisiennes, le président de l'Assemblée décida à 17 heures de se rendre à Versailles pour rencontrer le roi en compagnie d'une délégation de femmes³⁸⁰.

Le roi, ayant été prévenu une à deux heures plus tôt, aurait pu régler ce problème par la force. Pourtant, alors qu'il tint conseil à 15 heures, il refusa d'employer la force à l'encontre des femmes qui étaient sur le chemin de Versailles³⁸¹. Au moment où le roi refusa cette option, la question de sa sécurité se posa. Saint-Priest proposa d'envoyer la famille royale à Rambouillet pour que le roi puisse aller au-devant des Parisiens pour leur ordonner de se retirer ou bien de commencer la bataille³⁸². Cette décision fut décriée par le pragmatique Necker qui était opposé à l'emploi de mesures violentes. Pour lui, cette voie était synonyme d'un début de guerre civile et il savait que les finances de la couronne ne pourraient pas assumer une telle

³⁷⁵ Tourzel (Louise Félicité de Croÿ d'Havré, Marquise de) *Mémoire de Madame la duchesse de Tourzel, gouvernante des Enfants de France de 1789 à 1795*, Paris, Mercure de France, 1989, p. 22.

³⁷⁶ Destremau (Noëlle), *Trois journées pour détruire la monarchie*, Nouvelles Editions Latines, Paris, 1988, p.61.

³⁷⁷ *Mercure de France*, Samedi 10 octobre, p. 165.

³⁷⁸ Destremau (Noëlle), *Trois journées pour détruire la monarchie*, Nouvelles Editions Latines, Paris, 1988, p.62.

³⁷⁹ *Ibid.*, 69.

³⁸⁰ *Ibid.*

³⁸¹ Tourzel (Louise Félicité de Croÿ d'Havré, Marquise de) *Mémoire de Madame la duchesse de Tourzel, gouvernante des Enfants de France de 1789 à 1795*, Paris, Mercure de France, 1989, p. 23.

³⁸² Destremau (Noëlle), *Trois journées pour détruire la monarchie*, Nouvelles Editions Latines, Paris, 1988, p.68.

décision. Il pensait qu'il serait plus judicieux de la part du roi de se rendre à Paris pour restaurer le calme³⁸³. Le roi accepta de recevoir la délégation de femme et leur demanda ce qu'elles désiraient, elles répondirent qu'elles voulaient du pain³⁸⁴. Le roi leur promit d'accéder à leur demande et signa un ordre pour faire venir les blés de Senlis et de Lagny. Toutefois, la situation se dégrada à 18 heures lorsque le roi apprit que la garde nationale était en route pour Versailles³⁸⁵. Saint-Priest proposa de nouveau, au cours d'un deuxième conseil, à la famille royale de se rendre à Rambouillet avec le roi cette fois-ci³⁸⁶. La reine accepta, on fit sortir les voitures mais le roi douta jusqu'au dernier moment, conscient que son départ serait vécu comme une fuite par le peuple comme le sous-entend la phrase qu'il ne cessa de répéter à la fin du conseil : « un roi fugitif, un roi fugitif³⁸⁷. » La foule eut rapidement vent des volontés du roi et la colère s'empara des sujets, qui immobilisèrent les voitures qui avaient été sorties. Le roi décida donc d'annuler son départ. Le roi dû également faire face, à 21 heures, à La Fayette qui venait d'arriver à Versailles avec la garde Nationale. Ce dernier fit plusieurs demandes au roi : il voulait que le roi accepte de confier sa protection à la garde nationale de Paris, qu'il prenne des mesures pour assurer le ravitaillement de la capitale et qu'il vienne s'installer à Paris³⁸⁸. Seules les deux premières demandes furent directement approuvées par le roi et la troisième resta sans réponse. Le soir, le roi reçut encore une députation de l'Assemblée qui le poussa à accepter de signer le décret du 30 septembre au sujet des Droits de l'Homme³⁸⁹.

Le 6 au matin, une importante foule d'hommes et de femmes forcèrent l'entrée au château et se retrouvèrent dans la cour de Marbre. L'usage de la violence de la part d'un garde du corps contre un homme surpris en train d'escalader la fenêtre de la chambre du roi déclina le peuple³⁹⁰. Alors que la garde nationale contrôla la situation, La Fayette rencontra le roi pour tenter de nouveau de le convaincre de s'installer à Paris³⁹¹. A dix heures, le roi parut sur le

³⁸³ Destremau (Noëlle), *Trois journées pour détruire la monarchie*, Nouvelles Editions Latines, Paris, 1988, p.68.

³⁸⁴ Lever (Evelyne), *Louis XVI*, Paris, Fayard, 1985, p. 532.

³⁸⁵ Petitfils (Jean-Christian), *Louis XVI*, Paris, Perrin, 2005, p. 721.

³⁸⁶ Destremau (Noëlle), *Trois journées pour détruire la monarchie*, Nouvelles Editions Latines, Paris, 1988, p.70.

³⁸⁷ Lever (Evelyne), *Louis XVI*, Paris, Fayard, 1985, p. 533.

³⁸⁸ Félix (Joël), *Louis XVI et Marie Antoinette, un couple en politique*, Paris, Payot, 2006, p. 505.

³⁸⁹ Tourzel (Louise Félicité de Croÿ d'Havré, Marquise de) *Mémoire de Madame la duchesse de Tourzel, gouvernante des Enfants de France de 1789 à 1795*, Paris, Mercure de France, 1989, p. 24.

³⁹⁰ Félix (Joël), *Louis XVI et Marie Antoinette, un couple en politique*, Paris, Payot, 2006, p. 505-506.

³⁹¹ Lever (Evelyne), *Louis XVI*, Paris, Fayard, 1985, p. 536-537.

balcon et annonça à la foule, qui réclamait l'installation de la famille royale à Paris, qu'il partait pour Paris³⁹².

Les journées d'octobre 1789 sont intéressantes à étudier car elles nous permettent d'interroger la symbolique de la présence du roi. Il apparaît que dans l'imaginaire du peuple, la localisation du roi est importante. Nous avons pu voir que l'une des raisons qui poussa le peuple à réclamer la présence du roi à Paris est la crise des grains. Le peuple pensait que l'installation du roi dans la capitale irait de pair avec la fin de la crise des grains. Dans les faits, la présence du roi dans une ville était en général synonyme d'abondance en raison notamment des largesses que le roi accordait à la ville qui l'accueillait. D'ailleurs, sur la route des Tuileries, la foule célébrait la venue du : « boulanger, de la boulangère et du petit mitron³⁹³. » Il est vrai que 50 à 60 voitures de farines suivaient le cortège royal selon les chiffres avancés par Noëlle Destremau³⁹⁴.

Avoir le roi à Paris, c'était également s'assurer du fait que ce dernier était complètement acquis à la cause révolutionnaire. En effet, on souhaitait l'installation de Louis XVI à Paris pour le soustraire à l'influence des aristocrates et donc éviter le risque de voir naître une contre-révolution. C'est aussi une façon de recréer un lien entre le roi et son peuple comme en témoigne cette phrase prononcée par le maire de la ville, Bailly : « Henri IV avait reconquis son peuple, ici le peuple a reconquis son roi. »

Alors que le peuple désirait depuis un certain temps l'installation de la famille royale à Paris, le roi ne céda pas facilement. Même le 5 octobre, alors que le peuple le mettait au dos du mur, le roi continua à tergiverser. Avant de partir, Louis XVI annonça qu'il irait à Paris avec sa femme et ses enfants et qu'il confiait à l'amour de ces bons et fidèles sujets ce qu'il avait de plus précieux³⁹⁵. Il apparaît que le roi décida de venir à Paris uniquement pour calmer la foule de parisiens et tenter de rétablir l'ordre. Cette installation était donc perçue comme étant temporaire pourtant le roi fut rapidement incité à nommer les Tuileries sa nouvelle résidence principale. De nombreuses sources nous peignent une famille royale tenue pour prisonnière dans le palais parisien. Il serait donc intéressant d'étudier la manière dont Louis XVI vécut cette installation forcée à Paris.

³⁹² Hezecques (Félix, Comte de France d'), *Souvenirs d'un page de la cour de Louis XVI*, Paris, Didier, 1895, p.313.

³⁹³ Destremau (Noëlle), *Trois journées pour détruire la monarchie*, Nouvelles Editions Latines, Paris, 1988, p.89.

³⁹⁴ *Ibid.*, p.90.

³⁹⁵ Félix (Joël), *Louis XVI et Marie Antoinette, un couple en politique*, Paris, Payot, 2006, p. 506.

II. Le retour du roi de France à Paris

Après un voyage de six heures pour atteindre Paris et un arrêt à l'Hôtel de Ville pour y recevoir les clefs de la ville de la main du maire, le roi arriva aux Tuileries en début de soirée. Ce château avait perdu la faveur des rois de France depuis de nombreuses années, seul Louis XV en avait fait sa résidence principale au moment de sa minorité. Comme nous l'avons déjà précisé, seules les pièces occupées par Marie-Antoinette avaient fait l'objet de restauration lors du règne de Louis XVI. Le palais n'était donc pas prêt à accueillir la famille royale comme l'indique Pauline de Tourzel dans ses écrits: « nous trouvâmes les appartements sans dessus dessous, pleins d'ouvriers, et des échelles dressées de tous les côtés³⁹⁶. » Pour leur première nuit à Paris la famille royale, sans compter Monsieur et Madame partit pour le palais du Luxembourg, dût se contenter d'une installation sommaire, le château ne disposant que des choses les plus indispensables selon les termes du comte d'Hezecques³⁹⁷.

Le 8 octobre 1789, le roi fit paraître une proclamation où il insistait sur le fait qu'il s'installait à Paris avec sa famille dans le but de restaurer la paix et pour ramener les choses à la normale:

Nous nous sommes déterminés à céder à vos instances, et à vous donner une preuve signalée de notre confiance et de notre amour, en venant au milieu de vous avec la Reine notre auguste Compagne, et notre cher Fils le Dauphin de France [...] notre présence dans notre bonne Ville de Paris, loin de devenir un prétexte d'atroupements et de troubles, doit au contraire être un puissant motif à tous les bons Citoyens pour rappeler dans cette Ville l'ordre et la tranquillité, et pour déterminer chacun d'eux à reprendre leurs occupations et leurs travaux accoutumés³⁹⁸.

Dans cette même proclamation, le roi qualifie de « séjour » cette installation dans la capitale. Il est vrai que le roi se montra très évasif quant au statut des Tuileries et à la longueur de son séjour dans la capitale. Lorsque Bailly se rendit à Versailles le 9 octobre, il insista auprès du roi pour qu'il fasse des Tuileries sa résidence principale. Le roi accepta et en profita pour faire publier une seconde proclamation dans le but de calmer les provinces et d'affirmer que son installation à Paris était volontaire³⁹⁹.

³⁹⁶ Tourzel (Pauline de), *Souvenir de quarante ans*, Jacques Lecoffre, Paris, 1861, p. 47.

³⁹⁷ Hezecques (Félix, Comte de France d'), *Souvenirs d'un page de la cour de Louis XVI*, Paris, Didier, 1895, p.314-315.

³⁹⁸ *Mercure de France*, Samedi 17 octobre, p. 236.

³⁹⁹ *Ibid.*

Dans une capitale apaisée et assurée, pendant un temps, de la bonne volonté de la famille royale à l'égard de la Révolution, le roi put prendre possession des Tuileries et tenter d'y établir une vie de cour comme nous allons maintenant le voir.

1. Les Tuileries

Après la prise de la Bastille un certain nombre d'aristocrates, avec en tête le comte d'Artois et sa femme, avait choisi pour leur sécurité de partir en exil. Les événements d'octobre renforcèrent d'autant plus l'isolement que le couple royal subissait depuis l'été 1789. Le roi et la reine s'installèrent aux Tuileries avec la sœur du roi, Elisabeth, leurs deux enfants et leur gouvernante, Madame de Tourzel ainsi que des personnes occupant des fonctions de service auprès du couple royal et les courtisans. Les ministres furent installés en dehors de la résidence royale, rompant le lien qui unissait la cour et le gouvernement jusqu'alors.

A. Les occupations

On essaya rapidement de transposer aux Tuileries le mode de vie du château de Versailles. Pourtant, aux vues des événements et de la cour qui n'était plus ce qu'elle était, les choses se révélèrent plus difficiles qu'il n'y paraît.

Aux Tuileries le roi, éloigné de ses ministres et privé de son pouvoir exécutif, tentait tant bien que mal, de remplir ses fonctions politiques. Avec l'arrivée du roi, des ministres mais aussi de l'Assemblée nationale, la capitale devint rapidement le nouveau centre du pouvoir. Dès son installation à Paris, le roi tenta d'apaiser la situation à Paris en s'occupant de l'approvisionnement de la ville. Le 7 octobre, le souverain reçut aux Tuileries le maire, le comité des subsistances de la ville et quatre commissaires municipaux⁴⁰⁰. Le but du roi ici était de montrer qu'il s'intéressait aux problèmes de son peuple et qu'il était capable de trouver des solutions pour soulager ce dernier. Le roi reçut également l'Assemblée nationale pour la première fois aux Tuileries le 20 octobre 1789 à 18 heures dans le salon d'Apollon après que les députés eurent tenu leur première séance la veille. Le roi s'occupait également

⁴⁰⁰ Petitfils (Jean-Christian), *Louis XVI*, Paris, Perrin, 2005, p. 721.

de politique plus ordinaire. En effet, nous savons que le roi continuait à tenir conseil en présence de ses ministres et à recevoir les ambassadeurs étrangers le jeudi⁴⁰¹.

Nous ne possédons, hélas, que peu d'information concernant les affaires politiques dont le roi s'occupa après son installation aux Tuileries. Il faut rappeler ici qu'après la Révolution le roi des Français, titre qu'il possédait depuis le 10 octobre 1789, devait partager son pouvoir avec les représentants du peuple. La *Correspondance* de Marie-Antoinette nous laisse tout de même entrevoir certains agissements du couple royal en vue de permettre au roi de recouvrer son pouvoir exécutif et absolu. Plusieurs lettres, comme celle du 9 mai 1790, font référence à des rendez-vous que la reine accordait à Mercy en particulier. Nous avons eu l'occasion de voir que ce dernier donnait de nombreux conseils au couple royal et il servait d'intermédiaire entre la reine et Léopold II. Louis XVI entretint également une correspondance soutenue avec différents souverains étrangers après son installation aux Tuileries comme en témoigne la déclaration secrète que le roi envoya le 12 octobre 1789 au roi d'Espagne où il protestait solennellement contre tous les actes contraires à son autorité qui lui avaient été arrachés par la force depuis le 15 juillet⁴⁰². Marie-Antoinette, dans une lettre datée du 12 juin 1789, alla plus loin en évoquant la possibilité de faire intervenir la Prusse et l'Autriche dans les affaires du royaume⁴⁰³. Nous remarquons ici que les problèmes que Louis XVI et Marie-Antoinette traversaient depuis le début de la Révolution française avaient eu pour conséquence le rapprochement le couple royal du moins, dans un premier temps, dans le cadre des affaires politiques.

De nombreux historiens ayant travaillé sur Louis XVI, à l'instar de Jean-Christian Petitfils et d'Evelyne Lever, insistent sur la réelle intimité qui se créa aux Tuileries entre les membres de la famille royale⁴⁰⁴. Le couple royal étant replié sur lui-même aux Tuileries, il trouvait plus de temps à consacrer à la vie familiale. Evelyne Lever affirme que Marie-Antoinette, comme Louis XVI, consacraient de longues heures à l'éducation de leurs enfants⁴⁰⁵. Nous retrouvons cette idée dans une anecdote rapportée dans le tout Paris, alors qu'on demandait au dauphin s'il préférerait Paris à Versailles, il répondit sans hésiter qu'il préférerait Paris car il était : « toujours avec papa et maman⁴⁰⁶. »

⁴⁰¹ Félix (Joël), *Louis XVI et Marie Antoinette, un couple en politique*, Paris, Payot, 2006, p. 510.

⁴⁰² Petitfils (Jean-Christian), *Testaments et manifestes de Louis XVI*, Paris, Editions des Equateurs, 2009, p.52.

⁴⁰³ Lever (Evelyne), *Correspondance de Marie-Antoinette*, Paris, Tallandier, 2005, p. 510.

⁴⁰⁴ Petitfils (Jean-Christian), *Louis XVI*, Paris, Perrin, 2005, p. 733.

⁴⁰⁵ Lever (Evelyne), *Louis XVI*, Paris, Fayard, 1985, p. 543.

⁴⁰⁶ Forry-Carlier (Anne), *La famille royale à Paris*, Paris, Broché, 1994, p. 8.

Les contemporains du couple affirmaient dans leurs écrits que le couple multipliait les moments passés en famille. Même si le frère du roi et sa femme ne vivaient pas aux Tuileries, nous savons qu'ils venaient très régulièrement au palais pour partager avec eux le moment du souper et ils passaient la soirée ensemble jusqu'à 23 heures à jouer au billard notamment. Cela est également vrai pour les tantes du roi qui séjournaient, la plupart du temps, à Bellevue. Dans son *Journal*, Louis XVI indiquait les moments où ces dernières venaient aux Tuileries pour partager un repas avec lui ou lorsqu'elles y passaient quelques jours.

Même si nous constatons l'existence de nombreux moments passés en famille, nous savons qu'il existait une vie de cour aux Tuileries. En effet, nous savons qu'on chercha à transposer le mode de vie versaillais aux Tuileries. Cela commença avec perpétuation du cérémonial de cour aux Tuileries. Le roi se levait en public, allait ensuite à la messe, dînait à 13 heures et sa journée se finissait, comme à Versailles, à 23 heures avec la cérémonie du coucher⁴⁰⁷. Ces événements se déroulaient sous les yeux de la cour qui était, selon les termes de Madame Elisabeth : « presque comme autrefois⁴⁰⁸. » L'historien Joël Félix insiste sur le fait que la cour aux Tuileries restait très fournie malgré les nombreuses émigrations du mois de juillet⁴⁰⁹. Nous devons toutefois préciser que le public des Tuileries n'était pas le même qu'à Versailles. La présence du roi à Paris attira un grand nombre de curieux au palais, un public de catégorie sociale différente que celui que Versailles accueillait. En effet, le palais des Tuileries accueillait aussi bien la noblesse parisienne que les bourgeois et autres membres de l'ancien Tiers-Etat si tant est que leur tenue était présentable⁴¹⁰. Même si cela était déjà valable au château de Versailles, nous avons eu l'occasion de voir que peu de personne faisait le voyage jusqu'à l'ancienne résidence royale. Avec l'installation du roi à Paris, la question de savoir si le voyage pouvait se faire ou non ne se posait plus. Les curieux affluaient autant dans les jardins que dans le château pour satisfaire leur curiosité.

Pour occuper la cour, des jeux étaient organisés les mardis, jeudis et dimanches de chaque semaine. Le couple tenait la cour le dimanche toute la journée et se montrait au cours de grands soupers en public ou lors de la cérémonie des présentations qui perdurait encore aux Tuileries. Pourtant, on remarque que le couple royal ne faisait preuve d'aucune bonne

⁴⁰⁷ Félix (Joël), *Louis XVI et Marie Antoinette, un couple en politique*, Paris, Payot, 2006, p. 510.

⁴⁰⁸ Feuillet de Conches, *Louis XVI, Marie-Antoinette et Madame Elisabeth : Lettres et documents inédits*, Paris, Henri Plon, 1864, p. 276.

⁴⁰⁹ Félix (Joël), *Louis XVI et Marie Antoinette, un couple en politique*, Paris, Payot, 2006, p. 510.

⁴¹⁰ Forray-Carlier (Anne), *La famille royale à Paris*, Paris, Broché, 1994, p. 27

volonté. Par exemple, nous savons que Marie-Antoinette profita d'une blessure qu'elle s'était faite au pied au mois de décembre 1789 pour rester dans ses appartements et ne pas tenir la cour pendant plusieurs semaines⁴¹¹. Il apparaît également que Louis XVI et Marie-Antoinette préféraient passer leur temps libre dans leurs appartements respectifs en compagnie de leurs enfants. L'ambiance était telle que l'auteur de la lettre du 10 décembre 1789, publiée dans la *Correspondance secrète*, affirme que :

On ne soupçonnerait pas qu'il y a une cour à Paris. Tout est dans le plus grand calme. La garde nationale et les gardes suisses sont chargés du château et de la famille royale, mais il n'est question ni de chasse, ni de bal, ni de comédies, ni de concerts⁴¹².

La vie de cour aux Tuileries était bien terne pourtant, même si la famille royale préférait délaissier la cour au profit de ses appartements privés, les Tuileries recevaient un grand nombre de curieux.

B. Les lieux

Quelques jours après l'installation aux Tuileries, la famille royale fit le tour du palais pour pouvoir attribuer des pièces à chacun. Il fallut rapidement trouver une solution pour meubler le palais abandonné depuis de nombreuses années. Il fut alors décidé de transférer de Versailles aux Tuileries une grande partie du mobilier royal. Dès le 8 octobre, Verdin, Le Rond, Voitier, ou encore Le Blanc, employés du garde-meuble, expédièrent de nombreux meubles mais aussi des tissus, des tapisseries et diverses fournitures pour l'ameublement des appartements⁴¹³. En tout, près de huit cents ouvriers furent réquisitionnés les premières semaines et 280 000 livres furent dépensées entre octobre et décembre pour permettre l'établissement du roi aux Tuileries⁴¹⁴.

Nous pouvons diviser les différentes pièces habitées du palais en deux catégories, les pièces où se déroulait la « vie retirée » de la famille royale et les pièces où la famille royale était en représentation.

⁴¹¹ Félix (Joël), *Louis XVI et Marie Antoinette, un couple en politique*, Paris, Payot, 2006, p. 510.

⁴¹² Lescure (Mathurin, de), *Correspondance secrète inédite sur Louis xvi, Marie-Antoinette, la cour et la ville de 1777 à 1792*, Paris, Plon, 1866, t. II, p. 406.

⁴¹³ Forray-Carlier (Anne), *La famille royale à Paris*, Paris, Broché, 1994, p. 24.

⁴¹⁴ *Ibid.*

Evelyne Lever insiste sur « l'étroite intimité » vécu par le roi, la reine et leurs enfants après leur installation aux Tuileries⁴¹⁵. Cela se remarque notamment dans la répartition des pièces du palais. La reine installa ses appartements au rez-de-chaussée et à l'entresol et elle décida d'installer ses enfants dans les appartements au dessus des siens. Le roi, comme la reine, prit trois pièces au rez-de-chaussée côté jardin. Madame Elisabeth s'installa dans le pavillon de Flore et Mesdames tantes, lorsqu'elles séjournèrent aux Tuileries, étaient installées dans le pavillon Marsan.

Le grand appartement du roi était composé de la salle des cent-suisse, de la salle des gardes, d'une antichambre ; l'œil-de-bœuf, de la chambre de parade, du cabinet du conseil et, enfin, de la galerie de Diane⁴¹⁶. Le roi disposait également de plusieurs pièces à l'étage, à l'entresol et au rez-de-chaussée, ces pièces formaient ses cabinets. Il fit notamment aménager dans ses cabinets une bibliothèque et un cabinet dédié à la géographie à l'entresol, qui était identique à celui de Versailles. Nous savons que le roi passait de nombreuses heures dans sa bibliothèque à lire. Il lisait une vingtaine de journaux, dont le plus grand nombre était d'origine aristocratique à l'image du *Postillon de Calais*⁴¹⁷.

Les souverains passant une grande partie de leurs journées dans leurs appartements respectifs, on constate qu'ils firent l'objet de nombreuses modifications pour satisfaire Louis XVI et Marie-Antoinette⁴¹⁸. Une lettre de la *Correspondance secrète* datée du 2 janvier 1790 fait référence à une proposition de la ville de Paris de rénover le palais des Tuileries à hauteur de deux millions de livres⁴¹⁹. L'auteur de la lettre avance l'idée que ces efforts étaient mis en place pour : « dissiper les regrets que nos maîtres peuvent avoir de l'abandon de Versailles. » Malgré cela, le roi, dans le manifeste qu'il rédigea avant de partir pour Varennes, sous entend que le palais des Tuileries n'était pas digne de son rang :

La disposition des appartements était bien loin de procurer les commodités auxquelles Sa Majesté était accoutumée dans les autres maisons royales, et dont tout particulier qui a de l'aisance peut jouir⁴²⁰.

⁴¹⁵ Lever (Evelyne), *Louis XVI*, Paris, Fayard, 1985, p. 542.

⁴¹⁶ Saint-Amand (Imbert), *Marie-Antoinette aux Tuileries 1789-1791*, Paris, E. Dentu éditeur, 1882, p. 13.

⁴¹⁷ Lescure (Mathurin, de), *Correspondance secrète inédite sur Louis xvi, Marie-Antoinette, la cour et la ville de 1777 à 1792*, Paris, Plon, 1866, t. II, p. 514.

⁴¹⁸ Forray-Carlier (Anne), *La famille royale à Paris*, Paris, Broché, 1994, p. 27.

⁴¹⁹ Lescure (Mathurin, de), *Correspondance secrète inédite sur Louis xvi, Marie-Antoinette, la cour et la ville de 1777 à 1792*, Paris, Plon, 1866, t. II, p. 413.

⁴²⁰ Félix (Joël), *Louis XVI et Marie Antoinette, un couple en politique*, Paris, Payot, 2006, p. 507.

A l'inverse le peuple de Paris, qui fut pendant longtemps privé de son roi, se montra très satisfait de l'installation de la famille royale à Paris. Cela se remarque notamment dans l'augmentation de la fréquentation des jardins des Tuileries. Ce point nous amène à nous intéresser aux extérieurs du palais parisien.

Les rapports entre le roi et son peuple changèrent après son installation aux Tuileries. En effet, le roi avait emménagé dans un palais qui se situait à l'intérieur de la ville et non en retrait comme pouvait l'être Versailles. Dès le lendemain de son installation aux Tuileries, le roi fut sollicité par une foule avide de voir la famille royale comme en atteste la *Correspondance* de Marie-Antoinette :

En oubliant où nous sommes et comment nous y sommes arrivés, nous devons être contents du mouvement du peuple, surtout ce matin⁴²¹.

Nous apprenons dans une lettre de la sœur de Louis XVI, Madame Elisabeth, que la famille royale dut se montrer aux fenêtres tout au long de la journée et que la garde nationale dut intervenir à de nombreuses reprises pour tempérer les parisiens⁴²². D'après le *Mercure de France*, la fréquentation des jardins du palais ne désemptait pas pendant plusieurs jours⁴²³. La foule, composée principalement de femmes, venait aux Tuileries pour voir le couple royal et pour leur faire part de certaines de leurs réclamations comme la diminution du prix de certaines denrées et le retrait des objets déposés au Mont-de-piété. Toujours d'après le journal, la famille royale dut se montrer toutes les quinze minutes aux fenêtres pour contenter la foule. Alors que depuis le début des journées d'octobre le peuple avait toujours témoigné son amour au roi, il se montrait bien plus hostile à l'égard de la reine. Pourtant, c'est bien le couple royal que les parisiens réclamaient au balcon le 7 octobre. Les femmes demandaient à la reine de rester à Paris comme nous l'apprenons dans une lettre de Marie-Antoinette adressée à Mercy le 7 octobre⁴²⁴. La reine répondit aux femmes que leur installation définitive à Paris ne dépendait que des parisiens, que toute violence devait cesser et que le sang ne devait plus couler sinon ils fuiraient la capitale⁴²⁵.

⁴²¹ Lever (Evelyne), *Correspondance de Marie-Antoinette*, Paris, Tallandier, 2005, p. 496.

⁴²² Feuillet de Conches, *Louis XVI, Marie-Antoinette et Madame Elisabeth : Lettres et documents inédits*, Paris, Henri Plon, 1864, p. 276.

⁴²³ *Mercure de France*, Samedi 17 octobre 1789, p. 231.

⁴²⁴ Lever (Evelyne), *Correspondance de Marie-Antoinette*, Paris, Tallandier, 2005, p. 496.

⁴²⁵ *Ibid.*

La reine semblait penser que pour que les choses redeviennent comme elles l'étaient auparavant, le roi, ainsi qu'elle-même, devaient regagner la confiance du peuple, ou du moins enrayer la méfiance que le peuple éprouvait à leur rencontre⁴²⁶. La famille royale devait donc se montrer disponible vis-à-vis de la foule et se montrer disposé à régler leurs problèmes. La reine disait, dans sa lettre du 7 octobre à Mercy, qu'elle espérait que le pain ne manquerait pas pour que les choses puissent se remettre.

Une anecdote rapportée par Louis-Sébastien Mercier dans son *Tableau de Paris* nous aide à mieux comprendre les raisons de l'engouement du peuple parisien vis-à-vis de la présence de la famille royale dans la capitale :

Je connais deux vieilles filles qui depuis trente-cinq ans méditent de faire le voyage de Versailles et qui en sont encore au projet, quoiqu'elles soient cependant très à leur aise ; quand je les vois, je leur fais la description de Versailles comme s'il s'agissait de Rome⁴²⁷.

Même si l'accès au château de Versailles ne nécessitait qu'une tenue décente, cette anecdote nous apprend que peu de parisiens faisaient le voyage jusqu'à Versailles. L'installation de la famille royale permit donc aux habitants de la capitale de satisfaire leur curiosité et leur permit d'observer la famille royale dans leur cadre de vie habituel.

Hezecques affirmait qu'un grand nombre de curieux venaient rencontrer le roi et sa famille lorsqu'ils se rendaient à la chapelle⁴²⁸. En effet, dans les premiers temps de leur installation aux Tuileries, la famille royale devait nécessairement passer par une terrasse ouverte placée au dessus des arcades pour se rendre à la chapelle. Ces rencontres fortuites se maintinrent jusqu'à l'installation d'une petite galerie en charpente.

Les jardins des Tuileries étaient ouverts au public à partir de midi, avant seuls les titulaires d'une carte de service avaient accès aux jardins. L'accès au château, pour les personnes n'ayant pas d'autorisation particulière, se faisait uniquement le dimanche. Hezecques affirme dans ses *Souvenirs*, que :

⁴²⁶ Lever (Evelyne), *Correspondance de Marie-Antoinette*, Paris, Tallandier, 2005, p. 497.

⁴²⁷ Mercier (Louis-Sébastien), *Tableau de Paris*, Amsterdam, 1788, p. 122.

⁴²⁸ Hezecques (Félix, Comte de France d'), *Souvenirs d'un page de la cour de Louis XVI*, Paris, Didier, 1895, p.322.

La curiosité était quelques fois si forte, et les dimanches, seuls jours où l'on entrait aux Tuileries sans billets, la foule était si considérable qu'à peine pouvions-nous pénétrer dans les salles et sur les escaliers pour arriver aux appartements où nous appelait notre service⁴²⁹.

Alors que la venue des parisiens était associée, dans les premiers temps, à des demandes particulières, nous constatons qu'avec le temps les parisiens se rendaient au palais uniquement par curiosité. Le peuple venait aux Tuileries car il le voulait mais surtout car il le pouvait, le roi étant devenu plus accessible pour lui après son installation dans la capitale. Le caractère menaçant qui entourait leurs venues s'était atténué mais pourtant la famille royale souffrait continuellement de ces incursions dans sa vie privée comme nous aurons l'occasion de le voir plus tard.

Comme le montre *Le Journal* de Louis XVI, ce dernier profitait également des jardins de son palais pour y effectuer des promenades. Hezecques affirme que le roi et sa famille faisaient une promenade chaque matin dans les jardins avant l'ouverture au public⁴³⁰. Un petit terrain entouré de treillage avait d'ailleurs été aménagé pour la promenade et les jeux du dauphin, qui était en général accompagné de sa gouvernante mais aussi de la reine.

Dans son *Journal*, le roi fait mention de 64 promenades dans les jardins des Tuileries entre le 18 octobre 1789, soit deux semaines après son installation aux Tuileries, et le 11 mai 1790. Ce n'est qu'après cette date que le *Journal* atteste de promenades en dehors des Tuileries. Ce constat nous permet de nous interroger sur la question de la liberté du roi. Nous allons donc maintenant tenter de comprendre les raisons de la restriction des déplacements du roi.

2. Les sorties dans Paris

Dans les *Souvenirs* de Pauline de Tourzel il est écrit que :

Le Roi, la Reine, ne sortaient pas de leur appartement : il n'y avait pour eux ni promenade ni exercice. Dans Paris, on les regardait comme prisonniers; on les plaignait⁴³¹.

⁴²⁹Hezecques (Félix, Comte de France d'), *Souvenirs d'un page de la cour de Louis XVI*, Paris, Didier, 1895, p.323.

⁴³⁰*Ibid.*

⁴³¹Tourzel (Pauline de), *Souvenir de quarante ans*, Jacques Lecoffre, Paris, 1861, p. 59.

Comme nous l'avons vu précédemment cette affirmation est fautive, le roi et la reine effectuaient régulièrement des promenades dans les jardins du palais des Tuileries. Pourtant, il est vrai que la question de la liberté de la famille royale survint rapidement après leur installation aux Tuileries.

Nous l'avons déjà dit le roi tenta rapidement, par l'intermédiaire d'une proclamation, de rassurer les provinces quant à son installation à Paris. Toutefois, le comportement du couple royal inquiéta rapidement le peuple. Le *Journal* du roi nous permet d'affirmer que le roi arrêta brusquement les sorties à la chasse, sa grande passion, au moment de son installation aux Tuileries. Pourtant, la mention « le cerf chassait » que nous retrouvons dans ledit *Journal* nous permet d'affirmer que l'équipage du roi partait chasser. Le roi aurait pu se joindre à son équipage mais ne le fit jamais jusqu'à la suppression de sa vénerie en 1791.

Le *Journal* du roi nous permet également d'affirmer que le roi resta prostré aux Tuileries jusqu'au mois de février 1790. En effet, avant cette date, nous ne retrouvons que quatre sorties en dehors du palais parisien : trois promenades au Louvre les 28 octobre, 23 décembre et 04 janvier et une promenade aux Champs Elysées le 18 octobre 1789 à l'occasion d'une revue. Dans une lettre datée du 25 octobre 1789, le comte Mercy-Argenteau fait part des craintes du peuple à la reine :

On croit que le Roi n'a fait violence à ses habitudes ordinaires de chasses et de promenades que pour constater les torts de sa captivité, qui peuvent exciter l'indignation des provinces contre la capitale et les porter contre celle-ci à des mesures violentes⁴³².

Dans cette même lettre, l'ambassadeur insiste sur l'importance, pour le peuple, de voir son roi :

Les gens qui paraissent les mieux intentionnés croient que toute occasions de voir le Roi et la Reine et d'apercevoir de leur part quelques signes de bonté, produiraient les effets les plus désirables, en marquant une apparence de tranquillité et de confiance, et en éloignant tout soupçon de gêne, de contrainte et d'humeur de la part du souverain.

Pourtant, grâce au *Journal* de Louis XVI nous pouvons affirmer que le roi ne prit pas compte de cet avertissement, aussi avisé était-il, et qu'il ne fit aucune sortie officielle avant le 04 février 1790. A cette date, le roi se rendit à une séance de l'Assemblée Nationale dans la salle

⁴³² Feuillet de Conches, *Louis XVI, Marie-Antoinette et Madame Elisabeth : Lettres et documents inédits*, Paris, Henri Plon, 1864, p. 288.

du Manège. Dans son discours, le roi laissa entendre qu'il souhaitait mettre fin à l'espèce de flottement qui régnait depuis les journées d'octobre 1789⁴³³. Il fit également part de sa volonté de se placer à la tête de la Révolution, à condition d'affermir son pouvoir exécutif :

Je crois le moment arrivé où il importe à l'intérêt de l'Etat que je m'associe d'une manière encore plus expresse et plus manifeste à l'exécution et à la réussite de tout ce que vous avez concerté pour l'avantage de la France [...]. Je défendrai donc, je maintiendrai la liberté constitutionnelle dont le vœu général a consacré les principes⁴³⁴.

Ce discours est à replacer dans le contexte de l'affaire Favras qui secouait la capitale depuis le mois de décembre 1789. L'affaire Favras renvoie à un complot contre-révolutionnaire qui visait à enlever Louis XVI qui était, selon les royalistes, passif et trop conciliant. Le projet était donc d'enlever le roi aux Tuileries et de le conduire à Metz pour qu'il puisse librement dissoudre la Constituante⁴³⁵. Le marquis de Favras, un ancien officier des gardes de Monsieur, fut arrêté le 24 décembre 1789. Dès lors, on accusa le frère de Louis XVI d'être derrière toute cette affaire même si ce dernier le nia fermement. Le roi qui n'était pas au courant de ce projet chercha, en se rendant à la séance de l'Assemblée le 4 février, à clarifier son positionnement vis-à-vis de la Révolution. Quelques jours plus tard, le 19 février 1790, le marquis était condamné à mort par le tribunal du Châtelet.

Nous constatons à la même époque un changement dans les déplacements du roi. Dès le 10 février, le roi, la reine et le dauphin se rendirent à Notre-Dame sans garde et sans aucune suite⁴³⁶. Ils y entendirent la messe au milieu du peuple et se rendirent ensuite à l'hôpital des Enfants trouvés. Dans une lettre du mois de février 1790 issue de la *Correspondance secrète*, nous retrouvons l'idée que le couple royal était disposé à visiter tous les établissements de la capitale⁴³⁷. Ce ne fut pas le cas mais nous savons que d'autres visites furent effectuées par le roi, notamment une visite de la manufacture des glaces au Faubourg Saint Antoine le 27 mars ou encore une visite à la manufacture des Gobelins le 21 avril.

Nous remarquons également un changement au niveau des promenades du roi à partir du 11 mai 1790. En effet le roi quitta pour la première fois à cette date l'enceinte du palais des

⁴³³ Félix (Joël), *Louis XVI et Marie Antoinette, un couple en politique*, Paris, Payot, 2006, p. 512.

⁴³⁴ Petitfils (Jean-Christian), *Testaments et manifestes de Louis XVI*, Paris, Editions des Equateurs, 2009, p. 27.

⁴³⁵ Sirinelli (Jean-François), *Dictionnaire de l'histoire de France*, « Favras », Paris, Larousse, 2006, p. 444.

⁴³⁶ Lescure (Mathurin, de), *Correspondance secrète inédite sur Louis xvi, Marie-Antoinette, la cour et la ville de 1777 à 1792*, Paris, Plon, 1866, t. II, p. 423.

⁴³⁷ *Ibid.*

Tuileries pour se promener à cheval dans le bois de Boulogne. Ce changement d'attitude coïncide avec le contenu d'une lettre du 9 février émanant du roi, et étant destinée à la duchesse de Polignac :

Je crois que nous allons étendre un peu nos promenades en allant en voiture, en différents endroits, dans la ville. Il peut être utile de se montrer plus souvent, sans pourtant prendre trop d'aisance. La disposition du peuple en général est bonne⁴³⁸.

Cette déclaration nous permet de nous interroger sur la question de la liberté, ou non, de Louis XVI après son installation aux Tuileries. Dans ses *Mémoires*, la duchesse de Tourzel nous présente un Louis XVI : « prisonnier dans Paris, entouré d'une garde nationale soupçonneuse, défiante⁴³⁹. » Comme nous l'avons vu l'enfermement de Louis XVI aux Tuileries donnait l'image d'un roi captif à tous les parisiens mais aussi aux habitants des provinces. Nous pouvons donc nous demander si le roi était vraiment captif ou s'il s'imposait de lui-même cette condition. Au vue de ce passage des *Mémoires* de la duchesse, nous pensons que la deuxième proposition paraît la plus proche de la vérité :

Comme il ne pouvait être accompagné que par la garde nationale, il aima mieux se priver d'air et de tout exercice, que de laisser croire qu'il eut abandonné volontairement ses fidèles gardes du corps, et il fut longtemps sans vouloir sortir de son appartement⁴⁴⁰.

Il semble naïf de penser que le roi refusait de sortir des Tuileries uniquement par égard pour les gardes du corps. Certaines lettres de la *Correspondance secrète* affirment plutôt que c'est le nombre de personnes mobilisées au cours des déplacements voués aux loisirs du roi qui poussait ce dernier à refuser toutes les propositions de sorties émises par La Fayette⁴⁴¹. Il faut rappeler ici que l'installation de la famille royale n'était pas un choix personnel du roi et que, comme le souligne Joël Félix, le couple royal a très certainement détesté chaque instant de son séjour aux Tuileries⁴⁴². On peut supposer que Louis XVI décida volontairement de rester enfermé aux Tuileries pour marquer son mécontentement vis-à-vis de sa situation.

⁴³⁸ Feuillet de Conches, *Louis XVI, Marie-Antoinette et Madame Elisabeth : Lettres et documents inédits*, Paris, Henri Plon, 1864, p. 308.

⁴³⁹ Tourzel (Louise Félicité de Croÿ d'Havrè, Marquise de) *Mémoire de Madame la duchesse de Tourzel, gouvernante des Enfants de France de 1789 à 1795*, Paris, Mercure de France, 1989, p. 33.

⁴⁴⁰ *Ibid.*, p. 37.

⁴⁴¹ Lescure (Mathurin, de), *Correspondance secrète inédite sur Louis xvi, Marie-Antoinette, la cour et la ville de 1777 à 1792*, Paris, Plon, 1866, t. II, p. 408.

⁴⁴² Félix (Joël), *Louis XVI et Marie Antoinette, un couple en politique*, Paris, Payot, 2006, p. 507.

Avec l'arrivée des beaux jours Louis XVI modéra son comportement, certainement dans l'optique de pouvoir partir des Tuileries lors de la belle saison. Nous constatons que la première vraie promenade du roi en dehors du palais, le 11 mai, eut lieu moins d'un mois avant le premier séjour de la famille royale à Saint-Cloud. Ces deux événements semblent être liés comme en atteste les *Mémoires* de la duchesse de Tourzel :

Le roi, ayant le désir de passer l'été à Saint-Cloud, fut conseillé de faire auparavant quelques promenades dans les environs de Paris. Il consentit en conséquence à monter à cheval et à se promener au bois de Boulogne. Il y allait accompagné de quelques officiers de la garde nationale et de ceux de sa maison. Les Parisiens en éprouvèrent une joie très grande, espérant que la sortie du Roi détruirait les bruits de sa captivité⁴⁴³.

Dans une lettre destinée à Léopold II datant du 29 mai 1790, la reine affirmait que ce séjour était : « absolument nécessaire » pour leurs santés et qu'ils avaient besoin de respirer un air plus pur et plus frais⁴⁴⁴. Elle oubliait, à l'inverse de Pauline de Tourzel, de préciser que ce séjour avait été décidé par les acteurs de la révolution, avec à leur tête La Fayette, pour que cesse les rumeurs d'emprisonnement du roi émanant des personnes qui étaient contre la Révolution⁴⁴⁵.

Après près de huit mois passés enfermés, ou presque, aux Tuileries, la famille royale fut donc autorisée à séjourner à Saint-Cloud au mois de juin 1790. La famille royale s'étant rendue à de nombreuses reprises dans ce palais au cours de l'année 1790, il serait intéressant de faire un point sur ces séjours.

3. Saint-Cloud

Après les journées d'octobre 1789, le roi ne quitta pas les Tuileries avant plusieurs mois. Alors que sa « captivité » résultait, à première vue, de sa propre volonté, l'arrivée des beaux jours entraîna une baisse de la détermination du roi à rester enfermer dans sa résidence principale. A cette raison, qui semble triviale au premier abord, nous pouvons ajouter la volonté de la famille royale de s'éloigner du palais des Tuileries qui était de plus en plus

⁴⁴³ Tourzel (Louise Félicité de Croÿ d'Havré, Marquise de) *Mémoire de Madame la duchesse de Tourzel, gouvernante des Enfants de France de 1789 à 1795*, Paris, Mercure de France, 1989, p. 78.

⁴⁴⁴ Lever (Evelyne), *Correspondance de Marie-Antoinette*, Paris, Tallandier, 2005, p. 507-508.

⁴⁴⁵ Tourzel (Pauline de), *Souvenir de quarante ans*, Jacques Lecoffre, Paris, 1861, p. 59.

assailli par une foule menaçante selon les témoignages de Pauline de Tourzel et de sa mère. La première affirme que :

C'était un grand soulagement pour la Famille royale et pour les personnes qui l'entourait que de trouver la solitude et le repos loin des clameurs révolutionnaires qui les poursuivaient aux Tuileries, et d'être à l'abri des vociférations des crieurs, qui, dans les derniers temps de notre séjour, ne se contentaient pas de se tenir aux portes du jardin, mais le parcouraient dans tous les sens en annonçant toutes leurs méchantes nouvelles⁴⁴⁶.

La duchesse de Tourzel, quant à elle, va jusqu'à affirmer que des personnes étaient payés pour occasionner des troubles près des Tuileries⁴⁴⁷. Que ces affirmations soient vraies ou fausses, le fait est que la famille royale se montra particulièrement enthousiaste à l'idée de quitter le palais des Tuileries pour profiter de la belle saison à Saint-Cloud.

Le palais de Saint-Cloud, situé aux abords de Paris, accueillit donc la famille royale à sept reprises entre les mois de juin et d'octobre 1790. Pour son premier séjour, la famille royale passa deux nuits au château, les 4 et 5 juin, au palais et retourna aux Tuileries le dimanche 6 juin. On ne retrouve aucune critique de la part des parisiens au sujet de ce séjour, il n'est donc pas étonnant de constater que la famille royale est rapidement retournée à Saint-Cloud pour de plus longs séjours. Nous comptabilisons quatre séjours de moins de dix nuits entre le 04 juin et le 30 octobre 1790 et trois séjours beaucoup plus longs. En effet, le roi passa 24 nuits à Saint-Cloud entre le 21 juillet et le 14 août, 41 nuits entre le 29 août et le 09 octobre et 20 nuits entre le 11 et le 30 octobre. Sur cette période de cinq mois, le roi passa donc 111 nuits en dehors des Tuileries, sa résidence principale. Les chiffres n'avaient jamais atteint de telles proportions lorsque le roi résidait à Versailles. Les sources nous donnent que très peu de renseignements sur ces séjours à Saint-Cloud. Il faut savoir que très peu de personnes accompagnaient la famille royale lors de ses séjours dans le palais. Nous allons donc principalement nous appuyer sur le *Journal* du roi et sur les écrits des Tourzel, mère et fille, pour nous faire une idée de la vie que menait la famille royale à Saint-Cloud.

A. Occuper son temps à Saint-Cloud

⁴⁴⁶ Tourzel (Pauline de), *Souvenir de quarante ans*, Jacques Lecoivre, Paris, 1861, p. 60.

⁴⁴⁷ Tourzel (Louise Félicité de Croÿ d'Havré, Marquise de) *Mémoire de Madame la duchesse de Tourzel, gouvernante des Enfants de France de 1789 à 1795*, Paris, Mercure de France, 1989, p. 134.

Résidaient à Saint-Cloud le roi, la reine, leurs deux enfants et Madame Elisabeth. Le comte et la comtesse de Provence avaient préféré louer une maison près de la résidence mais ils venaient tout de même chaque jour passer la soirée avec le roi⁴⁴⁸. Demeuraient au palais avec la famille royale les personnes du service du roi et de la reine et les grandes charges dont le service était habituel⁴⁴⁹. Nous savons grâce à la duchesse de Tourzel à quel point l'accès à Saint-Cloud était restreint :

Les dames du palais même n'y étaient que pour le temps de leur semaine [...] Le Roi ne voulut recevoir à ce voyage aucune dame étrangère au service, pour éviter les demandes qui lui eussent été faites et qui eussent été désagréables⁴⁵⁰.

La garde du roi était également présente à Saint-Cloud lors des séjours de Louis XVI. Elle était composée de volontaires de Saint-Cloud et de Sèvres, de quatre cents hommes de la garde nationale de Paris, et des compagnies ordinaires des gardes-suisse⁴⁵¹.

Le roi profita de ces séjours à Saint-Cloud, durant la belle saison, pour effectuer de nombreuses promenades à cheval dans les environs de Paris. Sur la période allant du 4 juin au 30 octobre 1790 nous dénombrons, grâce au *Journal* du roi, 37 promenades à cheval. Le roi sortait en général le matin, à partir de 9h30 mais il lui arrivait également de sortir dans l'après-midi, à partir de 15h30 comme indiqué dans le *Journal*. Lors de ces sorties, le roi se rendait dans les lieux où il avait l'habitude de chasser lorsqu'il résidait à Versailles, comme par exemple à Fausse-Repose, aux Gonards, à Saclay ou encore aux Verrières. Il se rendit également au Bois de Boulogne à de nombreuses reprises. Nous retrouvons mentionné à côté de certaines sorties dans le *Journal* le nombre de « pièces » que le roi avait abattu. Le nombre de gibier abattu variait selon les sorties, en effet il tua uniquement une biche lors de sa sortie du 2 septembre au Butard mais tua 93 pièces le 23 août au Trou d'Enfer. Le fait que le roi mentionne encore la formule : « le cerf chassait à... » lors de ses séjours à Saint-Cloud nous indique qu'il ne chassait pas avec l'équipage royal. Nous pouvons supposer que le roi s'adonnait simplement à la chasse à tir lors de ces sorties avec une suite réduite.

⁴⁴⁸ Tourzel (Pauline de), *Souvenir de quarante ans*, Jacques Lecoffre, Paris, 1861, p. 59.

⁴⁴⁹ Tourzel (Louise Félicité de Croÿ d'Havré, Marquise de) *Mémoire de Madame la duchesse de Tourzel, gouvernante des Enfants de France de 1789 à 1795*, Paris, Mercure de France, 1989, p. 80.

⁴⁵⁰ *Ibid.*

⁴⁵¹ *Ibid.*

La chasse n'était pas l'unique délassément que le roi s'accordait à Saint-Cloud. Tous les jours après le dîner, le roi, la reine et Madame Elisabeth jouaient au billard⁴⁵². La partie durait environ une heure, les autres personnes présentes à Saint-Cloud restaient dans le salon pour discuter ou pour jouer à des jeux de hasards selon Pauline de Tourzel. La famille royale, sans le roi, montait ensuite en calèche pour faire un tour dans les environs. La fille de Madame de Tourzel affirme que : « le roi n'était jamais de ces courses, sa promenade se bornait à l'intérieur des jardins⁴⁵³. » Le *Journal* de Louis XVI nous permet, comme nous l'avons vu, d'infirmer les dires de cette dernière.

A Saint-Cloud, le roi recevait la visite de ses proches. Nous avons déjà évoqué le fait que Monsieur et Madame venaient régulièrement passer la soirée avec le couple royal. Les Provençaux venaient en général avant le souper et le roi et la reine se retiraient avec eux dans le salon. Ils dinaient ensuite ensemble avec le reste de la famille royale⁴⁵⁴. Grâce au *Journal*, nous savons que les tantes du roi se joignaient également au reste de la famille royale pour partager le moment du repas avec le roi. Après le souper, le roi se rendait de nouveau au salon avec les membres de sa famille pour jouer au billard. Certaines personnes qui avaient été au préalable présentées étaient admises à la partie du roi comme le mentionne Pauline de Tourzel⁴⁵⁵.

Comme déjà précisé, nous avons réussi à rassembler que très peu d'informations sur la vie de la famille royale et la vie de la cour à Saint-Cloud. Ce manque d'informations est significatif dans le sens où il nous permet d'affirmer que seul un cercle très restreint était admis dans cette résidence secondaire. Nous avons vu que le couple royal y recevait la famille royale mais aussi quelques proches comme l'indique la duchesse de Tourzel dans ses *Mémoires* : « la reine, qui y avait plus de liberté et pouvait y avoir plus facilement les personnes qui lui étaient agréables⁴⁵⁶. » Nous savons que la reine aimait notamment recevoir Madame la duchesse de Fitz-James et la princesse de Tarente. Le roi soupa également avec les officiers de la maison des Provençaux lorsque ces derniers venaient à Saint-Cloud.

Les historiens, lorsqu'ils évoquent le mode de vie de Louis XVI et Marie-Antoinette, soulignent souvent le fait qu'ils se comportaient comme de vrais bourgeois à Versailles, à Trianon ou encore aux Tuileries. Pourtant, loin de la cour et des regards indiscrets, c'est bien

⁴⁵² Tourzel (Pauline de), *Souvenir de quarante ans*, Jacques Lecoffre, Paris, 1861, p. 63.

⁴⁵³ *Ibid.*

⁴⁵⁴ *Ibid.*, p. 64.

⁴⁵⁵ *Ibid.*, p. 66.

⁴⁵⁶ Tourzel (Louise Félicité de Croÿ d'Havré, Marquise de) *Mémoire de Madame la duchesse de Tourzel, gouvernante des Enfants de France de 1789 à 1795*, Paris, Mercure de France, 1989, p. 80.

à Saint-Cloud que le couple royal dérogeait le plus à l'étiquette. Il serait faux de penser que la famille royale en oublia totalement les règles strictes de l'étiquette. Nous avons évoqué le fait que seul les présentés pouvaient être admis à la partie de billard du roi. Nous savons également que des deux enfants du couple royal, seule Madame était admise à la table de ses parents depuis sa première communion⁴⁵⁷. La faveur prédominait encore à la table du roi comme en atteste les *Souvenirs* de Pauline de Tourzel :

A diner, la place du Roi, celles de la Reine et Madame Elisabeth étaient marquées ; ils appelaient près d'eux les personnes qu'il leur convenait de désigner. [...] Quand M. le comte et madame la comtesse de Provence étaient présents, ils usaient aussi du droit de se donner pour voisin qui leur convenait⁴⁵⁸.

Toutefois, dans les mêmes *Souvenirs*, nous apprenons que le roi n'hésitait pas à transgresser certaines règles. Tout d'abord, quelques jours après l'arrivée de la famille à Saint-Cloud, le roi insista pour que toutes les personnes du voyage soient admises à sa table alors que l'étiquette voulait que seuls les princes du sang y fussent admis. Pauline de Tourzel, étant jeune et non présentée, mangeait toute seule. Elle raconte que le roi insista auprès de la reine et de Mesdames tantes pour qu'elle fût admise à la table royale. Ces dernières refusèrent en expliquant que tout le monde pourrait demander l'accès à la table du roi. Selon Pauline de Tourzel, le roi passa contre l'avis de ses tantes et le lendemain, elle était admise à la table du roi. Elle ajoute même que le roi la plaça très souvent à ses côtés pendant les repas⁴⁵⁹. Elle rapporte également que le roi, ayant appris que cette dernière ne savait pas jouer au billard, se mit en tête de lui en apprendre les règles⁴⁶⁰. Dès le lendemain, le roi se mit à l'œuvre et il continua de lui donner ses « leçons » pendant plusieurs jours jusqu'à l'admettre à la partie du soir.

Nous pouvons donc dire que le roi profitait pleinement du vent de liberté qu'insufflait son séjour à Saint-Cloud. Malgré tout le roi, ainsi que la reine, n'en n'oubliaient pas le contexte politique dans lequel ils évoluaient. La *Correspondance* de Marie-Antoinette nous permet d'affirmer que c'est lors du premier séjour de la famille royale à Saint-Cloud, le 3 juillet plus précisément, que le couple royal rencontra Mirabeau. Le couple royal comptait sur l'aide de

⁴⁵⁷ Tourzel (Pauline de), *Souvenir de quarante ans*, Jacques Lecoffre, Paris, 1861, p. 61.

⁴⁵⁸ *Ibid.*, p. 63.

⁴⁵⁹ *Ibid.*, p. 65.

⁴⁶⁰ *Ibid.*, p. 67.

Mirabeau pour défendre l'autorité royale dans l'Assemblée⁴⁶¹. En effet, ce dernier était en faveur d'une constitution monarchique où le pouvoir exécutif conserverait une autorité active ou au moins coactive avec la législature⁴⁶². Nous savons également que le roi reçut le président de l'Assemblée dans sa chambre à Saint-Cloud⁴⁶³.

Le roi semblait retrouver une part de liberté à Saint-Cloud pourtant on constate, de la part de toute la famille royale, la volonté de rassurer le peuple comme nous allons maintenant le voir.

B. Les lieux

Dans une partie sur les lieux à Saint-Cloud, il serait attendu de faire une étude sur les pièces où Louis XVI et la famille passaient leur temps. Pourtant, le *Journal* du roi nous oriente sur une autre voie. En effet, deux éléments y reviennent fréquemment et méritent un arrêt. Nous avons parlé des sorties qu'effectuait le roi lors de ses différents séjours à Saint-Cloud. Même s'il est vrai que le roi avait déjà repris l'habitude de sortir alors qu'il était aux Tuileries, nous constatons que ces sorties se multipliaient lorsqu'il était à Saint-Cloud. Cela nous permet d'affirmer que le roi jouissait d'une grande liberté comme en témoigne le passage suivant des *Mémoires* de la duchesse de Tourzel :

Si le roi eût voulu quitter Paris à cette époque, et se retirer à Metz pour s'y mettre à la tête des troupes, la considération dont jouissait M. de Bouillé lui en aurait donné les moyens, et le séjour de Saint-Cloud toutes sortes de facilités pour partir secrètement⁴⁶⁴.

Nous devons toutefois préciser que les choses n'auraient pas été si simples car le roi était toujours accompagné de membres de la garde nationale lors de ses promenades. La duchesse souhaite ici témoigner de la loyauté du roi envers les français, certainement dans le but de remettre la fuite vers Montmédy dans un contexte particulier.

Le deuxième élément à souligner après l'étude du *Journal* du roi est le fait que ce dernier retournait fréquemment aux Tuileries. Comme nous l'avons déjà précisé, le roi passa 111

⁴⁶¹ Félix (Joël), *Louis XVI et Marie Antoinette, un couple en politique*, Paris, Payot, 2006, p. 523.

⁴⁶² Félix (Joël), *Louis XVI et Marie Antoinette, un couple en politique*, Paris, Payot, 2006, p. 523.

⁴⁶³ Lever (Evelyne), *Correspondance de Marie-Antoinette*, Paris, Tallandier, 2005, p. 516-517.

⁴⁶⁴ Tourzel (Louise Félicité de Croÿ d'Havré, Marquise de) *Mémoire de Madame la duchesse de Tourzel, gouvernante des Enfants de France de 1789 à 1795*, Paris, Mercure de France, 1989, p. 120.

nuits à Saint-Cloud, non pas à la suite mais lors de sept différents séjours. Nous remarquons que le roi revenait passer quelques jours aux Tuileries pour des événements importants. Il revint, avec la famille royale, du 04 au 21 juillet pour célébrer la fête de la fédération. En effet, les Tuileries virent arriver un grand nombre de fédérés venu des différentes provinces du royaume dans l'espoir de voir le roi et la famille royale. Ce fut chose faite entre le 11 et le 20 juillet. En effet, le roi mena trois revues et dina six fois, avec la famille royale, dans la galerie Diane devant les yeux des nombreux fédérés qui avaient fait le déplacement jusqu'aux Tuileries pour les voir.

Le roi revint également aux Tuileries du 14 au 16 août pour la grande messe et la procession qui se déroulèrent aux Tuileries et le 9 octobre pour la Saint-Denis comme en témoigne cet extrait d'une lettre de Marie-Antoinette adressée au comte Mercy :

Comme samedi, c'est la Saint-Denis, il me semble qu'il serait simple d'aller à Paris, d'y coucher pour le dimanche et de revenir lundi⁴⁶⁵.

Lors des trois longs séjours que la famille royale effectua à Saint-Cloud, le roi avait prit l'habitude de revenir à Paris le dimanche. Ainsi, il revint deux fois à Paris entre le 21 juillet et le 14 août, quatre fois entre le 29 août et le 9 octobre et deux fois entre le 11 et le 30 octobre. Le roi partait en général vers 10h et retournait à Saint-Cloud pour l'heure du coucher. Il revenait à Paris pour ses vêpres mais aussi pour des raisons politiques. En effet, le dimanche 25 juillet, le roi tint conseil dans son palais et le dimanche 8 août il donna une audience à l'ambassadeur de Venise. Nous retrouvons dans les lettres de Marie-Antoinette et les *Mémoires* de la duchesse de Tourzel l'idée que le roi, et la famille royale, devaient se montrer à Paris:

Le roi et la reine venaient tous les quinze jours à Paris, et même plus souvent, si les circonstances l'exigeaient⁴⁶⁶.

Il apparait clairement que le roi souhaitait rassurer le peuple. En effet, depuis l'installation de la famille royale à Paris, le maître mot était de s'assurer la confiance du peuple. C'était chose faite au moment de la fête de la fédération. Pourtant, la popularité du roi baissa tout au long de l'été 1790.

⁴⁶⁵ Lever (Evelyne), *Correspondance de Marie-Antoinette*, Paris, Tallandier, 2005, p. 516.

⁴⁶⁶ Tourzel (Louise Félicité de Croÿ d'Havré, Marquise de) *Mémoire de Madame la duchesse de Tourzel, gouvernante des Enfants de France de 1789 à 1795*, Paris, Mercure de France, 1989, p. 80

La duchesse de Tourzel semblait considérer qu'avoir le roi à Paris un après-midi tous les quinze jours pouvait satisfaire le peuple. Il apparait clairement que ce n'était pas le cas et que cet éloignement de la famille royale de la capitale eut des conséquences sur leur image comme en témoigne une lettre de la *Correspondance secrète* datant du 18 septembre 1790 :

Le roi vient le plus rarement qu'il peut à Paris. La capitale s'aperçoit de sa répugnance ; elle en accuse en grande partie la reine, mais elle murmure aussi contre le roi, et cela produit un mauvais effet⁴⁶⁷.

Après le retour de la famille royale aux Tuileries le 30 octobre, le *Journal* de Louis XVI ne mentionne plus aucun autre séjour à Saint-Cloud ou dans toute autre résidence royale. Pourtant, il apparait dans des lettres de la *Correspondance secrète* que le roi devait de nouveau se rendre à Saint-Cloud en novembre⁴⁶⁸. Ce voyage ne se fit jamais car au même moment le tout Paris commença à s'interroger sur la sincérité du roi à l'égard de la révolution :

On dit hautement qu'il a proposé de revenir sur les sanctions acceptations, déclarations, parce qu'il ne les a pas faites *librement* [...] Dernièrement il a tourné le dos à MM. De la Fayette et Bailly, lorsqu'ils lui ont représenté que pour faire cesser les bruits d'enlèvement, il devait faire de son propre mouvement une proclamation par laquelle il déclarerait ennemis de sa personne et criminels de lèse-nation tous ceux qui chercheraient à l'enlever⁴⁶⁹.

En refusant de publier une telle proclamation, le roi condamna purement et simplement ses séjours à Saint-Cloud. En effet, le peuple avait toujours craint que la famille royale profite de ses séjours à Saint-Cloud pour s'enfuir ou pire que la famille royale se fasse enlever par des contre-révolutionnaires. En refusant d'affirmer que les possibles ravisseurs étaient des criminels, le roi laissait une sorte de fenêtre ouverte à un possible kidnapping.

Pire encore l'éloignement du roi de Paris, centre politique du royaume, entraîna le peuple à se questionner sur la fonction de Louis XVI comme en témoigne ce passage d'une lettre du 5

⁴⁶⁷ Lescure (Mathurin, de), *Correspondance secrète inédite sur Louis xvi, Marie-Antoinette, la cour et la ville de 1777 à 1792*, Paris, Plon, 1866, t. II, p. 473.

⁴⁶⁸ *Ibid.*, p. 480.

⁴⁶⁹ *Ibid.*, p. 478-479.

novembre 1790 issue de la *Correspondance secrète* : « l'idée qui commence à prendre, même dans le peuple, est qu'on peut très bien se passer de roi⁴⁷⁰. »

Toutefois, nous remarquons que le roi souhaita de nouveau se rendre à Saint-Cloud au mois d'avril 1791. Ces projets furent contrariés comme en atteste la mention : « en partant pour Saint-Cloud à 11h30, on nous en a empêché » dans le *Journal* du roi à la date du 18 avril 1791. Nous pouvons affirmer que cette date marque le passage d'une captivité voulue, qui prit notamment fin avec les séjours à Saint-Cloud, à une captivité subie.

Lors de la journée du 18 avril, c'est le peuple qui empêcha le roi et sa famille de quitter le palais des Tuileries. Dès la veille, le peuple avait fait part de son intention d'empêcher le roi de partir à Saint-Cloud après que ce dernier ait assisté, selon la rumeur, à une messe prononcée par son grand aumônier, qui était réfractaire à la constitution civile du clergé⁴⁷¹. En effet cette constitution, qui crée une Eglise nationale, indépendante du monarque et isolée de Rome, avait été votée quelques semaines auparavant⁴⁷². Même si le roi donna son accord à cette constitution, elle le mit dans l'embarras le plus profond notamment après que le pape ait condamné ce texte le 10 mars 1791.

Le lendemain, le 18 avril, la famille royale dut affronter la violence du peuple mais aussi celle des gardes qui étaient censés être au service du roi et qui devaient l'accompagner à Saint-Cloud. Nous retrouvons, dans les *Mémoires* de la duchesse de Tourzel, une description des événements qui se sont déroulés cette journée là :

Le roi étant au moment de partir pour Saint-Cloud, ces mêmes bataillons l'arrêtèrent dans la cour des Tuileries, et, après l'avoir outragé pendant trois heures dans sa voiture et maltraité tous ceux qui l'entouraient, on le contraignit de rester dans son palais⁴⁷³.

Le peuple contrecarra les projets de séjour de Louis XVI pour éviter que ce dernier ne célèbre ses pâques avec un prêtre réfractaire. En effet, le roi étant le : « premier fonctionnaire public » et le « premier sujet de la loi », le peuple attendait du roi qu'il se plie aux principes de la Révolution. La suspicion du peuple vient du fait que l'usage était que le roi et la famille

⁴⁷⁰ Lescure (Mathurin, de), *Correspondance secrète inédite sur Louis xvi, Marie-Antoinette, la cour et la ville de 1777 à 1792*, Paris, Plon, 1866, t. II, p. 480.

⁴⁷¹ *Relation fidèle des événements de la journée du 18 avril 1791*, 1791, p. 3.

⁴⁷² Petitfils (Jean-Christian), *Testaments et manifestes de Louis XVI*, Paris, Editions des Equateurs, 2009, p. 28.

⁴⁷³ Tourzel (Louise Félicité de Croÿ d'Havré, Marquise de) *Mémoire de Madame la duchesse de Tourzel, gouvernante des Enfants de France de 1789 à 1795*, Paris, Mercure de France, 1989, p. 347.

royale ne s'absentent pas lors de la quinzaine de Pâques et qu'ils communient en public⁴⁷⁴. De plus, le peuple voyait dans ce séjour une preuve de la volonté du roi de s'évader de Paris :

Il serait toutefois difficile de détruire l'idée que ce voyage de Saint-Cloud n'était préparé que pour faciliter l'évasion du roi, volontaire ou involontaire⁴⁷⁵.

Le 19 avril, le roi se rendit à 14h à l'Assemblée nationale comme nous l'apprend le *Journal* du roi. En se rendant à l'Assemblée, le roi réaffirma son intention de se rendre à Saint-Cloud avec sa famille. Dans son discours, publié dans le *Mercure de France* du 30 avril 1791, il soulignait le fait qu'il était important de le laisser partir pour Saint-Cloud :

Mais il importe à la nation de prouver que je suis libre : rien n'est si essentiel pour l'autorité des sanctions et des acceptations que j'ai données à vos décrets⁴⁷⁶.

Si le roi avait besoin de prouver qu'il était libre, selon la formule utilisée, n'était ce pas tout simplement parce qu'il n'était plus libre de ses propres mouvements à cette date ? Cette hypothèse est validée par une proclamation du directoire du département de Paris, qui fut émise le mardi 19 avril au matin. Dans cette proclamation, le directoire invitait toutes les sections de la capitale à s'assembler pour répondre par oui ou par non aux deux questions suivantes : faut-il prier le roi d'exécuter son premier projet d'aller à Saint-Cloud ? Ou faut-il le remercier d'avoir préféré de rester à Paris, pour ne pas troubler la tranquillité publique⁴⁷⁷ ? Cette proclamation nous permet donc d'affirmer que le roi n'était plus le maître de sa propre mobilité en avril 1791. Pourtant, pouvons-nous réellement penser que Louis XVI était libre avant cette journée du 18 avril ? En effet, même si depuis son arrivée à Paris Louis XVI semblait avoir volontairement choisi de restreindre ses mouvements dans la capitale, nous avons pu voir que c'est l'Assemblée Nationale et les autres acteurs de la Révolution française qui lui donnèrent l'aval pour se rendre à Saint-Cloud avec la famille royale.

Au sujet d'un voyage à Saint-Cloud de la famille royale au mois de juin 1791, l'auteur de la lettre du 14 juin 1791 laisse entendre qu'aucun séjour du roi ne pourrait être effectué à cette période. L'auteur de la lettre ajoute également que : « les dispositions des esprits n'étaient pas

⁴⁷⁴ Lescure (Mathurin, de), *Correspondance secrète inédite sur Louis xvi, Marie-Antoinette, la cour et la ville de 1777 à 1792*, Paris, Plon, 1866, t. II, p. 521.

⁴⁷⁵ *Ibid.*, p. 523.

⁴⁷⁶ *Mercure de France*, Samedi 30 avril 1791, p. 516.

⁴⁷⁷ *Relation fidèle des événements de la journée du 18 avril 1791*, 1791, p. 10.

de le laisser exécuter avant la fin de la constitution⁴⁷⁸. » Cela nous montre un roi qui n'est plus libre de ses mouvements, un roi qui est au service de la Révolution. Au regard du durcissement de sa situation le roi décida de partir, de son plein gré, de Paris avec la famille royale comme en atteste les *Mémoires* de la duchesse de Tourzel :

Le roi, voyant qu'il n'avait rien à espérer de l'Assemblée, malgré tous les ménagements dont il avait usé à son égard, s'occupa sérieusement des moyens de sortir de Paris et des mesures à prendre pour le rétablissement de son autorité⁴⁷⁹.

La journée du 18 avril 1791 marqua réellement un tournant dans le règne de Louis XVI. En effet avant cette date, la reine avait à de nombreuses reprises manifestée son envie de partir de Paris. Le roi changeait perpétuellement d'avis de peur de perdre définitive son pouvoir et le soutien du peuple. Pourtant, après les événements du 18 avril, la décision du roi était prise : la famille royale quittera le palais des Tuileries pour pouvoir rejoindre Montmédy, situé à l'est du royaume, pour retrouver le marquis de Bouillé et les hommes de son commandement qui étaient acquis à la cause royale. C'est cette décision qui fait de l'itinéraire de Louis XVI, un itinéraire exceptionnel. En effet, c'est le roi décida de lui-même de quitter sa capitale, son royaume dans le but de reconquérir son pouvoir. Le roi pensait en effet qu'en s'éloignant de Paris, il trouverait un peuple acquis à sa cause.

Le départ était fixé entre la nuit du dimanche 19 et du lundi 20 juin mais la crainte d'être dénoncé par une femme de chambre du Dauphin, qui était proche de La Fayette et qui était de service ce jour-là, fit que le départ fut retardé d'une nuit. La nuit du 20 au 21, le roi, la reine, Madame Elisabeth pour quitter le palais, avait prit l'identité de divers domestiques. Le roi voyageait sous le nom de M. Durand qui était un valet de chambre, la reine était Madame Rochet, femme de chambre et la sœur du roi était Rosalie, bonne des enfants. Ces derniers étaient tous deux habillés en fille. Madame la duchesse de Tourzel, sous le nom de Baronne de Korff, était également du voyage. Ces éléments nous permettent d'affirmer que le départ de la famille royale était le fruit d'une longue réflexion de la part du roi, qu'il avait pesé le pour et le contre et qu'il était convaincu du bien fondé de cette décision. Cela nous permet aussi d'affirmer que le roi partait de son plein gré, ce qui se révélera être un point important. Dans ses *Mémoires*, la duchesse de Tourzel affirme que Louis XVI n'avait de cesse de répéter

⁴⁷⁸ Lescure (Mathurin, de), *Correspondance secrète inédite sur Louis xvi, Marie-Antoinette, la cour et la ville de 1777 à 1792*, Paris, Plon, 1866, t. II, p. 532.

⁴⁷⁹ Tourzel (Louise Félicité de Croÿ d'Havré, Marquise de) *Mémoire de Madame la duchesse de Tourzel, gouvernante des Enfants de France de 1789 à 1795*, Paris, Mercure de France, 1989, p. 176.

qu'il ne souhaitait pas quitter son royaume⁴⁸⁰. Le roi était certainement conscient du fait que cela lui ferait perdre le soutien des parisiens mais plus encore, cela nous montre que ce départ n'était pas normal pour un roi de France. Cette rengaine nous laisse penser que cette fuite était considérée par le roi comme étant sa dernière chance pour récupérer la réalité de son pouvoir. La fuite du roi dura moins de vingt-quatre heures, en effet, il fut reconnu à l'étape de Sainte-Menehould par un maître de Poste avant d'être arrêté à Varennes en Argonne le mardi 21 juin à 23 heures comme en atteste son *Journal*.

A Paris, la fuite de la famille royale fut découverte le mardi matin. L'Assemblée, grâce au manifeste que le roi laissa avant de partir, était au courant des motifs politiques qui poussèrent le roi à partir. Pourtant, l'Assemblée prit la décision de censurer le manifeste aux yeux du peuple. Dans la même lignée, on prit la décision de couvrir la fuite du roi. Dans un premier temps, on affirma que le roi avait été enlevé par des ennemis de la révolution. Cette invention perdit tout crédit lorsque le bruit courra que le roi avait laissé avant de partir un *Mémoire*. L'assemblée cherchait à couvrir le roi car son but principal était de rédiger une Constitution en faveur de la nouvelle monarchie constitutionnelle qui aurait à sa tête Louis XVI. L'Assemblée, pour mener à bien sa mission, affirma ensuite que la famille royale avait entrepris un voyage d'information dans les provinces pour tester sur le terrain les sentiments et les espérances des français selon l'expression de Mona Ozouf⁴⁸¹. Ces diverses tentatives nous montrent bien l'importance de Louis XVI aux yeux de l'Assemblée.

La famille royale, escortée par trois commissaires de l'Assemblée, mit trois jours à rentrer à Paris. Une foule dense venait à leur rencontre à chaque étape. Elle se montrait parfois sympathique, parfois menaçante mais surtout curieuse⁴⁸². Lorsqu'ils furent déposés aux Tuileries le 25 juin au soir, les parisiens jugèrent d'un mauvais œil le couple qui avait essayé par tous les moyens de regagner leur confiance. Cette réinstallation aux Tuileries, comme si de rien était, nous prouve que la présence physique du roi dans la capitale était nécessaire. Il semblerait que c'est le roi qui légitimait l'œuvre de l'Assemblée. La vie politique reprit donc et le roi signa deux mois après son retour la Constitution, qui lui accordait notamment un droit de veto.

Pourtant, il était compliqué pour le roi de trouver une place qui lui convenait dans ce nouveau système. En effet, son installation aux Tuileries et son acceptation en apparence des principes

⁴⁸⁰Tourzel (Louise Félicité de Croÿ d'Havré, Marquise de) *Mémoire de Madame la duchesse de Tourzel, gouvernante des Enfants de France de 1789 à 1795*, Paris, Mercure de France, 1989, p. 194.

⁴⁸¹ Ozouf (Mona), *Varennes*, Paris, Gallimard, 2005, p. 9.

⁴⁸² Félix (Joël), *Louis XVI et Marie Antoinette, un couple en politique*, Paris, Payot, 2006, p. 543.

de la Révolution n'avait qu'un seul but, celui de récupérer à terme son autorité absolue. Les choses ne se passèrent pas ainsi. D'ailleurs, la fuite à Varennes marque une profonde rupture entre le roi et les parisiens. En effet, même si l'Assemblée avait besoin du roi pour justifier son action, le peuple et les clubs révolutionnaires comprirent que le roi ne partageait pas les principes de la Révolution.

Nous finirons en citant un passage de Victor Hugo :

Entre Reims et Varennes, entre le sacre et le détronement, il n'y a que quinze lieues pour mon cocher ; pour l'esprit il y a un abîme, la Révolution⁴⁸³.

Cette citation nous permet de considérer la fuite à Varennes comme étant le moment qui précipita la fin de Louis XVI mais également : « la mort de la royauté » pour reprendre le sous-titre d'un ouvrage de Mona Ozouf consacré à Varennes.

⁴⁸³ Hugo (Victor) *Le Rhin, Œuvres complètes*, Paris, Club français du livre, 1971, 18 vol., t. VI, p. 211 cité par Ozouf (Mona), *Varennes*, Paris, Gallimard, 2005, p. 12.

Conclusion

Grâce aux différentes sources accessibles, et notamment grâce au *Journal* de Louis XVI, nous avons pu établir jour par jour l'itinéraire de ce dernier. Plus encore, nous avons pu collecter, grâce à la précision du *Journal*, une grande partie des déplacements journaliers du dernier roi de l'Ancien Régime. La première partie de notre étude nous a permis de nous interroger sur les lieux de la présence de Louis XVI. Nous avons pu démontrer que le roi, suivant l'exemple de ses prédécesseurs, se déplaçait hors de Versailles principalement en compagnie de la cour lors des grands séjours qui se déroulaient pendant la belle saison. Il arrivait également au roi de se déplacer avec une suite plus réduite lors de petits séjours. Pourtant, même si nous avons constaté une multiplication de ces petits séjours, rien n'expliquait l'acharnement fait sur la soi-disant absence de Louis XVI de Versailles. Bien au contraire, comme nous avons tenté de le démontrer, Louis XIV et Louis XV avaient également pris l'habitude de s'éloigner de la grande cour avec une poignée de privilégiés et cela bien plus souvent que Louis XVI.

Louis XVI étant plus souvent à Versailles que ses prédécesseurs mais faisant l'objet de plus de critiques, nous nous sommes interrogées sur sa façon de vivre à Versailles. Nous avons pu voir que les historiens s'accordent à dire que l'héritage de Louis XIV était trop dur à porter pour ses successeurs, Louis XV et Louis XVI, mais également pour la reine Marie-Antoinette. On leur accorde de ce fait de nombreuses tentatives de contournement de l'étiquette ainsi que de nombreuses démarches pour tenter de se soustraire au regard des courtisans.

Pour le règne de Louis XV, on a surtout évoqué les petits soupers dans les cabinets du roi. Ces petits soupers se voulaient intimes et débarrassés de l'étiquette. On dit même que le monarque, lors de ces repas, s'efforçait de séparer Louis de Bourbon du roi de France⁴⁸⁴. Pourtant, à la lumière des travaux de Bernard Hours, nous savons que Louis XV se servait de ces soupers à des fins politiques⁴⁸⁵. En effet ils étaient, pour lui, le moyen d'avoir un cercle recentré auprès de sa personne pour pouvoir reformer le lien qui existait entre la monarchie et la noblesse de cour, loin de l'Etiquette affermie lors du règne de Louis XIV. Ces soupers étaient une réponse du roi face à la montée des coteries à Versailles. Même si Louis XVI entretint ces soupers tout au long de son règne, nous n'y retrouvons aucune essence politique. En effet, on retrouvait principalement à ces diners les membres de la famille royale et leur

⁴⁸⁴ Solnon (Jean-François), *La Cour de France*, Paris, Fayard, 1987, p. 479.

⁴⁸⁵ Hours (Bernard), *Louis XV et sa cour*, Paris, PUF, 2002.

cercle de relation, et c'est dans ce dernier point que se trouve le principal problème du règne de Louis XVI.

Nous avons pu voir qu'à Versailles le roi passait la plupart de son temps à l'écart des courtisans. Il était occupé à gérer les affaires de l'état, à se distraire ou à étudier dans ses cabinets privés. Nous savons également que le roi ne prenait que très rarement part aux festivités organisées à Versailles. En effet Marie-Antoinette s'occupait de tenir la cour pendant les jeux toutefois cela n'était pas une nouveauté. Ce à quoi il faut ajouter que le roi organisait que très peu de soupers et qu'il honorait fort peu souvent les courtisans de sa présence aux divertissements organisés par la cour. Les courtisans pouvaient donc approcher le roi que lors des cérémonies de cour comme par exemple au moment du lever ou du coucher du souverain. Il faut rappeler ici que pour pouvoir demeurer à la cour, les courtisans comptaient sur les faveurs du roi, faveurs qui leurs permettaient d'obtenir des fonctions ou des avancements. Pourtant, comment être vu, comment se faire voir du roi pour obtenir ses faveurs si ce dernier ne se montre pas ? On reprochait surtout à Louis XVI, qui avait pour principal cercle les membres de la famille royale, le fait que ses faveurs étaient principalement obtenues par les proches des membres de la famille royale. Nous pouvons citer ici les exemples de la famille Polignac, proche de la reine, mais également du roi, ou encore l'exemple de Marc Bombelles, dont la femme était amie avec Madame Elisabeth. Il existe toutefois quelques exceptions, nous pensons notamment à Marc-Antoine Thierry, baron de Ville-d'Avray qui était premier valet de chambre du roi. Il apparait donc qu'on ne reproche pas tant à Louis XVI son absence de Versailles mais le fait de ne pas être suffisamment accessible aux courtisans.

La question de la présence du roi prend toute son importance au cours de l'été 1789. Le royaume, et notamment la capitale, se retrouve fortement déstabilisé par la peur de représailles après la prise de la Bastille et par la crise des grains qui affectait le peuple. Le point culminant de tout cela fut l'invasion du château de Versailles par un groupe composé majoritairement de femme lors des journées d'octobre 1789 et l'installation forcée du roi de France à Paris. Ce geste exceptionnel, « extra-ordinaire » nous prouve à quel point la présence de Louis XVI dans la capitale était nécessaire, à quel point elle était voulue par le peuple. Encore une fois, le *Journal* du roi nous a permis d'établir jour par jour les déplacements du roi à partir de son installation à Paris. Cela est très important car cette période du règne de Louis XVI est souvent associée à la question de savoir si Louis XVI était retenu en otage dans la capitale. Il apparait, au regard de notre étude, qu'il existe deux principales phases : une

première où le roi s'enferme aux Tuileries de son plein gré et une seconde, qui se distingue à partir du mois d'avril 1791, où le roi est contraint de rester au palais des Tuileries.

Cette partie sur Paris nous a également permis de nous interroger quant à la place du roi dans un contexte particulier, celui de la Révolution française et de la fin de l'Ancien Régime. En effet, les contemporains de la Révolution se sont très rapidement interrogés sur la place que Louis XVI devait occuper dans ce nouveau système. Très rapidement Louis XVI devint le roi des français, le premier citoyen et l'Assemblée nationale se déclara inséparable de sa personne. Les révolutionnaires lui accordèrent donc une place qu'ils jugeaient importante. Il faut rappeler que le roi faisait encore figure d'autorité aux yeux du peuple et qu'il était vu comme étant le bon père du peuple comme en témoigne les cahiers de doléance. Nous pouvons donc supposer que les révolutionnaires se servaient de Louis XVI pour s'assurer du bon avancement de la Révolution. La personne du roi, et donc sa présence à Paris, leur était donc indispensable en tant que gage de légitimité.

Nous avons essayés de montrer à quel point l'enfermement du roi aux Tuileries était mal perçu par le peuple mais aussi par les acteurs de la Révolution avec en tête La Fayette. En effet, un roi enfermé est un roi qui est forcé de signer les décrets qui lui étaient soumis. Le danger était donc la remise en cause de toutes les avancées que la Révolution avait permis.

L'importance de la présence « physique » du roi, du corps du roi, se ressentait également du côté des contre-révolutionnaires. Cela se constate au travers des nombreux plans mis en place pour kidnapper Louis XVI. Nous pouvons notamment évoquer le cas de l'affaire Favras. Le but étant ici de s'emparer physiquement du roi pour pouvoir lancer la contre-révolution et remettre en place l'Ancien Régime. Les deux parties pensaient donc que s'approprier, s'accaparer le roi, pouvait, à terme, leur permettre d'atteindre leur but.

Toutefois, cela n'est valable que si le roi est bien vu par le peuple. C'est en partie le cas jusqu'au moment de la fête de la fédération de juillet 1790. La popularité du roi était telle que Barnave déclara plus tard que : « si le roi avait su en profiter, nous étions perdus. » Pourtant, c'est à cette même période que la popularité de Louis XVI commença à décliner. Cela est particulièrement dû à son absence de Paris lors de l'été 1790. Le peuple commença alors à s'interroger sur l'utilité d'un roi jamais présent aux Tuileries alors que le royaume se trouvait dans un contexte de bouleversement politique. Pourtant, l'Assemblée nationale dans son ensemble ne semblait pas s'interroger au sujet de l'utilité du roi, bien au contraire. Nous avons déjà évoqué le fait que l'Assemblée s'était déclarée inséparable du roi dès son

installation à Paris. Il faut rappeler que l'Assemblée était persuadée d'avoir besoin du roi pour pouvoir arriver au bout de sa principale mission qui était l'écriture de la Constitution.

La situation évolua avec le vote de la Constitution civile du clergé au début des années 1791. Le roi, même s'il signa cette Constitution, afficha clairement son antipathie vis-à-vis de ce principe cher aux révolutionnaires. Les événements d'avril 1791 marquèrent un tournant important. Le peuple persuadé que le roi n'avait pas respecté les principes de la révolution en participant à la cérémonie d'un prêtre non jureur décida, à l'aide de la garde royale, d'empêcher le départ du roi pour Saint-Cloud. L'Assemblée nationale se rangea du côté du peuple le lendemain en ne soutenant pas le roi dans son projet de départ à Saint-Cloud. En tant que premier citoyen du royaume, le roi devait en effet montrer l'exemple en se pliant aux principes de la Révolution. Ce séjour ayant éveillé la suspicion du peuple, le roi fut clairement contraint à rester aux Tuileries contre son gré à partir de cette époque.

Les événements du mois d'avril 1791 prouvèrent à Louis XVI que la fonction de roi des français était une sorte de coquille vide. Il se trouvait privé d'un pouvoir exécutif fort et pire encore, privé de sa liberté de mouvement. Sa présence à Paris était devenue indéniablement liée au bon avancement de la Révolution sans toutefois disposer d'un réel pouvoir décisionnel.

Lorsque Paris apprend la fuite de la famille royale, l'Assemblée nationale décida d'adopter la thèse de l'enlèvement de la famille royale par les contre-révolutionnaires. Même si de nombreux membres de l'Assemblée étaient des opposants de Louis XVI, la majorité s'accordait à dire qu'ils avaient besoin du roi pour finir la rédaction de la Constitution. Malgré ces efforts, les parisiens ne furent pas dupes et on s'interrogea de nouveau sur la nécessité d'avoir un roi comme en témoigne une adresse des Cordeliers à l'Assemblée constituante datant du 21 juin 1791. Dans cette adresse, le club des Cordeliers affirma qu'en fuyant à Varennes le roi avait trahi ses serments et abdiqué.

Cette fuite du roi à Varennes renforce l'idée d'un lien rompu entre le roi et les français. Les Cordeliers évoquaient le fait que : « tous les citoyens sont désabusés » et que l'Assemblée nationale ne parviendrait pas à : « inspirer au peuple aucun degré de confiance dans un fonctionnaire appelé roi. » Ils conclurent en appelant à la suppression de la monarchie qualifiée de : « fléau de la liberté » au profit d'une République. Les choses ne se passèrent pas comme l'aurait voulu les Cordeliers comme en témoignent les événements de juillet 1791 au champ de Mars où fut appliquée la loi martiale de 1789 après qu'un groupe de personnes s'était rassemblé pour déposer une pétition en faveur de la mise en place d'une République.

L'Assemblée nationale, qui avait pour mission la rédaction d'une constitution pour la mise en place d'une monarchie constitutionnelle, ne souhaitait pas la mise en place d'une République. L'Assemblée préféra donc « couvrir » le roi pour le bien de sa mission.

La fuite ratée de Louis XVI et de la famille royale pour Montmédy eut des répercussions sur la situation du roi à Paris. La déclaration du roi adressée à tous les français à sa sortie de Paris, où le roi expliquait les motivations de son départ, fut censurée par l'Assemblée nationale. Le roi fut alors identifié comme étant un ennemi de la Révolution. La famille royale fut ramenée aux Tuileries le samedi 25 juin 1791 à 20 heures et le roi se trouva destitué de ses pouvoirs. Il fut décidé peu de temps après qu'il ne serait pas déchu de sa fonction. Le 4 septembre 1791 Louis XVI, pour conserver le pouvoir qu'il lui restait, signa la Constitution élaborée par l'Assemblée nationale. La Constitution lui donnait notamment un droit de veto suspensif sur les décrets du corps législatif et lui accordait la place de chef suprême de l'administration, de l'armée de terre et de l'armée navale. La suite des événements nous permet d'affirmer que Louis XVI n'avait plus sa place dans un régime qui aspirait au changement. En effet, le droit de veto était en désaccords avec l'esprit du temps, il ne permet pas de faire la transition entre monarchie absolue et monarchie constitutionnelle notamment dans un contexte où une partie de la population, les membres du club des jacobins, étaient favorables à l'établissement d'une République.

Le retour de la famille royale à Paris, le 25 juin, mis un terme au peu de liberté qu'il lui restait. Cela s'explique notamment par la perte de confiance du peuple vis-à-vis du roi que la fuite avait entraînée. Le peuple craignait que le roi fasse appel aux puissances étrangères pour lui permettre de réinstaurer la monarchie absolue. Cette peur se constate notamment dans le confinement de la famille royale aux Tuileries après le mois de juin 1791. La famille royale resta aux Tuileries, qui était devenue une véritable prison dorée, jusqu'à sa destitution et son enfermement effectif à la prison du Temple un an plus tard, en août 1792.

Bibliographie

Sources

- Almanachs royaux.
- Discours du roi à l'Assemblée nationale, réponse de M. le président et décret rendu en conséquence, relatif au voyage du Roi à Saint-Cloud, du 19 avril 1791*, Paris, Imprimerie nationale, 1791.
- Gazette de France.
- Journal de Louis XVI*.
- Marat (Jean-Paul), *Lettre de Marat au roi, ou l'Ami du peuple au père du peuple*, Paris, l'Imprimerie de Marat, 1789, 8 p.
- Mercier (Louis-Sébastien), *Tableau de Paris*, t. 11, Amsterdam, 1788.
- Mercure de France.
- Relation fidèle des événements de la journée du 18 avril 1791*, S.L., 1791.
- Yauville (D'), *Traité de vénerie*, Paris, Imprimerie royale, 1788, 415 p.

Bibliographie

❖ Instruments de travail

▪ Usuels

- Dictionnaire Hachette édition 2011*, Paris, 2010, 1812 p.
- Grand Larousse universel*, tome 8, Paris, 1995.
- Rey (Alain) (sous la direction de), *Le Robert encyclopédique des noms propres*, Paris, Le Robert, 2008.
- Quemada (Bernard) (sous la direction de), *Trésor de la langue française*, t.16, Paris, Gallimard, 1994, 1452 p.

▪ Dictionnaires spécialisés

- Bély (Lucien) (sous la direction de), *Dictionnaire de l'Ancien Régime* [1996], Paris, Presses Universitaires de France, 2006, 1384 p.
- Bluche (François) (sous la direction de), *Dictionnaire du Grand Siècle* [1990], Paris, Fayard, 2005, 1640 p.
- Bord (Lucien-Jean), Mugg (Jean-Pierre), *Dictionnaire cynégétique*, Paris, Geuthner, 2004, 247 p.
- Cabourdin (Guy), Viard (Georges), *Lexique historique de la France d'Ancien Régime*, Paris, Armand Colin, 2006, 333 p.
- Couty (Daniel), Sirinelli (Jean-François), *Dictionnaire de l'Histoire de France*, Paris, Armand Colin, 1999, 1712 p.
- Dictionnaire de Paris*, Paris, Larousse, 1964, 591 p.
- Sirinelli (Jean-François) (sous la direction de), *Dictionnaire de l'histoire de France*, Paris, Larousse, 2006, 1176 p.
- Soboul (Albert) (sous la direction de), *Dictionnaire historique de la Révolution française*, Paris, Presses universitaires de France, 1989, 1132 p.

❖ Textes de loi

- Decrusy, Isambert, Jourdan, *Recueil général des anciennes lois françaises depuis 420 jusqu'à la révolution de 1789*, Tome [23] : 10 mai 1774 – 20 mai 1776, Paris, Belin-Leprieur, 1826, 563p.
- Decrusy, Isambert, Jourdan, *Recueil général des anciennes lois françaises depuis 420 jusqu'à la révolution de 1789*, Tome [24] : 20 mai 1776 – 10 mai 1777, Paris, Belin-Leprieur, 1826, 398 p.
- Decrusy, Isambert, Jourdan, *Recueil général des anciennes lois françaises depuis 420 jusqu'à la révolution de 1789*, Tome [25] : 10 mai 1777 – 31 décembre 1778, Paris, Belin-Leprieur, 1826, 495 p.
- Decrusy, Isambert, Jourdan, *Recueil général des anciennes lois françaises depuis 420 jusqu'à la révolution de 1789*, Tome [26] : 31 décembre 1778 – 3 mars 1781, Paris, Belin-Leprieur, 1826, 488 p.
- Decrusy, Isambert, Jourdan, *Recueil général des anciennes lois françaises depuis 420 jusqu'à la révolution de 1789*, Tome [27] : 3 mars 1781 – 1^{er} janvier 1785, Paris, Belin-Leprieur, 1827, 549 p.

-Decrusy, Isambert (François-André), Jourdan (Alfred), *Recueil général des anciennes lois françaises depuis 420 jusqu'à la révolution de 1789*, Tome [28] : 1^{er} janvier 1785 – 5 mai 1789, Paris, Belin-Leprieur, 1827, 668 p.

-Honoré (Suzanne), *Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale : actes royaux*, t. VI : Louis XV, Louis XVI : 1756-1789, Paris, Firmin-Didot, 1957, 1128 p.

❖ Ouvrages

▪ Auteurs contemporains de Louis XVI

-Bombelles (Marc, marquis de), *Journal*, t. II 1784-1789, Genève, Librairie Droz, 1982, 412 p.

-Chateaubriand (François-René, de), *Mémoire d'outre-tombe* [1849], t. I, Paris, Bordas, 1989, 938 p.

-Conor (Marthe), Grandchamp (Pierre), *Journal de l'ambassade de Suleiman Aga*, rédigé par Pierre Jean-Marie Ruffin, interprète du roi, Tunis, Imprimerie rapide, 1917, 123 p.

-Croÿ-Solre (Emmanuel, duc de), *Journal de Cour*, t. V 1774-1777, Paris, Paléo, 2005, 340 p.

-Croÿ-Solre (Emmanuel, duc de), *Journal de Cour*, t. VI 1777-1784, Paléo, Paris, 2006, 328 p.

-Genlis (Stéphanie-Félicité du Crest, comtesse de), *De l'esprit des étiquettes de l'ancienne cour et des usages du monde de ce temps* [1885], Paris, Mercure de France, 1996, 125 p.

-Hézecques (Félix, Comte de France), *Souvenirs d'un page de la cour de Louis XVI* [1873], Paris, Didier, 1895, p. 131, 360 p.

-Lescure (Mathurin, de), *Correspondance secrète inédite sur Louis XVI, Marie-Antoinette, la cour et la ville de 1777 à 1792*, 2 vol., Paris, Plon, 1866, 800 p.

-Oberkirch (Henriette-Louise, baronne d'), *Mémoires sur la cour de Louis XVI et la société française avant 1789* [1853], Paris, Mercure de France, 2000, 781 p.

-Papillon de la Ferté (Denis-Pierre-Jean), *Journal des Menus-plaisirs du Roi 1756-1780* [1887], Clermont-Ferrand, Paleo, 2002, 346 p.

-Séguret, *Les mémoires de M. de Séguret*, Lyon, E. Vitte, 1897, 47 p.

-Weber (Joseph), *Mémoire de Weber concernant Marie-Antoinette*, t. 1, Paris, Baudouin frères, 1822, 511 p.

-Witte (Jehan, de), *Journal de l'abbé de Véri*, Paris, Jules Tallandier, 1928, 501 p.

-Tourzel (Louise Félicité de Croÿ d'Havré, Marquise de) *Mémoire de Madame la duchesse de Tourzel* [1883], Paris, Mercure de France, 1989, 500 p.

-Tourzel (Pauline, de), *Souvenirs de quarante ans*, Jacques Lecoffre, Paris, 1861, 319 p.

▪ **Ouvrages généraux et spécialisés**

-Anciennes résidences royales, châteaux, maisons de plaisance, forêts, parcs et jardins, Paris, Arbieu, 1851.

-Antoine (Michel), *Louis XV*, Paris, Fayard, 1989, 1049 p.

-Ariès (Philippe), Chartier (Roger), Duby (Georges) (sous la direction de), *Histoire de la vie privée* [1985], t.3 De la Renaissance aux Lumières, Paris, Seuil, 1999, 634 p.

-Beauchamp (Raymond, comte de), *Comptes de Louis XVI*, Paris, H. Leclerc, 1909, 347 p.

-Beauchamp (Raymond, comte de), *Journal de Louis XVI*, Paris, L. Gougy, 1901, 208 p.

-Bély (Lucien), *La société des princes*, Paris, Fayard, 1999, 651 p.

-Bled (Victor, du), *La société française du XVIe au XXe siècle : XVIIIe siècle*, Paris, Perrin et Cie, 1905, 312 p.

-Bluche (François), *La vie quotidienne au temps de Louis XVI*, Paris, Hachette, 1980, 445 p.

-Bourzat (Jean-Dominique), *Les après-midi de Louis XVI*, Paris, La compagnie littéraire, 2008, 225 p.

-Brayard (Florent) Maurepas (Arnaud, de), *Les français vus par eux-mêmes : le XVIIIe siècle*, Laffont, Paris, 1996, 1392 p.

-Castelluccio (Stéphane), *Le château de Marly sous le règne de Louis XVI*, Paris, Réunion des Musées Nationaux, 1996, 271 p.

-Chaline (Oliver), *La France au XVIIIe siècle (1715-1787)*, Belin, Paris, 2012, 391 p.

-Chartier (Roger), *Les origines culturelles de la Révolution française*, Seuil, Paris, 1990, 244 p.

-Cornette (Joël) (sous la direction de), *Versailles : le pouvoir de la pierre*, Paris, Tallandier, 2006, 447 p.

-Couty (Mathieu), *La Vie aux Tuileries pendant la Révolution : 1789-1799*, Paris, Tallandier, 1988, 436 p.

-Dauphant (Léonard), *Le royaume des quatre rivières*, Champ Vallon, Paris, 2012, 430 p.

-Destremau (Noëlle), *Trois journées pour détruire la monarchie*, Nouvelles Editions Latines, Paris, 1988, 143 p.

-Delorme (Philippe), *Les princes du malheur*, Paris, Perrin, 2008, 398 p.

- Duprat (Annie), *Les rois de papier : la caricature de Henri III à Louis XVI*, Belin, Paris, 2002, 367 p.
- Duvernois (Christian), *Trianon, le domaine de Marie-Antoinette*, Paris, Acte Sud, 2008, 224 p.
- Félix (Joël), *Louis XVI et Marie Antoinette, un couple en politique*, Paris, Payot, 2006, 668 p.
- Feuillet de Conches (Félix-Sébastien), *Louis XVI, Marie-Antoinette et Madame Elisabeth : Lettres et documents inédits*, Paris, Henri Plon, 1864, 497 p.
- Forray-Carlier (Anne), *La famille royale à Paris*, Paris, Broché, 1994, 190 p.
- Gaudillot (Jeanne-Marie), *Le voyage de Louis XVI en Normandie*, Caen, Caron et Cie, 1967, 228 p.
- Godechot (Jacques), *La révolution française : chronologie commentée*, Perrin, Paris, 1988, 391 p.
- Hardman (John), Price (Munro), *Louis XVI and the Comte de Vergennes : Correspondence 1774-1787*, Oxford, Voltaire Foundation, 1998, 403 p.
- Hebert (Jean-François), Sarmant (Thierry), *Fontainebleau, mille ans d'histoire de France*, Paris, Tallandier, 2013, 445 p.
- Hluszko (Alexis), *Le terrain de chasse du roi*, Paris, Montbel, 2009, 236 p.
- Hours (Bernard), *Louis XV et sa cour: le roi, l'étiquette et le courtisan*, Paris, Presses universitaires de France, 2002, 302 p.
- Julien (Adolphe), *La cour et l'opéra sous Louis XVI*, Paris, Didier, 1878, 369 p.
- Kunstler (Charles), *La vie quotidienne sous Louis XVI*, Paris, Hachette, 1950, 352 p.
- Lavigerie (Olivier,de), *Le château de la Muette*, Paris, H. Morel, 1890, 79 p.
- Lacour-Gayet (Georges), *Voyage de Louis XVI à Cherbourg*, Paris, Alphonse Picard et fils, 1906, 20 p.
- Leferme-Falguières (Frédérique), *Les courtisans, une société de spectacle sous l'Ancien Régime*, Paris, Presses universitaires de France, 2007, 314 p.
- Lever (Evelyne), *Correspondance de Marie-Antoinette*, Paris, Tallandier, 2005, 911 p.
- Lever (Evelyne), *Louis XVI*, Paris, Fayard, 1985, 695 p.
- Lever (Evelyne), *Marie-Antoinette*, Paris, Fayard, 1991, 736 p.
- Levron (Jacques), *La vie quotidienne à la cour de Versailles aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, Hachette, 1965, 256 p.
- Liot (Thierry), *Rambouillet au XVIIIe siècle*, PARR, Paris, 2010, 124 p.
- Maillard (Jules), *Le château royal de Saint-Hubert*, Paris, Aubert, 1905, 80 p.

- Maillard (Jules), *Le service des cabinets de Louis XVI au château de Rambouillet*, Tours, Deslis frères, 1897.
- Maral (Alexandre), *Le roi, la cour et Versailles*, Paris, Perrin, 2013, 520 p.
- Moulin (Jean-Marie), *Le château de Compiègne, son histoire, sa construction*, Paris, Réunion des musées nationaux, 1991, 24 p.
- Moutié (Auguste), *Notice historique sur le domaine de Rambouillet*, Raynal, Rambouillet, 1850, 112 p.
- Ozouf (Mona), *Varenes : la mort de la royauté*, Paris, Gallimard, 2005, 433 p.
- Petitfils (Jean-Christian), *Louis XVI*, Paris, Perrin, 2005, 1114 p.
- Petitfils (Jean-Christian), *Testaments et manifestes de Louis XVI*, Paris, Editions des Equateurs, 2009, 106 p.
- Rétat (Pierre), *Le dernier règne : chronique de la France de Louis XVI 1774-1789*, Paris, Fayard, 1995, 373 p.
- Roche (Daniel), *Humeurs vagabondes*, Paris, Fayard, 2003, 1031 p.
- Saint-Amand (Imbert, de), *Marie-Antoinette aux Tuileries 1789-1791*, Paris, E. Dentu, 1885, 315 p.
- Salvadori (Philippe), *La chasse sous l'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 1996, 462 p.
- Sgard (Jean), *Histoire de France à travers les journaux du temps passé*, t. 6 : Lumière et lueurs du XVIIIe siècle, Thomery, A l'enseigne de l'Arbre verdoyant, 1986, 303 p.
- Solnon (Jean-François), *La Cour de France*, Fayard, Paris, 1987, 649 p.
- Vatout (Jean), *Le palais de Saint-Cloud : son histoire et sa description*, Paris, Didier, 1852, 497 p.
- Verlet (Pierre), *Le château de Versailles* [1961], Paris, Fayard, 1985, 740 p.

❖ Mémoires de master

- Arnaud Dietrich, *Le comité royal des finances, d'après les procès-verbaux du contrôleur général Henry d'Ormesson, mars à octobre 1783*, 2001, 133 p.
- Thialon (Eric), *Choisy et le Roi : caractéristiques et effets de la présence royale sur Choisy (1739-1789)*, 2007, 184 p.

❖ Articles

- Article en ligne

-Chery (Aurore), « Histoire d'un non-objet historiographique : le cas Louis XVI », Dans *L'Atelier du Centre de recherches historiques* [En ligne], 2011.

▪ **Articles**

-Castellucio (Stéphane), «La galerie des Glaces : les réceptions d'ambassadeurs », Dans *Versalia. Revue de la Société des Amis de Versailles*, n°9, 2006, p. 24-52.

-Castellucio (Stéphane), « La vie au château de Choisy, 1678-1789 », Dans *Versalia. Revue de la Société des Amis de Versailles*, n°9, 2006, p. 54-75.

-Petitfils (Jean-Christian), «Louis XVI, un portrait », Dans *Versalia. Revue de la Société des Amis de Versailles*, n°17, 2014, p. 155-172.

-Viguerie (Jean, de), « Le roi et le « public » l'exemple de Louis XV », *Revue historique*, n°. 278, 1987, p. 23-34.

Table des matières

Remerciements	1
Introduction.....	2
Chapitre 1 : Les lieux de la présence de Louis XVI.....	15
I. Lieux de séjour du roi	15
1. Perpétuation de la présence royale dans certaines résidences du Bassin parisien.....	15
2. Un désintérêt progressif du roi envers certaines résidences.....	22
3. Les nouvelles résidences royales.....	26
II. Les raisons du déplacement	34
1. Les déplacements de plaisance	34
2. Les déplacements liés à la famille	39
3. Les déplacements d'ordre politique.....	46
III. Les différents voyages	53
1. Les « voyages ».....	53
2. Les petits séjours	59
Chapitre 2 : De l'usage de Versailles et des satellites par Louis XVI	63
I. Exercer le métier de roi	64
1. Le travail du roi.....	65
2. Tenir la Cour	71
3. Versailles, lieu de politique étrangère.....	86
II. La pratique d'une vie privée.....	105
1. Les occupations « triviales ».....	106
2. Les occupations intellectuelles.....	108
3. Une grande place accordée à la famille	109
Chapitre 3 : L'installation à Paris, ou la fin de la monarchie	115
I. Le roi à Paris avant les journées d'octobre 1789	116
1. Absence du roi.....	116
2. Les journées d'octobre 1789	120
II. Le retour du roi de France à Paris	127
1. Les Tuileries	128
2. Les sorties dans Paris.....	135
3. Saint-Cloud	139
Conclusion	152
Bibliographie.....	157

Table des matières 164